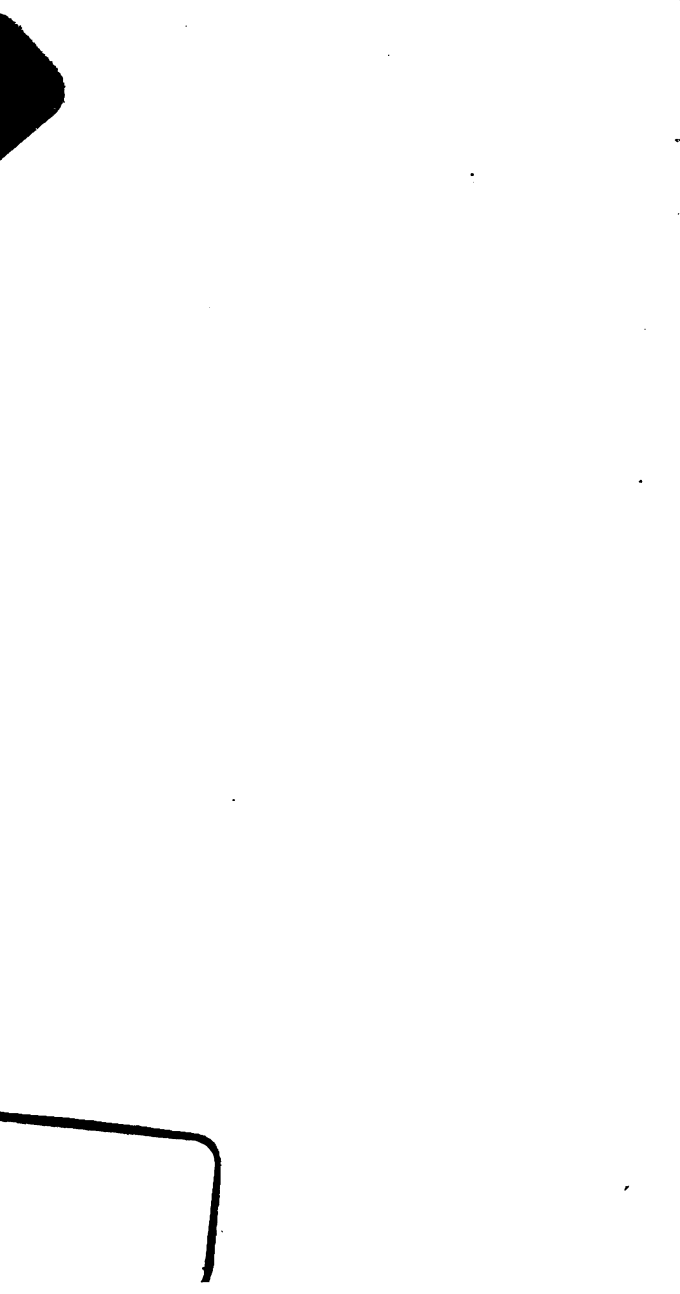

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 00055946 2



MÉTHODE
POUR ÉTUDIER
LA GEOGRAPHIE;

Où l'on donne une Description exacte de l'Univers, formée sur les Observations de l'Académie Royale des Sciences, & sur les Auteurs originaux.

AVEC

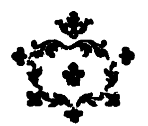
Un Discours préliminaire sur l'Etude de cette Science, & un Catalogue des Cartes, Relations, Voyages & Descriptions nécessaires pour la Géographie.

Par M. l'Abbé LENGLET DU FRESNOY.

QUATRIEME ÉDITION,

Revue, corrigée & augmentée.

TOME V.



A PARIS,

Chez N. M. TILLIARD, Libraire, Quai des Augustins, à Saint Benoît.

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.


LENOX LIBRARY
NEW YORK

TABLE DES ARTICLES.

SUITE DU CHAPITRE XII.

Généralités de la partie Méridionale de la France.

Fin de la Table des Articles.

METHODE

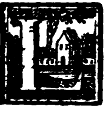


MÉTHODE POUR ÉTUDIER LA GÉOGRAPHIE.

SUITE DU CHAPITRE XII.

IV. *LA FRANCE*

DIVISÉE PAR GÉNÉRALITÉS OU INTENDANCES.



LA division de la France, qui me paroît la plus fixe & la plus certaine, est celle des Généralités ou Intendances. C'est d'ailleurs la division dont le Ministere fait usage pour le gouvernement du Royaume; & l'Intendant que le Roi envoie dans chacune de ces Provinces, la gouverne bien plus réellement que les Gouverneurs Militaires, y faisant sa résidence, & ses ordres étant très-étendus. Autrefois

les Généralités n'avoient rapport qu'aux Finances, & à la perception des droits & impositions ; mais il n'en est plus de même aujourd'hui. Nous suivrons donc pour le détail de la France cette division, sans néanmoins négliger les autres, que nous indiquerons, & dont nous ferons le parallele.

Cartes.

La Carte géographique qui se rapporte à cette division, est celle du Sieur JAILLOT, *publiée en 1708 & 1717.*

Il y a en France 32 Généralités ou Intendances, que l'on peut partager selon les trois parties du Royaume. On en compte douze dans la partie septentrionale, huit au milieu, & douze dans la partie méridionale. Le Roi y prépose autant de Commissaires départis, qui ont la qualité d'*Intendans de Finance, Justice & Police.* Ces Généralités prennent ordinairement leur nom de la Ville capitale de la Province.

Les 12 Généralités de la *partie septentrionale* du Royaume, sont celles de

1. Paris.
2. Soissons.
3. Rouen, } en Normandie.
4. Caen, } en Normandie.
5. Alençon, } en Normandie.

6. 6. Amiens, ou de Picardie.
7. Lille, ou de Flandre & Artois.
8. Maubeuge, ou de Hainaut.
9. Châlons, ou de Champagne.
10. Metz, ou des trois Evêchés.
11. Lorraine & Barrois.
12. Strasbourg, ou Alsace.

Les huit Généralités de la *partie du milieu*, sont celles de

13. Rennes, ou de Bretagne.
14. Tours.
15. Poitiers.
16. Bourges.
17. Orléans.
18. Moulins.
19. Dijon, ou de Bourgogne.
20. Besançon, ou de Franche-Comté.

Les douze Généralités de la *partie méridionale*, sont celles de

21. La Rochelle.
22. Limoges.
23. Riom, ou d'Auvergne.
24. Lyon.
25. Bourdeaux.
26. Montauban.
27. Auch & de Pau.
28. Perpignan.
29. Toulouse, } unies sous l'Inten-
30. Montpellier, } dant de Languedoc.
31. Grenoble, ou de Dauphiné.
32. Aix, ou de Provence.

C'eſt ce que nous allons expliquer dans un détail ſuffiſant.

Mais il eſt bon d'obſerver auparavant, que les Généralités, qui n'ont été inſtituées d'abord que pour les Finances, ſont de trois ſortes. Les unes ſont des Pays d'Elections, où les Elus font la répartition des impôts que le Roi ordonne. Les autres ſont des Pays d'Etats, qui accordent au Roi une certaine ſomme, & dont les Officiers choiſis par la Province, font la répartition. Enfin il y en a où les impoſitions ſont réglées par les Intendans. Les Pays d'Elections ſont le plus grand nombre. Les Pays d'Etats ſont au nord, la *Châtellenie de Lille*, l'*Artois* & le *Cambreſis*; au milieu, la *Bretagne* & la *Bourgogne*; au midi, le *Béarn*, & quelques petits *Pays* voiſins, dont nous parlerons dans la Généralité d'Auch, enfin le *Languedoc*. Ce n'eſt que dans les nouvelles Provinces conquiſes, que les Intendans font eux-mêmes les impoſitions, ſavoir dans la plus grande partie de la *Flandre* & du *Hainaut*, dans la Généralité de *Metz*, dans l'*Alſace*, la *Franche-Comté* & le *Rouſſillon*.



GÉNÉRALITÉ DE LA PARTIE SEPTENTRIONALE DE LA FRANCE.

ARTICLE PREMIER.

GÉNÉRALITÉ DE PARIS.

CARTES.

La Carte de la Généralité de Paris qu'on doit choisir pour l'étude, est celle du Sieur JAILLOT*, gravée en quatre grandes feuilles. Il a donné aussi en particulier l'Election de Paris, en une feuille. Ceux qui voudroient voir les environs de Paris, peuvent prendre la Carte de M.* JAILLOT*, ou celle de M.* DE FER*, toutes deux en quatre feuilles. Il y en a une bonne de M.* DELISLE*, en une feuille, sous le nom de Prevôté & Vicomté de Paris. M.* ROUSSEAU*, Ingénieur du Roi, en a donné une en neuf feuilles, faite avec un grand soin; mais elle s'étend tout au plus à deux lieues aux environs de Paris. Elle se vend chez M.* JAILLOT*. M. l'Abbé de la* GRIVE *a donné aussi, avec un grand*

détail, les Environs de Paris; & M. ROBERT DE VAUGONDI, les Promenades autour de cette grande Ville, avec un Livre qui en explique les Cartes.

LA Généralité de Paris, qui est très-étendue, se met la premiere, pour la dignité de la ville capitale du Royaume.

La situation de cette Généralité ne pouvoit être plus heureuse. Elle est également commode pour le commerce, abondante dans ses récoltes, agréable par la vue du plus beau pays du monde. Sa longueur est d'environ 70 lieues de France, du sud-est au nord-ouest, sur 35 à 45 de largeur; & ses bornes sont à l'orient, les Généralités de Châlons & de Soissons: au nord, celles d'Amiens & de Rouen: à l'occident, l'Orléanois; au midi, le Nivernois & la Bourgogne.

Rivieres & Canaux.

Outre la *Seine* qui la traverse, du sud-est à l'ouest, il faut remarquer toutes les rivieres que ce fleuve reçoit dans son cours; car c'est ce qui contribue à rendre Paris la plus abondante Ville du monde, ces rivieres servant au transport de toutes les richesses des Provinces.

L'*Aube* qui traverse une partie de la haute Champagne, se jette dans la Seine

à trois lieues de Chaumont en Bassigni.

L'*Yonne* prend sa source au-dessus de Château-Chinon, capitale du Morvant, dans le Nivernois. Elle devient navigable à Crevant, au-dessus d'Auxerre, & passe dans cette ville, à Joigni, Ville-neuve-le-Roi, Sens & Pont-sur-Yonne. Elle entre dans la Seine sous le pont de Montereau.

La *Marne*, qui a sa source au sud-est de la Champagne, près de Langres, passe à Vitri-le-François, où elle commence à être navigable, puis à Châlons; elle traverse ensuite la Champagne, & entre dans la Généralité de Paris au-dessous de Luzanci, passe à la Ferté-sous-Jouarre, à Meaux, à Lagni, & se joint à la Seine à Conflans, au-dessous de Charenton.

L'*Oise* prend sa source huit lieues audelà de Guise, en Picardie, devient navigable à Chauni, entre dans la Généralité de Paris, une lieue au-dessus de Compiegne : elle reçoit auparavant la riviere d'Aisne; puis elle passe à Verberie, Pont-Sainte-Maixance, de-là à Creil, Lusarche, Beaumont, Pontoise, & se jette dans la Seine à Conflans-Sainte-Honorine, à cinq lieues au nord-ouest de Paris.

La *Loire*, quoiqu'éloignée de cette Généralité, ne laisse pas de s'y communiquer par le moyen de deux fameux *Canaux*, celui de *Briare* & celui d'*Orléans*, qui servent à porter à Paris les richesses

de l'Océan par Nantes, & celles de la Méditerranée par Lyon & Rouane.

Le *Canal d'Orléans*, qui fut creusé en 1682, & achevé dix ans après, commence deux lieues au-dessus d'Orléans, traverse la forêt & la plaine qui la suit, étant soutenu dans son cours, qui est de 18 lieues, par trente écluses. Il se joint, au-dessus de Montargis, à la riviere de Loing, qui va se rendre dans la Seine, un peu au-dessus de Moret, à deux lieues de Fontainebleau. La propriété de ce Canal appartient à M. le Duc d'Orléans, qui a constitué aux Entrepreneurs & Intéressés 15000 livres de rente fonciere, rachetables néanmoins de 300000 livres.

Le *Canal de Briare* fut commencé en 1606; mais l'Entrepreneur étant mort, il ne fut porté à sa perfection qu'en 1642: son chemin est plus court & plus droit, que celui d'Orléans. Il ne contient que douze lieues de cavation, jusqu'à Montargis, & dans son cours il est soutenu de quarante-une écluses. Depuis Montargis jusqu'à la Seine, par la riviere de *Loing*, la navigation se fait par divers pertuis qui causent souvent des naufrages. On pouroit la rendre beaucoup plus sûre, en changeant ces pertuis en écluses, comme dans le canal d'Orléans.

Entre les petites rivieres qui se joignent à la Seine, sont les suivantes: la *Biévre*,

autrement dite Riviere *des Gobelins*, qui vient des bois de Satauri, proche Versailles. Elle passe à Biévre, à Antoni, à Gentilli & aux Gobelins, où ses eaux servent aux teintures d'écarlate.

L'*Orge*, qui prend sa source près Sainte-Même, dans la forêt de Dourdan, passe à Châtres, se divise ensuite en deux branches, qui toutes deux tombent dans la Seine, l'une à Châtillon, & l'autre à Ablon.

Les rivieres d'*Etampes*, qui sont l'*Essonne* & la *Junne*, ont été autrefois navigables, & n'ont cessé de l'être que depuis l'établissement du canal de Briare.

Le *Loing*, auquel ce canal & celui d'Orléans se joignent, a sa source dans la Puisaye, près du Nivernois, & il va tomber dans la Seine auprès de Moret.

Du côté du nord, la riviere qui passe à S. Denis, se nomme *la Crou*. Elle vient de Louvres en Parisis, passe à Gonesse, où ses eaux servent à faire le pain qui fournit presque tout Paris : elles ont une qualité particuliere, qui donne au pain un gout excellent. Cette riviere fait moudre seize moulins, qui sont d'un grand revenu.

Diverses petites rivieres se jettent dans l'Oise, comme la *Bréche*, la *Nonette*, qui passe à Senlis, l'*Aronde* & l'*Automne*; ont toutes beaucoup de moulins.

Le *Therain*, qui passe à Beauvais, se jette aussi dans l'Oise. Il a un cours de soixante-quinze lieues, & arrose quarante Paroisses.

Du côté du sud-ouest, la *Mauldre*, qui passe à Neaufle, & se jette dans la Seine au-dessus de Mante, pouroit être navigable, ainsi que la petite riviere qui passe à Dreux.

Du côté de l'est, l'*Ourcq* se jette dans la Marne, à Villiers, après avoir passé à Tresmes. On a proposé de le conduire à Paris par un canal ou par un acqueduc; ce qui auroit été d'une extrême utilité pour la commodité du public & pour l'ornement de la ville.

Elections de cette Généralité.

La Généralité de Paris est composée de vingt-deux Elections, dont plusieurs sont hors de l'Isle de France. On en trouve neuf au nord, & treize au midi de la Seine. Les premieres sont:

Paris.

Pontoise,
Beauvais,
Compiegne,
Senlis, } au nord.

Meaux,
Coulomiers,
Rosoi,
Provins, } à l'est, en Brie.

Les Elections qui sont au midi de la Seine, sont celles de :

Melun.
Montereau.
Nogent-sur-Seine, } en Champagne,
Sens, } en Champagne,
Joigni, } en Champagne,
Saint-Florentin, } en Champagne,
Tonnerre, } en Champagne,
Vézelai, en Nivernois, au-delà d'Auxerre.
Nemours.
Etampes.
Montfort.
Dreux.
Mantes.

I. *Election de Paris.*

Cette Election, qui est la plus considérable de la Généralité, comprend non-seulement PARIS, capitale du Royaume, l'une des plus grandes Villes, des plus peuplées & des mieux policées de l'Europe ; mais encore un assez grand territoire à sept ou huit lieues aux environs de cette Ville.

Il est bon de se souvenir que sur la fin de la seconde race de nos Rois, les Seigneurs & les Gouverneurs des Provinces, qui sentoient la foiblesse du gouvernement & la mollesse des Rois, se rendirent titulaires & propriétaires, avec droit

de succession, des Gouvernemens généraux & particuliers, dont ils n'étoient d'abord que les usufruitiers. Les Gouverneurs Généraux avoient ordinairement le titre de Ducs, & les Gouverneurs particuliers celui de Comtes. Le Gouvernement général du pays de France, comprenoit les environs de la Seine, & on l'étendit même jusqu'à la Loire : on lui donna les noms particuliers de *France*, parce que la plus grande partie des Francs s'y établirent, lorsqu'ils vinrent dans les Gaules ; & d'*Isle de France*, parce qu'il étoit d'abord terminé par les rivieres de Seine, d'Oise & d'Aisne ; mais dans la suite on y joignit des territoires voisins du côté du midi, &c. Le Duché & Marquisat de France fut donné en 861 à Robert le Fort, bisaïeul de Hugue Capet. Il contenoit ce qui est non-seulement de la Vicomté de Paris, mais même ce qui est entre la Seine & la Loire. Il passa dans la suite à Hugue le Grand, ou l'Abbé, & la ville de Paris lui fut en même temps donnée en titre de Comté héréditaire. Après lui l'un & l'autre vint à son fils Hugue Capet, qui les réunit tous deux à la Couronne ; & ce fut le commencement de la réunion des grands Fiefs.

Détail de la Ville de Paris.

La Ville de Paris est située sur la Seine,

à 48 dégrés 52 minutes de latitude septentrionale, environ à 20 dégrés de longitude. La Seine divise cette grande Ville en trois parties, qu'on nomme la *Cité*, la *Ville* & l'*Université*. L'Isle Notre-Dame ou de Saint Louis pouroit être regardée comme une quatriéme partie ; aussi est-ce la derniere qui ait été habitée. La *Cité*, qui est la plus ancienne, mais aussi la plus petite, est renfermée dans l'Isle du Palais. Elle est placée entre les trois autres, avec lesquelles elle communique par plusieurs ponts, dont les principaux sont celui de Notre-Dame, celui de S. Michel, le Pont-aux-Changes, le Pont-Neuf, le Pont de bois. On y remarque sur-tout l'Eglise Métropolitaine de Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, le Palais, où le Parlement & plusieurs autres Cours supérieures tiennent leurs séances, & la Sainte Chapelle.

L'Eglise de Notre-Dame est un bâtiment gothique, mais grand & majestueux. Sa longueur est de 65 toises ; sa largeur de 24, & sa hauteur de 17. Il est soutenu par 120 gros pilliers. On voit sur sa façade les statues de 28 Rois, dont celle de Philippe Auguste, mort en 1223, est la derniere ; preuve que ce fut sous lui que ce frontispice fut très-avancé. Cette façade est terminée par deux grosses Tours quarrées, qui servent de clochers,

& qui ont 34 toises d'élévation au-dessus du rez-de-chaussée. On y monte par 389 dégrés, & l'on va d'une tour à l'autre par deux galeries hors d'œuvre, dont tous les appuis sont de sculpture. Dans la tour qui est du côté du Palais archiépiscopal, on monta en 1686, une cloche de neuf pieds de haut sur 25 de tour, pesant 31 milliers : le Roi Louis XIV la nomma Emanuel. Louis XIII son pere avoit fait vœu de décorer cette Eglise d'un Maître-Autel, digne de la magnificence & de la piété d'un Roi de France : mais l'accomplissement de ce grand dessein étoit réservé à Louis le Grand, le Prince le plus magnifique de l'Europe ; il s'en acquitta donc avec toute la grandeur & le zele que demandoit un objet aussi religieux. Tout le Chœur a été aussi réparé avec gout, & avec beaucoup de dignité. Ce magnifique monument de la piété de deux grands Rois, a été commencé en 1699, sur les desseins de M. de Cotte le pere, & achevé en 1714, sous la direction de M. de Cotte le fils, tous deux premiers Architectes du Roi.

Pour accompagner la richesse du chœur, M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, mort en 1729, a fait construire les deux autels, qui sont adossés sur le mur de la clôture du chœur du côté de l'entrée. L'une est la Chapelle dédiée à la

Sainte Vierge, considérable par la richesse de ses ornemens, & par plusieurs lampes d'argent d'une grandeur extraordinaire. L'autre est l'autel des Martyrs, ou de S. Denis, sur lequel les Docteurs en Théologie de l'Université de Paris, vont en recevant le Doctorat, faire serment de défendre la Religion jusqu'à l'effusion de leur sang.

En face de la Chapelle de la Vierge, est une statue équestre du Roi Philippe le Bel, qui entra armé de toutes pieces dans cette Eglise, & y consacra son cheval & ses armes, en reconnoissance de la bataille de Mons-en-Puelle, qu'il gagna sur les Flamans, l'an 1304, par la protection de la Sainte Vierge; & il légua en même temps une rente annuelle de cent livres. Cette statue a été réparée en 1751, & rétablie à l'endroit où on l'a toujours vue, au pillier principal de la droite qui soutient la voute de la nef de cette Eglise.

Dans le grand nombre de Tableaux qui décorent l'Eglise, on en remarque plusieurs des plus excellens Peintres. Au bas de la nef, à main droite, est une statue colossale de S. Christophe, qui y fut mise en 1413.

A côté de l'Eglise de Notre-Dame, & au midi, se voit le Palais archiépiscopal, qui a été rétabli par le feu Cardinal de

Noailles; & au nord sont les maisons des Chanoines, enfermées dans le Cloître.

Avant que l'Eglise de Paris fût érigée en Métropolitaine, elle étoit sous l'Archevêché de Sens; mais le Pape Grégoire XV, par sa Bulle du 13 Novembre 1622, en fit une Métropole, à la sollicitation de Louis XIII. Son Archevêque, qui depuis 1674 a été fait Duc de S. Cloud, & Pair de France, jouit de plus de cent quatre-vingt mille livres de rente. Ce siége étant dans la capitale du Royaume, est regardé avec raison comme le centre de l'Eglise Gallicane, parce que c'est-là qu'aboutissent les plus importantes affaires de l'Eglise & du Clergé de France.

Le Palais, situé vers l'autre extrémité de l'Isle, à laquelle il donne son nom, étoit autrefois le séjour de nos Rois. C'est un grand assemblage de Bâtimens, où presque toutes les Cours supérieures tiennent leurs séances. Le Parlement de Paris, qui est la Cour des Pairs, est le plus étendu & le plus ancien du Royaume: il devint sédentaire l'an 1302.

Le bâtiment de la Sainte Chapelle du Palais est petit; mais c'est un édifice gothique des plus hardis qui se soient fait. Il fut achevé en 1247. Son vitrage, autrefois si vanté, n'a de beau que la force du coloris. Son Chapitre, dont les membres sont Commensaux de la Maison du Roi,

est soumis immédiatement au saint siége.

La partie de Paris, qu'on nomme proprement la *Ville*, est la plus grande, & occupe le terrein plat du rivage septentrional de la Seine. Il y a quantité d'Eglises, de Palais & d'Hôtels. C'est de ce côté-là que sont le Louvre & les Tuileries, deux Palais de nos Rois : c'est encore là que sont le Palais Royal, bâti par le Cardinal de Richelieu ; la Place des Victoires, & la Place de Vendôme ou de Louis le Grand. Dans la premiere, bâtie par le Maréchal de la Feuillade, se trouve la statue colossale en pied de Louis XIV ; & dans la seconde est la statue équestre de ce grand Prince. Celle de Louis XV a été placée en 1763 dans la nouvelle Place en face du Jardin des Tuileries. Sur le Pont-neuf, l'un des plus beaux de l'Europe, se voit la statue du Roi Henri IV. Dans la Place de Greve est la Maison de Ville, bâtiment assez vaste, à demi-gothique, & chargé d'une infinité d'ornemens superflus. Au milieu de la Place Royale est la statue équestre de Louis XIII, & un peu au-delà se voit le Château de la Bastille, ancienne forteresse où l'on enferme les prisonniers d'Etat.

L'*Université*, qui fait la troisiéme partie de Paris, est plus élevée que les autres. D'un côté elle est remplie de Colléges & de Séminaires, & n'a de considérable que

l'Abbaye de Saint Victor, où est une célebre Bibliothéque publique ; le Jardin du Roi pour les plantes ; & sur la montagne, l'Abbaye de Sainte Geneviéve, Patrone de Paris, avec la Maison de Sorbonne, rétablie par le Cardinal de Richelieu. L'Observatoire & la célebre Abbaye du Val-de-Grace, sont au-delà sur la cime de la montagne ; mais en revenant vers le couchant, on trouve le fauxbourg Saint Germain, qui vaut lui seul les plus belles villes de l'Europe, soit par son étendue, soit par la magnificence de ses bâtimens. C'est-là que se trouve le Palais du Luxembourg, bâti par la Reine Marie de Médicis, où l'on voit la belle galerie peinte par Rubens ; l'Eglise de S. Sulpice, que M. Languet de Gergy a fait bâtir, & où l'on voit son Mausolée ; la belle Abbaye de S. Germain des Prez, qui n'en est pas éloignée. Mais ce qui décore l'extrémité de ce fauxbourg, est le magnifique Hôtel des Invalides, que le feu Roi Louis XIV a fait élever, pour servir de retraite aux Officiers & aux Soldats, qui lui ont servi à faire toutes ses conquêtes, & où tous ceux qui n'ont point d'autre ressource en trouvent une assurée, tant pour le spirituel que pour le temporel. Près de cet Hôtel, Louis XV en a fait bâtir un autre en 1756, sous le titre d'Ecole Militaire, pour y élever cinq cens fils de Gentils-

hommes. On y a uni en 1764 le Collége Royal de la Fléche en Anjou, où l'on apprend les premiers élémens des Sciences à 250 de ces enfans.

La Ville de *Paris* est aujourd'hui située des deux côtés de la Seine. Dans les plus anciens temps elle n'occupoit que l'Isle du Palais. On a donné différentes étimologies singulieres de ce nom, *Lutetia Parisiorum*, ou *Parisii*; mais il semble que c'est une témérité de vouloir pénétrer dans l'antiquité de cette Ville, avant l'entrée de Jules César dans les Gaules, environ soixante ans avant l'Ere chrétienne. La situation avantageuse de la place engagea les Romains à la rétablir, après l'avoir prise & brulée; & ils la joignirent à la terre par deux ponts de bois. On a trouvé, il y a quelques années, dans les fondemens de l'Eglise Métropolitaine, une pierre qui fait mention de quelques vœux des Mariniers de Paris du temps de Tibere, *Nautæ Parisiaci*, au Dieu Neptune, dont, selon toutes les apparences, il y avoit un temple à l'endroit où est à présent cette Métropole.

Clovis y fixa son séjour sur la fin de sa vie; mais les Rois ses successeurs ne demeurerent guère qu'aux environs, dans des Bourgades où ils firent bâtir des Palais. Hugue Capet, propriétaire de cette ville, étant monté sur le trône en 987,

continua d'y faire son séjour ordinaire, dans l'endroit où l'on a depuis bâti le Palais; ce qui a été suivi par ses successeurs. Les Rois de la troisiéme race firent bâtir aux environs plusieurs Palais, comme le Louvre, & les Hôtels de Bretagne & des Tournelles, qui ne subsistent plus. Cela y attira beaucoup de peuple, & même des gens de la Cour, qui ornerent de belles maisons une partie des Bourgades dont cette Ville étoit environnée. Ces Bourgades dans la suite lui furent unies, sous les regnes de Louis VII & de Philippe Auguste; de sorte que sous ces Princes, c'est-à-dire, au XIIe siécle, on ajouta du côté du nord, aux quatre premiers Quartiers de Paris, ceux de S. Germain l'Auxerrois, & de S. Jacques de la Boucherie; & du côté du midi, ceux de S. André des Arcs & de la Place Maubert, que l'on joignit au Quartier de l'Université, qui comprenoit partie du Bourg de Saint Germain, les rues de la Harpe, de S. Jacques, &c.

Philippe Auguste commença une nouvelle enceinte de murailles, qui ne fut achevée qu'en 1211. Il fit paver la ville de Paris, & renferma dans cette nouvelle enceinte plusieurs terres labourables, plusieurs vignobles & des marais, qui peu à peu, furent garnis de maisons. Ce fut alors que cette Ville se trouva divisée en trois parties considé-

tables, la Cité, l'Université & la Ville.

Les grandes dépenses & les avantages de la présence des Rois, comme les différens Siéges des Tribunaux, y ayant toujours attiré une grande augmentation de peuple, l'on fut obligé, sous les regnes de Charle V & de Charle VI, de faire une nouvelle enceinte de murailles, & d'ajouter huit nouveaux Quartiers aux huit anciens. Ces nouveaux Quartiers furent ceux de S. Antoine, de S. Gervais, de Sainte Avoye, de S. Martin, de S. Denis, des Halles, de S. Eustache & de S. Honoré. Cette nouvelle distribution de Paris en seize Quartiers se fit en 1422. Les accroissemens auroient pu continuer avec la même rapidité, si Henri II & Henri III n'avoient défendu de bâtir de nouvelles maisons hors de l'enceinte de la ville. La premiere défense est du mois de Novembre 1549; & l'on pouroit dire qu'elle a donné occasion à l'exhaussement des maisons, & au ménagement du terrein, y ayant peu de Villes où les maisons soient si élevées, & le terrein plus ménagé que dans l'ancienne enceinte de Paris. Cependant à cause de la grande affluence des peuples, le Quartier de S. André ne laissa pas de s'accroître, jusqu'au point que l'on fut obligé de le diviser en deux Quartiers, en 1642. Cette seconde partie fut appellée le Quartier de S. Germain des Prés. L'on

avoit déja fait une nouvelle clôture de la ville, commencée en 1631, & finie en 1634. Le peuple en devint peu à peu si considérable, que l'on y compta en 1684, plus de 900 mille ames; ce qui vraisemblablement a augmenté depuis.

Dans un état de Paris imprimé vers l'an 1500, voici ce qui s'y trouve. *Il y a à l'enclos des murs de Paris huit cens soixante & douze mille ménagiers*, c'est-à-dire, hommes, femmes & enfans résidans dans leurs ménages, *& plus, sans les Prêtres, Ecoliers, & autres extravagans* Etrangers, *qui sont sans nombre : car ceci fut nombré du temps du Roi Charle VI de ce nom, & furent les Ecoliers nombrés jusqu'à trente mille. Il y a à Paris cinq ou six mille belles filles, sans celles des Fauxbourgs.* Ce détail va jusqu'à compter la dépense journaliere de Paris; savoir, *deux cens beufs par chacun jour, mille moutons, six cens veaux, & le tout sans les poussins*, poulets, *pigeons & volatures. Item, huit cens soixante muids de vin par jour, sans les bieres, cervoises & cidres. Item, trois cens muids de bled; & faut à chacun muid douze septiers, & faut au septier mesure de Paris, vingt & neuf millions sept cens quatre-vingt-douze mille grains du moins.* Il est étonnant que Paris étant depuis ce temps-là augmenté de moitié, dans son étendue & dans ses bâtimens, cependant le nombre d'habi-

tans n'y va point aujourd'hui à un neuviéme de plus que du temps de Charle VI, c'est-à-dire, il y a plus de trois cens ans.

Université.

On attribue la fondation de l'*Université* à Charlemagne, parce que son zele pour le renouvellement des Lettres, lui fit établir dans son Palais des Ecoles, qui donnerent lieu dans la suite à la formation de l'Université de Paris. Ce Prince, le vrai restaurateur de la Monarchie Françoise, & des Sciences dans l'Europe, aussi éclairé que vaillant, étoit persuadé de l'avantage, que les peuples retireroient des Sciences. Il attira donc à Paris le Savant Alcuin, qui étoit Anglois, & qui, par l'éclat & la varieté de ses connoissances, ranima le goût que les peuples avoient perdu. Le *Théologal* de la Cathédrale de Paris fut chargé dans la suite de faire des leçons publiques des sciences divines ; & peu après l'empressement que l'on témoigna pour assister à ces leçons, l'obligea de s'associer d'autres Savans, pour contenter l'avidité que l'on avoit d'apprendre. Le nombre des Etudians augmentant de jour en jour, l'on fut obligé de diviser les leçons ; celles des sciences divines continuerent à Notre-Dame, & celles des sciences humaines furent transférées au Prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre. Cela

dura quelque temps; mais le nombre des Savans qui s'y formoient, & d'habiles Professeurs qui enseignoient, donna une telle réputation à cette ville pour l'étude, que les Moines même, qui jusque-là avoient été les dépositaires des sciences, s'empresserent d'y venir prendre part. Le Roi Louis le Jeune confirma cette célebre Ecole, par le don qu'il lui fit des droits de Messageries : alors elle prit une forme permanente, & elle se choisit un Recteur, se divisa en Nations pour les Arts libéraux, & en quatre Facultés pour les Sciences que l'on y enseignoit. Robert Sorbon ou de Sorbonne, Aumônier & Confesseur du Roi S. Louis, y contribua beaucoup par la fondation qu'il fit en 1252 du Collége qui porte son nom, & à laquelle S. Louis prit part. Cet établissement fixa, pour ainsi dire, les études dans ce Quartier, & donna l'exemple pour la fondation de tous les autres Colléges.

Cette célebre Université, depuis son établissement, a été regardée comme la plus vive lumiere de l'Eglise, & quelques Papes n'ont pas craint de dire : *Studium Parisiense fundamentum Ecclesiæ.* Quelques-uns même l'ont qualifiée du titre de Concile perpétuel de l'Eglise. Il seroit trop long de faire l'énumération des grands titres dont les Papes, les Con-

ciles,

ciles, les Prélats, les Empereurs & les Rois l'ont honorée, aussi-bien que des priviléges que les Papes & nos Rois lui ont accordés. Il y a des Traités sur cette matiere. Il en est de même du grand nombre de Savans, & d'invincibles défenseurs de la doctrine de l'Eglise, qu'elle a produits.

L'Université comprend quatre Facultés, qui sont celles de Théologie, des Arts, de Droit Civil & Canonique, & de Médecine.

La *Faculté des Arts*, qui comprend les Belles-Lettres & la Philosophie, est la plus ancienne. Le chef de l'Université, que l'on appelle Recteur, est toujours élu de cette Faculté, & jamais des autres. Elle est distinguée en quatre Nations, qui sont celles de France, de Picardie, de Normandie & d'Allemagne. Ces Nations sont encore divisées en plusieurs Provinces ou Tribus : la Nation de France en a cinq; savoir, de Paris, de Sens, de Reims, de Tours & de Bourges, & en général, de toutes les autres contrées du Royaume, qui ne sont pas comprises sous les autres Nations. La Province de Paris comprend les Diocèses de Paris, de Meaux, de Chartres, &c. La Nation de Picardie est partagée en cinq Tribus : la premiere comprend les Diocèses de Beauvais, Amiens, &c. & la seconde, ceux

de Cambrai, de Laon, &c. La Nation de Normandie est pour Rouen, avec les Evêchés qui en sont suffragans. La Nation d'Allemagne est divisée en deux Provinces, distinguées en continent & en insulaires. Le continent compose l'Allemagne, la Lorraine, l'Alsace, la Bohême, la Hongrie, &c. Les Insulaires comprennent l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande. Les titres ou épithetes ordinaires que prennent ces Nations, quand les Procureurs parlent aux Assemblées, sont, *Honoranda Gallorum Natio; Fidelissima Picardorum Natio; Veneranda Normanorum Natio; Constantissima Germanorum Natio.*

Les trois autres Facultés ont chacune leur Doyen, qui avec les quatre Procureurs des Nations, composent le Tribunal du Recteur de l'Université, dont il est le Président. Le titre de la Théologie est: *Sacra Theologia Facultas*; celui de Droit, *Consultissima Jurium Facultas*; & celui de Médecine, *Saluberrima Medicorum Facultas.*

La *Faculté de Théologie* est composée de plusieurs Maisons & Sociétés. Les Docteurs se qualifient ordinairement de la Maison à laquelle ils sont incorporés, & où l'on enseignoit autrefois la Théologie. La principale est la Maison & Société de Sorbonne. Ceux qui prétendent y être reçus, doivent avant ou pendant leur

Licence, professer un Cours de Philosophie dans quelque Collége de l'Université. La seconde Maison est celle de Navarre. Il y a encore d'autres Colléges, qui ont le même droit de composer une Maison particuliere. Ce sont ceux de Montaigu, du Cardinal-le-Moine, des Cholets, &c. Les Docteurs, que l'on appelle Ubiquistes, ne sont attachés à aucune Maison, & se nomment seulement Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris.

Les degrés de la Faculté de Théologie sont le Baccalaureat, la Licence, & le Doctorat. Lorsque l'on est Maître-ès-Arts de l'Université, & que l'on a étudié trois ans en Théologie, on se présente à l'examen de quatre Docteurs, pour répondre sur les Traités appris sous les Professeurs, que l'on a entendus pendant ce temps-là; & lorsqu'on en est jugé capable, on soutient une thèse appellée Tentative, parce que c'est le premier coup d'essai: après s'en être acquité avec honneur, on reçoit le degré de Bachelier. Pour parvenir à un autre degré, le Bachelier doit entrer en Licence; elle s'ouvre de deux ans en deux ans, & elle est précédée de deux rigoureux Examens sur l'Ecriture-Sainte, les Conciles & la Théologie Scholastique. Pendant ces deux années, les Bacheliers font plusieurs Actes, pour donner des

preuves de leur capacité; c'eſt ce que l'on appelle être ſur les bancs. Ces Actes ſont des thèſes, dont l'une nommée la Sorbonique, ſe ſoutient toujours en Sorbonne, & dure depuis ſix heures du matin juſqu'à ſix heures du ſoir. Outre ces thèſes, ceux qui veulent être de la Société de Sorbonne, en ſoutiennent encore une autre appellée *Robertine*, du nom de Robert de Sorbon, fondateur de la Sorbonne; ceux-ci peuvent loger dans cette maiſon juſqu'à ce qu'ils ſoient Docteurs. Les Licenciés font enſuite un Acte que l'on nomme *Veſperie*, dans lequel ils ſoutiennent ſur l'Ecriture-Sainte, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & la Morale. Enſuite ils reçoivent de la main du Chancelier de l'Univerſité, le bonnet de Docteur à Notre-Dame de Paris. L'Acte qu'ils ſoutiennent en recevant le bonnet, s'appelle *Aulique*, parce qu'il ſe fait dans la Salle de l'Archevêché. Les nouveaux Docteurs ſont obligés, ſix ans après qu'ils ont reçu le bonnet, lorſqu'ils veulent avoir entrée dans les grandes Aſſemblées, de ſoutenir encore un autre Acte que l'on nomme *Reſumpte*, c'eſt-à-dire, une récapitulation de tous les Traités de Théologie. Ils ne reçoivent aucuns droits de ceux qui ſont communs entr'eux, qu'ils n'aient ſoutenu cette thèſe. L'Abbé de Noailles, qui a été Cardinal & Archevêque de Paris, fut le premier qui recommença à ſoutenir

cét Acte, lequel avoit été discontinué pendant un siécle.

La *Faculté de Droit*, Civil & Canonique, a eu jusqu'à présent ses Ecoles particulieres dans la rue Saint Jean de Beauvais ; mais on lui en bâtit de magnifiques, dans la place de la nouvelle Eglise de Sainte Geneviéve, au bâtiment de laquelle on travaille. Six Professeurs font les leçons publiques de Droit, trois le matin, trois l'après-midi. Pour être Bachelier de cette Faculté, il faut étudier en Droit pendant deux ans; pour être Licencié trois ans, & quatre pour être Docteur. Il y a deux Doyens de cette Faculté, l'un d'honneur qui est le plus ancien, & l'autre d'office, qui s'élit tous les ans. Ceux qui sont reçus Docteurs en Droit, sont revêtus d'une longue robe d'écarlate, que l'on dit être celle de Cujas, dont on se sert pour cette cérémonie. On leur met une ceinture qui représente l'écharpe ou le baudrier des soldats Romains; ensuite on leur présente un livre fermé, que l'on ouvre aussi-tôt, pour marquer que par l'assiduité de leurs études ils ont acquis la science des Loix. On leur met sur la tête un bonnet de Docteur, & un anneau d'or au doigt.

La *Faculté de Médecine* est ordinairement de cent Docteurs Régens, dont un est élu tous les deux ans pour en être le

chef, avec le titre de Doyen en charge, pour le distinguer du Doyen d'ancienneté. Elle a un Censeur, dont la principale fonction est d'assister le Recteur de l'Université à la visite des Colléges, & pour tenir la main à l'étroite observance des statuts.

Avant que de recevoir les Licenciés on fait un Paranymphe dans l'Ecole de Médecine, où l'on fait un discours sur l'excellence & la prérogative de la Médecine; on loue ensuite chaque Bachelier selon le mérite de ses études. Cette cérémonie, qui se pratique aussi dans la Faculté de Théologie, est une imitation des Paranymphes, qui se faisoient anciennement dans les nôces, où on louoit les époux. Le lendemain le Chancelier de Notre-Dame les fait Licenciés; après quoi ils ont encore plusieurs Actes à faire, avant que de parvenir au Doctorat, entr'autres la *Vesperie* & la *Doctorerie*. Après ces Actes le Licencié reçoit le bonnet de Docteur; mais pour avoir le titre de Docteur-Régent, il faut avoir présidé à une des premieres thèses qui se soutiennent en Médecine, après la réception du Doctorat.

On élit le *Recteur* de l'Université tous les trois mois, & souvent on le continue pendant deux & trois ans. Sa puissance est si grande sur les quatre Facultés, qu'il

peut faire cesser tous les Actes publics, & empêcher de donner les leçons; le jour même de sa procession, il défend aux Prédicateurs de monter en chaire. Comme chef de l'Université, il a rang dans les cérémonies publiques après les Princes du Sang. Aux enterremens des Rois de France, il marche à côté de l'Archevêque de Paris.

La *Procession du Recteur* de l'Université se fait tous les trois mois, en Mars, Juin, Octobre & Décembre, au jour que le Recteur indique par son mandement public. On peut comparer cette procession à la cérémonie du Doge de Venise, lorsqu'il va épouser la mer accompagné du Sénat.

Les Colléges du corps de l'Université, étoient ci-devant au nombre d'environ quarante, sans compter ceux de plusieurs Ordres Religieux, qui ne sont pas moins du corps de l'Université, tels que sont les Ecoles de S. Thomas aux Jacobins de la rue S. Jacques; du Docteur Subtil aux Cordeliers, &c. En 1763 & 1764, les petits Colléges où il n'y avoit plus d'exercice, ont été supprimés, & leurs Boursiers réunis tous dans le *Collége de Louis le Grand*, occupé auparavant par les Jésuites. On y a aussi mis le Tribunal & les Archives de l'Université, avec le Collége de Beauvais.

Voici les noms & le temps de la fondation des dix Colléges de plein exercice qui subsistent avec honneur.

1280. Collége d'Harcourt.

1302. Collége du Cardinal le Moine.

1304. Le Collége de Navarre, où l'on enseigne non-seulement les Humanités & la Philosophie, comme dans les autres Colléges; mais encore la Théologie, comme en *Sorbonne*.

1314. & 1328. Le Collége de Montaigu.

1322. Le Collége du Plessis, qui a été augmenté par le Cardinal de Richelieu, dans le siécle dernier.

1336. Le Collége de Lizieux.

1370. Le Collége de Beauvais, qui vient d'être uni pour l'enseignement, au *Collége de Louis le Grand.*

1401. Le Collége de la Marche.

1569. Le Collége des Grassins.

1661. Le Collége Mazarin.

Il y a encore le *Collége Royal*; mais il n'est pas du corps de l'Université. Son établissement est dû au Roi François I, restaurateur des Lettres en France, qui fonda, vers l'an 1530, onze Professeurs en Langues hébraïque, grecque & latine, &c. Il y a présentement dix-neuf Professeurs, savoir, deux pour l'Hébreu, deux pour le Grec, deux pour les Mathématiques, deux pour la Philosophie, deux

pour l'Eloquence, quatre pour la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie & la Botanique; deux pour l'Arabe, deux pour le Droit Canon, & un pour la Langue Syriaque. Les Professeurs Royaux étoient, lors de leur fondation, soumis à l'Université, dont ils faisoient partie, ce qui avoit été confirmé par Arrêt du Parlement du 8 Août 1626 : mais en 1635, le Cardinal de la Rochefoucault, Grand Aumônier de France, en étant devenu Protecteur, fit réserver seulement au Recteur & à l'Université la voie de monition, en cas que lesdits Professeurs enseignassent quelque chose contre la Religion & l'Etat, pour en informer le Roi. Depuis ce temps ils ont fait un corps séparé de l'Université. Après la mort du Cardinal Barberin, Grand Aumônier, arrivée en 1671, la direction du Collége Royal a été mise entre les mains du Secrétaire d'Etat, qui a la Maison du Roi dans son département, & les Professeurs jouissent des priviléges des Officiers commensaux de la Maison de Sa Majesté.

On peut ajouter ici, en parlant des établissemens qui sont à Paris pour l'instruction, l'Ecole de Chirurgie, aujourd'hui sur le pied d'Académie; & celle du Jardin Royal des Plantes.

La premiere a été fondée par S. Louis en 1268, près S. Cosme, dans la rue des

Cordeliers. L'on y a bâti en 1691, une ſalle en amphithéâtre, où l'on fait des leçons d'Anatomie. Les malades, qui peuvent s'y tranſporter, ſont écoutés, & on leur diſtribue des remedes gratuitement tous les Samedis, ainſi qu'on le fait à l'Ecole de Médecine.

Celle du Jardin Royal des Plantes a été établie par Henri IV, puis confirmée par Edit du Roi Louis XIII en 1626. Elle a été augmentée & agrandie par les ſoins du Cardinal de Richelieu en 1633; mais plus encore par le Cardinal Mazarin, & miſe en état de perfection par M. Colbert. Le Roi y entretient des Profeſſeurs de Chymie, Botanique & Anatomie. Les études profondes de M. de Tournefort en ont beaucoup augmenté le tréſor des Plantes, végétaux, minéraux, ſquelettes, &c. La ſurintendance du Jardin des Plantes, qui avoit été attribuée au premier Médecin du Roi, fut ſupprimée par Déclaration du Roi du 31 Mars 1718; & en 1732, le Roi l'attacha au Secrétaire d'Etat chargé des Maiſons royales. Sa Majeſté fait elle-même toute la dépenſe de ſon entretien.

On y a mis depuis quelques années le magnifique Cabinet Royal d'Hiſtoire Naturelle.

Académies.

Il y a cinq Académies Royales, qui ſont, outre celle de Chirurgie dont nous venons de parler :

L'*Académie Françoiſe*, qui eſt la premiere & la plus ancienne. C'eſt le Cardinal de Richelieu qui en a jetté les fondemens en 1635. Elle eſt compoſée de quarante Académiciens, qui doivent être tous gens diſtingués par leur érudition & par leur qualité. Leur étude eſt ſeulement la pureté de la Langue Françoiſe, à laquelle ils ſe bornent.

L'*Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres*, établie ſous le régne de Louis XIV, eſt la ſeconde. Son étude a pour objet l'Hiſtoire, tant ancienne que moderne, & tous les monumens qui peuvent contribuer à l'éclaircir, tels que les Inſcriptions, Médailles, Deviſes, &c.

L'*Académie des Sciences* eſt la troiſiéme; mais la premiere pour le mérite, parce qu'on n'y reçoit que des perſonnes à talens, qui excellent dans quelque partie de l'Hiſtoire Naturelle; & la brigue y a peu de part. Les études de cette Académie ont pour objet, la Géométrie, l'Aſtronomie, la Chymie & la Botanique.

L'*Académie de Peinture, Sculpture & Gravure*, fut auſſi établie ſous le régne de Louis XIV.

Outre cette Académie, il y a encore deux petites Académies de Peinture, qui ont les mêmes regles que celle du Louvre ; l'une se tient aux Gobelins sous les ordres de l'Académie Royale, & l'autre est dirigée par les Maîtres Peintres & Sculpteurs dans leur Bureau, attenant leur Chapelle de S. Luc.

La *cinquiéme Académie* Royale, est celle d'Architecture.

Bibliothéques Publiques.

La premiere & la plus ample est la *Bibliothéque du Roi* ; c'est la plus nombreuse & la plus accomplie de l'Europe ; & ce trésor augmente tous les jours.

Celle de *S. Victor*, fameuse par le grand nombre de Livres choisis.

Celle du *Collége Mazarin*, formée de celle du Cardinal de ce nom.

Celle des *Avocats*, dans une des Salles de l'Archevêché.

Celle de *S. Charles*, des Prêtres de la Doctrine Chrétienne.

Celle de la *Faculté de Médecine.*

Enfin celle de *la Ville*, qui est la derniere établie.

Outre ces Bibliothéques publiques, il y en a beaucoup d'autres particulieres de grande réputation ; comme celle de l'*Abbaye S. Germain*, dont les Religieux se font un plaisir de communiquer les Li-

vres au public ; celle de *Sainte Geneviéve*, qui a été fort augmentée par celle de M. le Tellier, Archevêque de Reims ; celle de *Sorbonne*, excellente pour les Livres de Théologie, les anciennes Editions & les Manuſcrits ; celle des *Petits Peres* de la Place des Victoires, qui eſt très-bien choiſie.

Tribunaux de Juſtice.

La Ville de Paris eſt honorée de cinq Tribunaux de Cours Supérieurs, & d'un très-grand nombre d'autres Juriſdictions, tant générales, pour toute la Ville & ſes dépendances, que particulieres à quelques cantons de cette même Ville.

Entre tous les Tribunaux, le *Parlement* eſt le plus ancien, le plus étendu & celui qui repréſente d'une maniere plus digne & plus efficace la Majeſté royale ; le Roi lui ayant confié la diſtribution de la juſtice qu'il doit à ſes peuples.

Il eſt à préſent compoſé de la Grand-Chambre, qui connoît de toutes les appellations verbales des Jugemens du reſſort, des matieres du Domaine du Roi, des droits de la Couronne, des cauſes des Ducs & Pairs, & autres grands Officiers, de la Régale, des Evêchés, même à l'excluſion de tous les autres Parlemens & Cours du Royaume. Il y a outre

le premier Président, & les Présidens à mortier au nombre de neuf, trente-sept Conseillers, vingt-cinq Laïcs & douze Clercs.

La *Tournelle* étoit autrefois double, civile & criminelle; mais la premiere est abolie. La seconde est composée de trois Présidens à mortier, douze Conseillers de Grand-Chambre qui servent six mois, & de quatre Conseillers de chacune des Enquêtes, qui servent tour-à-tour pendant trois mois.

Les trois *Chambres des Enquêtes* sont composées chacune de trente-quatre Conseillers, présidées par un des Présidens à mortier; les deux des *Requêtes du Palais* ont trois Présidens & seulement quatorze Conseillers. Les Enquêtes connoissent des appellations des procès par écrit dans toute l'étendue du ressort, & les Requêtes connoissent en premiere instance des causes de ceux qui ont droit de *Committimus*.

Outre les Requêtes du Palais, il y a une Chambre des *Requêtes de l'Hôtel*, composée des Maîtres des Requêtes, qui connoît aussi des affaires des privilégiés, lesquels choisissent entre les Requêtes du Palais ou de l'Hôtel, la Jurisdiction où ils veulent procéder.

La *Chambre des Comptes*, qui est dans l'enclos du Palais, comme les deux Cours

ſuivantes, fut rendue ſédentaire à Paris, à peu près dans le même temps que le Parlement.

La *Cour des Aides* prend ſon origine des Officiers établis pour connoître du fait des Aides, qui ſe levoient de temps en temps, ſelon les différentes néceſſités de l'Etat. Le Roi Jean la fixa en 1355.

La *Cour des Monnoyes*, ſuit la Cour des Aides dans les grandes cérémonies où les Cours Souveraines ſont mandées. Elle a pris naiſſance des trois Généraux Maîtres des Monnoyes, que nos premiers Rois avoient établis pour juger du fait des Monnoyes.

Le *Grand-Conſeil*, qui aujourd'hui tient ſes ſéances au Louvre, eſt également une Cour Souveraine. Son établiſſement eſt venu peu de temps après que le Parlement a été rendu ſédentaire. Il fut d'abord ambulatoire, & ſuivoit la Cour, d'où lui eſt venu le nom du Conſeil de la Cour; celui de Grand-Conſeil lui a ſuccédé, à cauſe des grandes affaires qui s'y traitent.

La *Prevôté de l'Hôtel*, connoît ſeule des cauſes de tout ce qui eſt à la ſuite de la Cour.

Cours & Juriſdictions ſubalternes.

Celles qui ſiégent dans l'enclos du Palais ſont :

La *Table de Marbre.*

La *Connétablie* & *Maréchaussée* de France.

L'*Amirauté.*

Les *Eaux & Forêts.*

MM. les *Trésoriers de France.*

Hors le Palais, sont la Jurisdiction du *Grenier à Sel.*

La *Prevôté & Vicomté de Paris*, ou le *Présidial* de Paris, qui siége au *Châtelet*, d'où lui est venu ce nom, qu'on lui donne ordinairement.

Le corps de l'*Hôtel de Ville*, qui est une des plus anciennes Compagnies de Paris.

La Jurisdiction des *Juge-Consuls*, qui n'a rapport qu'aux affaires du commerce.

Il y a encore dans Paris plusieurs autres Jurisdictions, qui ressortissent à celles ci-dessus énoncées, comme la *Chancellerie du Palais*, la *Bazoche*, &c. le *Bailliage du Palais*, l'*Officialité Métropolitaine*, & l'*Officialité Diocésaine*; le *Bailliage de la Temporalité* de l'Archevêché; la *Justice du Chapitre* de Notre-Dame, & celle de M. *le Chantre*; les *Bailliages de S. Germain* des Prés, de *Sainte Geneviéve*, de *S. Martin*, du *Temple* & de *S. Jean de Latran.*

Palais & Châteaux de Paris.

On compte dans Paris quatre Palais,

quatre Châteaux, & un grand nombre de magnifiques Hôtels, qui ne le cédent point aux Palais des plus puissans Princes de l'Europe.

Premiérement *le Louvre*, situé entre la rue S. Honoré & la riviere, au-delà de S. Germain l'Auxerrois. On distingue vulgairement ce Palais par vieux & nouveau Louvre, quoique ce soit un seul corps de bâtiment. Ce qu'on appelle le vieux Louvre est terminé; mais le nouveau n'est pas achevé.

Quant à l'origine de l'ancien Château qui étoit en ce lieu, les Historiens la fixent dès les Rois de la premiere race; mais ce qu'on sait de plus certain, c'est que le Louvre fut bâti par Philippe-Auguste en 1214, dans un bois qui étoit fort proche d'une petite maison de plaisance, & que ce Prince le nomma le Château du Bois. Il y fit faire entr'autres bâtimens une Tour, où il tint prisonnier Ferrand, Comte de Flandre, après la fameuse journée de Bouvines; & cette Tour a passé selon l'opinion la plus reçue, pour le principal manoir, ou chef-lieu de la Couronne, dans laquelle on gardoit le trésor & les archives; c'est même de cette Tour, qui ne subsiste plus, que relevent encore aujourd'hui tous les grands Fiefs de la Couronne.

François I la fit abattre en 1528, parce

qu'elle nuisoit à la vue du Louvre. Mais Charle V avoit fait auparavant rebâtir ce Château. En 1545, François I fit commencer la grande Salle du Louvre, & Henri II son fils l'acheva en 1548. Charle IX & Henri III continuerent cet édifice. Henri IV fit faire une partie de la grande galerie, qui joint aujourd'hui le Louvre avec les Tuileries. En 1661, le 6 Février, la galerie des Peintures fut consumée par le feu; mais Louis XIV fit tout réparer, & continua cette galerie jusqu'au Palais des Tuileries. Quant au Château du Louvre, Louis XIII & Louis XIV y firent successivement travailler. Et c'est aux soins de Louis le Grand que l'on doit cette façade superbe qui est du côté de S. Germain l'Auxerrois, & qui fait avec raison l'admiration de tous les connoisseurs.

Le *Palais des Tuileries* est situé au-delà du Louvre, à égale distance de la rue S. Honoré & de la riviere. Il est joint à celui du Louvre, par la grande Galerie dont nous venons de parler. On conserve dans cette galerie les Plans en relief, ou modeles de toutes les places & forteresses de France, & autres villes considérables de l'Europe, qui ont été faits par les plus habiles Ingénieurs du Royaume, avec une si grande exactitude, que par eux l'on connoît le fort & le foible des places

qu'ils représentent. Dans une autre partie de cette galerie, on expose de temps en temps les ouvrages de Peinture & Sculpture des Académiciens, pour faire connoître au Public les progrès continuels que fait cette Académie.

Les appartemens de dessous cette galerie ont été destinés & donnés de tout temps aux personnes qui excellent dans leurs professions, les distinguant par cette marque d'honneur du commun des autres Artistes.

L'Imprimerie Royale établie en 1640, en occupe une partie. La Monnoye des Médailles du Roi y est aussi; c'est dans cette Monnoye que l'on frappe les Médailles & les Jettons d'or, d'argent & de cuivre.

Le Palais des Tuileries est ainsi nommé, parce qu'on fabriquoit autrefois de la tuile en ce lieu. Il fut commencé au mois de Mai 1564, par la Reine Catherine de Médicis, alors veuve d'Henri II, & mere de Charle IX, pour en faire sa demeure.

Le jardin est un des plus beaux & des plus réguliers de l'Europe. On le commença en 1600, sous Henri IV, & il fut achevé sous Louis XIV, en 1660. La vue, à la prendre du vestibule, est magnifique; & le coup d'œil s'étend jusqu'à l'étoile des Champs Elisées.

La grande terrasse qui régne le long de ce Palais est bordée d'un dégré de cinq marches, sur la premiere desquelles on a placé six statues & deux vases de marbre blanc.

Le grand parterre, qui est à l'entrée du jardin, est formé de plusieurs compartimens, remplis de fleurs, selon les différentes saisons de l'année.

Auprès du grand bassin sont quatre beaux groupes, dont l'un représente Lucrece qui se poignarde en présence de Collatinus son mari, pour venger sa pudicité violée par le jeune Tarquin : à l'opposite est le groupe d'Enée, portant son pere Anchise, & tenant son fils Ascanius par la main. Les deux autres groupes, qui sont aux deux côtés du même bassin, représentent, l'un le ravissement d'Orithie par le vent Borée, & l'autre le Temps qui enleve la Beauté.

L'allée du milieu de ce jardin est appellée la grande allée ; c'est la promenade la plus ordinaire & la plus fréquentée par un monde continuel. Outre la grande allée, il y en a encore deux autres, & ce sont les trois principales ; elles sont entrecoupées par plusieurs petites allées qui renferment des pieces de gazon, des boulingrins, & quelques bosquets.

Au bout de la grande allée du milieu, il y a un grand bassin de figure octogone,

avec un jet-d'eau. Auprès de ce grand bassin sont quatre grands pied'estaux de marbre blanc, sur lesquels on a posé des statues de fleuves, faites à Rome par les pensionaires du Roi.

Ce jardin est presqu'entouré de deux terrasses qui prennent par un glacis à la terrasse de devant le Palais, & se terminent à l'esplanade, vis-à-vis la nouvelle Place de Louis XV. On jouit de-là d'une vûe des plus étendues & des plus agréables.

Le jardin des Tuileries est du dessein d'André le Nostre, qui a porté l'art du jardinage à sa perfection, particuliérement pour les parterres, dans lesquels il a excellé à Versailles, aussi-bien qu'à Paris.

On a construit un Pont tournant sur le fossé, pour communiquer des Tuileries dans le Cours & les Champs Elizées, au-devant desquels on a fait en 1763 la Place de Louis XV. Ce Pont est d'une invention singuliere. C'est le même frere Nicolas des Grands-Augustins, qui a rendu le Pont de bateaux de Rouen si commode & si agréable, qui est l'inventeur de ce Pont tournant.

Le Palais du *Luxembourg*, situé dans le fauxbourg S. Germain, est après le Louvre, le plus grand & le plus magnifique. La Reine Marie de Médicis, veuve d'Henri IV, le fit construire tout entier

en moins de six années, sous la conduite de Jacques de Brosse, le plus fameux Architecte de son tems; il fut commencé en 1615. Il est composé d'un principal corps de bâtiment, qui a quatre pavillons aux extrémités, & un corps avancé au milieu. La galerie qui est en entrant mérite une observation particuliere; elle renferme l'histoire de la Reine Marie de Médicis, sous des figures allégoriques, peintes par Rubens. Le jardin est composé de plusieurs belles allées de maroniers, & d'autres arbres. On y respire un très-bon air, à cause de sa situation élevée.

Le *Palais Royal* a sa principale entrée dans la rue S. Honoré. Le Cardinal de Richelieu commença en 1629, à faire bâtir ce Palais, sous la direction de Jacque le Mercier, fameux Architecte de son temps. Il fut achevé en 1636. On le nommoit alors le Palais Cardinal, & il a conservé ce nom jusqu'en 1643, que Louis XIV & la Reine Régente sa mere y étant venus loger, après la mort de Louis XIII, il fut appellé le Palais Royal. Le Roi Louis XIV en fit don l'an 1692 à Philippe de France son frere, tant pour lui que pour ses descendans mâles.

Les *Châteaux* de la ville de Paris sont en suivant le rang de leur ancienneté, le *grand Châtelet*, le *petit Châtelet*, la *Bastille*, l'*Arsenal*. On pouroit joindre

aux Châteaux, l'*Obſervatoire Royal*, parce qu'il a toute la forme & la ſolidité d'une forteresse; mais ſon uſage eſt bien différent; il n'eſt que pour les Sciences, principalement pour les obſervations aſtronomiques.

L'*Hôtel de Ville* eſt ſitué entre l'Egliſe de Saint Jean & la place de Gréve, qui lui ſert comme d'eſplanade. Cet Hôtel fut commencé ſous le Regne de François I, qui y poſa lui-même la premiere pierre, le 15 Juillet 1533.

L'Hôtel *de Soubize*, au Marais, près les Peres de la Merci, mérite d'être remarqué entre les beaux Hôtels. Sa cour eſt entourée d'une colonade dont le comble eſt bordé de baluſtrades qui font un bel ornement, & l'on va à couvert tout autour.

Paris eſt orné d'un grand nombre de *Places* publiques, dont les principales ſont la *Place Royale*, la *Place Dauphine*, la *Place des Victoires*, la *Place des Conquêtes*, ou de *Louis le Grand*, la *Place de Louis XV*.

Les autres Places ſont, la *Place des Tuileries*, autrement le *Carouſel*; la *Place du Louvre*, la *Place du Palais Royal*, la *Place de Gréve*, la *Place Maubert*, & la *Place de Sorbonne*.

Les *Halles*, ſituées entre les rues S. Denis, S. Honoré, Montmartre & Montor-

gueil, sont le grand marché de Paris. On y trouve tout ce qui peut être nécessaire pour l'usage de la vie.

A l'égard des Foires, il n'en subsiste plus que deux qui jouissent de quelques priviléges; ce sont les Foires de S. Germain & de S. Laurent.

L'on compte dans Paris trente Ponts, dont douze sont sur la riviere de Seine. Les principaux sont le Pont-Marie, celui de la Tournelle, le Pont de Bois, le Pont Notre-Dame, le Petit-Pont, le Pont au Change, le Pont S. Michel, le Pont-Neuf & le Pont Royal.

Il y a quatre Portes principales, qui sont autant d'arcs de triomphe: ce sont la Porte S. Bernard, la Porte S. Antoine, la Porte S. Martin & la Porte S. Denis.

La ville de Paris & ses fauxbourgs, contiennent 47 Cures, y compris cinq qui sont dans des lieux privilégiés, ou exempts de l'Ordinaire. Outre le Chapitre de l'Eglise Métropolitaine, on y trouve encore douze autres Chapitres, dont nous avons parlé dans le volume précédent.

Pour achever de donner une idée de Paris, il faut dire quelque chose des *Hôpitaux*, qui sont en grand nombre, indépendamment de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital de la Charité, & où l'on traite les malades. Celui que l'on nomme l'*Hôpital général*, mérite la premiere

considération.

considération. Il fut établi par les soins du Premier Président de Belliévre, qui obtint les Lettres Patentes nécessaires au mois d'Avril 1656. Les pauvres mendians, oiseux, libertins, étoient tellement à charge au public par leur insolence & leur nombre, qui se trouvoit monter à Paris à plus de 40000, qu'on remontra à Sa Majesté la nécessité de les enfermer. Le Roi ordonna des assemblées des principaux Magistrats, pour trouver les moyens de les loger & de les faire subsister; & quand on eut préparé tout ce qui étoit nécessaire, on publia aux Prônes des Paroisses que l'Hôpital seroit ouvert le 7 Mai 1657, pour recevoir tous ceux qui voudroient s'y retirer volontairement; & huit jours après on fit défense à cri public, de demander l'aumône dans les rues & les Eglises; ce qui obligea les gueux de profession de se retirer, ou de chercher du travail, pendant que les pauvres de nécessité trouverent le soulagement dont ils manquoient.

L'Hôpital Général est sous la conduite de trois Directeurs principaux, l'Archevêque, le Premier Président & le Procureur Général du Parlement, qui ont sous eux vingt-deux Administrateurs de différentes conditions, & un Receveur. Ces derniers sont reçus au Parlement, où ils prêtent serment de bien & fidélement ré-

gir le bien des pauvres. Pour le ſpirituel il y a un Directeur, qui a ſous lui 22 Prêtres pour adminiſtrer les Sacremens.

L'Hôpital Général renferme environ 15000 perſonnes. Il ſe trouve ſouvent extrêmement chargé, d'où il arrive que ſes revenus, quoique très-conſidérables, ſont à peine ſuffiſans pour la ſubſiſtance des pauvres, qui s'y rendent, ou qu'on y conduit malgré eux; ce qui oblige alors les Supérieurs d'implorer la charité générale des fidéles.

Il eſt composé de trois Maiſons principales, qui ſont la *Salpêtriere*, la *Pitié* & *Bicêtre*; la Maiſon de *Scipion* contient la Boulangerie, où l'on cuit le pain des pauvres; le *Refuge* ſert à la retraite des filles; & l'*Hôpital des Enfans-Trouvés* eſt deſtiné particuliérement à l'éducation des enfans expoſés, de l'un & de l'autre ſexe, auſquels on fait apprendre un mêtier dans l'Hôpital, avant de les en faire ſortir.

Lieux principaux de l'Election de Paris.

Au nord, ſe trouve *Saint-Denis*, petite ville avec une ancienne & riche Abbaye de Bénédictins, qui lui a donné ſon nom. C'eſt le lieu de la ſépulture ordinaire des Rois, des Reines & des Enfans de France. Ce n'a été que par une grace particuliere, que l'on a quelquefois

accordé à quelques Seigneurs d'y être inhumés, comme on l'accorda au Vicomte de Turenne, dont le Mausolée est un des Monumens de cette Eglise. Le titre abbatial de l'Abbaye de S. Denis ne subsiste plus, & il a été uni en 1692 à la Communauté des Filles de S. Cyr, près de Versailles. *Argenteuil* a un Prieuré de Bénédictins, qui servoit anciennement de demeure à la célebre Héloïse, épouse d'Abélard. *Montmorenci*, avec titre de Duché, qui a donné son nom à une des plus illustres Maisons du Royaume, & dont tous les domaines ont passé en celle de Bourbon-Condé, qui a fait donner à ce lieu le nom d'*Enguien.* Un peu plus loin est *Ecouen*, belle maison sur une hauteur, que le Connétable Anne de Montmorenci fit bâtir dans la disgrace qu'il souffrit sur la fin du regne de François I. *Gonesse*, bourg considérable, du domaine de nos Rois. Le pain qu'on y fait est estimé, & fait partie de l'approvisionement de Paris. *Louvres*, assez grand passage. *Lusarche*, petite ville, où est un Chapitre de Chanoines.

A l'orient de Paris est *Vincennes*, Maison Royale, avec un assez beau Parc. Dès l'an 1270, ce Château étoit nommé *le manoir* ou *la demeure du Roi*, *Manerium Regis.* Les Rois Louis Hutin, Charle le Bel & Charle IX, y sont morts.

Charle V y fit bâtir une Sainte Chapelle ; mais François I en fit construire une autre, qui fut achevée sous Henri II son fils, Louis XIII, & sur-tout Louis XIV ont mis ce château dans la perfection où il est. Louis XV y a demeuré dans sa minorité. *Charenton* a un beau Pont sur la Marne : on y voyoit autrefois le Temple des Calvinistes de Paris. *Saint-Maur*, avec un château qui appartient à la Maison de Condé. *Chelles*, belle & ancienne Abbaye royale de Filles. *Lagni*, petite ville sur la Marne, avec une Abbaye de Bénédictins. *Brie-Comte-Robert*, autre petite ville, en tirant vers le midi.

Au midi de Paris se voit à *Arcueil*, un magnifique Aqueduc, construit d'abord par les Romains, & que la Reine Marie de Médicis a fait rebâtir. Près du *Bourg-la-Reine*, lieu de grand passage, est le beau château de *Sceaux*, bâti par M. Colbert, & qui a appartenu depuis au Duc du Maine. *Palaiseau*, *Chevreuse*, Duché, *Montlheri*, ancienne ville, *Châtres* ou *Arpajon*, *Villeroi*, Duché, *Corbeil*, petite ville, avec un pont sur la Seine ; & en revenant vers Paris, *Choisi*, Maison royale sur la Seine, que Mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston, Duc d'Orléans, a fait bâtir ; mais que le Roi Louis XV, qui l'a acquise, a beaucoup embellie.

A l'occident sont les châteaux de la *Muette* & du Bois de *Boulogne*; *Saint-Cloud*, Duché-Pairie, érigé en faveur de l'Archevêque de Paris : il y a un magnifique château, qui appartient au Duc d'Orléans. *Versailles*, dont nous donnerons dans un moment la description. *Meudon*, Maison royale sur une élévation : Louis XIV l'ayant acquise de M. de Louvois, y fit faire de grandes augmentations, & beaucoup d'embellissemens. *Bellevue*, beau château voisin, que Louis XV a fait bâtir. *Marli*, Maison royale, dont Louis XIV a jetté les prémiers fondemens en 1679. C'est un château composé d'un grand pavillon quarré, accompagné de quatre autres gros pavillons, dont il est séparé par plusieurs compartimens de parterres. Douze autres petits pavillons, six à droite & six à gauche, sont destinés pour ceux que le Roi nomme comme devant l'accompagner. Les jardins & les eaux font le plus grand ornement de cette Maison royale. Près de-là est un fameux Aqueduc, & ce qu'on appelle la *Machine de Marli*, où sont quatre gros tuyaux qui élevent l'eau de la Seine, & la portent dans les réservoirs de Marli, de Versailles & de Trianon.

S. Germain en Laye, à quatre lieues à l'occident de Paris, est une ville passablement grande, habitée par sept mille ames

ou environ ; mais ce qui la distingue est une Maison royale bâtie sur la hauteur, & dont la vûe principale regarde Paris : c'étoit souvent la résidence de la Cour avant que le château de Versailles fût bâti. Le Roi Robert fit construire l'Eglise & le Prieuré. Charle V jetta les fondemens d'un nouveau château en 1370, & François I le répara deux cens ans après. Henri IV fit bâtir le château neuf & les terrasses. Louis XIII y fit des embellissemens, & Louis XIV, qui y étoit né, y fit faire des augmentations très-considérables. Ce château a servi de retraite en 1688, au vertueux, mais infortuné Roi Jacques II, lorsqu'il fut obligé de quitter l'Angleterre. Il y mourut en 1701. *Maisons* est près de S. Germain : on y voit un beau château. *Poissi*, petite ville sur la Seine, célebre par un marché qui s'y tient tous les Jeudis, pour l'approvisionnement de la grosse viande de Paris. *Triel*, assez gros endroit, plus bas sur la Seine.

Je passe une infinité de Bourgs, de Châteaux & de Maisons, qui font la richesse & l'ornement de l'Election de Paris, pour m'arrêter à ce qu'il y a de plus magnifique ; savoir, le lieu où le Roi fait ordinairement sa demeure.

Versailles.

La ville de Versailles est à quatre lieues

à l'ouest de Paris, située dans un terroir sec & sabloneux; mais où l'art a forcé la nature. Ce n'étoit autrefois qu'un simple village, avec une Maison de campagne, où le Roi Louis XIII tenoit ses équipages de chasse. Louis XIV en a fait une ville, où actuellement il y a plus de trente mille ames; ainsi elle peut passer pour une des mieux peuplées du Royaume. Le château est non-seulement la plus belle maison de France; mais encore l'abrégé de tout ce qu'il y a de beau, de riche & de rare au monde. Ce qu'on a dit des sept merveilles de l'antiquité n'en approche pas, & jamais la postérité ne croira ce que cette superbe maison a coûté. C'est un chef-d'œuvre des plus fameux Architectes, Peintres & Sculpteurs. La magnificence de chaque appartement efface ce qu'il y a de plus rare dans les Pays étrangers, & les seules écuries y sont plus belles que beaucoup de Palais de plusieurs Princes de l'Europe. Les jardins, les parterres, les bassins, les jets-d'eau & les aqueducs, n'y sont pas moins admirables; mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les machines dont on se sert pour faire jouer les eaux, leur donnent en l'air mille différentes formes très-agréables. On y voit des allées d'eau, des arcs de triomphe, des pavillons, des berceaux, des théâtres, des montagnes, & mille

autres choſes qui charment ceux qui les conſidérent. Les plus beaux baſſins ſont ceux de Cérès, de Flore, d'Apollon & de Bacchus : la ſalle des feſtins, la colonade, le labyrinthe & le parterre d'eau, ſont auſſi des choſes qui méritent d'être vûes. Verſailles eſt le lieu de la demeure ordinaire de Louis XV, aujourd'hui régnant : c'étoit auſſi celle de Louis XIV, qui n'a rien épargné pour le mettre dans la magnificence où il eſt à préſent. On fait état qu'il y a dépenſé plus de deux cens millions ; & que ſans parler de l'or, de l'argent, du marbre, du bronze, de la porcelaine fine, du criſtal, des glaces fines de Veniſe, & d'une infinité d'autres choſes très-riches & très-rares, il y a pour plus de trente millions de plomb ſous terre. On aura ſans doute de la peine à le croire, cependant il n'y a rien de plus vrai ; & je conſeille aux perſonnes qui aiment à voyager de finir leurs voyages par cette ſuperbe & charmante Maiſon, parce que s'ils l'avoient vûe une fois, tout le reſte leur paroîtroit peu de choſe. Verſailles eſt l'abrégé des merveilles du monde, & vaut plus que toutes les Maiſons royales de l'Europe enſemble.

La grande avenue du Château partage la ville en deux parties. Celle qui eſt à gauche, lorſqu'on arrive de Paris, s'ap-

pelle le *vieux Verſailles*, & celle qui eſt à droite ſe nomme la *Ville neuve*.

La Ville neuve eſt la mieux bâtie & la plus propre, quoique depuis quelques années le vieux Verſailles s'embellit beaucoup. Le Roi Louis le Grand a fait bâtir une belle Egliſe, qui eſt la Paroiſſe de la Ville neuve, & une grande maiſon pour loger les Peres Miſſionaires de S. Lazare, qui la deſſervent; & Louis XV a fait faire auſſi une Egliſe Paroiſſiale pour le vieux Verſailles.

Au-deſſous du village de *Viroflée*, on entre dans la grande avenue de Verſailles, qui eſt bordée de quatre rangs d'ormes, formant trois allées, dont celle du milieu à vingt-cinq toiſes de large, & les deux qui ſont aux côtés en ont dix chacune. Avant que cette belle avenue aille ſe terminer devant le Château, on rencontre à main droite le Chenil, où le grand Véneur a un appartement : c'eſt-là que logent les principaux Officiers de Vénerie, & où ſont tous les équipages de chaſſe. Vis-à-vis on voit l'Hôtel de feue Madame la Princeſſe de Conti, maiſon où régne le gout, la propreté & l'élégance. La grande & la petite Ecurie viennent enſuite; elles ſont ſéparées par cette même avenue : la grande eſt du côté du Chenil, & la petite du côté de l'Hôtel de Conti. C'eſt préciſément dans cet endroit

que la grande avenue se perd dans la Place d'arme ou Place royale, qui a 180 toises de face. L'avenue de S. Cloud & celle de Sceaux viennent aussi s'y terminer & forment une patte d'oye. Les Ecuries sont du dessein de M. Mansard, & leur décoration extérieure est la même : elles furent commencées l'une & l'autre en 1679, & achevées en 1685. L'une & l'autre sont fermées par une grille de fer, qui a trente-deux toises de longueur, & dont les ornemens sont dorés, & d'un très-beau travail. Elles sont terminées par deux pavillons de neuf toises chacun, couronnés par deux frontons, dans lesquels on voit des enfans assis sur des trophées, & sculptés par Martin. Ces pavillons flanquent deux aîles de trente-sept toises de long, qui en se joignant au principal avant-corps terminent la cour en demi-lune.

Des Ecuries on revient à la Place royale. L'élévation en glacis du terrein sur lequel le Château est bâti, l'inégalité des cours & des bâtimens qui se resserrent en s'éloignant de cette Place, font que le Château vu de cet endroit & de l'avenue de Paris, semble former une magnifique décoration de théâtre. De cette Place on monte dans l'avant-cour du Château, qui en est séparé par une grille de fer, enrichie d'enroule-

mens, & le long de laquelle on trouve deux guérites de pierre qui représentent les victoires de la France sur l'Empire & sur l'Espagne. Le premier est de Gaspard de Marsy, & le second de Girardon. Cette avant-cour, qui est en forme de demi-lune, a quatre-vingt-cinq toises de long, & quatre gros pavillons aux quatre coins pour flanquer deux aîles. C'est dans ces bâtimens que logent les quatre Secrétaires d'Etat, & divers autres Officiers.

De l'avant-cour on entre dans une grande cour, qui en est séparée par une grille de fer, ornée ainsi que la premiere, & le long de laquelle on voit pareillement deux guérites qui servent de pié-d'estaux à deux groupes de pierre, dont l'un représente la paix & l'autre l'abondance. De cette grande cour on monte sur la petite par cinq marches; elle est pavée de marbre blanc & noir. La face & les aîles de l'ancien Château sont bâties de brique & de pierre de taille, & les trumeaux qui sont entre les croisées sont ornés de bustes antiques de marbre, posés sur des consoles de même.

La Chapelle est un des plus beaux monumens de la piété de Louis XIV. Elle fut commencée au mois de Mars 1699. Rien n'est traité avec plus de majesté, que la décoration extérieure & in-

térieure de cet édifice. L'architecture en eſt belle & élégante, & les ornemens de ſculpture & de peinture y ſont répandus avec tant de gout & de jugement, que ce temple, quoiqu'inférieur en grandeur à beaucoup d'autres, les ſurpaſſe tous en magnificence.

La grande galerie, qui eſt une des plus belles pieces du Château de Verſailles, a 37 toiſes de long au-dedans ſur cinq de large. Elle contient dans ſa face dix-ſept grandes fenêtres cintrées, qui répondent à autant d'arcades remplies de glaces de miroir. Cette galerie eſt voûtée d'un berceau à plein cintre, ſur lequel M. le Brun a peint ſous des figures allégoriques, l'hiſtoire de Louis le Grand, depuis la paix des Pyrénées juſqu'à celle de Nimégue. Tout cela eſt renfermé dans neuf grands tableaux & dix huit petits.

Le plus grand eſt au milieu de la voûte, & l'inſcription de ſa premiere partie eſt :

Le Roi prend lui-même
La conduite de ſes Etats,
Et ſe donne tout entier
Aux affaires. M. DC. LXI.

L'inſcription de la ſeconde partie de ce tableau eſt :

L'ancien orgueil
Des Puiſſances
Voiſines de la France.

Le second tableau est à gauche du plus grand, c'est-à-dire, du côté des fenêtres. Son inscription est :

Résolution prise de
Châtier l'ingratitude
Des Hollandois.

On peut voir le reste de la description de ce superbe château dans le bel ouvrage qu'en a publié M. Piganiol de la Force ; mais je prendrois les éditions faites avant 1730, à cause de quelques changemens.

Cette galerie, qui est la plus belle & la plus magnifique, qui soit au monde, n'est pas seulement enrichie de glaces & de peintures ; elle est encore ornée de huit statues antiques, de plusieurs bustes, vases, navichelles, & tables de porphyre & d'albâtre.

De la petite cour de marbre, on entre dans le parc, par le vestibule, qui est au milieu, & qui est soutenu par seize colonnes d'ordre dorique & de marbre rance. Après quoi on trouve le parterre d'eau : c'est de l'extrémité de ce parterre qu'on découvre toute l'étendue du château, qui a, tant pour la face que pour les aîles, plus de trois cens toises Outre les statues de pierre qui ornent les avant-corps, le haut du bâtiment est orné de trophées, mêlés avec des vases qu'on a

placé le long de la balustrade qui régne sur tout ce bâtiment.

Après être descendu de cette espece de terrasse, on trouve deux bassins qui ont plusieurs jets-d'eau ; & au milieu chacun a une gerbe qui s'éleve jusqu'à vingt-neuf pieds de haut.

Le grand canal a trente-deux toises de large, sur huit cens toises de long, en comprenant les deux pieces d'eau. C'est un des plus beaux ornemens de ce jardin, l'un des plus magnifiques de l'univers. Vers le milieu il est traversé par un autre canal d'environ cinq cens vingt toises de long, dont les deux bras conduisent l'un à *Trianon*, & l'autre à la *Ménagerie*. A l'autre extrémité du grand canal, il y a encore une piece d'au qui a deux cens toises de longueur sur cent toises de largeur.

C'est peu dire que l'Orangerie est un des plus beaux morceaux d'architecture qu'il y ait au monde dans ce genre-là : on peut assurer que c'est le chef-d'œuvre & le miracle de cet art. Son dessein est de M. Mansard. Elle est exposée au midi, & consiste en une galerie dans le fond, qui a quatre-vingt toises de long sur trente-huit de large. Douze fenêtres cintrées, qui sont dans l'enfoncement des arcades, lui donnent du jour. Dans une niche qui est au milieu de cette galerie,

& vis-à-vis la grande porte, il y a une statue de marbre blanc, haute de dix pieds neuf pouces, la plinte y compris. Cette figure est en pied, & représente le Roi Louis XIV, vêtu à la romaine, avec un manteau royal, ayant un casque à ses pieds, & tenant de sa main droite un bâton de commandement.

On trouve à une des extrémités du petit Parc, le beau château de *Trianon*, qui étoit déja fort joli du temps de Louis XIV, & que Louis XV a fait encore embellir. A une autre extrémité est la *Ménagerie*, petit château, entouré de plusieurs cours grillées, destinées à des animaux & oiseaux étrangers de toute espece. *Saint-Cyr* n'en est pas éloigné : c'est une ancienne Abbaye convertie en Maison Royale pour l'éducation gratuite de 250 jeunes Demoiselles, dont la fortune ne répond pas à la naissance. Louis XIV en a été le Fondateur, & Madame de Maintenon l'Institutrice.

II. *Election de Pontoise.*

Le lieu principal est *Pontoise*, qui tire son nom de sa situation sur la riviere d'Oise. Il y a un château qui commande la ville. Elle est capitale du *Vexin*, Comté autrefois célebre, qui a eu des Comtes très-distingués dans l'Histoire. Une partie du Vexin se trouve en Normandie, &

Pontoise est du Diocèse de Rouen. Cette ville a donné naissance à Gabriel Cossart, bon Poéte Latin, & célebre par une Edition des Conciles. On trouve encore dans son Election, qui n'est pas fort étendue, *Maubuisson*, célebre Abbaye de Filles, fondée en 1240, par la Reine Blanche, mere de S. Louis, qui y est enterrée; l'*Isle-Adam*, Baronie & belle Maison, qui appartient à M. le Prince de Conti; *Eprais*, *Grisi* & *Valengoujart*, *Marine* & *Chars*, qui sont les terres les plus considérables.

III. *Election de Beauvais.*

Ce Pays a porté autrefois le titre de Comté, & il a fait aussi partie du Comté de *Vermandois*. Il passa aux Comtes de Troyes, issus des Comtes de Blois. Eudes II, Comte de Troyes, l'échangea l'an 996, pour Sancerre en Berri, avec son frere Roger, Evêque de Beauvais, qui donna ce Comté à son Eglise l'an 1016, avec le consentement du Roi Robert. *Beauvais* est une ville fort ancienne, sur la petite riviere de Thérin. Les Anglois l'attaquerent inutilement en 1443. Louis XI donna à cette ville de très-beaux priviléges, pour s'être bien défendue contre Charle, Duc de Bourgogne, qui l'avoit assiégée en 1472. Les femmes se signalerent durant ce siége, sous la conduite de Jeanne Hachette, dont on voit encore le

portrait dans la Maison de ville ; & c'est en mémoire de ce siége qu'il s'y faisoit tous les ans le 10 Juillet une Procession, où les femmes marchoient les premieres ; mais cet usage est aboli. L'Evêque en est Seigneur temporel & spirituel, en qualité de Comte de Beauvais. Il est le premier des Comtes Pairs Ecclésiastiques de France. Le chœur de l'Eglise cathédrale, quoique gothique, est d'une architecture extrêmement hardie. Il y a dans Beauvais une célebre manufacture de petites étoffes de laine, qui fait la richesse du Pays. Cette ville a vû naître MM. Vaillant, célebre Antiquaire, & Godefroi Hermant, qui a travaillé avec succès sur l'Histoire de l'Eglise.

Les endroits qui sont ensuite les plus considérables de cette Election, sont *Gerberoi*, petite ville, qui a titre de Vidamie, & appartient à l'Evêque de Beauvais, qui en est Seigneur temporel : *Cagni* ou *Boufflers*, érigé en Duché l'an 1695, pour le Maréchal de Boufflers : *Warty* ou *Fitz-James*, érigé en Duché en 1710, pour M. le Duc de Berwick, Jacque Filtz-James, fils naturel du Roi d'Angleterre Jacque II ; *Milly* ; *Onz-en-Brai*, Comté ; *Monchy-le-Chatel* ; *Mouy*, petite ville sur le Therin ; *Meru*, bourg assez bon ; *Tillard*, grand passage ; *Savigni*, village où l'on travaille en poterie de

terre, dont il se fait un assez grand commerce.

IV. *Election de Compiégne.*

Elle comprend *Compiégne*, assez bonne ville sur la riviere d'Oise, où est un château, la plus ancienne Maison royale de nos Rois, qui a été démolie & rebâtie plusieurs fois; parce que sa demeure qui est favorable pour la chasse, n'a jamais été abandonnée. Charle le Chauve fit rebâtir cette Maison royale hors les murs de la ville en 876, où les Rois ses prédécesseurs avoient fait beaucoup de séjour. S. Louis établit près de la ville un Couvent pour les Religieux de S. Dominique, & un Hôpital pour les malades. Louis XI fit à ce château des augmentations aussi bien que François I. Mais Louis XIV y fit faire de nouveaux bâtimens, & le Roi regnant y a fait des réparations & des embellissemens très-considérables, y allant chaque année passer quelque temps en été.

La Ville de Compiégne, dont les habitans font un assez bon commerce de bois pour Paris, est décorée de la belle Abbaye de S. Corneille, fondée par le Roi Charle le Chauve, dont la manse abbatiale fut unie en 1656, au Val-de-Grace de Paris: l'Eglise a servi de sépulture à quelques-uns de nos Rois. La forêt qui est proche de

Compiégne, nommée autrefois la forêt de Cuise, & qui comprend environs 29 mille arpens, appartient au Roi, & c'est un lieu de délices pour la chasse.

On trouve dans cette Election *Mouchi*, érigé en Duché l'an 1688, sous le nom d'*Humieres*; *Blerancourt*, maison magnifiquement bâtie, & accompagnée de beaux jardins; *Coudun*, *Verberie* & *Bethisi*, bourgs assez considérables.

V. *Election de Senlis.*

Senlis, petite ville Episcopale, assez ancienne, est située sur une éminence, au pied de laquelle passe la petite riviere de Nonnette. Elle est environée de bois, a un Bailliage, un Présidial, une Prevôté royale, une Maîtrise des Eaux & Forêts, un Grenier à Sel, & une Capitainerie royale des Chasses. La ville n'a aucun commerce: elle est pauvre & remplie de Gens de Justice, d'Ecclésiastiques, & d'Auberges, parce que c'est un grand passage. Il y a eu autrefois des Comtes de Senlis, qui prirent dans la suite des temps le nom de Bouteiller, à cause de la charge de Bouteiller de France, qu'ils ont long-temps possédée. *Mont-l'Evêque*, maison de plaisance de l'Evêque de Senlis, à une demi-lieue de la ville, à l'est, sur la Nonnette. Près de Senlis & dans la plaine, est la belle Abbaye *de la Victoire*, fondée en

1214 ou 1222, par Philippe Auguſte, en reconnoiſſance du gain de la bataiile de Bovines, qu'il gagna en Flandre ſur l'Empereur Otton. *Chantilli*, bourg & beau château, qui eſt paſſé de la Maiſon d'Orgemont dans celle de Montmorenci, & a été unie au Duché de ce nom juſqu'en 1633, que Louis XIII retint cette Terre, qui eſt une des plus ornées du Royaume; mais en 1661 Louis XIV la donna en toute propriété au grand Prince de Condé, dans la Maiſon duquel elle eſt reſtée. *Pont-Sainte-Maixance*, gros bourg, & paſſage conſidérable ſur l'Oiſe; *Verneuil*, en titre de Duché; *Creil*, petite ville peu conſidérable. *Beaumont*, ſur l'Oiſe, petite ville & grand paſſage ſur cette riviere. *Merlou*, petite ville peu conſidérable.

VI. *Election de Meaux.*

Meaux eſt le ſiége d'un Bailliage & d'un Préſidial : ſon Evêque eſt ſuffragant de Paris. La ville eſt ſituée ſur la riviere de Marne, qui la diviſe en Ville & en Marché. L'Egliſe cathédrale, dédiée à la Sainte Vierge & à S. Etienne, eſt magnifique dans ſes ornemens & dans ſa ſtructure. Du côté de l'Epitre du Maître-Autel eſt une haute colonne de marbre, qui porte dans une coupe le cœur du généreux Louis de l'Hôpital. Le Palais épiſcopal eſt re-

marquable par sa belle cour, & par son escalier sans degrés, en sorte qu'un cheval chargé pouroit y monter facilement. Le pavé en est de briques.

Le territoire de Meaux produit des bleds & du vin; l'on y trouve des prairies, où l'on nourit du gros & du menu bétail. On apporte à son Marché tous les mercredis & les samedis d'excellens fromages, nommés fromages de Brie, qui sont extrêmement recherchés. Il y a un gros marché franc tous les premiers samedis de chaque mois. A demi-lieue de cette ville, on voit sur la Marne la belle maison de plaisance de l'Evêque, accompagnée de beaux jardins, avec une terrasse, qui est un assez grand ouvrage : on la nomme *Germigni*.

La Ville de Meaux étoit en grande considération sous la premiere race des Rois de France. Grégoire de Tours dit que Chilpéric y ayant fait emprisonner la Reine Brunehault, commanda qu'on y tînt ses filles prisonnieres. Les premiers Comtes de Champagne se qualifioient Comtes de Troyes & de Meaux. Ce fut la premiere ville de France où les Protestans commencerent à prêcher : elle a beaucoup souffert en divers temps, à cause des guerres de religion.

Monceaux, à deux petites lieues à l'est de Meaux, est une Maison royale bâtie

en 1547, par Catherine de Médicis. Henri IV en fit rebâtir le château, & l'érigea en titre de Marquisat en faveur de Gabrielle d'Estrées. En 1644, Louis XIV acheta cette terre, & en fit une Capitainerie de chasse l'an 1666. *Dammartin*, petite ville sur une élévation, appartient à la Maison de Condé. *Claye*, gros bourg & un assez grand passage. *Fresnes*, belle & magnifique maison. *Creci*, petite ville, avec un Bailliage. *Jouarre*, belle Abbaye de Filles. *La Ferté-sous-Jouarre*, petite ville avec un Bailliage; son château est assez beau, & se joint au fauxbourg par un pont de bois, très-estimé pour sa construction, qui est sans autre appui que celle de l'épaisseur des pieces de bois qui le composent, quoiqu'il ait 64 pieds de long.

VII. *Election de Coulomiers.*

Cette Election est dans la Brie Champenoise, au lieu que celles de Meaux & de Rosai, qui suit, sont de la Brie Françoise. Elle n'a de considérable que *Coulomiers* & la *Ferté-Gaucher*, qui toutes deux sont le siége d'un Bailliage seigneurial.

Coulomiers, ville de la Brie, dont elle est une des plus considérables, est située sur la petite riviere de Morin, à treize lieues de Paris, & à cinq de Meaux, dans un terroir gras & fertile. Elle a été de l'an-

cien Domaine du Comté de Champagne, dont elle n'a été séparée entiérement, que quand Charle VI, l'an 1404, donna cette ville avec plusieurs autres à Charle VIII, Roi de Navarre, en pleine propriété, pour le récompenser de plusieurs droits, qu'il avoit sur plusieurs Provinces du Royaume.

VIII. *Election de Rozai.*

Où est *Rozai* ou *Rosoi*, petite ville, dont le domaine appartient au Chapitre de l'Eglise Métropolitaine de Paris. Il y a un Siége de haute-justice. Elle est située dans une plaine fertile en grains, à six lieues de Meaux, & à douze de Paris. Son Eglise paroissiale, qui est grande & bien bâtie, est sous l'invocation de la Sainte Vierge. Dans la grande place est une belle fontaine d'eau vive. *Nangis*, petite ville & très-belle terre; *Fontenai*, *Armainvilliers*, *Tournan* & *Chaume*.

IX. *Election de Provins.*

Provins, assez jolie ville, dans la Brie Champenoise. Elle étoit connue du temps de Charlemagne, & elle a appartenu aux Rois de France, jusqu'à ce que ses Comtes devinrent héréditaires. Ces Princes accorderent de grands priviléges à la Ville de Provins; & selon l'usage du temps, ils y fonderent diverses Eglises & plusieurs

Monasteres. On voit quelques monnoies des descendans de Charlemagne, fabriquées à Provins, & sur lesquelles on lit cette Légende : *Castris Provinis*, ou celle-ci, *Pruvino*, ou enfin celle-ci, *Moneta Pruvinensis*. Dans les Auteurs & dans les titres du commencement & du milieu de la troisiéme race, il est souvent fait mention des sols & des livres de Provins.

Cette ville ne fut d'abord composée que de la ville haute, qui étoit une place forte ; mais les Comtes héréditaires l'augmenterent de la ville basse. Les Comtes de Champagne & de Brie estimerent beaucoup cette ville. Ils y firent bâtir un Palais, dans lequel ils demeuroient quelquefois avec leur cour ; & ce fut dans la grande salle de ce Palais, que Thibaud IV du nom, Comte de Champagne & de Brie, fit écrire au pinceau les chansons qu'il avoit composées pour la Reine Blanche, mere de S. Louis. On les trouve quelquefois en manuscrit & notées selon la musique de ces anciens temps.

Le Présidial de Provins est de la premiere création des Présidiaux, & l'on y juge suivant la Coutume de Meaux.

Le seul commerce de l'Election, dont cette ville est le siége, consiste en bleds, qu'on transporte à Paris par le moyen de la Seine, qui passe à deux lieues de Provins. Outre un Bailliage & un Présidial ; il

il y a une Prevôté & une Maréchaussée. On y remarque aussi l'Abbaye de S. Jacque, de Chanoines réguliers. Les terres les plus considérables de cette Election, sont *Monglast*, *Emoli*, *Chenoise*, où est une Maison des Peres de la Merci ; le *Housset*, *Champeaux*, & quelques autres.

X. *Election de Melun.*

Elle a pour son lieu principal *Melun*, sur la riviere de Seine, petite ville fort ancienne, qui, si on en veut croire les habitans, a servi de modele pour bâtir celle de Paris. Ce qu'il y a de constant, est que la figure & la situation de ces deux villes sont parfaitement semblables. La riviere de Seine y forme une isle, & coupe la ville en trois parties ; l'une du côté de la Brie, qui est la ville ; celle de l'isle, qui est la Cité ; & celle qui est du côté du Gâtinois. On voit à Melun les anciens vestiges d'un Temple que l'on croit avoir été consacré à la Déesse Isis. C'est un bâtiment dont il ne reste plus que les quatre murailles ; sa forme est un quarré long.

Melun étoit la patrie de Jacque Amiot, fameux par son esprit & par son savoir. Il y naquit en 1514. Son pere s'appelloit Nicolas Amiot, Corroyeur, selon quelques-uns, ou Boucher selon d'autres. Par son mérite il fut choisi pour

être Précepteur des Princes, fils du Roi Henri II, qui furent ensuite Rois, sous les noms de François II, Charle IX & Henri III. Amiot fut Abbé de Bellozane, de S. Corneille de Compiegne, Evêque d'Auxerre, Grand Aumônier de France, & Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Il mourut à Auxerre le 7 Février de l'an 1595. La Langue françoise lui a de grandes obligations; & il l'a fort enrichie par deux ouvrages, que deux siécles n'ont encore pu détruire. Sa traduction de Plutarque se lit toujours avec plaisir, malgré les changemens que l'usage apporte continuellement dans notre langue. Melun a un Bailliage & un Siége Présidial, une Prévôté, une Election, un Grenier à Sel. Le Bailliage & Siége Présidial est régi par une Coutume particuliere, appellée la Coutume de Melun, qui fut rédigée en 1560. Ce Tribunal est composé de vingt-cinq officiers, compris les chefs. Le commerce de Melun se fait en bleds, farines, vins & fromages, qu'on vend à des Marchands des environs, ou qu'on transporte à Paris par la Seine. Melun a son gouvernement particulier. Les autres endroits les plus distingués, sont *Vaux-le-Villars*, érigé en Duché pour le Maréchal de Villars; la *Ferté-Alais*, petite ville sur l'Essone; *Celi*, en titre de Comté; *Herissi*; & *Fontai-*

nebleau, Maison royale, qui mérite quelque détail.

Fontainebleau.

Ce lieu est nommé dans les anciens titres, *Fons Blaudi* ou *Bliaudi*, ou *Bleaudi*, comme on peut voir au Traité des Palais & Maisons de plaisance des Rois de France, qui fait le IVe livre de la *Diplomatique* du Pere Mabillon. Fontainebleau est dans le Gâtinois, au milieu d'une forêt, qu'on appelloit anciennement la *Forêt de Bierre*, & qui à présent porte le nom qu'on a donné au Château à cause de la beauté de ses eaux. Il est à quatorze lieues de Paris; & nos Rois, depuis un très-long-temps, l'ont regardé comme un lieu de divertissement, à cause de sa situation propre à la chasse. Un bel esprit Italien, c'est le Nonce Bentivoglio, en a donné une description générale assez juste, dont voici la traduction. « Fontainebleau, dit-il, est un vaste Palais, digne d'un aussi grand Roi, » que l'est celui de France; & quoique ce » soient plusieurs corps de bâtimens, » joints les uns aux autres en divers » temps, sans ordre, ni symétrie, ce » qui forme une masse confuse d'édifices » de différentes architectures; cette confusion a néanmoins un air de grandeur » & de majesté qui surprend. La situa-

» tion du lieu eſt enfoncée, & n'a nul
» agrément, ſur-tout dans la ſaiſon où
» la campagne & les bois ſont dépouillés
» de leur verdure : une grande forêt lui
» ſert d'enceinte. Aux environs du Châ-
» teau, ce ſont des collines couronnées
» de rochers, qui ne produiſent rien, ni
» pour les néceſſités de la vie, ni pour le
» plaiſir des ieux. Comme il s'y trouve
» une infinité de bêtes fauves, le Roi y
» vient prendre le divertiſſement de la
» chaſſe, & donne par ſa préſence à cette
» demeure, un relief qu'elle n'a point
» d'elle-même. On y voit des jardins
» fort propres & très-bien entendus ; &
» outre la grande fontaine, qui par la
» beauté de ſes eaux, a donné le nom au
» lieu, il y en a un grand nombre d'au-
» tres qui embelliſſent extraordinaire-
» ment ce charmant ſéjour. »

Nous ne trouvons point qu'il ſoit fait mention de Fontainebleau avant le regne de Louis VII, dit le Jeune. On voit par une charte de ce Prince, qui eſt de l'an 1169, qu'il y fit bâtir une Chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge & de S. Saturnin, & qu'il fonda un Chapelain à perpétuité. Ces raiſons ont fait regarder Louis le Jeune comme le fondateur du Château de Fontainebleau. Philippe-Auguſte ſon fils eut le même goût pour cette Maiſon royale, où il paſſoit une bonne

partie de l'année. S. Louis s'y plaisoit aussi beaucoup ; & l'on voit plusieurs de ses lettres ainsi datées, *données en nos déserts de Fontainebleau*. C'est ce même Roi qui y fonda un Couvent de Religieux de la Rédemption des Captifs, sous le titre de la Sainte Trinité : ce sont ceux qu'on appelle à Paris les Mathurins. Philippe le Bel, Jean, Charle V. & Charle VII, avoient pour ce Château le même attachement que leurs prédécesseurs; mais François I les surpassa : car non-seulement il fit réparer les anciens bâtimens, mais il en fit construire de nouveaux; & comme il aimoit & protégeoit les Sciences & les Arts, il fit venir des pays étrangers les plus excellens ouvriers, qui en embellissant le château de Fontainebleau, ramenerent en France le bon goût pour l'architecture & pour la peinture. Le Primatice eut l'intendance de tous les ouvrages qu'on y fit, & ce fut sur ses desseins qu'ils furent exécutés. Depuis François I nos Rois ont pris plaisir à augmenter & embellir le château de Fontainebleau, où ils font leur séjour pendant une partie de l'automne.

La Forêt de Fontainebleau s'appelloit autrefois la *Forêt de Bierre*, sans qu'on sache précisément l'origine de ce nom. Elle contient vingt-six mille quatre cens vingt-quatre arpens, tant plein que vuide.

Sa figure est presque ronde, & le château fait le centre. Henri IV y fit faire une route appellée la *Route ronde*, parce qu'elle fait le tour de cette forêt. Elle sert à placer les relais pour courre les cerfs. Outre cette route, il y en a une infinité d'autres, qui ont été percées en différens temps; & depuis l'an 1679, on en a dressé plus de trois cens mille toises de long.

XI. *Election de Montereau.*

Montereau, petite ville, à l'embouchure de l'Yonne dans la Seine, d'où lui vient son nom de *Montereau-faut-Yonne*. Comme cet endroit est un très-beau pays de chasse, nos Rois y alloient souvent autrefois, & c'étoit une de leurs principales maisons de plaisance. Ce fut sur le pont de cette ville, que fut tué d'un coup de hache, par Tannegui du Châtel, le 10 Septembre 1419, Jean, Duc de Bourgogne, dit l'*Intrépide*, ou *sans peur*, fils du Duc Philippe, dit *le Hardi*: ce qui se fit, dit-on, par le commandement du Dauphin de France, depuis Roi, sous le nom de Charle VII, qui l'avoit attiré en ce lieu, sous prétexte d'une conférence, qu'il vouloit, disoit-il, avoir avec lui, & pour se venger de l'assassinat, qu'avoit fait faire à Paris le même Duc de Bourgogne de la personne de Louis, Duc d'Orléans, frere du Roi Charle VI, en l'année 1407. La

Dame de Grat, maîtresse du Duc de Bourgogne, l'avoit engagé à cette conférence, en laquelle Tanneguy du Châtel, qui avoit été le favori du Duc d'Orléans assassiné, fit une querelle au Duc de Bourgogne; & en lui reprochant, qu'il ne rendoit pas au Dauphin le respect qu'il lui devoit, il lui donna un coup de hache sur la tête, dont le Duc de Bourgogne mourut, & fut inhumé avec ses habits dans l'Eglise de Notre-Dame, devant l'autel de S. Louis. Mais peu après on enleva son corps, qui fut porté à la Chartreuse de Dijon, où se voit encore sa tête, avec la marque de la blessure. On prétend que le Roi François I voyant cette tête, fut surpris d'y trouver un si grand trou, & qu'un Chartreux lui répondit : *Sire, n'en soyez pas surpris, c'est le trou par où les Anglois sont entrés en France.*

Le commerce de Montereau se fait en bleds, qu'on vend à Paris, en denrées, dont la principale est le fromage, & en draps, qu'on fabrique dans une petite Manufacture, établie à *Dormeilles.* On trouve encore dans cette Election *Moret*, petite ville & Bailliage royal; & *Donnemarie*, gros bourg.

XII. *Election de Nogent.*

Nogent sur Seine, est une petite ville dans la Champagne, sur les frontieres de

la Brie, à vingt-deux lieues de Paris, & à neuf de Montereau. Elle relevoit autrefois de l'Abbé de S. Denis, & elle fut comprise dans le douaire d'Isabelle de Baviere. Cette ville est le siége d'un Bailliage & d'un Grenier à Sel. Les prairies font le principal revenu de l'Election de Nogent : il s'y fait un assez grand commerce de foin, qu'on transporte à Paris par le moyen de la Seine. Il y a aussi des vignes dans quelques Paroisses, où l'on recueille année commune environ deux mille muids de vin ; mais il se consume dans le pays.

On y trouve encore *Brai* & *Pont*, tous deux sur la Seine. Il y a peu d'autres Terres considérables dans cette Election.

XIII. *Election de Sens.*

Outre le siége d'un Archevêque, *Sens* posséde encore un Bailliage avec Présidial, & une Election. Cette ville, capitale du Sénonois, autrefois très-considérable, est aujourd'hui fort déchue.

Les habitans de Sens furent ceux qui arrêterent le plus long-temps les conquêtes de César dans les Gaules. On voit encore près de la ville, d'anciens vestiges des édifices qu'y fit construire ce Conquérant ; & sur le rivage d'Yonne, il y a une maison qui a pour titre, *Carcer Cæsaris.*

Vers l'an 940, elle étoit au pouvoir de Hugue le Grand, Duc de France, qui en commit le Gouvernement à un Seigneur nommé Frotmond. Après la mort du Duc Hugue, le Comte Rainard se rendit Seigneur propriétaire de cette ville, qu'il laissa à son fils Frotmond, & celui-ci à son fils Rainard II, qui ayant commis plusieurs violences contre l'Archevêque Loteric, obligea le Roi Robert, en 1015, à confisquer sur lui ce Comté, qu'il réunit à la Couronne.

La ville de *Sens* est avantageusement située pour le commerce : cependant il s'y en fait fort peu. On conduit à Paris par la riviere d'Yonne, des vins, du bois, du charbon, de l'avoine & du foin.

Les principaux lieux de son Election sont, *Villeneuve-le-Roi* & *Villeneuve-l'Archevêque*, tous deux assez considérables; *Valleri*, assez belle terre, qui appartient à la Maison de Condé; *Traignel*, au Marquis de ce nom, branche de la Maison d'Harville, étoit peu considérable; mais elle a été fort augmentée par le feu Marquis de Trainel, mort en 1726; *Champigni*, qui a donné son nom à une branche de la famille des Bocharts. On peut encore remarquer *Torigni*.

XIV. *Election de Joigni.*

Joigni, petite ville, sur l'Yonne, avec

titre de Comté, n'a rien de considérable que d'être le chef-lieu d'une Election, & d'avoir 27 terres dans sa mouvance. Les autres endroits sont, *Saint-Julien du Sault*, sur la même riviere; *la Ferté Loupiere*; *Aillant*, sur le Tollon; *Briesnon*, sur l'Yonne.

XV. *Election de Saint-Florentin.*

Saint-Florentin, avec titre de Comté, est peu considérable pour le revenu, mais a de grandes mouvances. *Germigni* & *Ervi*, sont les autres lieux les plus distingués.

XVI. *Election de Tonnerre.*

Tonnerre a été célebre par ses anciens Comtes, & ne l'est plus aujourd'hui que par ses bons vins. Il y a dans la ville de Tonnerre un Bailliage seigneurial, régi par la Coutume de Sens, & une Gruerie seigneuriale, une Election, & un Grenier à Sel. La ville de Tonnerre est fermée par une vieille muraille fort négligée, & par quelques tours rondes à l'antique. On recueille, année commune, dans le département de Tonnerre, trente mille muids de vin. Les autres lieux les plus considérables sont, *Cerisi* & *Argenteuil*, Marquisat; *Anci-le-Franc*, belle Maison; *Epineul*-sur-l'Armançon, au-

dessous de Tonnerre ; *Legni* & *Chabli*, sur le Serain, petite riviere ; *Yranci* ; *Licheres* ; *Ravieres* ; *Laignes* & *Griselle*, avec *Molesme*, célebre Abbaye. Cette Election enveloppe en partie l'Auxerrois.

XVII. *Election de Vézelai.*

Vézelai, petite ville au-delà d'Auxerre, sur une hauteur, dans le Nivernois, au Diocèse d'Autun, est située sur la troupe d'une montagne, dont l'abord est assez difficile, & près de la riviere de Cure. Elle doit ses commencemens à une Abbaye qui y fut bâtie au IX siécle par Gérard, dit *de Roussillon.* On tint un Concile à Vézelai en 1145, pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Ce fut la patrie de Théodore de Béze, qui fut le successeur de Calvin à Genève, où il mourut le 13 Octobre 1605, dans une grande réputation parmi les Protestans. *Monceaux* ; *Lormes* ; *Saint-Léonard*, ou *Corbigni*, sont ensuite les lieux les plus distingués de cette Election.

XVIII. *Election de Nemours.*

Nemours est une petite ville du Gâtinois François, en titre de Duché, avec un Bailliage royal. Ce Bailliage fut établi par François I en 1524. On compte cinq Prévôtés royales dans le ressort de

Nemours ; ce sont, *Château-Landon*, *Pont-sur-Yonne*, *Cheisi*, *Lorrei*, *Vaux*:

Le commerce du pays se fait en bleds, farines, vins & fromages, qu'on vend à des marchands des environs, ou qu'on transporte à Paris par la Seine ; mais il n'y a aucune manufacture.

Nemours a eu autrefois ses Seigneurs particuliers, qui n'avoient d'autre qualité que celle de Chevalier ; & ce fut d'eux que le Roi Philippe-le-Hardi, fils de S. Louis, l'acquit vers l'an 1276. Le Roi Charle VI, voulant récompenser Charle Roi de Navarre, de ses droits sur le Comté de Champagne & d'Evreux, lui donna entr'autres choses Nemours. Louis XIV retira ce Duché, qu'il a donné à son frere Philippe de France, & qui est possédé aujourd'hui par M. le Duc d'Orléans.

Courtenai est une Seigneurie fort ancienne, qui avoit des Seigneurs particuliers dès l'année 1000. Un de ces Seigneurs accompagna Guillaume à la conquête de l'Angleterre l'an 1066 ; & ceux de cette race s'établirent en Angleterre, où ils ont long-temps tenu un rang illustre. Les aînés demeurerent en France, où ils étoient Seigneurs de Courtenai & de Château-Renard, & ils se signalerent aux premieres guerres de la Terre-Sainte. Le dernier nommé Renaud, n'eut qu'une fille

nommée Elisabeth, qui épousa le plus jeune des fils du Roi Louis le Gros. Ce Prince eut trois fils, qui laisserent postérité. L'aîné nommé Pierre, épousa Agnès, & fut élu Empereur de Constantinople après la mort d'Henri son oncle; mais avant que d'avoir pris possession de l'Empire, il fut tué en Grece l'an 1220, par Théodore Lascaris, qui l'avoit tenu deux ans prisonnier.

Château-Landon, petite ville de France au Gâtinois, sur une colline, près du ruisseau de Fusin, à deux lieues de Nemours, est une terre considérable en titre de Comté; *Beaumont*, autre Comté, qui a été autrefois à Jacque Cœur, a passé par sa petite fille dans la Maison de Harlai, & vaut plus de 25 mille livres de revenu; *Bransles*, *Poligni*, *la Celle*.

XIX. *Election d'Etampes.*

Etampes, qui en est le lieu principal, est une petite ville, avec titre de Duché, qui est du Gouvernement de l'Orléanois; elle a été anciennement du domaine de nos Rois, & a vu plusieurs Conciles : c'est un grand passage pour la route d'Orléans. Le Roi Robert jetta les premiers fondemens du Château d'Etampes, lequel fut détruit à la réquisition des habitans, au commencement du regne de Henri IV. Le Prince de Condé y avoit mis en gar-

nison en 1562, une partie des troupes que d'Andelot avoit amenées d'Allemagne, qui pendant six semaines qu'elles y resterent, firent horriblement souffrir les habitans, & sur-tout les Ecclésiastiques. Cette ville est de l'ancien domaine de la Couronne. Le Roi Charle IV l'érigea en Comté, en faveur de Charle d'Evreux, son cousin. *Merinville* & *Basville*, sont les Terres les plus considérables de cette Election.

XX. *Election de Montfort.*

Où l'on trouve *Montfort*, terre considérable, dont les Comtes ont été fort célebres dans l'histoire; elle a aujourd'hui le titre de Duché. On y fait commerce de bled, d'avoine, de vins, & sur-tout de bois. *Neaufle-le-Vieil* & *Neaufle-le-Château*, avec *Houdan*, sont ensuite les lieux les plus distingués. *Pontchartrain*, belle terre, en titre de Comté; *Orgeres* & le *Tremblai*, sont moins considérables. *Saint-Léger*, un des principaux haras du Roi.

XXI. *Election de Dreux.*

Dreux, petite ville fort ancienne, & Comté autrefois du domaine de nos Rois, a été possédée par une branche de la Maison Royale, & a donné des Ducs de Bretagne; c'est d'eux que descendoit Anne

de Bretagne, femme de Louis XII. Cette ville a vu donner en 1562, une bataille entre les Catholiques & les Huguenots, qui la perdirent. Elle a donné naissance à Antoine Godeau, Ecrivain célebre, & l'un des plus grands Evêques du XVIIe siécle, mort en 1672, âgé de 67 ans. Cette ville a aussi produit le Poéte Rotrou, assez grand versificateur.

Anet, belle terre qui étoit du domaine de la Couronne, fut donnée avec celles de Nogent-le-Roi, Bréval & Monchauvel, par le Roi Charle VII, à Pierre, Seigneur de Brezé, Sénéchal de Normandie, pour récompense de ses services dans la guerre des Anglois, & de ceux de ses ancêtres; pour en jouir lui & ses hoirs en toute propriété, sous la redevance d'une haquenée blanche, ou 100 liv. Parisis. Ces Terres avoient fait partie du Comté d'Evreux, & étoient réunies à la Couronne, par la confiscation jugée contre Charle III, Roi de Navarre. Les lettres-patentes de ce don sont de l'année 1444. Pierre de Brezé, donataire, fut pere de Jacque, qui épousa Charlotte, fille naturelle du Roi Charle VII, de laquelle il eut trois fils & deux filles. Ce Seigneur tua sa femme, par un emportement de jalousie. Pourquoi son procès lui étant fait, il fut condamné à 100000 écus d'amende envers le Roi, & à tenir prison jusqu'au payement.

Pour y satisfaire, il fit un abandon de tous ses biens, à charge d'une légere pension pour sa subsistance; mais le Roi Louis XI, par lettres-patentes du mois de Mai 1481, rendit ses quatre terres à Louis son fils aîné, avec clause de substitution à ses freres & sœurs faute d'hoirs; celui-ci fut Comte de Maulevrier & Sénéchal de Normandie. Cette belle terre qui a été à Diane de Poitiers, a passé dans la Maison de Vendôme, & est à présent dans celle de Condé.

On peut remarquer encore dans l'Election de Dreux, *Bell*, avec titre de Comté; *Tréon*, Marquisat; *Trogni* & *Villemeux*, Terres assez distinguées.

XXII. *Election de Mantes.*

Mantes, avec un beau pont sur la Seine, est le siége d'un Bailliage & d'un Présidial: cette ville vit mourir Philippe-Auguste l'an 1223. *Meulan* sur la Seine, petite ville fort ancienne, dont la Tannerie fait le plus grand commerce. Dans l'isle vis-à-vis de Meulan, où étoit autrefois le Prieuré de S. Cosme, M. l'Abbé Bignon a fait bâtir une maison de campagne, qu'il a nommée l'*Isle-Belle*. La propreté, la régularité, & la beauté de la maison & des jardins, causent l'admiration de tous ceux qui la voient; mais il faut être extrêmement riche pour posséder un si joli bijoux,

qui a tous les jours à combattre contre les eaux. *Roſni*, à la Maiſon de Béthune, & *Blaru*, ſont deux Terres aſſez conſidérables.

ARTICLE II.

GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS.

CARTES.

La meilleure Carte de cette Généralité eſt celle que le ſieur JAILLOT *fit paroître en 1723 en une feuille.*

LA Généralité de Soiſſons eſt composée d'une partie des Provinces de l'Iſle de France, de la Picardie & de la Champagne. Elle eſt arroſée de pluſieurs rivieres navigables, qui ſont l'*Oiſe*, l'*Aiſne* & la *Marne*. Le Pays, qui eſt fertile en bleds, en vins & en bois, eſt aſſez tempéré; mais un peu plus froid que la Généralité de Paris. Sa diviſion eſt en ſept Elections, ſavoir :

1. Soiſſons,
2. Laon,
3. Noyon,
4. Guiſe,
5. Clermont,
6. Creſpi,
7. Château-Thierri.

I. *Election de Soiſſons.*

La Ville de *Soiſſons* eſt ſituée ſur la ri-

viere d'Aiſne, avec titre de Comté. Elle eſt aſſez grande & aſſez commerçante en grains. Il y a un Evêque, qui couronne les Rois en l'abſence de l'Archevêque de Reims, dont il eſt le premier ſuffragant. Sous la premiere race elle a été la capitale d'un Royaume, qui portoit ſon nom. C'eſt dans la belle Abbaye de S. Médard qu'étoit le Palais des anciens Rois. Outre un Bureau des Tréſoriers de France; Soiſſons poſſéde un Préſidial & une Académie de Belles-Lettres. Il s'y eſt tenu dix Conciles, dans l'un deſquels aſſemblé en 1137, Pierre Abélard a été condamné. Les autres endroits ſont *Braine* ou *Bri-Comte-Braine*, ſur la riviere de Veſle; c'eſt une aſſez petite ville, auſſi-bien que *Veſli* ou *Veilli*, ſur l'Aiſne, & *Pontarci*. *Guni* eſt un gros bourg ſur la Dolette, d'où *Creci* n'eſt pas éloigné. *Nampcelle*, *Attichi* & *Vic-ſur-Aiſne*; *Cœuvre* ou *Eſtrées*, Duché; *Chaudun*, *Muret* & *Ouchi*, ſont les autres lieux remarquables.

II. *Election de Laon.*

Cette Election a pour capitale *Laon*, ville Epiſcopale & Duché-Pairie Eccléſiaſtique, ſur une montagne aſſez eſcarpée, avec une Abbaye de Bénédictins. *Notre-Dame de Lieſſe*, fameuſe par la dévotion qu'on y a pour la Sainte Vierge. *Ribemont*, petite ville, ſur l'Oiſe. *La Fere*, ſur la mê-

me riviere, est plus considérable, tant pour son importance & ses fortifications, que pour une fonderie de canons, & un détachement d'Artillerie, qui étoit ci-devant à Douai. Assez près est le beau château de *Moï*, qui a autrefois appartenu à une branche de la Maison de Lorraine. *Vervins*, petite ville où se fit en 1598 un Traité de paix entre la France & l'Espagne. *Rosoi* & *Montcornet*, petites villes dans la Thiérache. *Marle* & *Creci*, sur la Serre. *Crespi* en Laonois, aussi-bien que *Cerni*, gros bourg. Dans la forêt de Couci est le village de *Saint-Gobin*, où se fondent les belles glaces qui se polissent à Paris. *Couci*, petite ville dont les Seigneurs ont fait beaucoup de bruit dans l'Histoire. *Prémontré*, belle Abbaye & Chef d'Ordre. *Folembrai*, autrefois Maison Royale, détruite par Marie, Reine de Hongrie, & Gouvernante des Pays-Bas. *Anisi*, *Bruyere*, *Brai*, *Bourg*, *Rouci*, *Neufchâtel* & *Craonne*, sont ensuite les endroits les plus distingués, avec *Corbigni* ou *S. Marcou*, célebre dévotion, où les Rois de France vont, ou envoient aussitôt après leur Couronnement, pour être confirmés, par l'entremise de ce Saint, dans le don céleste de guérir les écrouelles.

III. *Election de Noyon.*

Noyon est une ville Episcopale, avec titre de Comté-Pairie Ecclésiastique. Elle est ancienne & passablement grande. C'est le lieu de la naissance de Jean Calvin, l'un des Hérésiarques du XVIe siécle. *Chauni*, petite ville sur l'Oise, mais peu importante; *Nesle*, petite ville & magnifique terre; *Ham*, autre petite ville sur la Somme; *Magni* & *Lassigni*, gros bourgs; *Orcamp*, célebre Abbaye, sur la riviere d'Oise.

IV. *Election de Guise.*

Guise a été érigé en Duché-Pairie pour la Maison de Lorraine, & les Ducs de Guise ont fait beaucoup de bien & de mal en France dans le XVIe siécle. *Bohain*, *la Chapelle* & *Aubenton*, petites villes, sont de la même Election, aussi-bien que *Buiron-Fossé* & *Origni*.

V. *Election de Clermont.*

Clermont en Beauvaisis, a titre de Comté, & fut donné en apanage par S. Louis, à l'un de ses fils nommé Robert, d'où descend la Maison de Bourbon, aujourd'hui regnante. Les endroits principaux de cette Election sont, *Bulles*, petite ville, *Neuville-le-Roi* & *Gournai*, sur Aronde, assez

gros bourgs : *La Neuville-en-Hez*, qui est le vrai lieu de la naissance de S. Louis Roi de France, comme on le prouve par des titres très-décisifs du pays même. C'est aussi l'endroit où est né Adrien Baillet, l'un des savans hommes du XVIIe siécle. *Castenoi*, *Frenoi* & *Montataire*, sont de gros bourgs, avec des Prieurés, aussi-bien que *Merlou*, petite ville sur le Thérain.

VI. *Election de Crespi.*

Cette Election tire son nom de *Crespi*, qui est la capitale du *Valois*, & qui a été autrefois beaucoup plus considérable, qu'elle n'est aujourd'hui. *Pierrefonds*, *Chelles* & *Viviers*, sont de gros bourgs assez distingués. *Villers-Cotterets*, belle terre, avec une Abbaye. *La Ferté-Milon*, petite ville, sur la riviere d'Ourcq, a vu naître Jean Racine, l'un des plus grands Poétes du dernier siécle. *Levignau*, & *Nanteuil*, qui a un beau château.

VII. *Election de Château-Thierri.*

Cette Election, qui est assez étendue, fait partie de la Brie Champenoise. Elle a pour capitale *Château-Thierri*, dans une assez belle situation, avec un beau pont sur la Marne. C'est une des terres données à la Maison de Bouillon, en échange pour

Sédan. Le célebre Poéte Jean de la Fontaine, si connu par ses Fables, qui feront toujours les délices des gens de gout, étoit né à Château-Thierri. Les lieux remarquables de cette Election sont, *la Fere* en Tartenois, *Coinci*, *Gandelu*, *Charli* sur la Marne; *Nogent-l'Artaut*, *Chezi-l'Abbaye*, *Condé* en Brie, *Viez-Maison*, *Montmirel*, petite ville, & *Orbais*, où est une Abbaye de Bénédictins.

LA NORMANDIE.

CARTES.

Parmi les Cartes de la Normandie, la meilleure, pour le détail, est celle que M. JAILLOT *a publiée en 1719, en deux grandes feuilles. Elle renferme les trois Généralités de* Rouen, *de* Caen *& d'*Alençon. *M.* DELISLE *a donné en une feuille, une bonne Carte de la* Normandie, *divisée par les Pays.*

CÉSAR est le premier qui ait parlé des Peuples qui habitoient l'ancienne Gaule. On trouve dans ses *Commentaires* un dénombrement fort juste de tous ceux qui occupoient cette partie, qui dans la suite fut nommée Normandie. Sous les Romains, elle formoit la *seconde Lyonnoise*.

Sous nos premiers Rois, elle forma la principale partie de ce qu'on appelloit Neustrie ou France occidentale.

Les Normans, sortis des régions les plus éloignées du nord, s'étant répandus, dès l'an 820, dans les Provinces de France voisines de la mer, & de-là jusqu'aux plus méridionales de l'Europe, firent un horrible dégât dans la Flandre, prirent l'isle de Valcheren en Zélande, & l'isle Boüin vers le Poitou, ravagerent les côtes de France, & celles d'Espagne où ils prirent Séville, qu'ils ne garderent pas long-temps. Ils revinrent en France par l'Aquitaine, qu'ils remplirent de sang & de carnage. De-là ils se jetterent dans la Bretagne, où ils commirent beaucoup de cruautés. Enfin les guerres civiles, & les François mêmes qui se servirent d'eux dans leurs querelles particulieres, leur ayant ouvert les portes de la Neustrie, au commencement du Xe siécle, Charle le Simple en 912, leur en abandonna une partie, qu'ils appellerent *Normandie*, à la charge de la tenir en fief de la Couronne. Rol ou Rollo leur chef, épousa la Princesse Giselle fille du Roi, & embrassa la Religion chrétienne, dans laquelle il fut instruit par Francon, Archevêque de Rouen.

Ses successeurs régnerent paisiblement jusqu'à Guillaume, frere de Robert III, lequel étant mort sans enfans, sa suc-

cession fit naître une cruelle guerre entre Henri II, Roi d'Angleterre, & Etienne de Blois son cousin, Comte de Boulogne. La mort de celui-ci en assura la possession aux Rois d'Angleterre, qui en jouirent jusqu'au Roi Jean *sans Terre*; lequel ayant été ajourné à la Cour des Pairs; pour se justifier du meurtre de son neveu Artus, Duc de Bretagne, & n'étant point comparu, il fut, par Arrêt de cette Cour de l'an 1202, déclaré convaincu de parricide & de félonie, & condamné à perdre toutes les terres qu'il avoit en France, qui demeurerent acquises & confisquées à la Couronne.

Ce fut en exécution de cet Arrêt, que le Roi Philippe Auguste se rendit maître de la Normandie. Henri III, Roi d'Angleterre, en demanda la restitution; & par le Traité conclu à Paris en 1259, S. Louis lui céda le Limosin, le Querci & autres Pays de la Guienne: & Henri renonça pour lui & ses successeurs, à tous ses droits & prétentions sur la Normandie, l'Anjou & la Touraine. Ce Traité fut confirmé par les Rois Philippe III, l'an 1269, & Philippe le Bel, l'an 1286. Les Anglois envahirent la Normandie, sous le régne de Charle VI: mais Charle VII les en chassa entiérement, & Louis XI l'unit inséparablement à la Couronne.

La

La Normandie eſt bornée par l'Océan au ſeptentrion, & à l'occident; par l'Iſle de France & la Picardie à l'orient; par le Perche & le Maine au midi. Elle n'eſt pas moins conſidérable pour ſa fertilité, que pour ſon étendue; elle abonde en toutes choſes, excepté en vin; & ſa ſituation ſur les bords de l'Océan, dans le voiſinage de l'Angleterre, la rend très-importante. On la diviſe en haute & baſſe. La haute comprend le *Pays de Caux*, le *Roumois*, le *Vexin*, le *Brai*, la véritable *Normandie*, & le pays d'Ouche.

Sa ſituation ſur les côtes de la mer, le commerce de ſes habitans, les Manufactures & l'induſtrie des Peuples, enfin la fertilité de ſon terroir, la rendent très-conſidérable. Il n'y a point de Province en France où les pâturages ſoient meilleurs, & où l'on recueille autant de pommes & de poires. Ces fruits ſervent à faire du cidre & du poiré, qui au défaut du vin, ſont la boiſſon ordinaire des habitans.

Les Normans ont beaucoup d'eſprit & d'adreſſe. Ils ſont braves, laborieux, ménagers, & ſe pouſſent fort dans les armes. Ce qu'on leur reproche eſt d'aimer trop les procès, & de n'être pas aſſez religieux obſervateurs de leur parole, ni même de leurs ſermens. Ils ont un Parlement & un Archevêché à Rouen, qui eſt

la capitale de toute la Province. La métropole de Rouen a sous elle six Evêques, qui sont ceux de *Lizieux*, d'*Evreux*, de *Bayeux*, de *Coutances*, d'*Avranches* & de *Séés*.

La Normandie est arrosée de plusieurs rivieres. La plus considérable de toutes est la *Seine*, qui la partage en deux parties inégales. Les autres sont l'*Eure*, qui tombe dans la Seine; l'*Iton*, qui se perd dans l'Eure; la *Rille*, qui va joindre la Seine à son embouchure au-dessous de Quillebeuf; la *Touque*; la *Seule*; la *Vire*; la *Taute* & la *Sie*, qui toutes vont se décharger dans la mer, au nord de la Normandie; au lieu que la Seine, la Séés & la Selune, vont tomber au couchant de cette Province. Les Ports les plus considérables sont ceux de Dieppe, du Havre, de Honfleur, Cherbourg & Granville, avec la rade de la Hougue.

Cette belle Province se divise en trois Généralités, qui comprennent en tout trente-deux Elections. Ces Généralités sont celles,

I. De *Rouen*.

II. De *Caen*.

III. D'*Alençon*.



ARTICLE III.

GÉNÉRALITÉ DE ROUEN.

LA Généralité de *Rouen* prend le nom de ſa capitale, qui l'eſt auſſi de toute la Normandie. Elle ſe diviſe en quatorze Elections, dont dix ſont au nord de la Seine, & quatre au midi. Les premieres ſont :

1. Rouen, 6. Neufchâtel,
2. Caudebec, 7. Lyons,
3. Montiviliers, 8. Andeli,
4. Arques, 9. Giſors,
5. Eu, 10. Chaumont ou Magni.

Les quatre Elections au midi de la Seine, ſont :

11. Evreux, 13. Pont-Audemer,
12. Pont-de-l'Arche, 14. Pont-l'Evêque.

I. *Election de Rouen.*

Cette Election, qui eſt fort étendue, comprend *Rouen*, ville très-riche, grande, peuplée & fort marchande, avec un Port ſur la Seine. C'eſt le ſiége d'un Archevêché & d'un Parlement, qui s'étend ſur toute la Province. Son Egliſe métropolitaine eſt fort vaſte, & renferme dans une de ſes tours une cloche prodigieuſe-

ment grosse, qui pese au moins 36 milliers. Elle a trente pieds de tour par le bas, & se nomme George d'Amboise, du nom d'un Cardinal très-illustre, qui la fit fondre en 1507. Cette Eglise est décorée de plusieurs mausolées. Les autres Eglises les plus belles de la ville sont celles de S. Ouen, riche Abbaye de Bénédictins de la Congrégation de S. Maur; & de S. Maclou, l'une des plus considérables Paroisses de la ville.

L'assiete de la Ville de Rouen est basse & enfoncée sur le bord de la Seine, entourée de trois côtés de montagnes fort hautes & fort escarpées, n'ayant que le seul côté de la riviere qui soit ouvert. Il sort de ses montagnes deux petites rivieres, qui sont l'*Aubette* & la *Robec*. Il y en a dans la ville une autre appellée la *Renelle.*

Cette ville n'a d'autre enceinte qu'une muraille avec des tours rondes à l'antique, & des bastions irréguliers pour défendre les portes qui sont du côté de la terre. Le vieux Palais fut commencé en 1419, aussi-tôt qu'Henri V, Roi d'Angleterre, se fut rendu maître de la Ville de Rouen, & il fut achevé sous le regne d'Henri VI, son fils, en 1443. C'est un château à l'antique, & de nulle défense, flanqué de cinq grosses tours rondes, avec un pont-levis; le tout environé d'eau. Il

n'y a plus aujourd'hui aucune garnison, quoiqu'il y ait un Gouverneur particulier. Comme la ville est fort peuplée, & qu'elle n'est pas fort vaste, les rues en général en sont petites & étroites.

Le nombre des Eglises de Rouen est si grand, qu'il seroit ennuyeux de les nommer. Il y a trente Paroisses dans la ville & cinq dans les fauxbourgs, avec des Couvens d'hommes & de filles de tous les ordres. La quantité de fontaines qui sont dans les rues est d'une grande commodité pour les habitans; mais il n'y a pas beaucoup de belles maisons. La promenade du Quai, qui a treize portes, par où l'on peut entrer dans la ville, est fort agréable. Le vieux Palais en fait le commencement. Il est flanqué de plusieurs tours rondes & de fortes murailles, défendues de ses fossés que l'eau de la riviere remplit. Il est surprenant de voir la diversité des Nations qu'amenent les navires, qui abordent le long de ce Quai, d'entendre les différentes langues de ceux qui s'y promenent sur la place à l'ombre de quelques allées d'ormes. On y voit la Douane qu'ils appellent *la Romaine*; c'est où se payent les droits du Roi, pour les marchandises qui viennent par mer.

Rouen renferme dans ses murailles plus de soixante mille ames. Il y a plusieurs

places publiques, parmi lesquelles il y en a sept principales, qui sont, la vieille Tour, le vieux Marché, la Calende, la petite Harangerie du Pont, le Marché-Neuf, le Marché aux Veaux, le Marché aux Chevaux, appellé la Rouge-Mare.

La place de la vieille Tour a pris son nom d'une Tour qui faisoit autrefois partie du château des Ducs de Normandie, qui fut démoli sous le régne de Philippe Auguste l'an 1204. On a bâti en la place de la vieille Tour, une Chapelle quarrée & ouverte de tous côtés, qui porte le nom de S. Romain, où tous les ans le jour de l'Ascension, un prisonnier leve la fierte ou châsse de ce Saint, pour acte de sa délivrance.

Le Pont de Rouen est d'une structure singuliere, étant de bateaux joints ensemble, pavés par-dessus, se haussant & se baissant avec le flot de la mer. Il est cependant incommode, parce qu'il est d'un grand entretien, & que d'ailleurs on est presque tous les ans obligé de le démonter pour empêcher que les glaces n'en emportent une partie. Ce Pont, qui fut construit l'an 1626, a deux cens soixante-dix pas de long, & donne passage dans le fauxbourg S. Sévere, où l'on trouve le Mail, qui est d'autant plus beau qu'il est droit. Après que l'on a passé le

Pont, en prenant à gauche, on rencontre le Cours, qui est un des plus beaux de l'Europe.

Cette ville a vu naître Pierre Bardin, l'un des premiers membres de l'Académie Françoise; aussi-bien que Samuel Bochart, l'un des plus savans Littérateurs; Pierre Corneille, l'un des Oracles de la Poésie Françoise; Thomas Corneille, qui fut un diminutif de Pierre son aîné, & M. de Fontenelle, l'un des Ecrivains les plus polis & les plus universels, que nous ayons eu. Nicolas le Tourneux, Ecclésiastique de vertu & de mérite, étoit aussi de Rouen.

Les autres lieux les plus considérables de l'Election de Rouen, ne sont que des bourgs: tels sont, *Yerville*, *Saint Victor* de Caux avec une Abbaye, *Clere*, *le Bosclehart*, *Pavilli*, *Monville*, *Cailli*, sur une petite riviere du même nom; *Jumiege*, où est une Abbaye considérable; *Duclair*, sur la Seine; *Darnetal*, près de Rouen, où sont des Manufactures de Draps; *Blainville*, *Ri* & *Perriers*, sur la riviere d'Andelle.

II. *Election de Caudebec.*

Elle est assez considérable, & s'étend depuis la Seine jusqu'à la Mer. La capitale est *Caudebec*, où il y a Présidial, Bailliage, Vicomté & Maréchaussée. La ville

qui eſt petite, mais aſſez peuplée, fait un aſſez bon commerce de cuirs, & le faiſoit autrefois de chapeaux. Près de cette ville eſt la belle Abbaye de *S. Vandrille*, avec un gros bourg. *S. Valeri de Caux*, gros bourg, avec un port ſur la mer, eſt de la même Election, où ſont auſſi *Vittefleur*; *Cani*; *Granville* ſur le Dourdan, *Ourville*, *Dondeville*, *Lesbancs*, *Alouville*, *Boſclebec*, *Lillebonne*, terre très-diſtinguée. *Ivetot* eſt un gros bourg & une terre très-ſeigneuriale, à laquelle on a voulu donner le titre de Royaume; mais à tort. Il eſt vrai cependant que ce bourg ne paye au Roi, ni taille, ni aide, ni gabelle. Elle tire ſon origine des francs alleuds, ainſi qu'il y en a beaucoup d'autres en France. Mais on a imaginé à ſon ſujet des fables qui n'ont aucune vraiſemblance.

III. *Election de Montiviliers.*

Cette Election porte le nom de *Montiviliers*, ſa capitale, où il y a un Bailliage; mais qui n'eſt pas la principale ville. Car le *Havre-de-Grace* eſt plus conſidérable, autant par ſon port, aſſez commode, & ſa ſituation, que par ſes fortifications.

Le Havre, nommé autrefois *François-Ville*, eſt ſitué à l'embouchure de la Seine dans un lieu marécageux, & dans un ter-

rein uni, à dix-huit lieues de Rouen. Cette ville, remarquable par quantité de beaux édifices, doit son commencement au Roi Louis XII, qui en jetta les fondemens en 1519. François I la fit fortifier, afin d'en faire un rempart contre les Anglois, qui désoloient les pêcheurs; & l'on y bâtit par son ordre une très-grosse tour, qui subsiste encore, & qui a un Commandant particulier avec brevet de Sa Majesté; on y entretient garnison. Henri II & ses successeurs y ont aussi fait travailler. Louis XIII n'a rien épargné pour en faire une bonne ville & une clef du Royaume. Il y a fait faire une double enceinte flanquée de bons bastions & autres ouvrages. C'est ce même Prince qui a fait bâtir la citadelle, dont Louis le Grand a augmenté les dehors, aussi-bien que la ville, le tout avec une dépense extraordinaire.

Cette ville est composée d'environ quarante rues toutes pavées, dont plusieurs sont larges, spacieuses & tirées à la ligne. Il y en a six qui la traversent depuis le boulevard de la porte d'Ingouville jusqu'au Port. Ses belles fontaines distribuées dans tous les quartiers & les carrefours, y sont d'un grand ornement. On remarque entr'autres celle de la grande Place, où se terminent quatre grandes rues. Sur cette fontaine, qui jette l'eau par quatre

côtés, ainsi que celle de la place du marché & de S. François, est élevée une figure pédestre de Louis XIV, représenté en pierre bronzée & vêtu à la Romaine. La Ville du Havre a trois portes & à peu près vingt-quatre mille habitans. Outre un Intendant de Marine, il y a un Commissaire, un Contrôleur, un Capitaine, un Lieutenant de Port, & quantité d'Officiers de département pour les vaisseaux du Roi; des Ecoles pour la Marine, pour les Mathématiques & pour l'exercice du canon, & un Collége pour les Humanités. Il y a aussi Bailliage, Vicomté, Amirauté, Grenier à Sel, un Lieutenant de Police, un Maire, quatre Echevins, une Compagnie privilégiée, & quatre Compagnies de Bourgeois avec leurs Officiers. Les Eglises de Notre-Dame & de S. François, & les Couvens des Capucins & des Ursulines, sont dans l'enceinte de ses murailles. La Paroisse de S. Michel, le Couvent des Pénitens, l'Hôpital Général & la Chapelle de S. Roch, avec les maisons des Pestiférés, sont dans le fauxbourg au-delà du marais, du côté du nord & au pied de la côte.

C'est le long de sa plus grande place que le Port a son étendue. Il n'est séparé du canal de la Seine que par une basse muraille terrassée. Le Quai est aussi terrassé & revêtu de pierres de taille & assez

large, pavé & bordé de maisons. La marée entre tous les jours deux fois dans ce Port, où elle apporte jusqu'à dix-huit pieds d'eau, quand elle est forte. En passant sur le pont qui sépare le port Marchand d'avec le bassin du Roi, & le quartier de Notre-Dame, de celui de S. François; on voit le bassin dans lequel on entre par quatre grandes portes. Il est environé de murailles, excepté du côté du pont, où il est fermé par un treillis de fer, porté sur un mur d'appui, afin que ceux qui passent de ce côté-là puissent avoir le plaisir de voir les vaisseaux. Ce bassin, revêtu de pierres de taille, est de figure pyramidale, assez à l'abri des vents, avec un large Quai, qui régne autour. On y retient ordinairement, avec le secours des écluses, seize pieds d'eau, & il peut contenir à flot une escadre de vaisseaux de guerre de différentes grandeurs. En 1690, on y fit entrer & séjourner onze galeres du Roi. On rafraîchit les eaux de ce bassin en ouvrant les écluses, pour recevoir par le canal du port les eaux de la marée lorsqu'elle est dans son plein, & on les referme quand elle commence à s'en retourner. Ces écluses sont formées de deux grandes portes doubles, dont l'une soutient d'un côté les eaux du bassin, & l'autre celles du Port. On les ouvre, & l'on détourne le dessus du Pont, lors-

qu'on veut y faire entrer & en faire sortir des vaisseaux.

La plus spacieuse de ses rues est celle qu'il faut prendre pour aller à la citadelle. Cette citadelle est très-forte & des plus régulieres qu'on puisse voir ; elle a quatre bastions royaux bâtis de briques à chaînes de pierres de taille. Ses larges fossés à fond de cuve, remplis d'eau, sont revêtus de pierres & de briques, aussi-bien que toutes les demi-lunes & autres ouvrages de ses dehors. Il y a dans son enceinte cinq ou six Magasins considérables remplis de toutes sortes de munitions. Les eaux de fontaine y sont très-abondantes, & l'on y conserve dans plusieurs citernes les eaux de pluye par précaution.

Le commerce du Havre consiste principalement dans la navigation, & dans la Manufacture des dentelles de fil, qui sont assez recherchées. Ses habitans très-habiles & très-expérimentés sur mer, montent des vaisseaux pour aller négocier dans toutes les parties du monde.

Le Roi pour donner un rang distingué à la ville du Havre, en a fait un Gouvernement en chef, qui comprend la partie occidentale du pays de Caux dans la haute Normandie : savoir la ville & la citadelle du Havre, chef de Caux : la ville & le château de Fescamp ; les châ-

teaux du Bec-Crespin, de l'Orcher, de Tancarville, & autres. Ce Gouvernement qui s'étend plus de huit lieues sur la côte de Caux, & sept à huit sur la côte de Seine jusques dans les environs de Lillebonne, a de circuit près de trente lieues, & est mis au nombre des Gouvernemens de Province.

Le Havre est la patrie de George de Scudéri, & de Magdeléne de Scudéri sa sœur. Le premier dégrossit la Tragédie Françoise, en attendant Corneille, qui l'effaça entiérement; il mourut en 1668. Magdeléne de Scudéri sa sœur est fameuse par les Romans de Cyrus, de Clélie, & quelques autres, & par plusieurs ouvrages de vers & de prose: on a d'elle quelques madrigaux très-délicats. Elle mourut au commencement de ce siécle, âgée de 94 ans. C'est la Sapho si célebre dans les vers de Pélisson, & de quantité d'autres beaux esprits.

Harfleur est aussi sur la Seine, avec un port qui a été comblé. *Fescamp* est une ville peu considérable sur la mer; mais très-distinguée par son Abbaye, l'une des plus riches du Royaume. Les autres lieux remarquables sont *Criquetot*, *Goderville*, *Breauté* & *Saint-Romain*, avec la belle & magnifique terre de *Tancarville* sur la Seine.

IV. *Election d'Arques.*

Arques, chef-lieu de son Election, est un gros bourg, près duquel le Roi Henri IV remporta une victoire célebre sur les Ligueurs le 21 Septembre 1589.

Dieppe est la ville la plus considérable de cette Election; elle a un port assez bon, qui y attire du commerce. Les ennemis l'ayant bombardée en 1694, elle a été rebâtie avec plus d'élégance; mais avec moins de commodité que n'avoit la premiere ville: elle contient environ trente mille ames. L'Archevêque de Rouen en est Seigneur temporel & spirituel, & il en perçoit les droits seigneuriaux. La ville est située dans un terrein uni, entre deux falaises ou montagnes de roche, à l'embouchure de la *Bétune*, qu'on appelle à Dieppe la riviere d'*Arques*, parce qu'elle arrose les ruines de cette ville. Dieppe a un corps d'Officiers de ville, une haute Justice, une Amirauté, un Grenier à Sel, & est exempte de Taille & de Gabelle.

La Château qui commande la ville est à l'antique, & tout au plus à couvert des coups de main; mais incapable de soutenir un siége, depuis qu'on a démoli la citadelle qui la défendoit, du côté de la montagne voisine, où elle étoit située. Il y en avoit une autre sur la montagne op-

posée, que l'on appelloit le fort du Polet, à cause du fauxbourg sur lequel elle étoit bâtie ; mais on l'a ruinée jusqu'aux fondemens en 1689. Le port est long & étroit, & presque à sec dans les marées basses, de sorte qu'on peut passer à gué la riviere d'Arques qui le traverse ; mais la marée y fait entrer seize ou dix-huit pieds d'eau. Il est revêtu d'un Quai, dont le bout se termine d'un côté à la porte du pont, & du côté de la mer à un fauxbourg nommé le petit Veule, où est la corderie, & au bout duquel on trouve la jettée, qui a environ cent quarante toises de long, & qui est parallele à la jettée du Polet. Celle de Dieppe est fort haute, avec des parapets de chaque côté assez larges, pour laisser passer dix hommes de front, solidement bâtie de grosses pieces de bois enclavées dans des coulisses, arrêtées sur des pilotis. Elle est entiérement revêtue de planches des deux côtés, & remplie de gros gallet & de cailloux, fermée de planches par-dessus en maniere de coffre : & comme elle avance beaucoup dans la mer, le fanal pour la nuit est placé au bout. Ces deux jettées forment l'entrée du port, & ont trois usages ; savoir, 1°. de faciliter le tirage des vaisseaux, quand le vent leur manque, pour entrer ou pour sortir ; 2°. d'arrêter le sable & le galet qui combleroient enfin le port ;

& ensuite de briser la vague, & de tenir le port toujours calme, quoique la mer soit agitée. Ce port sépare la ville du fauxbourg du Polet, où l'on va par un pont de pierres.

La Paix de Riswick ayant rassuré les citoyens, ils recommencerent à bâtir. La Cour y envoya un Architecte ou Ingénieur, nommé Ventabrun, qui obligea de bâtir d'une maniere uniforme ; ce qui donne une beauté extérieure, mais une difformité irréparable dans l'intérieur des maisons.

Veules sur la mer, *Fontaines*, *Saint-Laurent*, *Basqueville* & *grand Torci*, sont de gros bourgs, aussi-bien que *Longueville*, qui a été illustre pour avoir été possédé par le Comte de Dunois, Bâtard d'Orléans. Longueville fut érigée en Duché simple par Louis XII, en 1503, en faveur de la Maison d'Orléans-Dunois. Cette terre avoit été auparavant possédée par Enguerrand de Marigni, Bertrand du Guesclin, Connétable, & Olivier son frere, qui la vendit au Roi Charle VI. Charle VII la donna au Comte de Dunois ; & sa postérité l'a possédée jusqu'au dernier mâle, M. l'Abbé d'Orléans, après le décès duquel elle a été réunie à la Couronne.

Bures sur la riviere de Neuf-châtel ; *Anglesqueville* ; *Tostes*, à moitié chemin

de Rouen à Dieppe ; *Aufai* & *Bellecombes*, fur la riviere d'Arques, en font après les autres, les endroits les plus remarquables.

V. *Election d'Eu.*

Cette Election comprend *Eu*, ville en titre de Comté-Pairie, à l'embouchure de la Brefle dans la mer. Près d'Eu eft la célebre Abbaye de *Treport*. *Blangi*, autre petite ville, pareillement fur la Brefle ; *Criel* & *Foucarmont*, font deux bourgs fur la riviere d'Yeres.

VI. *Election de Neuf-Châtel.*

Neuf-Châtel, qui en eft la ville principale, eft fur une riviere de même nom, auffi-bien que *Gaillefontaine*, gros bourg. *Aumale*, petite ville, avec titre de Duché-Pairie, a une Manufacture de petites étoffes. *Londiniere*, *Bulli* & *Saint-Saen*, font d'autres bourgs de la même Election.

VII. *Election de Lions.*

L'Election de *Lions* eft connue par le bois qu'elle envoie à Paris. *Lions* en eft la feule ville. Mais les bourgs les plus diftingués, font, *Buchi*, *la Ferté en Brai*, *Argueil*, *la Feuille*, *le Neumarché* & *Mainevilles*.

VIII. *Election d'Andeli.*

Cette Election contient les deux *Andeli*, l'un sur la riviere, & l'autre à un quart de lieue. Le petit Andeli vit naître en 1594, Nicolas Poussin, un de nos plus grands Peintres, qui mourut à Rome le 19 Novembre 1665. *Escoui* est une petite ville, où est un Chapitre fondé par Enguerrand de Marigni, Ministre d'Etat, célebre par ses disgraces sous les régnes de Philippe le Bel & de Louis Hutin son fils, & qui fut pendu sous le dernier l'an 1315. *Vernon* est une petite ville sur la Seine. *Gaillon* a une Chartreuse, & une belle maison à l'Archevêque de Rouen.

IX. *Election de Gisors.*

C'est l'Election la moins étendue de la Généralité de Rouen. On y remarque *Gisors*, petite ville sur la riviere d'Epte; *Estrepagni* & *Ecos*, deux bourgs.

X. *Election de Chaumont & Magni.*

Chaumont & *Magni*, sont deux petites villes, qui donnent leur nom à cette Election. *Yvri le Temple*, différent d'un bourg de même nom dans l'Election d'Evreux. La *Rocheguion*, Duché-Pairie, & *Saint-Martin la Garenne*, bourg sur la Seine.

XI. *Election d'Evreux.*

Cette Election tire ſon nom d'*Evreux*, ſa capitale, ſur l'Iton; c'eſt un Evêché, & un Comté qui depuis 1651, eſt dans la Maiſon de Bouillon, pour échange de Sédan. *Nonancourt* eſt une petite ville ſur la riviere d'Aure : *Saint-André*, bourg connu par ſes Marchés : *Paci* & *Yvri*, ſur l'Eure. Ce dernier bourg eſt connu par la victoire que le Roi Henri IV y remporta ſur la Ligue en 1590, & qui décida de la Couronne; la Ligue étant dès-lors tombée en décadence.

XII. *Election de Pont-de-l'Arche.*

Le *Pont-de-l'Arche* eſt une petite ville très-importante ſur la Seine, où elle a un pont de pierres de vingt-deux arches. Elle fut la premiere qui ſe ſoumit à Henri IV, l'an 1589. *Louviers* eſt une autre petite ville ſur la riviere d'Eure, où ſe trouve une Fabrique de draps, auſſi-bien qu'à *Elbeuf*, gros bourg avec titre de Duché-Pairie, ſur la Seine, au-deſſous de Pont-de-l'Arche.

XIII. *Election de Pont-Audemer.*

Pont-Audemer, principal lieu de l'Election, ſur la Rille, eſt auſſi le ſiége d'un Bailliage. Louis XIV y a fait revêtir de

pierres un petit Port. *Quillebeuf*, à l'embouchure de la Seine; *Beuseville*, gros bourg; *Cormeille*, Abbaye. *Annebaut*, *Montfort* & *Brionne*, sur la Rille. Ce dernier bourg a donné son nom à une branche de la Maison de Lorraine. *Le Bec*, célebre Abbaye. *Borneville*, *Bourgachart* & *Bourgterode*, sont des bourgs assez bons.

XIV. *Election de Pont-l'Evêque.*

Cette Election porte le nom de *Pont-l'Evêque*, sa capitale, qui est une petite ville toute ouverte, sur la Touque. *Honfleur*, ville ouverte avec un port, est assez peuplée & assez commerçante. *Touques*, gros bourg, un peu au-dessus de l'embouchure d'une riviere de même nom dans la mer. Cette Election a beaucoup d'autres bourgs considérables; tels sont, *Dive*, *Villers*, *Beaumont*, *Dauzuley*, *Danestal*, *Bonnebost*, *Beuvron*, *Cambremer* & *Saint-Julien*.



ARTICLE IV.

GÉNÉRALITÉ DE CAEN.

LA Généralité de Caen, qui renferme la plus grande partie de la basse Normandie, est un pays très-fertile en grains, en pâturages, & sur-tout en fruits, dont on fait du cidre. On y trouve trois Evêchés, qui sont, *Bayeux*, *Coutances* & *Avranches*, deux Présidiaux, Caen & Coutances, & neuf Elections, savoir :

1. Caen,
2. Bayeux,
3. Carentan,
4. Valogne,
5. Coutances,
6. Avranche.
7. Vire,
8. Saint-Lo,
9. Mortain.

I. *Election de Caen.*

Caen, qui passe pour la capitale de la basse Normandie, est avec raison la seconde ville de la Province : elle est située au confluent de l'Orne & de l'Odon.

Les anciens Historiens & Géographes, ne disent rien de Caen ; ce qui prouve que cette ville ne subsistoit pas du temps que les Romains étoient maîtres des Gaules. Elle paroît avoir été ville dès les premiers établissemens des Normands ;

mais on ignore absolument le temps de sa fondation.

Caen est située dans un vallon, entre deux grandes prairies; deux fauxbourgs régnent au-dessus de la ville, sur les deux côteaux qui terminent les prairies. A l'entrée de cette prairie est un boulevart, sur lequel est bâti un gros pavillon très-propre, en forme de Belveder. Ce boulevart est planté de quatre rangs d'arbres, qui forment deux beaux berceaux. Un grand canal est au-dessous du boulevart; & au bout de ce canal sur le bord de la riviere, regne un Cours de quatre rangs d'arbres. Les prairies sont bordées d'un côté par la riviere, & de l'autre par le canal. Cette ville a douze Paroisses, & renferme des Tribunaux de toutes les especes, Bailliage, Siége Présidial, Election, Grenier à sel, Amirauté, Bureau des Finances, Jurisdiction des Monnoyes & des Traites foraines. Il y a une Université, fondée en 1452, par Charle VII, & une Académie de Belles-Lettres. Outre les Abbayes de S. Etienne & de la Trinité; on compte dans Caen huit Monasteres de filles, & sept Couvens d'hommes, y compris les Peres de l'Oratoire.

Les Bâtimens publics les plus remarquables, sont le Château, le Palais Episcopal, qui est dans la rue neuve, l'Hôtel

nommé le grand Cheval, la maiſon de l'Echiquier dans la rue S. Jean, le nouveau bâtiment de l'Univerſité, la Maiſon de Ville, qui eſt bâtie ſur le Pont Saint-Pierre, avec quatre groſſes tours. La Place Royale, qui eſt grande & réguliere, a des maiſons de trois côtés. La ville fit ériger au milieu de cette place, le 5 Septembre 1685, une ſtatue du Roi vêtue à la Romaine, élevée ſur un piéd'eſtal, avec des inſcriptions ſur des tables de marbre, le tour entouré d'une baluſtrade de fer.

Le nombre des habitans de Caen monte à trente-cinq ou quarante mille perſonnes. On peut dire en général qu'ils ont beaucoup d'eſprit, & qu'ils ſont fort laborieux. Il y en a eu dans tous les ſiécles, qui par la beauté de leur eſprit, ou par leur profond ſavoir, ou par leur valeur ſe ſont diſtingués, tant dans l'Egliſe, que dans l'Epée & dans la Robe. Les plus remarquables ſont François Malherbe, né en 1555, & mort en 1628: on le peut regarder comme le pere de la Poéſie françoiſe; Jean-François Sarraſin, mort en 1655, & un aſſez grand nombre d'autres Poëtes moins célebres, & qui néanmoins ont eu de la réputation. Jacque Dalechamps, connu par ſon édition de Pline, qui étoit recherchée avant celle du Pere Hardouin. Le Pere Fournier,

Jésuite, qui s'étant signalé par ses ouvrages de Mathématiques, & sur-tout par son Hydrographie, mourut à la Fleche le 13 Avril 1652, âgé de 57 ans; Jacque le Paumier, Sieur de Grentemesnil, savant Littérateur, mort le premier d'Octobre 1670, âgé de 83 ans; Tannegui le Fevre, pere de Madame Dacier, mort le 12 Septembre 1672, âgé de 64 ans six mois, homme d'un rare savoir dans les Langues orientales, ausquelles il joignoit beaucoup d'érudition sur les Antiquités sacrées; Jean Renaud de Segrais, qui a traduit Virgile avec élégance, mort d'hydropisie le 25 Mars 1701, âgé de 77 ans, étoit de l'Académie Françoise, & de celle de Caen; Samuel Bochart, Ministre de la Religion Prétendue Réformée, homme d'une littérature très-profonde, & à qui la Géographie sacrée doit beaucoup d'observations curieuses, dont il l'a enrichie, mourut à Caen le 16 de Mai 1667, âgé de 69 ans. Daniel Huet, ancien Evêque d'Avranches, mort à Paris le 26 de Janvier 1721, étoit né à Caen le 8 Février 1630.

La ville est défendue par un château, qui étoit autrefois plus considérable qu'il n'est aujourd'hui. Les autres endroits de cette Election sont, *Creuli* sur la Seulle, *Andrieu*, *Fontenai*, *Cheux*, *Tilli*, *Colleville*, *Villers*, *Evreci*, *Breteville*, *Saint-Silvain*,

Silvain, *Argence* & *Troarth*, qui sont tous bourgs assez renommés, & dans la plupart desquels il se tient des marchés.

II. *Election de Bayeux.*

Bayeux n'est pas seulement le chef d'une Election, c'est encore le Siége d'un Evêque. La ville n'est pas extrêmement peuplée ; elle a néanmoins dix-sept Paroisses, sept Maisons religieuses, trois d'hommes & quatre de filles, avec un Bailliage & une Vicomté. Cette Election renferme plusieurs gros bourgs : savoir *Maisi*, près de la mer, les *Deux-Jumeaux*, *Isigni*, renommé pour son excellent cidre ; *Trevieres* ; *Cerisi*, avec une belle Abbaye ; *Balleroi*, belle terre & bien bâtie ; *Caumont.*

III. *Election de Carentan.*

Cette Election est remplie de marécages, & par conséquent ne jouit pas d'un air fort sain. La ville de *Carentan*, qu'on croit ancienne, n'est pas loin de la mer : elle a un Bailliage, une Amirauté, un Hôpital, & un Couvent de Religieuses. Il n'y a de bourgs distingués dans cette Election, que *Sainte-Mere-Eglise*, *Pont-Labbé*, *Haye*, *Dupuis* & *Periers.*

IV. *Election de Valognes.*

Elle est dans un terrein beaucoup meil-

leur que la précédente, & elle occupe toute la partie de la basse Normandie, qui, comme une presqu'isle, est environée de la mer. Sa capitale *Valognes*, est une petite ville, qui avoit autrefois un château, qu'on a démoli en 1689. Elle est le siége d'un Bailliage, d'une Vicomté, d'une Sénéchaussée, & de quelques autres Jurisdictions. Les autres lieux principaux de cette Election, sont *Cherbourg*, ville & port de mer, dont le feu Roi fit démolir les fortifications en 1689; *Saint-Pierre-Eglise*, gros bourg; *Barfleur*, gros bourg ou petite ville sur la mer, dont le port a été autrefois assez considérable: *Quetchou* n'est pas éloignée de la mer, & *Montebourg* est assez près de Valognes. *Lespieux*, *Briquebec*, au milieu des bois; *Barneville* sur la mer, *Saint-Sauveur le Vicomte*, & *Orglande*, sont les autres endroits.

V. *Election de Coutances.*

L'Election de *Coutances* est bornée par la mer à l'occident. Sa ville capitale est le siége d'un Evêque, dont l'Eglise épiscopale est la plus belle gothique, & l'un des plus hardis morceaux d'architecture qu'il y ait peut-être en France. *Lessai* sur la riviere d'Ay, avec une assez bonne Abbaye; *Mont-sur-Vent* & *Mont-Martin*, deux bourgs situés chacun sur une monta-

gne; *Marigni*, *Cerisi*, *Saint-Guillain-de-Pierre*, *Brehal*, & l'*Ande-d'Airou*, autres bourgs. *Cerance* & *Gavrai* sont au sud de Coutances. *Granville* est une petite ville, partie sur un rocher, & partie dans la plaine, où est un petit port, qui a été autrefois plus marchand qu'il n'est aujourd'hui.

VI. *Election d'Avranches.*

Avranches, petite ville épiscopale sur une montagne, est la capitale d'un territoire nommé l'Avranchin, sur les frontieres de la Normandie & de la Bretagne, assez près de la mer. Outre le Siége de l'Election, il y a un Bailliage & une Vicomté. *Pontorson* & *Saint-James* sont deux petites villes sur les frontieres de Bretagne. Le *Mont Saint-Michel* est une autre petite ville, avec une célebre Abbaye, située sur un rocher, au milieu de la greve, & qui deux fois le jour est environée des eaux par le flux de la mer. Cette place où le Prieur sert de Commandant, est très-importante, & a été attaquée inutilement plus d'une fois. Le reste de cette Election n'a rien de recommandable, & ne subsiste que par le débit & la consommation de ses denrées.

VII. *Election de Vire.*

Vire est le chef-lieu d'une Election

très-étendue, mais peu considérable d'ailleurs. La ville, qui est vers la source de la riviere qui porte son nom, renferme un Bailliage, une Vicomté, & quelques autres Tribunaux, & contient environ 8000 communians. *Pantsarci*, *Villedieu*, *Landelle*, *Saint-Sever*, *Burci*, *Monchant*, *Vassy*, *Plessy*, *Grimont*, *Condé-sur-Noireau*, *Tinchebrai* & *Flers*, sont les bourgs les plus connus de cette Election.

VIII. *Election de Saint-Lo.*

Saint-Lo est sur la riviere de Vire, au-dessous de la ville précédente ; il s'y fait quelques étoffes, & il y a un Bailliage & une Vicomté. On trouve dans son Election des bourgs assez connus, entr'autres *Airel* & *Tessy* sur la Vire, *Houmel*, *Canisi*, *Cormolin*, & *Torigni*, où est la grande Chapelle de S. Laurent, qui renferme le mausolée du Maréchal de Matignon.

IX. *Election de Mortain.*

Mortain est un Comté & une terre considérable ; la ville est petite. On trouve dans cette Election sept bourgs, qui sont *Brecai*, *Cuves* & *Cherance* sur la Sée ; avec *les Biards*, *Saint-Hilaire*, *Tilleul*, & *Barenton*, lieu de la naissance du célebre Guillaume Postel, ex-Jésuite, homme très-distingué par son savoir, &

par la singularité de ses sentimens, & que les Jésuites chasserent, parce qu'il soutenoit la supériorité du Concile sur le Pape.

ARTICLE V.

GÉNÉRALITÉ D'ALENÇON.

ELLE embrasse non-seulement la plus grande partie de l'ancien duché de ce nom, avec la Province du Perche; mais encore quelques pays détachés de la haute & de la basse Normandie; de sorte que le tout ensemble forme une étendue assez considérable. Le pays en est passable; son commerce est de chanvres & de toiles, avec celui des épingles.

Cette Généralité renferme neuf Elections; savoir,

1. Alençon,	5. Lisieux,
2. Domfront,	6. Bernai,
3. Falaise,	7. Conches,
4. Argentan,	8. Mortagne,
9. Verneuil.	

I. *Election d'Alençon.*

Alençon est la capitale d'une Election, aussi-bien que de la Généralité; elle est le siége d'un Bailliage royal, d'un Présidial,

d'une Vicomté, & de quelques autres Jurisdictions. *Séez* est une ville épiscopale, sans aucun commerce, & presque déserte. Il n'y a d'autres lieux remarquables que *Melleraut*, *Moulins*, *Sainte-Scholasse*, *Essai* & *Meslé-sur-Sarte*.

II. *Election de Domfront*.

Cette Election est peu étendue, & l'on n'y remarque que *Domfront*, petite ville, qui a un Bailliage; & les bourgs de *Lonlai* & *Ceaucé*.

III. *Election de Falaise*.

L'Election de *Falaise* est beaucoup plus étendue, & porte le nom de sa capitale; son château bâti sur une roche très-élevée, la rendoit autrefois une place importante; & son architecture, quoique antique, est très-estimée. C'est dans un de ses fauxbourgs, nommé la *Guibrai*, que se tient tous les ans une Foire célebre, qui commence le 16 Août, où il vient des Marchands de tout le Royaume, & même des pays étrangers. Les autres lieux distingués sont *Crevecœur*, *Mezidon*, *S. Pierre-sur-Dive*, *Coulibœuf*, *Turi*, *Bois-Halebo*, *Basoches*, *Culei*, *la Charneille*, *Bellon*, *Briouse*, *Asnebec*, *Rannes*, *la Ferté-Macé*, *Carouges* & *Madré*, tous bourgs assez considérables.

IV. *Election d'Argentan.*

L'Election d'*Argentan* n'est guère moins étendue ; elle est dans un assez bon pays. La ville, quoique petite, est assez bien bâtie : elle a aussi un Bailliage & une Vicomté. Il y a dans la même Election des bourgs assez bons ; savoir, *Vimontiers*, *Trun*, *Chamboi-sur-Dive*, *Escouché* & *Vieuxpont.*

V. *Election de Lizieux.*

Lizieux, assez bonne ville épiscopale, est le chef d'une Election, où l'on trouve encore plusieurs bourgs, qui sont *Blangi*, *Saint-Fillebert*, *Lieurrai*, *Ouillée*, *Tiberville*, *Fervaques*, *Livarot*, *Orbec*, les *Moustiers-Hebert*, *Sap* & *Gassei.*

VI. *Election de Bernai.*

L'Election de *Bernai* prend le nom de sa capitale, petite ville avec une riche Abbaye & un Bailliage. Les autres lieux principaux sont, *Chambrai*, *Beaumenil*, *Montreuil*, la *Barre*, la *Ferté-Fresnai* & *Glo-la-Ferriere.*

VII. *Election de Conches.*

L'Election de *Conches* est plus considérable que la précédente. Conches, petite

ville, fait partie du Comté d'Evreux; ainsi que *Breteuil. Harcourt* & *Neufbourg*, terres très-considérables. *Beaumont-le-Roger*, la *Ferriere*, *Lire* & *Rugle*, tous quatre sur la Rille. *Damville*, sur l'Iton, autrefois Duché, & *Tillieres* sur l'Aure.

VIII. *Election de Mortagne.*

Mortagne au Perche, est la capitale de l'Election, & même de la petite Province du Perche. *Bellesme*, autre petite ville, qui a aussi des prétentions pour être la capitale. *Nogent-le-Rotrou*, bourg très-peuplé, & qui vaut mieux que Mortagne & Bellesme. Les autres lieux sont *Tourouvre*, *Longni*, *Moustiers*, *Mauves*, *Remalard*, *Bretoncelles*, & le *Teil* sur l'Huisne. *Les Clairets*, Abbaye de filles de la Réforme de la Trappe, près de Nogent.

IX. *Election de Verneuil.*

Cette Election, outre *Verneuil*, petite ville, a encore *Laigle*, autre petite ville. Au midi de celle-ci l'on trouve la célebre Abbaye de la *Trappe*, où l'étroite observance de Cîteaux se pratique régulièrement depuis 1662, que M. Bouthillier de Rancé l'y a introduite. Les autres lieux plus remarquables sont, *Bourth* sur l'Iton, *Chesnebrun* sur l'Aure, la *Ferté-au-Vida-*

me, *Bresolle*, *Senonches*, *Châteauneuf* en Thimerais, & *Bellomer*.

ARTICLE VI.

GÉNÉRALITÉ D'AMIENS ou de PICARDIE.

CARTES.

Nous avons deux Cartes excellentes de la Généralité de Picardie & de l'Artois, autrefois unis sous le même gouvernement. L'une est de M. JAILLOT, *en quatre feuilles : l'autre est de M.* DELISLE, *en deux feuilles, divisée par Bailliages.*

LA Picardie & l'Artois étoient ci-devant joints ensemble, tant pour le Gouvernement militaire, que pour la Généralité ou l'Intendance ; mais on les a séparés en 1765. On peut encore observer ici, que la plus grande partie de ce qui forme aujourd'hui la Généralité de Soissons, est de la Province de Picardie, & que les habitans se regardent toujours comme Picards, quoique du Gouvernement de l'Isle de France.

La Province de Picardie est bornée

par le Hainaut & l'Artois au septentrion ; la Champagne, à l'orient ; l'Isle de France, ou les Généralités de Paris & de Soissons, au midi ; la Normandie & l'Océan, au couchant. Il est cependant nécessaire d'observer ici, que la Généralité d'Amiens ne contient pas la partie la plus orientale de la Province de Picardie, qui confine à la Champagne : c'est ce qu'on appelle le pays de Thiérache, qui est de la Généralité de Soissons. La Picardie étoit anciennement habitée par différens peuples, qui formoient autant de Républiques indépendantes les unes des autres ; mais qui avoient les mêmes Loix & les mêmes Coutumes, & qui étoient si fort unies entr'elles, qu'un ennemi particulier étoit regardé comme un ennemi commun. Quoique cette union fût fondée sur l'amour de la liberté, César trouva moyen de la rompre, & de les assujétir les unes après les autres.

La Picardie se trouvant dans le voisinage des pays que les François occuperent d'abord en deçà du Rhin & de la Meuse, par la concession des Empereurs Romains, fut aussi des premieres envahies, quand ces peuples commencerent à se faire un établissement indépendant. Grégoire de Tours nous apprend que Clodion, qu'il regarde comme le premier Roi François qui ait régné dans la Gaule, posséda cette

Province jusqu'à la Somme. Elle est toujours restée unie à la Couronne.

Mais le Roi Charle VII engagea les Villes situées sur la riviere de Somme, à Philippe, Duc de Bourgogne, par le Traité d'Arras de l'an 1435, sous la faculté d'en pouvoir faire le rachat, toutefois & quantes, en lui payant 400000 écus. Louis XI les retira en 1463, & fut obligé de les céder de nouveau à Charle, fils de Philippe, pour appaiser la guerre appellée du Bien public, excitée par ce dernier. Il reprit néanmoins ces villes après sa mort, employant à cet effet tout l'art de sa politique, parce qu'il connoissoit bien qu'elles étoient la clef de son Royaume.

La principale des rivieres de Picardie, est la *Somme*, qui la traverse presque toute dans sa longueur, & qui est la seule navigable. Elle prend sa source au village de *Fonsomme*, deux lieues au-dessus de Saint-Quentin, d'où elle passe à Ham, à Peronne, à Brai, à Corbie, où elle commence à porter de petits bateaux; à Amiens, où elle est divisée en douze canaux, qui se rejoignent en un bassin où abordent les grands bateaux, nommés Gibannes, lesquels remontent de la mer, de Saint-Valeri & d'Abbeville, & qui apportent les marchandises étrangeres. Cette riviere n'a que vingt-cinq lieues

de cours navigable. On a essayé d'en augmenter la navigation jusqu'à Ancre ; mais sans succès, à cause des marais où elle se répand, & même l'utilité de ces travaux seroit peu considérable. Il y en auroit beaucoup plus à la joindre à l'Oise ; ce qui seroit aisé par le moyen des petites rivieres qui se trouvent entre deux.

Le terrein de la Province est par tout extrêmement uni ; il ne se trouve des hauteurs que rarement au bord des rivieres. Les grains de toutes especes, & sur-tout les bleds, y viennent en abondance. Il y a peu de fruits & de légumes, si ce n'est aux environs d'Amiens ; on ne peut faire du vin en aucun endroit. Le climat est plus froid que tempéré, sur-tout au voisinage de la mer, où les vents & les brouillards regnent une partie de l'année. On a découvert sur la fin du dernier siécle, une assez bonne mine de charbon proche de Boulogne, au village d'Ardenghem.

Il n'y a guère de Province dans le Royaume dont les peuples aient plus de talens pour imiter & contrefaire les ouvrages des étrangers, que la Picardie. S'ils n'ont pas l'avantage de l'invention, ils égalent dans la fabrique plusieurs manufactures d'origine. Les habitans des villes & de la campagne subsistent également par ce travail.

La Noblesse de cette Province fait une profession particuliere de bonne foi & d'honneur ; c'est ce qui a produit d'excellens personages. Cette Noblesse se met ordinairement dans le service, parce qu'elle aime naturellement les armes, & il est rare d'y voir un Gentilhomme qui n'ait pas fait au moins quelque campagne.

La Picardie contient divers petits pays, tels que l'*Amiénois*, le *Santerre*, le *Vermandois* dans la haute Picardie, sans faire mention ici de la *Thiérache*, qui, comme nous l'avons dit, est de la Généralité de Soissons ; le *Ponthieu*, le *Vimeux*, le *Boulenois*, &c. dans la basse & vers la mer. Nous parlerons de ces pays : mais il s'agit maintenant de diviser la Picardie, ou la Généralité d'Amiens, par ses Elections, qui sont celles de :

Amiens,	Peronne,
Abbeville,	S. Quentin,
Dourlens,	Montdidier.

Outre la Prevôté de *Montreuil*, au nord d'Abbeville :

Le *Boulenois* :

Et le *Pays reconquis*. Ces trois sont sur les côtes de la mer.

I. *Election d'Amiens.*

Amiens, capitale de la Province, aussi-bien que de la Généralité, est une assez

grande ville, passablement forte & bien peuplée. Les Espagnols la surprirent en 1597 : mais Henri IV la reprit peu de temps après, & y fit bâtir une citadelle. Outre le siége épiscopale, il y a encore dans cette ville un Présidial, un Bailliage & un Bureau des Finances établi en 1578.

Elle est située sur la Somme à quatorze lieues de la mer. Depuis qu'elle a été soumise aux Rois de France, elle a toujours fait partie de leur Domaine, si ce n'est pendant l'aliénation faite en faveur des Comtes, qui ont fini en 1183, & le temps de l'engagement fait au Duc de Bourgogne. Le Bailliage est composé d'un Bailli d'épée, qui est toujours Gouverneur de la ville & citadelle, d'un Lieutenant-Général, & des autres Officiers du Présidial. Il y a encore dans la ville deux Prevôtés, celle d'Amiens & celle de Beauvoisis, qui ont aussi leurs Officiers.

La cathédrale d'Amiens est une des plus belles de France ; on admire principalement la hauteur & la largeur de sa nef. La ville est fort peuplée & marchande : il y a entr'autres des manufactures de laines, & de pluches, qui font une partie de son commerce. Elle est le lieu de la naissance de Riolan, Médecin célebre ; de Vincent Voiture ; de Jacque Rohault, Philosophe Cartésien, & de Charle Dufres-

ne, sieur du Cange, l'un des plus savans hommes que la France ait produits. On y a érigé en 1750 une Académie des Sciences & Belles-Lettres.

Les autres endroits de cette Election, qui est presque toute au midi de la riviere de Somme, sont *Pecquigni*, petite ville & terre considérable sur la Somme, à laquelle est attaché la qualité de Vidame d'Amiens; *Ailli*, sur la même riviere, terre distinguée. *Croi*, aussi sur la Somme, est une terre peu considérable par le revenu; mais remarquable par le titre de Duché, qui lui fut accordé en 1598, par considération pour l'illustre Maison dont elle porte le nom. *Boves*, terre assez considérable; *Moliens*, qui fait partie de la Seigneurie de Pecquigni; *Quevauviller*; *Poix*, avec titre de Principauté, à la Maison de Noailles. *Romecamps*, *Saint-Sauflieu*, *Oremaux*, *Sarcus* & *Grandvillier*, sont ensuite les meilleurs endroits de cette Election. *Conti*, Principauté, a donné son nom à une branche de la Maison Royale de France.

II. *Election d'Abbeville.*

Abbeville en est la capitale, aussi-bien que du petit pays de Ponthieu. C'est après Amiens la ville la plus peuplée. Elle est située sur la Somme, à quatre lieues de la mer. Autrefois c'étoit une petite habita-

tion faisant partie du domaine de l'Abbaye de S. Riquier, & c'est de-là qu'elle a pris le nom latin *Abbatis Villa.* La même Abbaye en a joui jusqu'en 980, que Hugue Capet, alors Duc de France, la fortifia à cause de sa situation avantageuse. Il y a dans cette ville un siége Présidial, auquel la Sénéchaussée de Ponthieu est unie. C'est le lieu de la naissance de Nicolas & Guillaume Sanson, & de Philippe Briet, célebres Géographes.

Les Manufactures d'Abbeville, qui lui procurent un assez grand commerce, sont de diverses sortes. Il y a environ quatre-vingt métiers occupés à la façon des bouracans, serges façon de Londres, serges drapées & raz de toutes façons. Il y a de plus une Manufacture particuliere établie à Abbeville, depuis l'année 1665, pour la fabrique de draps fins, façon d'Hollande & d'Angleterre : ce sont des Hollandois, qui l'ont entreprise & qui travaillent de laine d'Espagne. Ils ont à présent quatre-vingt métiers battans, qui font dans le cours de l'année 1600 demi-pieces de dix-huit à vingt aulnes chacune, & au prix de 15 livres l'aulne sur le pied commun, produisent 480000 livres. Ces draps sont connus sous le nom de Van Robais Hollandois, qui a établi cette Manufacture.

Le *Ponthieu*, dont Abbeville est la ca-

pitale, fut possédé premierement en Duché par Alcaire, qu'on croit avoir été fils de Ragnacaire frere de Clovis, & ses Successeurs, jusqu'à Valbert en 668, & depuis en titre de Comté par les Succeesseurs de Valbert jusqu'en 1102, qu'Agnès héritiere de Ponthieu, le porta par mariage à Robert Comte de Belême, dont le fils aîné fut Guillaume de Talvas. Il passa ensuite aux Rois d'Angleterre jusqu'en 1369, que le Roi Charle V s'en rendit maître; & par une Déclaration expresse du mois de Mai suivant, il accorda au peuple entr'autres choses, de n'être jamais aliénés de la Couronne. Cependant le Roi Charle VII, l'un de ses successeurs, engagea le Ponthieu au Duc de Bourgogne par le traité d'Arras en 1435. Louis XI le retira en 1463, & le céda de nouveau à Charle Comte de Charollois en 1465; mais il fut réuni à la Couronne en 1477. Le Roi Henri III le donna en 1583, à Diane, légitimée de France, sa sœur naturelle, en échange de la ville de Châtelleraut, pour en jouir sa vie durant. Henri IV le céda au Comte d'Auvergne, de qui il passa au Duc d'Angoulême son frere, dont la fille unique Marie de Valois épousa le Duc de Guise; de sorte que cette grande terre n'a été réunie à la Couronne qu'en 1696, par la mort d'Isabelle d'Orléans, Duchesse de Guise & d'Alençon. Il y a

250 Fiefs dans la mouvance directe du Comté de Ponthieu, & plus de 400 en arriere-Fiefs.

Les autres endroits de cette Election sont, le *Crotoi* & *Saint-Valeri*, à l'embouchure de la Somme, & où cependant cette riviere est guéable; *Cayeux* & *Bourg-d'Eau*, sur la mer; *Rue*, petite ville au milieu des marais; la *Chaussée-d'Eu*, qui n'est séparée de la ville d'Eu en Normandie, que par la petite riviere de Bresle; *Gamache*, sur la même riviere. La plupart de ces endroits sont du petit pays appellé le *Vimeux*, qui a une Prevôté, établie à *Oisemont.*

III. *Election de Dourlens.*

Dourlens est une petite ville assez forte sur la riviere d'Authie, avec un château. *Saint-Riquier*, petite ville avec une Abbaye. *Creci*, bourg, où l'armée de France fut entiérement défaite par les Anglois le 26 Août 1346. *Vignacourt*, qui a donné son nom à une maison célebre, laquelle a produit deux grands Maîtres de Malthe, Adolfe & Adrien de Vignacourt. *Bernaville*, *Beauquesne*, *Talmas*, *Naours*; *Corbie*, petite ville, avec une riche Abbaye.

IV. *Election de Peronne.*

A pour capitale *Peronne*, qui l'est aussi

du petit pays appellé *Santerre*. C'est une place forte sur la Somme, & que l'on a surnommée *la Pucelle*, parce qu'elle n'a jamais été prise. Elle est bâtie sur le bord septentrional de la riviere, à neuf lieues au-dessus d'Amiens, dans une situation très-avantageuse entre des marais, qui avec ses fortifications, en font la plus forte place de la Province. Le Roi Charle le Simple y mourut prisonnier, & Louis XI y fut retenu en 1468, & n'en sortit qu'après avoir signé un Traité désavantageux.

Peronne, *Montdidier* & *Roye*, furent données en Pairies par le Traité d'Arras, en 1435, à Philippe, Duc de Bourgogne, pour lui & ses successeurs mâles; ensuite par le Traité de Conflans de l'an 1466, confirmé par plusieurs autres, Louis XI donna *Peronne* & ses annexes à Charle de Bourgogne, Comte de Charollois, aux conditions du Traité d'Arras; mais après la mort de Charle en 1477, le Roi Louis XI reprit Peronne & toutes les autres villes de Picardie que les Bourguignons tenoient.

L'Eglise collégiale a été bâtie & dotée par Erchinoald, Maire du Palais, sous Clovis II. Elle est dédiée à S. Furci, dont le corps repose dans une châsse sur le maître autel. Erchinoald n'avoit établi que quelques Prêtres, qui furent érigés en Chanoines par Louis XI. Cette collégiale

est de soixante Prébendes, dont cinq ont été amorties.

On doit remarquer dans cette Election, *Herboniere* & *Lihons*, gros bourgs; *Chaulnes*, avec titre de Duché; *Roye*, petite ville & grand passage; le *Rousoi*, *Athies* & *Flavi*, sur la Somme.

V. *Election de Saint-Quentin.*

Saint-Quentin, ville assez forte & assez commerçante, fut prise par les Espagnols en 1557, après la funeste bataille de S. Laurent. C'est la capitale du *Vermandois*. Le siége épiscopal, qui est aujourd'hui à Noyon, plus au midi, dans la Généralité de Soissons, étoit autrefois à Saint-Quentin, quoique quelques-uns prétendent qu'il étoit à *Vermand*, à une lieue & demie à l'ouest de cette ville.

L'Eglise collégiale & royale de Saint-Quentin jouit des mêmes droits, dont jouissent les cathédrales pendant la vacance du siége épiscopal. Le Chapitre est composé de 56 Chanoines. Le Roi en est le premier Chanoine, & en confere les Prébendes.

On fabrique une très-grande quantité de toiles de batiste très-belles à Saint-Quentin & aux environs; le commerce qu'on en fait monte à près de deux millions en temps de paix. Il ne roule que sur vingt-cinq Marchands de cette ville.

Le *Vermandois*, dont Saint-Quentin est la capitale, étoit autrefois une des Pairies de France, possédée par une branche de la Maison de Charlemagne, jusqu'à Henri de Vermandois, dont la fille, Adéle, épousa Hugue de France, dit le Grand, fils du Roi Henri I. Elisabeth, Comtesse de Vermandois, sa petite fille, épousa Philippe d'Alsace, Comte de Flandre, lequel obtint charte du Roi Louis le Jeune, pour succéder à sa femme au préjudice d'Aliénor sa belle-sœur; mais après la mort d'Elisabeth, Philippe-Auguste entra dans les intérêts d'Aliénor, fit la guerre, & par traité en 1215, il obtint la propriété du Vermandois pour lui & ses successeurs Rois de France, après la mort de Philippe & d'Aliénor, à qui l'usufruit demeura réservé.

Honnecourt, bourg & Abbaye; le *Catelet*, place forte vers la source de l'Escaut, aussi-bien que *Beaurevoir*, assez bon bourg. *Vermand*, avec une Abbaye, a été plus considérable qu'il n'est aujourd'hui.

VI. *Election de Montdidier.*

Cette Election qui est la plus méridionale de cette Généralité, & qui fait partie du *Santerre*, a pour lieu principal *Montdidier*, ville assez médiocre, sur une élévation; elle a donné naissance à

Jean Fernel, Médecin du Roi Henri II, qui naquit en 1506. *Rouzieres*; *Moreuil*, assez belle terre; *Hangest*; *Bonneuil*; *Breteuil*, gros bourg, avec une Abbaye; *Saint-Just*, *Ravenel*, *Triçot*, *Rollo*, *Buvraine* & *Ressons*.

VII. *Prévôté de Montreuil.*

Elle a pour capitale *Montreuil* sur mer, au nord d'Abbeville : c'est une ville passablement grande, & qui est un passage assez considérable; le reste du pays n'a que quelques villages, des bois & des marais.

VIII. *Le Boulenois.*

Le *Boulenois*, très-ancien Comté, rapporte, dit-on, son origine à Artus, Roi d'Angleterre, qui le donna, selon la vieille opinion, à Léger son neveu. Les premiers Comtes de Boulogne prétendoient descendre de ce Prince. Mais comme ils se fondirent dans la Maison de Guines par alliance, ce Comté devint le partage d'un cadet, dont la postérité très-illustre, compte entre plusieurs Héros qu'elle a produits, Godefroi de Bouillon, qui fut couronné premier Roi Latin de Jérusalem, le premier Juillet 1099. Après lui huit Comtes de Boulogne ont possédé successivement le Royaume de Jérusalem, jus-

qu'en 1188, que Saladin, Soudan d'Egypte, s'en rendit maître. Au reste ce Comté étoit originairement mouvant de celui de Flandre; mais par le Traité entre Philippe-Auguste & Philippe d'Alsace de l'an 1192, la propriété de l'Artois & la mouvance de Boulogne fut cédée au Roi, & en conséquence Renaud, Comte de Boulogne, en fit hommage à Philippe-Auguste en 1196. Philippe de France, fils de ce Roi, épousa l'héritiere de Renaud; mais n'en ayant eu qu'une fille, la succession passa à la maison des Comtes d'Auvergne, dont étoit Bertrand de la Tour, Comte d'Auvergne, qui céda Boulogne à Louis XI, en échange du Comté de Lauragais. Il y a douze Baronies mouvantes de ce Comté, qui lui donnent cent livres parisis de relief. Il avoit autrefois ses Grands Officiers, dont les charges étoient attachées à des terres, qu'on nomme encore les Pairies du Boulenois. Enfin il y a quatre Châtellenies dans la même dépendance.

Le Boulenois est un pays particulier, qui a un Gouverneur général & indépendant. Il fut autrefois uni à l'Artois; mais Louis XI l'en démembra en 1477, & l'unit à la Couronne. Une chose particuliere au Boulenois, est que tous les habitans de ce Gouvernement, en état de porter les armes, sont naturellement engagés

au service du Roi, & composent un corps de troupes provinciales. Il y a six Régimens d'infanterie de dix compagnies chacun, qui font 3000 hommes. Les Officiers ont commission de Sa Majesté, & roulent suivant leur ancienneté, avec ceux des troupes réglées. La cavalerie Boulenoise est de cinq Régimens de quatre compagnies chacun, qui font six cens hommes. Il y a de plus une compagnie de Carabiniers de trente maîtres, & deux compagnies de Dragons aussi de trente maîtres chacune. On les assemble de temps à autre pour les revues & pour les exercices militaires. Le Roi y tient un Inspecteur particulier. L'on a tiré de ce petit corps de troupes beaucoup de services en différens temps, soit pour la garde des côtes, soit pour en garnir quelques places frontieres; & cette milice produit aussi des priviléges au pays même.

Boulogne, sur la mer, n'est pas proprement un port; il n'y a qu'un mouillage pour de très-petits vaisseaux. C'est d'ailleurs une ville épiscopale, divisée en haute & basse. *Ambleteuse*, gros bourg sur la mer, avec un assez beau port, qui peut recevoir des vaisseaux de quarante pieces de canon : c'est dans ce port que Jacque II débarqua en 1688, lorsqu'il fut obligé de quitter l'Angleterre. *Marquise*, gros bourg & grand passage. *Wissan*, bourg sur

ſur la mer, que pluſieurs Savans croient être le fameux *Portus Iccius*, où Jules César s'embarqua pour paſſer en Angleterre. A l'orient de Boulogne, on trouve l'*Ouaſt* ou le *Wât*, bourg & Abbaye; *Monthulin*, autrefois aſſez bonne place, mais aujourd'hui raſée; *Devre*, aſſez bon bourg; & tout au midi, ſur la Canche, *Eſtaples*, petite ville, autrefois plus conſidérable qu'elle n'eſt aujourd'hui : c'eſt le lieu de la naiſſance de Jacques le Févre, grand Théologien & fort homme de bien, attaché à Marguerite de Valois, ſœur de François I, Roi de France.

IX. *Le Pays reconquis.*

Il eſt ainſi nommé, pour avoir été reconquis par le Duc de Guiſe en 1558 ſur les Anglois, qui l'avoient pris en 1447. Les Comtés de Guines & d'Oye en dépendent. *Calaïs*, capitale, eſt ancienne. On croit que le petit Riſban, qui ſubſiſte encore, eſt un ouvrage de Caligula. Son aſſiete la rend plus conſidérable que le nombre de ſes habitans, qui n'eſt que de 600. Elle eſt ſituée ſur le bord de la mer, à portée de l'Angleterre, dont elle n'eſt ſéparée que par un détroit de ſept lieues, qu'on appelle le *Pas de Calais*; c'eſt le paſſage ordinaire d'Angleterre. L'ancienne enceinte de cette place, en y comprenant la citadelle, forme un quarré long,

dont les grands côtés ont chacun 600 toises, & les petits 250.

Il y a un Bailliage royal à Calais, qui est composé d'un Président, Juge général civil & criminel, d'un Conseiller, & des autres Officiers civils à proportion. Il y a aussi un siége d'Amirauté, composé d'un Lieutenant, un Procureur du Roi & un Greffier, qui connoissent privativement à tous Juges des délits commis en mer.

Près de cette ville est le *Fort Nieulai*, piece parfaite dans ce qu'elle contient. Elle est soutenue par une inondation. Le canal de Calais sert pour communiquer avec Gravelines, Saint-Omer, Bergues, & les autres places des Pays-Bas. *Marcq*, Abbaye. *Oye* est au nord du Pays reconquis, & *Guines* au midi : ces Comtés formoient une ancienne Pairie, & appartenoient à une grande Maison venue de Sifrid, Prince Danois, d'où la maison de Bournonville se dit descendue. *Ardres* ou *Arde*, qui en dépendoit, est le chef-lieu d'une Seigneurie particuliere ; la ville est une place assez forte, au milieu des marais. Ce fut entre cette ville & celle de Guines, que se fit en 1520, l'entrevue de François I, Roi de France, & de Henri VIII, Roi d'Angleterre, en une plaine nommée encore le Camp du drap d'or, à cause de la magnificence que ces deux Princes y firent paroître à l'envi l'un de

l'autre, & qui se séparerent sans s'estimer. *Allembon* & *Liques* en sont, après Ardres, les lieux les plus distingués.

ARTICLE VII.

GÉNÉRALITÉ DE LILLE

ou de FLANDRE, y compris l'ARTOIS.

CARTES.

On peut pour cette Généralité se servir des Cartes de Picardie que nous venons d'indiquer, & de la Carte de Flandre de M. JAILLOT en deux feuilles.

LA Généralité de Lille, au nord de celle de Picardie, comprend, depuis la conquête que Louis XIV en a faite sur les Espagnols, ce qu'on appelle *Flandre Françoise*, qui est la partie méridionale de l'ancien Comté de Flandre. On a joint à cette Généralité, depuis 1754, le Comté d'Artois, qui dépendoit auparavant de celle de Picardie ou d'Amiens.

LA FLANDRE FRANÇOISE.

Elle est bornée au midi par l'Artois; à l'orient, par le Cambresis & l'Ostrevant, qui dépendent aujourd'hui de la Généra-

lité de Hainaut ; au nord, par la Flandre Autrichienne ; & à l'occident par la mer & le Pays reconquis.

La Flandre faisoit autrefois partie de la Gaule Belgique. Ce pays étoit alors couvert d'épaisses forêts, & les terreins bas, qui ont été desséchés depuis, n'étoient alors que des marécages difficiles à pénétrer pour des armées. Cependant César sut y pratiquer des chemins, au moyen des grands abatis de bois qu'il fit faire ; mais dès qu'il fut passé en Angleterre, les habitans secouerent le joug, sur un faux bruit de sa mort. A peine eut-il appris cette nouvelle, qu'il y fit marcher Labiénus son Lieutenant ; & ce Général ayant trouvé moyen d'entrer dans le pays, dans le temps des basses marées, s'en rendit de nouveau le maître en fort peu de temps.

Les Romains posséderent ce pays jusqu'à l'irruption des François. C'est par-là que ces derniers commencerent leur conquête. Clodion se rendit maître, en 423, de Cambrai & de Tournai ; & après avoir battu les Romains, il marcha, dit-on, contre les Morins qui habitoient le long des côtes. Le pays se soumit aux François, & petit à petit s'accoutuma à leurs mœurs, après qu'ils eurent fait une paix solide avec Aétius en 431. On ne voit point que depuis ce temps ils y aient fait ni

guerre, ni ravage, quoique les grosses villes tinssent encore pour les Romains; mais en 489, les habitans chasserent leurs garnisons, pour se donner entiérement aux François.

La Flandre fut partagée entre plusieurs petits Souverains. Clovis prétendit qu'ils lui devoient obéissance; & après l'avoir exigée, il les fit massacrer, ou les tua lui-même, pour n'avoir plus la peine de se faire obéir. Les Rois de la premiere & seconde Race y nommoient des Comtes pour le gouvernement des Provinces, & l'on remarque que ceux de Flandre prirent le nom de Forestiers: ce qui fait connoître que c'étoit encore un pays de bois. Charlemagne connoissant que ce pays manquoit d'habitans, pour en défricher les forêts & dessécher les marécages, y transporta 60000 Saxons. Il croyoit que leur mêlange avec les Flamans, les accoutumeroit à la Religion & à l'obéissance; mais il se trompa, ce qui donna lieu à l'ancien proverbe, que d'un Diable, il en avoit fait deux; les Saxons ayant plus gâté les Flamans, que ceux-ci n'amanderent les autres.

La premiere race des Comtes de Flandre descendoit de Lideric, que l'on croit avoir été établi premier Forestier en 621. Charle le Chauve érigea ce Pays en Comté mouvant de la Couronne de France, &

en investit Baudouin, surnommé *Bras de Fer*, arriere petit-fils de Lideric, qui étoit devenu son gendre, par l'enlévement de sa fille Judith, veuve d'un Roi Saxon d'Angleterre, laquelle voulut bien se prêter à cet enlévement. Depuis ce temps, la Flandre est devenue une Souveraineté séparée de la Couronne, quoiqu'elle en relevât pour la plus grande partie; car une portion vers le nord relevoit de l'Empire, comme nous le dirons en parlant des Pays-Bas. Les descendans de Lideric s'éteignirent en la personne de Baudouin VII, dit *de la Hache*. Depuis ce temps-là, ce pays a souffert bien des révolutions, & a été presque toujours un théâtre de guerre; ayant passé en diverses Maisons, sur-tout en celles de Bourgogne & d'Autriche. La branche Espagnole d'Autriche posséda la Flandre après la cession de Charle-Quint, qui avoit obligé le Roi François I de renoncer à son droit de souveraineté. Ce fut sur les Espagnols que Louis XIV conquit une partie de la Flandre, qui lui a été cédée par divers Traités. Le reste, dont nous parlerons en décrivant les *Pays-Bas*, est partagé entre la Maison d'Autriche & les Hollandois.

L'air du pays est presque par-tout rude & épais, à cause du vosinage de la mer, des canaux & des étangs, où les eaux croupissent; d'ailleurs les vents du nord

y ſont fréquens. L'hiver y eſt long, l'été pluvieux, & quelquefois extrêmement chaud; mais les chaleurs ne durent guère. Tout ce qui eſt néceſſaire à la vie croît abondamment en Flandre, & y eſt excellent. La boiſſon ordinaire eſt la biere, qu'on fait avec le houblon, & une eſpece de bled, que l'on fait germer à l'eau, puis ſécher, moudre & cuire dans l'eau.

La Flandre étoit autrefois diviſée en deux Généralités; celle d'Ypres ou de Flandre maritime, & celle de Lille; mais il n'y a que cette derniere depuis que le feu Roi a cédé à l'Empereur Ypres & Furnes avec leur territoire, au Traité d'Utrecht en 1713.

On diviſe la Flandre Françoiſe en Flandre Flamingante ou Teutone, où le bas peuple ne parle pas françois, & Flandre Wallone ou Gallicane, dans laquelle on parle un françois corrompu.

I. *Flandre Flamingante.*

C'eſt un pays extrêmement fertile & abondant, tant pour les grains que pour les pâturages; il eſt entre la Mer, l'Aa & la Lys. Sa principale ville eſt *Dunkerque*, avec titre de Bailliage, où étoit ci-devant un Gouverneur Général. La ville eſt peuplée & fort marchande. Elle étoit extrêmement forte par mer & par terre; mais le feu Roi pour le bien de la paix, après

le Traité d'Utrecht, en a fait raser les fortifications, les jettées, la citadelle & le risban : on en a même resserré le canal & ôté l'Amirauté. La nature cependant rouvre d'elle-même le port, sans que l'on y contribue. Cependant on avoit commencé depuis ce temps-là au Fort de *Mardick*, un canal très-magnifique & très-commode, qui devoit se rendre à la basse ville de Dunkerque, ce qui auroit relevé cette ville. Il avoit été fait sur les avis & par la sage conduite de M. le Blanc, Intendant de Flandre, & qui après bien des disgraces, est mort en 1728, Secrétaire d'Etat. C'étoit le projet le plus grand & le plus utile que l'on pût imaginer, pour rétablir la Ville de Dunkerque dans son ancien lustre. Mais le Cardinal du Bois, par des considérations particulieres, a fait changer ce projet, & détruire la plus grande partie des travaux.

Dunkerque est située sur un terrein sabloneux & un peu élevé. Ce n'étoit dans son commencement qu'un Hameau, composé de quelques cabanes de Pêcheurs. Il y a même apparence que le lieu où elle étoit autrefois a été un banc de sable, avant que le pays voisin eût été gagné sur la mer. On prétend que S. Eloi, venant prêcher l'Evangile dans ce canton, bâtit une petite Eglise, d'où s'est formée l'appellation de Dunkerque, qui signifie à la

lettre, Eglise des Dunes. Cette ville a éprouvé bien des révolutions depuis l'an 960, que Baudouin le jeune, Comte de Flandre, la fit environer de murailles. Les priviléges que lui accorda le Comte Philippe d'Alsace, y attirerent un grand nombre d'habitans. Les Anglois la brulerent en 1388. Les François la surprirent en 1558. Elle fut reprise par le Duc de Parme en 1583. Le Duc d'Enghien s'en rendit maître en 1646, pour le Roi Louis XIV. L'Archiduc Léopold la reprit en 1652. Les François & les Anglois l'attaquerent & la prirent en 1658, & elle fut remise aux Anglois la même année. Charle II, Roi d'Angleterre, ayant été rétabli dans son Royaume en 1660, la vendit à Louis XIV, pour la somme de cinq millions de florins, ou deux millions d'écus de notre ancienne valeur. Louis XIV en a fait depuis une des importantes places des Pays-Bas; avec un canal & un port très-sur. En 1695, les Hollandois nos ennemis tâcherent, mais inutilement, de la bombarder. Par la paix d'Utrecht en 1713 il fut convenu que ses principales fortifications seroient démolies: ce qui fut exécuté avec beaucoup de bonne foi. Cependant le commerce maritime ne laisse pas de s'y maintenir.

Gravelines, chef-lieu d'une Châtellenie, à cinq lieues sud-ouest de Dunker-

que, un peu au-dessus de l'embouchure de la riviere d'Aa dans la mer. Cette ville, où l'on pouroit faire un excellent port, est très-bien fortifiée; & le feu Roi Louis XIV en a fait une des meilleures places de la Flandre. Gaston de France, Duc d'Orléans, la prit en 1644. L'Archiduc Léopold la reprit en 1652; & les François s'en emparerent de nouveau en 1658. Elle leur fut entiérement cédée l'année suivante par le Traité des Pyrénées. Cette ville a toujours été plus considérable par sa situation que par le nombre de ses habitans. Elle fut totalement brulée en 1694, mais on l'a rebâtie depuis.

Bourbourg, autre petite ville, près de laquelle est une Abbaye noble de Dames, fondée l'an 1101, par Robert, Comte d'Artois, & par Clémence, sa femme. Cette ville est le principal lieu d'une Châtellenïe, célebre par ses Foires franches, & la fertilité de son terroir. Elle est au sud de Gravelines, sur le canal qui va de la riviere d'Aa à Dunkerque. Les Anglois la prirent en 1383, aussi-bien que Gravelines, pendant les premieres guerres du régne de Charle VI: & comme elle est forte, ils en firent leur place d'armes. Les François la reprirent & la brulerent. Depuis ce temps jusqu'à la guerre de 1635, elle s'étoit rétablie; mais elle a beaucoup

souffert dans les guerres. Le Duc d'Orléans la prit en 1645, & elle est restée à la France par le Traité des Pyrénées.

Berg-Saint-Winox, est ainsi appellée d'un célebre Monastere qui est sur une élévation. Elle a titre de Bailliage & est revêtue de bonnes fortifications, qui sont aidées par la situation du lieu, qui est dans un endroit marécageux. Il part de cette ville des canaux qui vont à Dunkerque, à Gravelines, à Saint-Omer, à Furnes & dans le reste de la Flandre. Cette ville qui est le chef d'une assez grande Châtellenie, est située sur un grand canal à deux lieues de Dunkerque, au pied d'une montagne, qui portoit autrefois le nom de Groenberg, c'est-à-dire, Montagne verte. Saint-Winox, Seigneur Breton, vécut quelque temps en ce lieu, & l'on y apporta ensuite son corps de l'Abbaye de Vormhoult; on y bâtit un Monastere auprès duquel s'est formé la ville. Le Comte Baudouin VII la ferma d'un fossé, & le Comte Gui de Dampierre, d'une muraille. Elle fut prise & reprise par les Anglois & les François en 1383, & consommée par un incendie si grand la derniere fois, qu'il n'y resta que trois Eglises. On la rebâtit bientôt. Gaston, Duc d'Orléans, la prit en 1646 sur les Espagnols, qui la reprirent en 1658. Enfin elle fut cédée à la France par le traité d'Aix-la-

Chapelle en 1668. C'est à présent une fort bonne place.

Hondschotte, petite ville, est du même Bailliage, & appartient à la France depuis 1667. Elle est comme Bergue & Cassel qui suit, du Diocèse d'Ypres.

Cassel est le chef d'une Châtellenie assez considérable : la ville presque ruinée, est sur une montagne, la plus haute des Pays-Bas. Elle a vu donner deux batailles, l'une en 1328, par Philippe de Valois, Roi de France, & l'autre en 1677, par Philippe de France, frere de Louis XIV. *Hasebrouck*, *Etaires* & *Waten*, sont trois petites villes de la même Châtellenie. *Morbeque*, Marquisat ; *Estanforde* & *Merville* ou *Merghem*, en sont encore des endroits assez considérés. Près de cette derniere est l'Abbaye de *Beaupré*, ordre de Cîteaux, pour des filles.

Bailleul, chef d'une autre Châtellenie, n'est plus aujourd'hui fortifiée, comme elle étoit autrefois, & se trouve fort déchue de son commerce & du nombre de ses habitans.

II. *Flandre Gallicane* ou *Walone.*

La Flandre Gallicane contient les Châtellenies de Lille & d'Orchies, le Bailliage de Douai, une partie du Tournaisis qui a été conservée à la France, par le

Traité d'Utrecht, & le petit pays de Lalœue, selon plusieurs Auteurs.

Une partie de ce Pays a été possédée par les Rois de France depuis l'an 1305, que le Roi Philippe le Bel contraignit Gui de Dampierre, Comte de Flandre, de lui engager les villes de *Lille* & *Douai* avec leurs territoires. Sept ans après le Comte Robert en céda la propriété. Orchies fut aussi donné aux François par le Comte Louis de Mâle. Le Roi Charle V céda ces Pays à son frere Philippe Duc de Bourgogne en 1369, lorsqu'il épousa Marguerite héritiere de Flandre, à condition qu'ils reviendroient à la France, en cas de défaut d'héritier mâle. A la mort de Charle le Hardi, dernier Duc de Bourgogne, en 1477, le Roi Louis XI voulut ravoir ces Pays; mais Marguerite de Bourgogne les garda, & son petit-fils Charle-Quint obligea François I à y renoncer. Le Roi Louis XIV faisant valoir les droits de la Reine son épouse sur la Flandre, &c. s'en rendit maître en 1667.

1. La Châtellenie de *Lille*, pays gras, fertile & bien cultivé, contient cinq petits cantons, dont la *Pevel* (*Pabulum* ou Pâturage) est le plus connu. Les autres sont le *Mélantois*, la *Weppe*, le *Ferain* & le *Carembau*. On compte dans la Châtellenie de Lille environ 137 Paroisses. C'est une sorte de pays d'états, régi & gouver-

né, quant aux finances & aux impositions, par quatre grands Baillifs, nommés par quatre des Seigneurs du pays.

La ville de *Lille* est non-seulement la capitale du pays appellé *Mélantois*, mais encore de tous les Pays-Bas François : elle est située sur la Deule. C'est aujourd'hui une fort grande ville, belle, bien percée & très-peuplée : après Amsterdam, c'est la ville la plus commerçante des dix-sept Provinces. On y fait quantité de beaux camelots, de draps & d'autres étoffes, qui par la voie de Cadix, s'envoient jusqu'aux Indes. Le feu Roi Louis XIV la prit sur les Espagnols en 1667; fit augmenter la ville de plus d'un tiers, & y fit faire une très-belle & très-bonne Citadelle. Il y a un Chapitre assez considérable dans l'Eglise de S. Pierre, où l'on voit les tombeaux de plusieurs Comtes de Flandre ses fondateurs. Les ennemis de la France prirent Lille en 1708, après une belle & vigoureuse résistance, soutenue par le Maréchal de Boufflers. Ils y perdirent dix-huit mille hommes, & y dépenserent plus de seize millions. La paix d'Utrecht, en 1713, l'a fait rendre à la France. Lille dépend, pour le spirituel, de l'Evêque de Tournai, aujourd'hui de la Flandre Autrichienne, & pour la Justice elle est du Parlement de Flandre séant à Douai.

Cette ville a commencé par un château, qu'un des Comtes de Flandre fit bâtir avant l'année 1054. Baudouin, Comte de Flandre, s'y tenoit souvent, d'où il fut surnommé Baudouin de Lille. Il l'environna de fossés, la fortifia d'une muraille, l'orna de l'Eglise Collégiale de S. Pierre, qu'il avoit fondée en 1067, & il y fut enterré. L'on entre dans Lille par sept portes, sans compter une porte d'eau. Plusieurs sont magnifiques, & ornées de sculptures. L'enceinte est fort irréguliere; mais elle a été réparée par le Maréchal de Vauban, qui y a ajouté plusieurs bastions, & d'autres ouvrages. L'augmentation de la ville est couverte d'une nouvelle enceinte ajoutée à l'ancienne.

La citadelle est la plus belle qu'il y ait en Europe, & la premiere que le Maréchal de Vauban ait fait construire. Sa figure est un pentagone, composé de cinq bastions réguliers, & au-devant de chaque courtine est un tenaillon de terre. On y trouve une Eglise, la maison du Gouverneur & plusieurs corps de Cazernes. Elle est entourée d'un bon fossé, qui communique par un seul endroit à celui de la place, & qui est entouré d'un chemin couvert avec son glacis. On entre dans cette citadelle par deux portes; celle du côté de la ville s'appelle la Porte royale,

& celle qui est du côté de la campagne, la Porte du secours.

La Gouvernance du souverain Bailliage de Lille, est un tribunal que l'on croit avoir été établi par Philippe le Bel en 1314. On lui donne le nom de Gouvernance, parce que le Gouverneur de la ville en est le chef. On lui donne aussi le surnom de Souverain Bailliage, parce qu'il est le Bailliage royal; c'est-à-dire, du souverain. Ce Tribunal connoît des cas royaux, & sa jurisdiction s'étend non-seulement sur la ville de Lille; mais encore sur toutes les villes de la Châtellenie. Il est composé d'un Lieutenant Général civil & criminel, d'un Lieutenant particulier, de six Conseillers, d'un Avocat du Roi, d'un Procureur du Roi, d'un Dépositaire ou Receveur des Consignations & d'un Greffier. Le Roi Louis le Grand érigea tous ces offices en charges héréditaires, par édit de l'an 1693.

La Province de Lille est un pays d'Etats, que le Roi fait assembler ordinairement sur la fin de l'année, par une lettre de cachet : c'est le Gouverneur qui y préside, & l'Intendant y explique les intentions du Roi. Cette assemblée, qui se tient toujours dans la ville de Lille, est composée du Magistrat de Lille, qui y tient le premier rang; de quatre Seigneurs

hauts Jufticiers, ou de leurs Baillis ; des Députés du Magiftrat de Douai, & de ceux de la ville d'Orchies, qui font chargés des intérêts des habitans de cette ville & de la campagne.

La Ville & la Châtellenie de Lille ont beaucoup d'avantages für le refte des pays conquis, pour faire fleurir le commerce. La fertilité du pays, la commodité de la navigation, la facilité du débit des marchandifes, & fur-tout, le génie & la richeffe des habitans, qui les rendent propres à former de grandes entreprifes, & à les faire réuffir, y contribuent beaucoup. On y fabrique toutes fortes d'étoffes, de draps, de ferges, de ratines, de damas, de velours, de camelots, de coutils, de dentelles, de tapifferies, de favons, &c. Le Magiftrat fort attentif au bien des citoyens, a fait conftruire un grand magafin pour les bleds, afin de prévenir les difettes, ce qui eft imité des Villes impériales d'Allemagne.

On trouve encore dans le Mélantois les lieux fuivans : *Séclin*, gros bourg, à deux lieues au midi de Lille : il y a un Chapitre affez confidérable. *Turcoin*, & *Roubaix*, Marquifat, font deux bourgs, au nord-eft de Lille, confidérables par leurs Manufactures & leur commerce : chacun de ces deux bourgs renferme plus de quinze mille communians. *Lannoi*, petite ville,

a donné son nom à une illustre Maison ; on y fait quelque commerce de laines.

Le canton de la *Weppe* contient la petite ville d'*Armentieres*, sur la Lys, où il se fait beaucoup de briques ; & les Abbayes de *Los* & de *Marquette*, ordre de Cîteaux, toutes deux sur la Deule, & près de Lille : la derniere est un Monastere de filles.

Plus au nord, est le *Ferrain*, où l'on remarque *Comines*, gros bourg, dont il n'y a que le bas, à la droite de la Lys, qui appartienne à la France. Ce lieu est célebre par l'Historien Philippe de Comines qui en étoit Seigneur. *Hallewin*, autre bourg, près & à le porte de Menin, est le dernier endroit des terres françoises, sur la grande route de Lille à Gand, Bruxelles, Anvers, Amsterdam.

Le *Carembau*, au midi de Lille, a *Phalampin*, domaine royal, & où est une Abbaye de Chanoines réguliers. La *Bassée*, enclavée dans l'Artois, est un démembrement du domaine de *Phalempin* : elle a été fortifiée ; mais aujourd'hui c'est une petite place ouverte.

Dans la *Pevle*, on trouve *Cisoin*, Baronie, avec une Abbaye de l'ordre de S. Augustin ; *Marchiennes*, Abbaye de Bénédictins, sur l'Escaut ; *Pont-à-Bovine* & *Mons en Pevle*. Ces deux derniers endroits sont célebres dans l'histoire ; le pre-

mier, par la bataille que Philippe-Auguste y gagna le 27 Juillet 1214, sur les Flamans ; & l'autre, par la victoire remportée le 18 Août de l'an 1304, par Philippe le Bel. La statue équestre de ce Prince, placée à Notre-Dame de Paris, est le monument de cette victoire.

2. La Châtellenie d'*Orchies* est peu étendue. Cette ville, autrefois plus considérable, est peu de chose aujourd'hui, & son commerce ne consiste qu'en quelques étoffes de laine. Cependant elle envoie ses députés aux Etats de la Province ; elle a un Bailliage pour la justice féodale, & un Magistrat composé de sept Echevins, qui exerce la justice ordinaire, & dont les appellations ressortissent à la gouvernance de Douai.

3. Le Bailliage de *Douai*, a Douai, grande ville sur la Scarpe, de figure ovale, où est une Université établie en 1559. Depuis 1713 elle sert de résidence au Parlement de Flandre, qui étoit auparavant à Tournai ; il y a aussi une Gouvernance & un Bailliage. Elle est médiocrement fortifiée. Le Roi Louis XIV prit Douai en 1667, & les ennemis de la France en 1710 : mais elle fut reprise en 1712, après que le Maréchal de Villars les eut battus à Denain. Sous le canon de la ville de Douai, est le fort de *Scarpe*, qui est peu considérable pour soutenir la ville, & qui

ne sert que pour défendre les canaux.

4. La partie Françoise du Tournaisis contient la petite ville de *Saint-Amand*, sur la Scarpe, où est une Abbaye considérable de l'ordre de Cîteaux; *Mortagne*, dont le territoire n'est point à la France; & *Château-l'Abbaye*, où il y a des Prémontrés.

5. Le petit pays de *Lalœue* ou *Lallœuë*, à l'ouest de la Châtellenie de Lille, est mis en Flandre par plusieurs Auteurs; mais il est de l'Artois, où nous en parlerons.

L'ARTOIS.

CARTES.

Nous avons deux excellentes Cartes de cette Province, l'une donnée par M. DELISLE en 1711, & l'autre par M. JAILLOT en 1740.

L'Artois, l'une des XVII Provinces des Pays-Bas, faisoit ci-devant partie du Gouvernement de Picardie & de la Généralité d'Amiens. Il a été uni en 1754 à la Généralité de Flandre; & au commencement de 1765, on en a fait un Gouvernement à part. C'est un ancien Comté Pairie du Royaume.

Ce qu'on sait de plus ancien des habitans de l'Artois, ou *Atrebates*, qui ne possédoient pas la partie occidentale de ce

qui porte aujourd'hui le nom d'Artois, c'est qu'ils envoyerent une colonie dans la Grande Bretagne, dans la Province que l'on nomme à présent *Bark-Shire.* Jules César étant venu ensuite dans les Gaules, assiégea la ville d'Arras, estima la défense qu'on y fit; & après la conquête du pays, lui donna pour Roi celui qui avoit été le chef de la guerre contre lui. Il s'en servit utilement contre les Morins, leurs voisins du côté de l'occident; mais pendant qu'il étoit occupé au siége d'Alise, les Artésiens se révolterent, de sorte qu'il fallut une seconde guerre pour les soumettre. Ils resterent sous la domination des Romains jusqu'en l'année 423, que Clodion, Roi des François, fit la conquête de leur pays; mais il ne la garda guère, y ayant été défait près de Lens, & repoussé au-delà de la Meuse, jusqu'à la paix qu'il fit avec les Romains en 431.

Soixante ans après, on y voit deux Rois des Tribus Françoises, savoir Ragnacaire, qui demeuroit à Cambrai, & Cararic, à Thérouenne: Clovis les ayant fait mourir, s'empara de leurs états. L'Artois eut ensuite des Comtes ou Gouverneurs sous les Rois de France, jusqu'en 932, qu'Arnould le Vieux, dit le Grand, se saisit de cette Province. Depuis ce temps elle est demeurée unie au Comté de Flandre, jusqu'en 1180, que Philippe d'Alsace la

céda à Isabelle de Hainaut sa niéce, en la mariant avec le Roi Philippe-Auguste.

Louis VIII leur fils, donna en 1225, l'Artois en apanage à son second fils Robert de France; & en 1237 le Roi S. Louis l'érigea en Comté Pairie. Robert mourut à la bataille de Massoure en Egypte, l'an 1250. Son fils Robert II lui succéda, & fut tué à la bataille de Courtrai l'an 1302. Mais comme il avoit perdu quatre ans auparavant Philippe son fils unique, le Comté d'Artois fut adjugé à Mahault sa fille, au préjudice de Robert son petit-fils. C'est la décision de ce procès qui engagea le trop fameux Robert d'Artois à appeller les Anglois en France, quoiqu'effectivement on eût décidé suivant la coutume du pays, où la représentation n'a point de lieu. Le soupçon d'une injuste faveur, engagea dans la suite Robert d'Artois, à réfuter la raison qu'on objectoit contre lui par la présentation du contrat de mariage de son pere, où il y avoit une disposition dérogeante à la coutume; mais cette piece ayant été jugée fausse, Robert au désespoir se livra aux Anglois. Marguerite fut ensuite héritiere de la Flandre & de l'Artois, qu'elle porta à Philippe le Hardi, premier Duc de Bourgogne de la deuxiéme race. Le dernier mâle de sa postérité a été le Duc Charle, tué à Nanci le 5 Janvier 1677, après la mort duquel le Roi

Louis XI se saisit de l'Artois, & de ce que ce Prince avoit possédé en Picardie. Charle VIII son fils, céda l'Artois à l'Empereur Maximilien I, par le traité de Senlis de l'an 1493, & la Maison d'Autriche l'a possédé jusqu'en 1640, que Louis XIII prit Arras. Mais les traités des Pyrénées en 1659, & de Nimégue en 1679, ont fait céder tout l'Artois à la France. C'est un pays d'Etats où les impositions se font au nom & par les Etats de la Province, qui s'assemblent sous l'autorité du Roi.

Etats d'Artois.

L'usage d'assembler les Etats dans cette Province est très-ancien, & il n'a jamais souffert d'interruption, si ce n'est depuis la prise d'Arras en 1640, jusqu'à la paix des Pyrénées, après laquelle le Roi voulut bien rétablir le pays dans ses anciens priviléges. En conséquence de cette grace, la premiere assemblée se tint dans la ville de Saint-Pol, au mois de Mars 1660; & depuis ils ont été convoqués tous les ans dans la ville d'Arras.

La convocation s'en fait par lettres-patentes en forme de commission adressées aux Commissaires du Roi, & par des lettres de cachet particulieres, pour tous ceux que Sa Majesté y appelle : car quoique les Etats soient composés des trois Ordres de la Province, le Clergé, la No-

blesse & le Tiers-Etat, personne n'y est reçu, quoiqu'avec les qualités nécessaires, s'il ne représente sa lettre de cachet, & le Secrétaire des Etats en fait l'enregistrement avant l'ouverture. La séance est toujours personnelle, & l'on n'y assiste jamais par procureur.

Le jour de l'ouverture des Etats, les trois corps s'étant rendus dans la Salle de l'Hôtel, les Députés généraux & ordinaires vont au nom de la Compagnie, avertir les Commissaires du Roi que l'assemblée est formée. Cet avertissement se fait chez le premier des Commissaires, & les mêmes Députés se trouvent ensuite à la porte de l'Hôtel des Etats, pour recevoir les Commissaires & les conduire dans la salle. Le Gouverneur de la Province y est placé dans le fond, ayant à sa droite & à sa gauche sur la même ligne, le Lieutenant général du Roi, & l'un des Lieutenans particuliers alternativement, l'Intendant & le premier Président du Conseil d'Artois; le premier des Commissaires du Roi dans un fauteuil, & les autres sur des chaises.

Le Clergé occupe le côté droit de la salle. L'Evêque d'Arras & l'Evêque de Saint-Omer y ont chacun un fauteuil. Les Abbés & les Députés des Chapitres sont ensuite sur des bancs, par ordre d'ancienneté de leurs bénéfices.

La

La Noblesse occupe le côté gauche de la salle, & est assise sur des bancs sans aucun rang.

Le quart de la séance est fermé par le Tiers-Etat. Les trois Députés ordinaires sont hors de rang assis à un bureau devant le Tiers-Etat, vis-à-vis les Commissaires du Roi.

L'ouverture de l'assemblée commence par la lecture de la lettre que le Roi écrit aux Etats, pour faire connoître ses Commissaires. On lit ensuite leurs commissions; & après que le Gouverneur s'est expliqué en peu de mots, l'Intendant fait un discours, & conclut par la demande d'un don gratuit, qui depuis la prise de Saint-Omer, a toujours été de 400000 livres par an. Le Président de l'assemblée répond au nom des trois Ordres, & les Commissaires se retirent, reconduits par les Députés ordinaires, lesquels étant revenus à leurs places, les Députés en cour nommés par la précédente assemblée, rendent compte des affaires, dont ils ont été chargés auprès de Sa Majesté; & après quelques délibérations, on fixe le jour de ce qu'on nomme la rejonction des Etats, qui s'ajournoient autrefois à un mois ou six semaines; mais on a retranché ces longueurs: ainsi la rejonction se fait toujours peu de jours après la premiere assemblée.

Ce jour venu, tous les Corps étant assemblés, ils se séparent aussi-tôt pour se retirer dans leurs chambres particulieres, & délibérer sur les points représentés, tant par les Commissaires du Roi, que par les Députés généraux; & lorsque chacun des Corps a pris sa résolution, ils se la communiquent par des conférences particulieres, qui se font en la maniere suivante.

La Noblesse nomme quatre Députés, lesquels, avec le Greffier, vont à la Chambre du Clergé, où le Greffier fait la lecture de chaque point l'un après l'autre, observant après la lecture du premier, de laisser lire par le Greffier du Clergé, l'arrêt que ce Corps en a fait; après quoi on lit celui de la Noblesse, & ils continuent ainsi l'un après l'autre jusqu'à la fin. Le Tiers-Etat en corps vient ensuite dans la chambre du Clergé, & le Greffier y fait lecture des points & des délibérations en la même forme; le Tiers-Etat passe incontinent après dans la chambre de la Noblesse, & y fait la même chose.

Ces conférences particulieres étant finies, les trois corps en tiennent une générale dans la grande salle, où les délibérations se terminent en la maniere suivante.

Le Greffier des Etats recommence la lecture des points; les Greffiers lisent l'un

après l'autre les délibérations de leurs corps ſur chaque point : lorſque tous les trois corps ou deux au moins conviennent, les Députés du Tiers-Etats en forment une réſolution qui s'écrit ſur le champ & eſt lue publiquement ; puis l'on paſſe à la déciſion d'un autre point juſqu'à la fin. Mais lorſque les trois délibérations ſont différentes, la matiere s'agite de nouveau. On prend les ſuffrages de tous les corps ; l'Evêque d'Arras dans le Clergé, le Député de la Nobleſſe de ſon côté, & celui du Tiers-Etat du ſien : & alors la réſolution eſt arrêtée à la pluralité des voix, non des perſonnes, mais des Corps : deux emportent la troiſiéme, excepté dans les matieres de pure grace, où le concours des trois Corps eſt toujours néceſſaire.

La Chambre Eccléſiaſtique eſt compoſée des Evêques d'Arras & de Saint-Omer, de dix-neuf Abbés & de neuf Chapitres. L'Evêque d'Arras prenoit ci-devant la qualité de Préſident-né des Etats d'Artois ; mais les Etats s'y oppoſerent. L'affaire fut portée au Conſeil du Roi : l'Evêque perdit ſon procès en 1740 ; & depuis ce temps-là il ne prend plus ce titre. Les Abbés ſont ceux de Saint Vaaſt, d'Anchin, du Mont Saint-Eloi, d'Arrouaiſe, d'Eaucourt, de Henin-Liétard, Marœuil, tous du Diocèſe d'Arras ; de Saint Bertin,

de Clairmarais, de Choques, dans celui de Saint-Omer; d'Auchy, de Blangis, de Ruisseauville, de Saint Augustin, du Diocèse de Boulogne; de Dampmartin, de Saint André, de Saint Jean, quoique résidant à Ypres; de Ham & de Chercamps, du Diocèse d'Amiens. Les Députés des Chapitres sont ceux d'Arras & de Saint-Omer, le grand Prieur de Saint Vaast, & les Députés des Chapitres d'Aire, Béthune, Lens, Lillers, Saint-Pol, Hesdin, Fauquemberg, tous au nombre de deux, hors le Chapitre d'Arras, qui a trois Députés avec le Prevôt.

La Chambre de la Noblesse est composée d'environ dix Gentilshommes. Tous ceux qui sont reconnus nobles au moins de cent ans du côté paternel & maternel, & qui ont une terre en Artois, pouvoient ci-devant espérer d'en être membres; mais le Roi depuis quelques années, s'est rendu plus difficile sur le choix des personnes nobles, à qui il accorde l'entrée aux Etats, comme il a été ci-devant marqué au sujet de la convocation. Le Député de la Noblesse préside à cette Chambre, prend les voix & porte la parole pour tout le corps.

La Chambre du Tiers-Etat est composée de douze Echevins Avocats, qui ne font qu'une voix, & des Députés des Magistrats de Saint-Omer, Aire, Béthu-

ne, Lens, Bapaume, Hesdin, Saint-Pol, Pernes & Lillers. Le Député du Tiers-Etat y préside.

Toutes les affaires générales & particulieres de la Province, se réglent pendant le temps que dure cette assemblée, qui est ordinairement de quinze jours ou trois semaines. Ceux qui ont fait des pertes par accidens de feu, de grêle, ou autrement, y demandent l'exemption des impositions : les Fermiers des Etats qui prétendent des indemnités, y font leurs remontrances. Mais la principale occupation de cette assemblée, est au sujet du recouvrement des sommes qu'on a été obligé de lever, en conséquence des demandes de Sa Majesté. On a déja dit, que le don gratuit est fixé en quelque sorte à 400000 liv. mais la dépense des fourages est de 4 à 50000 livres, suivant qu'il y a plus ou moins de cavalerie dans les places.

Division de l'Artois.

Il est partagé en douze contrées, qui sont la Gouvernance d'Arras, l'Avouerie de Béthune, le Comté de Saint-Pol, la Régale de Thérouenne, les Bailliages d'Aire, de Saint-Omer, d'Hesdin, de Lillers, de Lens, de Bapaume, d'Avesne & d'Aubigni.

I. La Gouvernance d'*Arras* porte le

nom de sa capitale, située près de la Scarpe, en partie sur une montagne. Cette ville, qui est assez grande & assez forte, est divisée en deux; la Cité & la Ville. L'Evêque, qui est suffragant de Cambrai, est Seigneur de la partie nommée la cité. Son Eglise cathédrale de Notre-Dame, est un grand vaisseau, assez bien orné. L'Abbaye de *S. Vaast*, l'une des plus riches des Pays-Bas, est très-illustre & très-distinguée. Il y a à Arras un Conseil supérieur pour toute la Province, qui juge en dernier ressort pour les affaires criminelles; mais pour les civiles qui sont considérables, il y a appel au Parlement de Paris. Les fortifications de la ville ont été réparées par le Maréchal de Vauban, aussi-bien que celles de la citadelle, qui est aujourd'hui très-forte. Les François prirent Arras en 1640, & les Espagnols qui l'avoient assiégée en 1654, furent obligés d'en lever le siége. On trouve peu d'endroits considérables dans cette Gouvernance, si ce n'est *Bucquoi*, au midi, en titre de Comté, & *Havrincourt*, Marquisat & belle terre, sur la frontiere du Cambresis.

II. L'Avouerie ou Advocatie de *Béthune*, prend son nom de cette petite ville, qui est assez mal fortifiée; mais son château vaut un peu mieux: M. de Vauban l'a réparé. *Choques*, avec une Abbaye

de Chanoines réguliers; *Richebourg* & *Brouai*, terres titrées, en sont ensuite les endroits les plus distingués.

On y joint le petit pays de *Lallœue*, sur la droite de la Lys, que quelques Auteurs rapportent à la Flandre qu'il avoisine. Il est coupé par un grand nombre de canaux, qui font la richesse du pays. Le peuple, quoiqu'à son aise, y est dur & peu traitable. Les lieux principaux de ce petit canton sont, *la Gorgue*, *Sailli* & *la Vantie*.

III. Le Comté de *Saint-Pol* ou *Saint-Paul*, a été possédé par les Maisons de Châtillon, de Luxembourg & de Bourbon; & il appartient aujourd'hui à la Maison de Rohan-Soubise. La ville de *Saint-Pol* est sur la Ternoise; son Bailliage est fort étendu. *Perne*, petite ville au nord de Saint-Pol, envoie des députés aux Etats de la Province. *Lisbourg*, *Crequi*, *Heuchin*, *Renti*, *Fauquemberg* & *Pas*, terres titrées: *Fressin* & *Beaurainville* sont du même Comté. Il se donna en 1554 une bataille près de Renti, où les Espagnols furent défaits par les François. La Maison de Pas a pris le nom de Feuquieres.

IV. La Régale de *Thérouenne* tire son nom de son ancienne capitale, ville autrefois célebre, & le siége d'un Evêque, dont on a fait depuis les Diocèses de Boulogne, de Saint-Omer & d'Ypres. Cha[illegible]e-

Quint la prit d'assaut en 1553, & la fit raser de maniere qu'à peine trouve-t-on aujourd'hui le lieu où elle étoit. Cependant son territoire subsiste toujours sous le nom de *Régale de Thérouenne*, où sont les biens de l'ancienne Abbaye de S. Augustin, dont les Religieux se sont transportés dans les Pays-Bas Autrichiens.

V. *Aire* est le chef-lieu d'un Bailliage: cette ville, qui est assez forte, est située sur la Lys; & ses fortifications ont été réparées par le Maréchal de Vauban. Les François la prirent en 1641. Les Espagnols la reprirent la même année. Elle leur resta jusqu'en 1676, que les François la reprirent. Les Alliés s'en emparerent en 1710, après un siége de six semaines, qui fut très-meurtrier. Elle est retournée à la France par le Traité d'Utrecht. On y trouve la collégiale de S. Pierre, qui est distinguée. Auprès d'Aire est le *Fort S. François*, qui a été construit, moins pour soutenir un siége, que pour défendre les canaux & la Lys. *Saint-Venant*, place autrefois fortifiée au milieu des marais, n'est plus revêtue que de terre. *Robecque*, Principauté à une branche de la Maison de Montmorenci.

VI. Le Bailliage de *Saint-Omer* tire son nom de sa capitale, qui est assez peuplée, & le siége d'un Evêque. Elle est en partie sur une hauteur, & en partie dans des

marécages formés par la riviere d'Aa. Outre ses fortifications, qui sont bonnes, on y voit la belle Abbaye de S. Bertin, nommée autrefois *Sithiu*, qui est l'une des plus riches des Pays Bas. Près de cette ville est l'Abbaye de *Clairmarais*, fille de Cîteaux, aussi-bien que les Isles flotantes, dans lesquelles on fait paître des troupeaux. Saint-Omer fut prise par les François en 1677, & elle est restée à la France par le Traité de Nimegue. *Tournekem* & *Arque*, au sud-est de Saint-Omer, possédé depuis mille ans par l'Abbaye de S. Bertin, en sont les endroits les plus distingués.

VII. *Hesdin*, chef-lieu d'un Bailliage, est sur la Canche : cette ville, qui est forte, fut bâtie en 1554. On trouve un peu au-dessus de la même riviere, le *vieil Hesdin*. Tout ce qui est au midi de la Canche est du Diocèse d'Amiens, & l'autre partie de celui de Boulogne. Dans la premiere on remarque *Auxi le Château*, Marquisat ; & dans la seconde *Humieres*, Duché. Il y a dans ce Bailliage plusieurs belles Abbayes.

VIII. Le Bailliage de *Lillers*, entre Aire & Saint-Pol, est un des plus petits de la Province. La ville de Lillers étoit autrefois fortifiée : il y a une collégiale, qui est du Diocèse de Saint-Omer. *Ham*,

où eſt une Abbaye de Bénédictins, eſt enſuite le lieu le plus diſtingué.

IX. Le Bailliage de *Lens*, au nord de celui d'Arras, prend ſon nom de la ville, dont les fortifications ont été raſées. Ce fut dans ſon voiſinage que le Prince de Condé battit les Eſpagnols en 1648. *Hennin-liétart*, Comté, avec une Abbaye de Chanoines réguliers. Quelques Auteurs y renferment *Epinoi*, près de *Carvin*, qui fut érigé en Principauté par Charle-Quint en 1545, & qui a paſſé en 1724 de la Maiſon de Melun en celle de Rohan-Soubiſe.

X. *Bapaume*, petite ville au midi d'Arras, ſur les confins de Picardie, donne ſon nom à un Bailliage. Ce n'étoit autrefois qu'un bourg, que Charle-Quint érigea en ville, & fit fortifier l'an 1535. Les François la prirent en 1641. Son territoire eſt ſi ſec qu'on ne trouve pas d'eau à trois lieues aux environs. Il y a dans ce Bailliage deux Abbayes conſidérables de Chanoines réguliers; *Arouaiſe*, autrefois chef d'une Congrégation particuliere, & *Eaucourt* ou *Yaucourt*.

XI & XII. Les Bailliages d'*Aveſne* & d'*Aubigni*, entre Saint-Pol & Arras, ſont peu conſidérables. Aveſne n'eſt qu'un gros bourg, que l'on nomme *Aveſne-le-Comte*, pour le diſtinguer d'Aveſnes en Hainaut.

Aubigni est aussi un bourg, avec Baronie, sur la Scarpe, qui prend sa source dans son territoire.

ARTICLE VIII.

GÉNÉRALITÉ DE HAINAUT,

de Maubeuge, ou de Valenciennes.

CARTES.

On a de M. DELISLE une bonne Carte des Comtés de Hainaut, Namur & Cambresis, dont il faut se servir ici.

LE *Hainaut*, pris en général, est situé au nord de la Picardie & du Soissonois : il a au couchant la Flandre Françoise, & le Cambresis, qui est aujourd'hui de sa Généralité ; au levant, le Comté de Namur ; au nord le Duché de Brabant. Sa longueur depuis la Capelle jusqu'à Halle, & sa longueur depuis Valenciennes jusqu'à Mariembourg, est de dix-huit lieues. Le climat est froid & pluvieux, à cause du voisinage de la forêt des Ardennes.

La France possede la partie méridionale du Hainaut, auquel on a joint quelques territoires séparés du Comté de Namur ; & en 1754, on a uni à sa Généra-

lité le Cambresis & l'Ostrevant, qui étoient auparavant de celle de Lille.

Le Hainaut & le Cambresis étoient anciennement occupés par les *Nerviens*, peuples très-braves entre ceux de la Belgique, qui étoient les plus guerriers des Gaulois : aussi donnerent-ils beaucoup de peine à Jules César lors de sa conquête des Gaules.

Au commencement de la Monarchie Françoise, ces pays faisoient partie du Royaume d'Austrasie, qui au nord-ouest étoit séparé par l'Escaut du Royaume de Neustrie. Dagobert I donna à S. Guillain, en 631, le lieu où il fonda l'Abbaye, qui retient encore son nom, près de Mons, dans le Hainaut Autrichien. Son fils aîné Sigebert, Roi d'Austrasie, rebâtit le château de Mons, & y fit quelque temps sa demeure, pendant lequel il bâtit l'Eglise des Chanoinesses. Ce même Prince & ses successeurs, avoient un palais au village de *Leptines*, près de Mons, où il se tint un Concile en 743, auquel Carloman, frere du Roi Pepin, & fils de Charle Martel, assista en qualité de Maire du Palais d'Austrasie. Ainsi l'on juge aisément que le Comte de Hainaut, dont il est parlé dans ce temps-là, n'étoit qu'un Gouverneur amovible. Ces Comtes devinrent héréditaires dans la suite, c'est-à-dire, en 915, sous le Roi Charle le Simple.

Le premier fut Regnier. La Maison de ce Comte s'est éteinte dans celle des Comtes de Flandre ; d'où le Hainaut a passé dans la Maison d'Avesnes, puis dans celles de Baviere, de Bourgogne & d'Autriche, sur qui le Roi en a conquis la plus grande partie ; & les Traités de paix en ont confirmé la propriété au Roi. La partie septentrionale appartient depuis les Traités d'Utrecht & de Bade en 1713. & 1714, à la Maison d'Autriche.

La partie méridionale du Hainaut, qui est à la France, est considérable par le nombre de places fortes qu'on y voit. *Valenciennes*, fort bonne ville sur l'Escaut, qui commence à y être navigable, est grande & fort peuplée, & l'on en a fait une des meilleures places des Pays-Bas, quoique très-irréguliere. L'Intendant, qui autrefois résidoit à Maubeuge, réside aujourd'hui à Valenciennes. Cette ville est ancienne, puisqu'elle étoit déja bâtie dans le commencement du Ve siécle, sous l'Empereur Honorius, & il y avoit des troupes qui prenoient le nom de cette ville ; ce qui fait voir que cette place doit son origine à un Valentinien, plus ancien que cet Empereur.

Les Rois de France avoient un palais à Valenciennes, comme on le voit par une patente du Roi Clovis III, qui y tint une assemblée des Grands du Royaume,

dans la troisiéme année de son regne. L'on trouve aussi une patente de l'Empereur Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, donnée en la cinquiéme année de son regne, Indiction VIII, c'est-à-dire, l'an 845, où on dit *Actum Valentinis, Palatio Regio.* Dans ce temps-là, quoique Valenciennes eût un Palais royal, ce n'étoit qu'une fort petite ville ou bourgade; mais sa situation avantageuse l'a fait devenir une ville puissante & riche. L'Escaut qui la coupe par le milieu, & où il y a de belles écluses, y porte bateau. Comme cette riviere la divise en deux, la ville est des deux Diocèses de Cambrai & d'Arras: c'est ce qui fait qu'elle a été attribuée par quelques Auteurs au Hainaut, & par d'autres à la Flandre. Les Empereurs de qui Cambrai & le Hainaut relevoient, prétendirent avoir la souveraineté de toute la ville; ce qui leur a été disputé par les Comtes de Flandre & par les Rois de France, de qui ces Comtes relevoient.

Baudouin, dit de *Mons*, Comte de Flandre, prit possession de Valenciennes en 1068, & en jouit paisiblement, comme ont fait tous ses successeurs Comtes de Hainaut, jusqu'à Charle II, Roi d'Espagne, qui perdit cette ville en 1677. Le feu Roi Louis XIV, qui avoit assiégé en personne cette importante place, s'en ren-

dit maître; & elle lui fut cédée l'année ſuivante 1678, par le Traité de Nimégue.

Cette ville eſt d'ailleurs ſur un terrein un peu élevé; & peut renfermer quatre ou cinq mille maiſons, & environ vingt-cinq mille habitans. Ses rues ſont étroites & mal percées, de ſorte que c'eſt plutôt un labyrinthe qu'une ville : ſon enceinte eſt fort irréguliere, & compoſée en partie d'une vieille muraille, qu'on a réparée, & ſur laquelle le Maréchal de Vauban a fait conſtruire pluſieurs grands baſtions.

Il y a dans cette ville deux manufactures aſſez conſidérables, l'une d'étoffes de laine, camelots & bouracans; l'autre de toiles fines, qu'on nomme Batiſtes. Ces étoffes & ces toiles paſſent en France, en Eſpagne & juſque dans les Indes.

Condé, à deux lieues au nord de Valenciennes, au confluent des rivieres d'Haiſne & d'Eſcaut, eſt petite, mais extrêmement fortifiée. Sa Seigneurie eſt entrée dans la Maiſon de Bourbon, & a donné ſon nom à une de ſes branches; mais elle en eſt ſortie, & appartient aujourd'hui à la Maiſon de Croy. Louis XIV prit la ville de Condé en 1676. *Maubeuge*, où l'Intendant réſidoit autrefois, étoit un bourg avant 1680, que le Roi Louis XIV la fit fortifier; mais comme elle eſt

commandée de tous côtés, il est difficile d'en faire une bonne place. Elle est illustre par un Chapitre de Chanoinesses nobles, fondé par Sainte Aldégonde en 646. Ce Chapitre est entiérement semblable à celui de Mons, & les Dames font preuve de trente-deux quartiers de noblesse paternelle & maternelle. Il est gouverné par une Abbesse : les Prébendes valent environ 1000 livres. Cependant ce n'est pas le revenu qui fait rechercher ces sortes de places, puisqu'elles ne sont possédées que par des personnes illustres ; mais l'exclusion des Chapitres, étant une note pour les femmes qui n'y sont point admises, celles qui peuvent y prétendre, se font un honneur d'y parvenir. Le *Quesnoi* que les Alliés prirent en 1711, & que les François reprirent en 1712, après la journée de Denain. *Landrecies*, autre place assez forte sur la Sambre, dont le Prince Eugène de Savoye fut obligé de lever le siége en 1712. *Barlaimont*, plus bas, sur la Sambre, est une belle terre en titre de Comté.

Bavai, entre Maubeuge & Valenciennes, est encore un de ces postes qui méritent un article séparé, puisqu'il a été autrefois une ville très-importante, & l'une des principales de la Belgique. Outre les ruines, les décombres, & les médailles qu'on trouve en fouillant la terre des environs, on en a une autre preuve

dans le nombre des chaussées ou grands chemins, qui partant de cet endroit, conduisent à toutes les principales villes anciennes; une à Mastricht & à Cologne, par Tongres; une à Reims, qui traverse ensuite la Champagne; une autre à Soissons; une à Amiens, qui est poussée jusqu'à Montreuil; une à Mardick, qui passe à Valenciennes & à Tournai, &c. Ces chaussées furent faites du temps d'Auguste par Agrippa, tant pour occuper les troupes romaines, que pour faciliter la marche des armées & la conduite des vivres. Il paroît qu'elles étoient tirées en droite ligne autant qu'il se pouvoit, assez élevées au dessus du terrein; & l'on y trouve en plusieurs endroits des pierres à fusil & des cailloux, qui n'ont pu être apportés que de fort loin. Brunehaut, Reine d'Austrasie, les répara presque toutes en 550: c'est pour cela qu'on leur donne presque partout le nom de *Chaussées de Brunehaut*. Bavai n'est plus qu'un village de quinze feux.

Gomegni est un bourg entre le Quesnoi & Bavai. *Avesnes*, place forte sur la riviere d'Hespre, est petite, mal percée & mal bâtie. A deux lieues à l'est d'Avesnes, on trouve l'Abbaye de *Liessies*, ordre de S. Benoît. *Barbançon* est une petite ville peu considérable, avec titre de Principauté, aussi-bien que *Chimai*, qui est

plus au midi. Le reſte du Hainaut François, ou ſa partie orientale, contient trois villes qui étoient ci-devant du Comté de Namur : *Philippeville*, *Marienbourg* & *Charlemont*. Les deux premieres n'étoient autrefois que des bourgs, que Marie, Reine de Hongrie, ſœur de Charle-Quint, Gouvernante des Pays-Bas, fit revêtir de murailles. Elle donna à l'une le nom de Philippe ſon neveu en 1555., & l'autre avoit commencé quelques années auparavant à porter le nom de ſa fondatrice. *Philippeville*, quoique petite, eſt aſſez bien bâtie. *Marienbourg* fut priſe en 1554 par le Roi Henri II, qui en fit bruler le château pour ſe venger de Marie, qui avoit fait bruler le château de Folembrai en Picardie, où le Roi Henri II alloit quelquefois prendre le divertiſſement de la chaſſe. *Charlemont* avec les deux *Givet*, ne font proprement qu'une même place, quoique ſous trois enceintes différentes. L'une au couchant de la Meuſe, & placée ſur une roche eſcarpée, ſe nomme Charlemont, du nom de Charle-Quint qui la fit bâtir en 1555. *Givet-Saint-Hilaire* eſt pareillement au couchant de la Meuſe, mais au pied de Charlemont. *Givet-Notre-Dame* eſt au levant de la Meuſe, où il y a un château ſur une élévation, & Givet eſt au pied de la montagne : c'eſt une place très-importante.

CAMBRESIS.

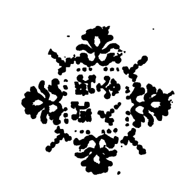
Ce Pays, qui étoit ci-devant, comme on l'a dit, de la Généralité de Lille, a pour capitale *Cambrai*, ville située sur l'Escaut, passablement grande & très-forte, avec une citadelle bâtie en 1543, par l'Empereur Charle-Quint. Louis XIV prit cette ville en 1677, sur les Espagnols, & elle lui fut abandonnée par les Traités qui suivirent. Son Archevêque, dont la Jurisdiction s'étend fort loin dans les Pays-Bas Autrichiens, conserve le nom de Duc de Cambrai, qu'il avoit étant Prince de l'Empire. Outre le Chapitre de l'Eglise métropolitaine, on trouve dans Cambrai quelques autres Chapitres, & plusieurs Abbayes considérables. Le commerce de toiles fines qui se fait dans cette ville, lui procure quelque richesse & aux environs.

Câteau ou *Château-Cambresis*, est assez considérable, & l'Archevêque, qui en est Seigneur, y a un très-beau château. Cet endroit est connu par la paix conclue en 1559, entre le Roi Henri II & Philippe II, Roi d'Espagne. *Crevecœur*, *Prémont* & *Busigni*, sont encore assez distingués.

OSTREVANT.

Ce petit Pays, qui est entre la Scarpe & l'Escaut, a été successivement de l'Artois & du Hainaut. Il étoit encore, il y a

peu d'années, de la Généralité de Lille ; mais on l'a uni à celle de Hainaut en 1754. C'est ce qu'on appelle autrement la Châtellenie de Bouchain, de qui dépendent 65 villages. *Bouchain* est une place assez forte sur l'Escaut, qui n'a de considérable que ses fortifications, sans aucun autre commerce que celui des bestiaux & des grains. Philippe de France, frere de Louis XIV, la prit en 1676. Les ennemis s'en rendirent maîtres en 1711, & la France la reprit en 1712. A deux lieues nord-est se trouve *Denain*, qui n'étoit connu que par son Chapitre de Chanoinesses, avant que le Maréchal de Villars y eut batu en 1712, les ennemis commandés par le Prince Eugène. Cette victoire fut utile à la France, puisqu'elle obligea les Alliés de conclure la Paix d'Utrecht en 1713.



ARTICLE IX.

GÉNÉRALITÉ DE CHALONS, ou de CHAMPAGNE.

CARTES.

Il y a une Carte de cette Généralité publiée en 1717, par M. JAILLOT, en deux feuilles ; mais comme elle n'est pas exactement divisée, il faut prendre celle de M. DELISLE, pareillement en deux feuilles.

LES plus fameux des anciens Peuples de la Province que l'on a depuis appellée *Champagne*, étoient les *Rémois*, qui avoient séance dans les assemblées des Gaules. Cette Province faisoit sous les Romains partie de la seconde Belgique, & elle fut du Royaume de Metz sous la premiere race de nos Rois. Il y eut alors des Ducs de Champagne, qui n'étoient proprement que des Gouverneurs, dont la dignité n'étoit pas perpétuelle. L'histoire fait en particulier mention d'un Duc nommé Loup, qui contribua beaucoup par sa fidélité, à maintenir Childebert dans la possession de ses états, contre les attaques d'Ursion & de Betzfroi. Le premier Com-

te héréditaire de Champagne fut Robert de Vermandois, fils d'Herbert II & de Hildebrante, qui vivoit ſous le régne de Louis d'Outremer. Herbert, Comte de Meaux ſon frere, lui ſuccéda. Il fut pere d'Etienne, lequel étant mort ſans enfans, Eudes II, Comte de Blois, s'empara de ſes Etats. Celui-ci épouſa Ermengarde, Comteſſe d'Auvergne, dont il eut entr'autres enfans Thibaut I, qui fut Comte de Champagne, de Chartres, de Tours & de Blois. Il laiſſa d'Alix, héritiere de Raoul II, Comte de Crepi, Eudes III. Son frere lui ſuccéda, & rendit cette ſucceſſion à Thibaut II, ſon neveu, Comte de Blois, de Chartres & de Meaux. Ce dernier donna les Comtés de Champagne & de Brie à Henri I, dit le *Large*, ſon fils aîné, qui épouſa Marie, fille aînée du Roi Louis le Jeune, dont il eut Henri II, Comte de Champagne & Roi de Jéruſalem, qui ſe tua en tombant d'une fenêtre du château d'Acre en Paleſtine l'an 1197, ne laiſſant que deux filles : Alix, Reine de Chypre, & Philippe, mariée avec Errard de Brienne. Thibaut III, frere de Henri II, hérita du Comté de Champagne. Il eut de Blanche, fille de Sanche le *Sage*, Roi de Navarre, Thibaut IV, qui acquit le Royaume de Navarre par la mort du Roi Sanche le *Fort*, ſon oncle maternel.

Henri III, l'un de ses successeurs, ne laissa qu'une fille, nommée Jeanne, qui porta en dot le Royaume de Navarre & les Comtés de Champagne & de Brie, au Roi Philippe le *Bel*, qu'elle épousa du vivant du Roi Philippe le *Hardi*; de ce mariage sortirent Louis *Hutin*, Philippe le *Long*, & Charle le *Bel*. Jeanne, fille du Roi Louis Hutin & de Marguerite de Bourgogne, fut mariée avec Philippe, Comte d'Evreux, petit-fils de Philippe le Hardi, qu'elle fit Roi de Navarre : mais Philippe le Long retint la Champagne & la Brie, qu'il incorpora à la Couronne; ce qui fut ratifié par les enfans de Louis Hutin. Philippe de Valois fit confirmer cette transaction le 14 Mars 1335, par Philippe Roi de Navarre, auquel il donna en échange le Comté de la Marche, & trente-huit mille livres de rente sur le trésor royal, qui furent depuis commuées pour les Vicomtés de Beaumont-le-Roger, Breteuil, Conches, Orbec & Pont-Audemer, avec le Cotantin. Ensuite par le Traité fait à Paris le 10 Juin 1404, entre le Roi Charle VI & Charle III, Roi de Navarre, Charle VI céda plusieurs terres à ce Prince pour les tenir sous le titre de Duché de Nemours; & en échange le Roi de Navarre lui céda tous les droits & prétentions qu'il pouvoit avoir, tant du côté paternel que du maternel, sur le Comté

de Champagne, & autres seigneuries. Ce transport fut confirmé le lendemain par Pierre de Navarre, Comte de Mortain, son frere.

Les Comtes de Champagne prenoient la qualité de Comtes Palatins, d'où Chifflet a tiré une fausse conséquence, lorsqu'il a dit, qu'ils étoient vassaux de l'Empire. On justifie le contraire par des preuves authentiques. La premiere est qu'il y a eu des Comtes Palatins en France dès le commencement de la Monarchie, & que même les autres Nations ont emprunté cette dignité des François. La seconde preuve est que les Comtes de Champagne ont de tout temps relevé de nos Rois, & rien ne le prouve mieux que leur qualité de Pairs. La troisiéme se tire d'un passage de l'Histoire du Sire de Joinville, que du Cange a parfaitement bien interprêtée. Ce Seigneur dit, qu'ayant été mandé avec les Barons de France par S. Louis, pour venir prêter le serment de fidélité à ses enfans, il refusa de le faire, parce qu'il n'étoit pas son sujet; voulant faire voir par ce refus, que les vassaux ne doivent le serment de fidélité qu'aux Seigneurs dont ils relevent immédiatement, & non pas aux Seigneurs du Fief dominant. Il est vrai que les Comtes de Champagne, avoient des vassaux, qui se qualifioient de Pairs de Champagne : c'étoient les Comtes

Comtes de Joigni, de Réthel, de Brienne, de Rouci, de Grandpré & de Bar-sur-Seine. Ces Pairs y tenoient les *Grands Jours*, qui étoient le Parlement de la Province; & après que nos Rois eurent acquis la Champagne, ils les firent tenir par des Officiers de leur Parlement, ausquels ils donnoient cette commission.

La Champagne est bornée par le Hainaut du côté du nord, par la Lorraine à l'orient, par la Bourgogne au midi, & par l'Isle de France & la Picardie au couchant. Elle a tiré son nom de ses belles & fertiles campagnes, qui abondent en toutes choses, mais particuliérement en grains & en vins excellens.

Ce n'est pas seulement une des Généralités les plus considérables du Royaume, c'est encore un des plus grands Gouvernemens, d'un climat tempéré, aussi-bien que le caractere des peuples. Cette Généralité est arrosée de plusieurs grandes rivieres; la *Meuse*, la *Seine*, la *Marne*, l'*Aube* & l'*Aisne*. La Champagne est connue par ses bons vins, qui font les délices des Etrangers & des François.

La Généralité de Châlons, qui comprend la plus grande partie de la Champagne; (car l'on a vu que les Généralités de Paris & de Soissons en ont quelques pays) se divise en douze Elections, dont

ſix ſont au nord, & ſix au midi. Les premieres ſont celles de

1. Châlons, 4. Sainte-Menehould,
2. Reims, 5. Epernai,
3. Rethel, 6. Sezanne, en Brie.

Les Elections de la partie méridionale ſont,

7. Vitri-le-François, 10. Bar-ſur-Aube,
8. Joinville, 11. Chaumont,
9. Troyes, 12. Langres.

I. *Election de Châlons.*

Châlons eſt une ancienne ville épiſcopale, avec Préſidial, belle, grande, & aſſez commerçante en grains & en vins. Elle a le titre de Comté-Pairie Eccléſiaſtique, & elle ne s'eſt jamais écartée de la fidélité qu'elle doit aux Rois de France.

Le plus grand ornement de cette ville eſt la promenade du Jard, qui ſe trouve à l'une de ſes portes. Elle conſiſte dans un plan d'ormes & de tilleuls, qui eſt dans une prairie environnée de la riviere de Marne. L'on en ſort par trois grandes allées d'une longueur conſidérable. M. de Noailles, qui depuis a été Archevêque de Paris & Cardinal, a fort augmenté cette promenade, lorſqu'il étoit Evêque de Châlons. Elle conduit à la maiſon de plaiſance de l'Evêque, qui eſt nommée le

Jard. Les jardins y ſont fort ornés, & ſont l'ouvrage de M. de Vialard.

Ce fut, dit-on, dans les plaines des environs de cette ville, qu'Attila fut défait avec toutes ſes forces, par Mérouée, Roi des François, & Aétius, Général des troupes romaines, en l'année 451. L'Hiſtoire remarque le lieu de cet événement, *in Campis Catalaunicis*. Des Auteurs l'entendent de la Sologne, d'autres d'un lieu près de Toulouſe; mais la tradition du pays veut que de certains retranchemens, qui ſe voient encore entre les villages de la *Carpe* & de *Cuperli*, à trois lieues de Châlons, ſoient les reſtes des ouvrages dont les Huns avoient fortifié leur camp.

Le terroir de l'Election eſt aſſez ſec, & ne produit guère que des ſeigles & des avoines. Les lieux les plus remarquables ſont, *Aviſe*, *Vertus*, avec titre de Comté, & *Fere Champenoiſe*.

II. *Election de Reims.*

Cette Election, qui eſt fort étendue, a pour capitale *Reims* ſur la Veſle, l'une des villes les plus illuſtres du Royaume. Elle eſt fort ancienne, aſſez belle, bien peuplée, la plus grande de la Province, & la capitale de la haute Champagne.

L'antiquité de cette ville eſt certaine: elle en conſerve encore de beaux monu-

mens, dont le plus considérable est l'arc de triomphe qu'on voit proche la porte de Mars. L'opinion vulgaire le rapporte au temps de Jules César; mais les plus habiles n'y reconnoissent pas la délicatesse de son siécle, & le croient du bas Empire. On y voit plusieurs figures de femmes aîlées, qui répresentent des victoires; ce qui fait juger qu'il a été bâti pour honorer le triomphe de quelque Empereur. Il est composé de trois arcades d'ordre corinthien, avec des colonnes canelées & des bas reliefs dans les voutes. L'arcade du milieu, qui est la plus haute & la plus large, a trente-cinq pieds de haut & quinze de large; une femme qui y est représentée avec une corne d'abondance, marque la fertilité du pays: quatre enfans y font connoître les quatre saisons, & douze autres figures les douze mois. Les deux autres arcades sont de trente pieds de haut sur huit de large; en l'une sont représentés les enfans Remus & Romulus, allaités par une louve, avec le Berger Faustulus & sa femme Acca Laurentia; ce qui sert de fondement à l'idée de ceux qui croient que ce bâtiment se doit rapporter à Jules César; parce qu'il se glorifioit de descendre d'un de ces Princes. En la derniere arcade est représentée une Léda embrassant Jupiter, revêtu de la figure d'un cigne, avec un amour qui

l'éclaire de son flambeau. Cet arc a servi de porte à la ville jusqu'à l'année 1645, que l'on en bâtit une autre à côté.

On trouve un peu plus loin un fort, qui étoit nommé *Castrum* ou *Forum Cæsaris*; & à 200 pas de la riviere de Vesle, les restes d'un amphithéâtre qui servoit au divertissement du peuple. On voit aussi près de l'Université les restes d'un second arc de triomphe, composé de trois arcades, à présent moitié ruinées. Ce qui est demeuré sur pied de celle du milieu, a deux grosses piles de pierre & deux colonnes canelées entourées de feuillages. Avant l'agrandissement de la ville en 1346, cet arc servoit aussi de porte, que l'on nommoit la porte basse.

Vers l'an 937 le Roi Louis IV donna cette ville à Vitold, qui en étoit Archevêque. Son Eglise est illustre par un grand nombre de Prélats d'une sainteté & d'un mérite extraordinaire, qui l'ont gouvernée; par les Conciles qui s'y sont tenus, & par les éminentes prérogatives dont elle jouit. Elle a donné quatre Papes au Saint Siége; elle a eu douze Princes pour Archevêques, parmi lesquels on compte deux fils de France, & quatre Princes du sang royal; douze ornés de la pourpre; dont il y a eu six Légats à *latere*, cinq Chanceliers de France, & plusieurs

appellés au miniſtere, ou employés en différentes ambaſſades.

L'Archevêque Duc de Reims a l'honneur de ſacrer nos Rois. Il ne poſſede ce droit inconteſtablement que depuis le ſacre de Louis le Jeune, qui en fit une loi irrévocable, après avoir reçu la couronne des mains du Pape Innocent II, lequel avoit aſſemblé à Reims un Concile contre l'Antipape Anaclet. Les prédéceſſeurs de Louis le Jeune n'y avoient pas toujours été couronnés : Pepin s'étoit fait ſacrer à Soiſſons, par S. Boniface, Archevêque de Mayence; Charlemagne & Carloman le furent à S. Denis, par le Pape Etienne III. Charle le Chauve fut couronné à Orléans, par l'Archevêque de Sens : Louis & Carloman, fils de Loüis le Begue, le furent dans l'Abbaye de Ferriere en Gâtinois, par Anſegiſe, Archevêque de Sens, qui eut auſſi l'honneur de couronner à Laon Louis IV, dit d'Outremer : Hugue Capet & Louis le Gros furent ſacrés à Orléans, le premier par Adalbéron, fils du Comte des Ardennes, Archevêque de Reims, & Chancelier de France, & l'autre en 1108, par Giſelbert, Archevêque de Sens. Mais Louis le Jeune fixa cette cérémonie à Reims, par une ordonnance expreſſe, qui a été exactement obſervée par ſes ſucceſſeurs,

excepté Henri IV, qui n'étant pas maître de Reims à son avénement à la couronne, se fit sacrer à Chartres. L'huile qui sert au sacre des Rois est conservée dans la sainte ampoule, déposée dans l'Abbaye de S. Remi.

L'Eglise métropolitaine, dédiée à Notre-Dame, a un portail parfaitement beau, & a été le lieu où le Roi Clovis fut baptisé le jour de Noël 496, par Saint Remi, Evêque de cette ville. Il y a dans la ville de Reims une Université célebre, qui fut fondée en 1547, par Charle Cardinal de Lorraine, en conséquence des Bulles du Pape Paul II, vérifiées en Parlement l'an 1549. Reims est encore fameuse par ses bons vins & ses belles foires.

Dans la même Election est *Rocroi*, petite place bien fortifiée dans une plaine, & tellement environée de bois, qu'on n'y peut arriver que par des défilés; elle est à deux lieues de la Meuse sur la frontiere du Hainaut. Ce fut près de cette ville que le Duc d'Anguien, depuis Prince de Condé, gagna sur les Espagnols, l'an 1643, une célebre bataille au commencement du regne de Louis XIV. *Maubert-Fontaine* & *Aubigni* sont deux petites villes au milieu des bois. *Signi*, belle & riche Abbaye. *Château-Porcien* n'a rien de considérable que d'avoir le titre de Princi-

pauté. *Pontfavergué*, *Suippe la Longue*, *Attigni*, *Grandpré* & *Beaumont* en Argonne, gros bourgs, sont de la même Election, aussi-bien que *Mouson*, petite ville avec une Abbaye : elle étoit autrefois fortifiée ; mais ses fortifications furent démoliés en 1671.

III. *Election de Rhétel.*

Cette Election est enclavée dans celle de Reims. Quoiqu'elle soit étendue, elle n'est cependant fertile qu'en grains, en bois & en fer. *Rhétel*, avec titre de Duché-Pairie, en est la ville principale. L'on comprend dans la même Election *Château-Regnaut*, terre considérable. *Doncheri*, ville assez bien fortifiée ; *Mezieres* sur la Meuse, place fort importante par ses fortifications. On prétend qu'elle n'a jamais été prise ; ce qui est certain, c'est qu'ayant été assiégée en 1521, par Charle-Quint, il fut obligé d'en lever le siége : le célebre Chevalier Bayard la défendoit.

Charleville n'est séparée de Mezieres que par un pont & une chaussée plantée d'arbres, qui conduit d'une place à l'autre. Charle de Gonzague, Duc de Nevers, & qui le devint ensuite de Mantoue, fit construire cette place en l'année 1606. Elle est bâtie & fortifiée réguliérement ; c'est néanmoins plutôt pour l'or-

nement que pour en faire une place de guerre. Cependant elle excita la jalousie du Roi Louis XIII, qui pour s'en mieux assurer fit bâtir le fort du mont Olimpe, dans une presqu'isle dépendante de la Prevôté de Château-Renaud, & de la souveraineté du Roi; de sorte que ces trois places si voisines, sembloient n'en composer qu'une; mais en 1687, Louis XIV en fit raser toutes les fortifications, ne conservant que celles de la ville de Mezieres. Il est à remarquer que le Duc de Mantoue avoit dans Charleville un Conseil souverain, pour rendre la justice, & qu'il y a exercé d'ailleurs tous les droits d'un souverain indépendant, jusqu'en 1709, qu'elle est revenue sous la souveraineté de la France. Le siége de cette souveraineté étoit avant la construction de Charleville, le village d'*Arche*, situé à la porte de Mezieres, & elle n'avoit point d'autre nom. Il y a une fabrique d'armes à Charleville.

Principauté de Sédan.

Au nord-est de l'Election de Rhétel, sont les villes de *Sédan* & *Mouson*, qui composent un gouvernement particulier séparé de celui de Champagne: mais comme elles sont de la Généralité, on a cru en devoir parler ici. *Sédan* est située sur la Meuse, vers la frontiere de la Pro-

vince de Luxembourg. On la regarde comme une des clefs du Royaume. C'étoit anciennement le siége d'une petite souveraineté, composée seulement de cette ville & de dix-sept villages, qui en dépendent. Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne la céda au Roi Louis XIII, par échange avec les Duchés d'Albret & de Château Thierri, & le Comté d'Evreux. Il n'y a que deux portes à la ville, l'une vers la Champagne, & l'autre du côté du Luxembourg. Le château, qui est très-beau & important, renferme un des plus beaux magasins du Royaume, pour les anciennes armes. Les Seigneurs du nom de la Marck, desquels cette terre a passé à la Maison de la Tour, avoient amassé cet Arsenal. Sédan est du Gouvernement général de Metz en Lorraine; & pour la Justice, elle est du Parlement de Metz.

IV. *Election de Sainte-Ménehoud.*

L'Election de *Sainte-Ménehoud* est l'un de meilleurs cantons de la Généralité. Il rapporte des bleds, des seigles & des avoines : les pâturages y sont abondans; mais il y a disette de bestiaux. *Sainte-Ménehoud*, qui est le lieu principal, est une assez bonne ville; mais autrefois plus célebre qu'elle n'est aujourd'hui.

V. *Election d'Epernai.*

Cette Election, quoique la moins étendue & la moins fertile en grains, est cependant une des plus considérables par le commerce de ses vins, que l'on nomme vins de riviere. Cette terre, qui est considérable, fut donnée à la Maison de Bouillon, en partie de l'échange de Sédan. La ville d'*Epernai*, qui tenoit pour la Ligue, soutint un siége en 1592, où fut tué le vieux Maréchal de Biron, l'un des braves Capitaines de son temps. On trouve encore dans cette Election, *Dormans*, *Châtillon* sur Marne, qui a donné son nom à une Maison très-illustre, & *Dameri*. *Hautviller*, riche Abbaye: *Cumieres*, *Ai*, *Avenai*, *Pierri* & *Mareuil* sont renommés pour l'excellence de leurs vins.

VI. *Election de Sezanne.*

L'Election de *Sezanne*, qui est dans la Brie, n'est considérable que par les grains qu'elle produit. *Sezanne* en est le lieu principal, avec *Anglure* sur la Marne.

VII. *Election de Vitri.*

Cette Election est une des plus fertiles de la Champagne, & la ville de *Vitri*, par le moyen de la Marne, fait un grand

commerce de grains, qu'elle envoie à Paris, ce qui la rend une des villes les plus riches de la Province. *Vitri*, surnommé *le François*, fut bâtie sur la Marne par le Roi François I, au lieu d'une autre ville de même nom, que Charle-Quint brula en 1544, & qui n'est plus qu'un village, nommé *Vitri-le-brulé*. *Saint-Dizier*, ville assez bonne, qui soutint un siége contre Charle-Quint en 1544.

VIII. *Election de Joinville.*

L'Election de *Joinville*, qui tire son nom de sa capitale, est peu considérable, & n'a aucun commerce. La ville a titre de Principauté, & a appartenu à la Maison de Lorraine, en faveur de laquelle François I la fit rebâtir, après qu'elle eut été brulée par Charle-Quint. *Vassi*, petite ville, qui n'est connue dans l'Histoire que par le tumulte, qui y arriva l'an 1561, de la part des Calvinistes, sur lesquels on fut obligé de sévir.

Prevôté de Vaucouleurs.

A l'est de l'Election de Joinville est la Prevôté de *Vaucouleurs*; mais toujours dans la même Généralité. La ville de *Vaucouleurs* est située entre la Lorraine & la Champagne. Cette Prevôté fut possédée en souveraineté par des Seigneurs

particuliers, jusqu'au Roi Philippe de Valois, qui l'acquit en 1335, de Jean Sire de Joinville, à cause de sa commodité pour le passage dans les terres de l'Empire : il lui donna en échange les Châtellenies de Soudron & de Villemeuse, dépendantes du Comté de Vertus. Le territoire de Vaucouleurs a vu naître Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, native du village de *Dom-Remi*. Ses services ont été si considérables pour le rétablissement du Roi Charle VII, que par reconnoissance ce Prince accorda par lettres-patentes, non-seulement au village de Dom-Remi, mais à toute la Prevôté de Vaucouleurs, une exemption perpétuelle de toutes tailles, aides, gabelles, & autres impositions, dont elle jouit encore aujourd'hui. On prétend que ce fut au lieu de Vaucouleurs que l'Empereur S. Henri & Robert, Roi de France, s'aboucherent pour régler les limites de leurs Etats, & qu'ils firent planter les bornes qui devoient les séparer. On les voit encore à quelque distance de Vaucouleurs ; ce ne sont toutefois que des pierres informes. Mais on peut voir dans l'Eglise du lieu, non-seulement la représentation originale des deux Princes, peints à fresque dans ce temps-là ; mais celle d'une grande partie des Seigneurs de leur cour.

IX. *Election de Troyes.*

Cette Election eſt conſidérable, quoique les grains qu'elle produit ne ſoient point en grande quantité. Le chanvre en fait la meilleure richeſſe, ſoit par les envois qui s'en font, ſoit par les toiles qui s'y fabriquent. La ville de *Troyes* ſur la Seine, eſt épiſcopale & aſſez grande ; mais fort déchue de ce qu'elle étoit autrefois, quoiqu'elle ſoit toujours la capitale de la Champagne.

Cette ville eſt environée de belles & grandes prairies, qui ſont entrecoupées d'un grand nombre de canaux, que le Comte Henri I du nom fit tirer de la Seine. Ces canaux, outre l'utilité qu'en reçoivent les ouvriers de différens métiers & autres fabriquans, qui ſont en cette ville, ne contribuent pas peu à en rendre la ſituation fort agréable. C'étoit autrefois l'une des principales & des plus riches villes du Royaume, à cauſe du grand commerce qu'[illegible] avoit avec les pays étrangers, particuliérement en Allemagne. Le Roi y eſt ſeul ſeigneur, comme étoient autrefois les Comtes de Champagne. Elle n'eſt environée d'aucune montagne ; l'air y eſt bon, ſon terroir produit toutes ſortes de grains, des vins, des fruits en abondance, & toutes les choſes néceſſaires à la vie ; mais elle manque de

bonne eau pour boire. Les habitans qui boivent de l'eau de cette ville, sont sujets aux écrouelles; & ceux d'entr'eux qui sont accommodés, font apporter pour leur usage de l'eau de la riviere de Seine.

Le commerce a été si considérable autrefois à Troyes, que plusieurs Princes étrangers n'ont point voulu d'autres cautions pour les sommes qu'on leur vouloit payer, que les Marchands de Troyes, dont le commerce étoit plus florissant que celui d'aucune ville du Royaume. Les eaux ont une propriété singuliere, non-seulement pour dégorger les étoffes & pour toutes les teintures de soyes, laines, fils & autres; mais encore pour la tannerie de toutes sortes de cuirs, même passés en cuirs de Hongrie.

Le commerce des toiles y est toujours très-considérable, & il y a des manufactures de toiles de lin, chanvre & coton, futaine & basin. Six cens ouvriers au moins travaillent à ces sortes d'ouvrages. Ce commerce est augmenté encore depuis les dernieres guerres, parce qu'il n'en est point ou peu entré des pays étrangers. Troyes est le lieu de la naissance de Pierre & de J. Pithou, célebres Jurisconsultes, du P. le Cointe, qui a donné les Annales de l'Eglise de France, & de M. Mignard premier Peintre du Roi.

Les autres lieux les plus remarquables

de cette Election sont, *Arcis*, sur Aube; *Méri* sur Seine; *Pongi*; *Pinei*, Duché-Pairie à la Maison de Montmorenci-Luxembourg.

X. *Election de Bar.*

Bar-sur-Aube donne son nom à une Election assez étendue, & plus fertile en vins qu'en bleds. La ville est peu considérable. *Brienne* est un bourg & un château, qui ont donné leur nom à une Maison très-illustre. *Clairvaux*, célebre Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée par S. Bernard l'an 1115. *La Ferté* sur Aube, petite ville.

XI. *Election de Chaumont.*

Chaumont sa capitale, est sur une haute montagne auprès de laquelle passe la Marne; elle n'est plus fortifiée comme elle l'étoit autrefois. Son Election n'a de considérable que le *Val des Ecoliers*, belle Abbaye, & *Château-Villain*, petite ville avec le titre de Duché Pairie.

XII. *Election de Langres.*

Cette Election tire son nom de la ville de Langres, qui est située sur une très-haute montagne; elle est fort ancienne, & le siége d'un Evêque qui est Duc & Pair de France. Les autres endroits sont,

Clefmont, *Aigremont*, *Montigni-le-Roi*, *Nogent-le-Roi*, *Coiffi*, *Montsaugeon*, & *Grancei* qui a donné son nom à une Maison illustre.

ARTICLE X.

GÉNÉRALITÉ DE METZ, *ou des* TROIS ÉVÊCHÉS.

CARTES.

Cette Généralité est une des plus difficiles à examiner sur la Carte, parce que son territoire est extrêmement mêlé avec celui des Duchés de Lorraine & de Bar. Il y en a deux Cartes excellentes, toutes deux données par M. JAILLOT, *l'une en six feuilles, & l'autre en deux feuilles seulement. On prendra l'une ou l'autre, selon qu'on voudra du détail.*

ON sait que Théodoric, fils aîné de Clovis, eut en partage le Royaume d'Austrasie, dont le nom signifie le Royaume d'orient; il comprenoit la Lorraine, la plus grande partie de la Belgique, les bords du Rhin, la Souabe, la Franconie, &c. Il paroît que ce fut le partage de préférence; car Théodoric ou Thierri,

étoit l'aîné des enfans de Clovis ; & tellement distingué entre ses freres, qu'il avoit long-temps commandé les armées du Roi son pere, & lui avoit même acquis de grandes Provinces du côté de la Garonne. Mais il ne les voulut pas garder pour son partage ; il aima mieux régner sur des peuples qui parloient sa langue naturelle.

Théodebert, premier fils de Thierri, régna après lui ; il étoit petit-fils par sa mere de Sigismond Roi de Bourgogne.

Sigebert IV ou V, fils de Clotaire, eut aussi le Royaume d'Austrasie pour son partage. Il l'administra glorieusement & le laissa à son fils Childebert, qui fut dans la suite héritier du Royaume d'Orléans & de Bourgogne. Ce Prince porta la guerre en Italie en faveur de l'Empereur Maurice ; il soumit une partie du Milanez & toute la Ligurie, où l'on trouve encore des monumens du droit souverain qu'il y a exercé ; mais il mourut jeune, & laissa ses Etats florissans à ses deux fils Théodebert & Théodoric ou Thierri II, Princes illustres dans l'Histoire par leur valeur, mais plus renommés encore par leurs cruelles divisions, qui les firent périr tous les deux en 612 & 613.

Depuis ce temps-là ce pays fut divisé en haute & basse Lorraine ; cette derniere comprenoit les Pays-Bas. On sait que les

Etats eccléſiaſtiques & ſéculiers qui ſe ſont formés dans l'étendue des deux Lorraines, doivent leūr établiſſement à la facilité des Empereurs Allemands, qui accordoient des priviléges & des exemptions aux princes & aux villes, à la faveur deſquelles chacun jouiſſoit de ſes biens avec tranquillité : mais cette facilité fut préjudiciable à la majeſté de l'Empire, la trop grande liberté des ſujets ayant donné lieu à des diviſions, qui ont troublé le repos des Etats.

Les Evêques & les villes de *Metz*, *Toul* & *Verdun*, eurent part à cette libéralité générale des Empereurs; & ils acquirent à ce titre, les uns la liberté, les autres des domaines aſſez conſidérables pour tenir dans la ſuite le rang de Princes eccléſiaſtiques, & devenir membres de l'Empire; mais ce détail n'eſt point l'objet de cet ouvrage.

Ces Pays reſterent unis à l'Empire juſqu'au milieu du XVIe ſiécle, que les Princes Proteſtans d'Allemagne ſe liguerent par traité fait à Smalcalde, pour obtenir la liberté de conſcience; mais ayant été défaits par Charle-Quint l'an 1547, près de Mulberg, ils implorerent en 1551 la protection d'Henri II, Roi de France. Ce Monarque envoya auſſitôt une puiſſante armée à leur ſecours ſous le commandement du Connétable de Montmo-

renci: En passant il s'assura des villes de *Verdun* & de *Toul*, qui étoient déja sous la protection de la couronne depuis environ 150 ans. A l'égard de la ville de *Metz*, Henri II s'en empara en 1552, par l'entremise du Cardinal de Lénoncourt Evêque, qui gagna quelques-uns des principaux habitans; & le Roi y vint lui-même huit jours après, accompagné d'onze à douze cens Ducs, Comtes, Vicomtes, Barons & autres Seigneurs de marque.

La Généralité de Metz est assez considérable, & par son étendue & par sa situation sur les frontieres du Royaume. Elle est arrosée de plusieurs rivieres, qui sont la *Meuse*, la *Moselle* & la *Saare*. La France prit les trois Evêchés sous sa protection en 1551 & 1552: mais depuis ce temps-là ils sont restés au Roi, & la possession lui en a été confirmée par le Traité de Munster en 1648.

La division de cette Généralité est en

1. Pays Messin,
2. Evêché, ou Temporel, de Metz,
3. Evêché de Verdun,
4. Evêché de Toul,
5. Barrois François,
6. Luxembourg François,
7. Province de la Saare.

I. *Pays Messin.*

Le Pays Messin contient *Metz*, ville

autrefois capitale du Royaume d'Austrasie, grande, belle, riche & forte, au confluent de la Seille & de la Moselle. Outre le siége d'un Evêque, qui est très-riche & très-puissant, avec la qualité de Prince de l'Empire, elle a encore un Parlement, & les autres Jurisdictions nécessaires pour une grande ville. Les Juifs qu'on y voit en grand nombre, y ont une Synagogue pour le libre exercice de leur Religion; & quoique pauvres, ils contribuent à y faire fleurir le commerce. Cette ville qui vint au pouvoir de la France l'an 1552, fut assiégée la même année par Charle-Quint; mais il fut obligé d'en lever le siége.

Elle est habitée d'un peuple très-nombreux, riche & industrieux, qu'on fait monter à 20000 familles & 90 mille ames, ausquelles le voisinage de l'Allemagne donne une grande facilité pour le commerce. Les murailles en sont belles & fortes, garnies de plattes-formes, de tours & de bateries, avec de très-bons remparts. La citàdelle de quatre bastions, est occupée non-seulement par la Garnison; mais même habitée par plusieurs Artisans & Marchands pour l'usage des soldats. La cathédrale, dédiée à S. Etienne, est grande & d'une belle construction. Il y a une Synagogue de Juifs dans cette ville, qui est presque la seule de la domi-

nation du Roi, où cette nation ait le libre exercice de sa Religion. Les autres lieux remarquables sont, *Gorze*, célebre Abbaye; *Malatour* & *Enneri*, gros bourgs; *Anci* sur la Moselle, aussi-bien que *Joui*, où l'on trouve quelques restes d'un aqueduc fort ancien, & *Bionville*.

II. *Evêché de Metz.*

L'Evêché de Metz contient le Bailliage ou le Temporel de l'Evêque, qui est fort entremêlé dans le Duché de Lorraine: *Vic* en est la capitale.

Phalsbourg est encore une place très-bien fortifiée, autrefois de l'Evêché de Metz, puis de la Lorraine, enfin *cédée* à la France en 1661 & 1718. L'on trouve encore dans le même canton les villes de *Sarebourg* & de *Marsal*: cette derniere est considérable par ses Salines.

III. *Evêché de Verdun.*

La ville de *Verdun* est située au bord de la Meuse & au sommet d'une colline, d'où l'on descend sur le rivage par une pente douce & aisée. C'est le siége d'un Evêché, & d'un Bailliage érigé par nos Rois; les Evêques en étoient Seigneurs, & en qualité de Comtes de Verdun, ils étoient Princes de l'Empire. La ville est belle, grande & riche, habitée par 2800

familles, & 10700 personnes. Elle renferme l'Abbaye de Saint Vannes, chef d'une réforme particuliere de l'ordre de S. Benoît. Il n'y a point dans son territoire de lieu remarquable.

IV. *Evêché de Toul.*

Toul, ville épiscopale sur la Moselle, a un Bailliage moins étendu que le précédent. La ville est passablement grande, & se fortifie tous les jours. C'est le siége d'un Evêque, qui porte le titre de Prince de l'Empire, & d'un Bailliage institué par nos Rois; on y compte 2500 familles, 10000 personnes. Le Diocèse de Toul est si étendu, qu'on lui donne communément 1600 Paroisses sous sa jurisdiction. La ville se nommoit autrefois Toul-la-Dorée, à cause d'une ceinture dorée, qui entouroit ses murailles. Il s'est tenu plusieurs Conciles à Toul ou dans sa dépendance, aussi-bien qu'à Metz.

On remarque dans le territoire de Toul, *Liverdun*, gros bourg sur la Moselle; *Void*, gros bourg sur la Meuse, & *Vicheri.*

V. *Partie du Barrois.*

Le Barrois étoit en partie des Etats de Lorraine, en partie de la France, avant que le tout ait été uni, comme il vient de l'être (en 1766) au Royaume. C'est pour-

quoi la partie qui étoit à la France, se nommoit le *Barrois François*, & est de la Généralité de Metz : on parlera dans l'article suivant de l'autre partie.

La premiere comprend *Longwick*, ville forte sur les frontieres du Luxembourg; *Stenai*, sur la Meuse, autrefois démoli, mais qu'on a ensuite rétabli; *Dun* & *Jametz*, qui dépendent de la Principauté de Stenai, que Louis XIV a donnée à la Maison de Condé; *Clermont* en Argonne, Comté à la même Maison.

VI. *Luxembourg François.*

Cette partie du Duché de Luxembourg, l'une des XVII Provinces des Pays-Bas, contient plusieurs petites portions séparées l'une de l'autre. Dans l'une sont *Yvoix* ou *Carignan*, sur le Chiers, avec le titre de Duché; *Montmidi*, qui fut prise par Louis XIV en 1657. *Dampvilliers*, petite ville autrefois fortifiée, mais aujourd'hui démolie.

Thionville, avec sa Prevôté, est dans l'autre partie du Luxembourg François; le Duc de Guise la prit la premiere fois en 1559. Elle fut depuis rendue à la Maison d'Autriche, & reprise par le grand Prince de Condé en 1643, après la bataille de Rocroi. Cette ville, qui est très-forte, sur la Moselle, est restée à la France par le Traité des Pyrénées, & par les suivans :

suivans : on l'a de nouveau fortifiée depuis 1727.

Duché de Bouillon.

Le Château de *Bouillon*, près la riviere de Semoi, est du Gouvernement de Metz. Ce Duché appartenoit autrefois à l'Eglise de Liége; mais la ville & toute sa dépendance fut rendue à la France par le traité de Nimégue en 1678, pour être remise à la Maison de la Tour d'Auvergne, qui posséde ce petit Duché en toute souveraineté, quoiqu'elle ait reçu garnison françoise dans le château, qui est bâti sur un rocher très-escarpé.

VII. *Province de la Saare.*

Ce Pays n'a de remarquable que *Sar-Louis*, place très-forte, que le Roi Louis XIV fit commencer en 1680, pour défendre l'entrée des trois Evêchés du côté de l'Allemagne. A une lieue au-dessous, également sur la Saare, est *Vaudrevange*, qui étoit autrefois plus considérable qu'il n'est actuellement.



ARTICLE XI.

GÉNÉRALITÉ DE LORRAINE.

CARTES.

Nous avons deux Cartes de la Lorraine; l'une donnée en deux feuilles par M. SANSON, en 1677, & qui se vend chez le sieur Jaillot. *L'autre en six grandes feuilles, qui se vend aussi chez le sieur* Jaillot, *est une Carte fort détaillée & très-instructive. Le sieur LIEBAUX le pere, en a aussi donné une en deux feuilles qui est estimée. Le Pere Augustin CALMET en a mis plusieurs autres dans son Histoire de Lorraine, qui sont assez exactes, mais fort mal gravées. La nouvelle division de la Lorraine faite en 1751, doit faire rechercher la Carte de M. ROBERT de Vaugondi, quoiqu'elle n'ait qu'une feuille.*

LA Lorraine est un Duché, qui pendant sept cens ans, a eu une longue suite de Souverains : ce n'est que depuis peu de temps qu'elle est annexée au Royaume de France. Elle fut cédée en 1736 au Roi Stanislas, & l'expectative en fut assurée à la France, pour devenir après la mort de ce

Prince, l'une des Provinces du Royaume. C'eſt ce qui eſt arrivé au mois de Février 1766.

Ce Pays fit d'abord partie du Royaume d'Auſtraſie, l'un des quatre démembremens des Etats du grand Clovis, & celui qui échut à Thierri ſon fils aîné. Réuni à la Couronne de France, il en fut enſuite diviſé à la mort de Louis le Débonnaire, en 840. C'eſt de Lothaire, fils de l'Empereur Lothaire, qui eut en 855 ce Pays, le Luxembourg, le Brabant, &c. que vient le nom de Lothraine ou Lorraine, qui eſt enſuite devenu propre à ce qu'on appelle aujourd'hui la Lorraine. Les Empereurs s'en attribuerent la ſouveraineté, & Otton I en donna le gouvernement à ſon frere Brunon, Archevêque de Cologne, vers l'an 945. Il choiſit pour ſon lieutenant Frédéric d'Alſace, qui prit la qualité de Duc de Lorraine, vers l'an 958. Son fils Thierri lui ſuccéda l'an 984, mais ſeulement dans la haute Lorraine ou la Lorraine d'aujourd'hui. Ce Gouvernement ou Duché ſortit de la Maiſon d'Alſace l'an 1034. Enfin l'an 1048, il fut donné à Gérard d'Alſace, dont les deſcendans l'ont poſſédé très-long-temps. Il y eut cependant une interruption l'an 1430, lorſque René d'Anjou, Prince du ſang de France, épouſa Iſabelle de Lorraine. Jean, Duc de Calabre leur fils, le devint enſuite. Nico-

las, fils de Jean, fut Duc de Lorraine, l'an 1470; mais étant mort ſans enfans, ſa tante Ioland hérita du Duché, & le porta à René II, l'an 1473. Depuis ce temps, la ſucceſſion ſoit directe, ſoit collatérale, n'a été interrompue que par les guerres, qui ont fait enlever la Lorraine à ſes Ducs. Enfin par le traité de Vienne de 1736, ce Duché a été donné au Roi de Pologne Staniſlas, avec droit de réverſion à la Couronne de France, & l'on a indemniſé le Duc de Lorraine par le Duché de Florence ou de Toſcane, qui pour le revenu, vaut trois à quatre fois le Duché de Lorraine, & qui donne le titre de Grand Duc.

La Lorraine peut avoir dans ſa longueur environ quarante lieues, depuis la Franche-Comté juſqu'au Luxembourg, ſur trente dans ſa plus grande largeur. Elle a l'Alſace & le Palatinat au levant, le Comté de Bourgogne au midi, la Champagne & la Bourgogne au couchant; & au ſeptentrion elle a les Ardennes & le Luxembourg. Ses principales rivieres ſont la *Meuſe* & la *Moſelle.* L'une & l'autre ne ſont navigables en toute ſaiſon, qu'à l'extrémité de l'Etat de la Lorraine, ſavoir la Meuſe à Verdun, & la Moſelle à Metz. La Meuſe, qui y prend ſa ſource dans les montagnes des *Voſges*, y reçoit la Saare, la Meurte & la Seille.

La terre y produit abondamment du bled & du vin; on y trouve des bois, des prairies, & quantité de bons pâturages, qui nourissent beaucoup de bétail. En plusieurs endroits, il y a des puits salés, dont les habitans font quantité de sel.

Gouvernement.

Le Gouvernement de la Lorraine est aujourd'hui le même que dans les autres Provinces de France. Il étoit auparavant monarchique, avec cette restriction néanmoins, que le Souverain ne pouvoit anciennement mettre aucune imposition sur le peuple, sans le consentement des Etats du pays. Mais depuis le commencement du XVIIe siécle cela ne s'est plus pratiqué, & les Ducs de Lorraine ont été souverains & absolus dans leurs états.

La succession même qui alloit autrefois aux femelles, a depuis été dévolue aux seuls mâles à perpétuité. Les Lorrains sont tous Catholiques & fort attachés à la Religion; l'hérésie a cherché plusieurs fois à s'y introduire, mais ç'a toujours été inutilement. Il n'y a aucun Evêché dans les Etats de Lorraine; & la France a toujours eu raison de s'y opposer, malgré les tentatives que les Ducs de Lorraine ont faites plusieurs fois pour y réussir. Les Empereurs qui avoient conservé la supériorité médiate sur ce Du-

ché, avoient reçu plusieurs fois la foi & hommage des Ducs de Lorraine; mais ces derniers s'en dispenserent dans le commencement du XIVe siécle. Depuis ce temps-là, les Ducs de Lorraine avoient toujours été fort attachés à la France. Ce fut Antoine I qui s'avisa de se mettre sous la garde & protection de l'Empire, par transaction passée le 14 Septembre 1541, à condition que pour les taxes il payeroit les deux tiers d'un Electeur. En exécution de ce traité, Charle-Quint renonça par acte du 28 Juillet 1543, à tous les droits que l'Empire pouvoit avoir sur la Lorraine, & la reconnut pour une Principauté souveraine, libre & indépendante : ce qui fut insinué à la Chambre Impériale de Spire, le 29 Août 1561.

Les Lorrains étoient très-affectionés à leur Duc, qui ne laissoit pas d'être Prince de l'Empire, à cause du Marquisat de Nomeni, de Pont-à-Mousson, de Hatton le Châtel, & du Comté de Blanmont; mais d'ailleurs il étoit indépendant de l'Empire, & nullement sujet à ses charges pour son Duché de Lorraine. Quant à celui de Bar, il le tenoit en fief & hommage de la France. La langue françoise est la plus commune dans ces Etats, & l'on n'y parle allemand qu'au nord-est, vers l'Archevêché de Treves & le Palatinat du Rhin. Ces Etats se divisent donc

en Duché de Lorraine & en Duché de Bar.

I. *Le Duché de Lorraine.*

Ce Duché se partageoit ci-devant en Lorraine propre & en Terres annexées. La Lorraine propre comprenoit *trois* (grands) *Bailliages*, qui étoient ceux de

1. Nanci, au milieu:
2. Mirecourt, au midi:
3. Vaudrevange, au nord-est.

On les nommoit autrement:

Bailliage François:
Bailliage de Vosge:
Et Bailliage Allemand.

Les *Terres annexées* étoient des Seigneuries que les Ducs de Lorraine avoient peu à peu réunies à leurs Domaines, en contraignant ceux qui en étoient propriétaires de s'en défaire en leur faveur.

En l'année 1751, le Roi Stanislas fit en Lorraine une création de plusieurs Bailliages, qui donne lieu à une nouvelle division. Ces Bailliages sont au nombre de trente-cinq pour la Lorraine & le Barrois, & non pour la Lorraine seulement, comme on le dit dans quelques Ouvrages nouveaux.

Il y a dans la Lorraine vingt-cinq Bailliages, que nous partagerons pour plus de facilité, en trois parties, relatives aux trois anciens grands Bailliages.

Neuf Bailliages au milieu.

1. Le Bailliage de *Nanci* tire son nom de la ville capitale de toute la Lorraine. Cette ville, autrefois la résidence ordinaire du Duc, est située près de la Meurte, au pied d'une montagne, & divisée en deux parties, qu'on nomme la vieille ville & la ville neuve. La premiere est la plus petite : ses maisons sont assez mal bâties, & ses rues sont étroites. C'est dans cette partie de *Nanci* qu'on voit le Palais des Ducs de Lorraine, rebâti par Léopold I du nom ; & la place de S. Epvre, qui est près de l'Eglise de ce Saint. Il y a aussi l'Eglise des Religieux de S. François, où sont les tombeaux des Ducs de Lorraine. La nouvelle ville est plus grande que l'autre, mieux bâtie & plus riche. Ces deux villes ne sont séparées l'une de l'autre que par un fossé, & n'ont ensemble que cinq portes. Il y avoit à Nanci, sous les Ducs, un Conseil souverain, pour la Lorraine & la partie du Barrois non mouvant, ou celle qui ne releve pas du Parlement de Paris, comme on l'expliquera dans la suite ; mais après la mort du Roi Stanislas en 1766, ce Conseil souverain a été uni au Parlement de Metz. Nanci étoit très-bien fortifiée avant la paix de Riswick, qui la fait rendre en 1697 à son Duc, mais sans aucune forti-

fication. La vieille ville ne laisse pas d'avoir une citadelle, qui est de très-peu de conséquence. Nanci a été fort embellie par le Roi Stanislas, aussi-bien que plusieurs autres villes de Lorraine.

Entre les beaux ouvrages que ce Prince a fait faire, il faut sur-tout remarquer la nouvelle Place de la ville neuve de Nanci, où est érigée une statue pédestre de Louis XV. Le Roi Stanislas a fait aussi achever l'Eglise primatiale, où il a voulu que son corps fût transporté de Luneville. Les anciens Ducs de Lorraine ont fait tout ce qu'ils ont pu pour que cette Eglise fût érigée en Evêché; mais la France s'y est toujours opposée, en soutenant les droits des trois anciens Evêques de Lorraine. L'Eglise de Notre-Dame de Bon Secours, où est le magnifique tombeau de Catherine Opalinska, Reine de Pologne & Duchesse de Lorraine, est encore un des ouvrages de la magnificence du Roi son époux. Ce Prince a établi à Nanci une Bibliothéque publique, une Société Royale des Sciences & Belles-Lettres, un Collége Royal de Médecins, &c.

On peut remarquer dans le Bailliage de Nanci, *Frouart*, *Chaligni*, *Amance* & *Saint-Nicolas*, gros bourgs : dans le dernier est un Prieuré célebre par la dévotion que l'on a pour son Patron.

II. Le Bailliage de *Nomeni*, petite

ville, autrefois Marquisat, sur la Seille, au nord de Nanci.

III. Le Bailliage de *Château-Salin*, au nord-est : cette ville est fameuse par ses Salines.

IV. Le Bailliage de *Blamont*, à l'est de Nanci; il tire son nom d'une petite ville autrefois Comté, que Charle II, Duc de Lorraine; acheva d'acquérir en 1561.

V. Le Bailliage de *Dieuze*, plus à l'est. Dieuze, sur la Seille, est près de plusieurs lacs d'où l'on tire beaucoup de sel.

VI. Le Bailliage de *Luneville*, au sud-est de Nanci. Cette ville, qui est assez jolie, servoit de résidence aux derniers Ducs de Lorraine, & le Roi Stanislas y tenoit aussi sa Cour : elle est peu éloignée de la Meurte. On trouve encore dans ce Bailliage plusieurs endroits qui méritent d'être remarqués : *Craon*, en titre de Principauté, *Gerbeviller*, Marquisat, *Ramberviller*, *Deneuvre* & *Badonviller*.

Ce dernier lieu est dans la partie du Pays de Salm, que les Ducs de Lorraine se sont fait céder par les Princes de ce nom, dont la Principauté est plus à l'orient, & au voisinage de l'Alsace : c'est un fief de l'Empire.

VII. Le Bailliage de *Rosieres*, ancienne, mais petite ville, près la Meurte, entre Nanci & Luneville : il y avoit ci-de-

vant des salines considérables qui ont cessé depuis quelques années. C'étoit ce qui lui avoit fait donner le surnom de Rosieres-aux-Salines, pour la distinguer d'autres lieux de même nom.

VIII. Le Bailliage de *Vezelize*, qui tire son nom d'une petite ville au sud de Nanci, laquelle est devenue capitale de ce qu'on appelloit ci-devant le Comté de *Vaudemont*, entre la Meuse & la Moselle. Ademar, Evêque de Metz, l'engagea vers 1560, à Raoul, Duc de Lorraine : il servoit d'apanage aux Princes cadets de cette Maison. *Vaudemont* est aujourd'hui fort peu de chose : on y voit encore un ancien château.

IX. Le Bailliage de *Commerci*, à l'ouest de Nanci & de Toul. Commerci, sur la Meuse, étoit ci-devant une Seigneurie, qui a passé de la Maison de Nassau à celle de Gondi. Le fameux Cardinal de Retz vendit sa part au Duc de Lorraine, qui acquit ensuite le reste. Le Roi Stanislas a fait faire au château de grands embellissemens.

Dix Bailliages au midi.

X. Le Bailliage de *Neufchâteau* ou *Neufchâtel*, ville très-ancienne, près de la Meuse, qui vers cet endroit se cache en terre. Pendant long-temps les Ducs de

Lorraine ont fait hommage de ce canton à la France.

XI. Le Bailliage de *Mirecourt*, sur le Madon. Cette ville est assez considérable pour le Pays, où il n'y en a pas de fort grandes. On y fait beaucoup de dentelles.

XII. Le Bailliage de *Charmes*, petite ville, sur la Moselle : il y a un pont très-long.

XIII. Le Bailliage de *Chaté*, aussi sur la Moselle : cette ville est bâtie en amphithéâtre.

XIV. Le Bailliage d'*Epinal* : c'est la ville la plus considérable du Pays des Vosges. Elle est arrosée par la Moselle, & il y a un Chapitre de Chanoinesses.

XV. Le Bailliage de *Darnei*, qui est plus grand que les trois Bailliages précédens. Darnei est une petite ville sur la Saone, peu éloignée de ses sources. Une partie de ce Bailliage est du Diocèse de Besançon, en Franche-Comté.

XVI. Le Bailliage de *Rémiremont*. Cette ville est fameuse par un Chapitre très-noble de Chanoinesses. La Supérieure, qui porte le nom d'Abbesse, car c'étoit autrefois une Abbaye de Bénédictines, est Dame spirituelle & temporelle de la ville. A deux ou trois lieues au sud-ouest de Rémiremont est le bourg de *Plom-*

bieres, fameux par ses eaux minérales.

XVII. Le Bailliage de *Bruyeres* : il est fort peu considérable ; mais la petite riviere de Vologne le rend célebre, à cause des perles qu'on y trouve.

XVIII. Le Bailliage de *Saint-Diez*, est très-étendu : la ville qui lui donne son nom, est sur la Meurte, & a un Chapitre de Chanoines, qui est soumis immédiatement au Saint Siége. De ce Baillage dépendent *Saint-Hippolite*, à deux lieues de Schlestat, en Alsace ; & *Sainte-Marie aux mines*, où sont des mines d'argent. La partie méridionale de cette petite ville, est de la Province d'Alsace.

Sept Bailliages au nord-est, ou dans la Lorraine Allemande.

XIX. Le Bailliage de *Boulai*, petite ville à une demi-lieue de la Nied. On y peut encore remarquer *Fauquemont*, autrefois Marquisat, & *Saint-Avold. Créange*, sur la Nied Allemande, est une enclave, & une Seigneurie qui dépend de l'Empire d'Allemagne.

XX. Le Bailliage de *Bouzonville*, sur la Nied ou Néthe Allemande. Près de ce Bailliage, au nord & au midi, sont les petits Pays de *Mertzick* (ou *Marchet*) & du *Sargaw*, qui étoient possédés par indivis, pour la souveraineté & ses droits,

par le Duc de Lorraine & l'Electeur de Treves ; ce qui subsiste encore.

XXI. Le Bailliage de *Schambourg*, qu'on nomme aussi *Schombourg*, est très-étendu, mais plein de bois & de montagnes : il est presqu'entiérement du Diocèse de Treves, n'y ayant que cinq ou six villages qui soient de celui de Mayence. Il n'y a ni villes, ni bourgs. Schambourg est un château bâti sur une montagne, au pied de laquelle est le village de *Tholei*.

XXII. Le Bailliage de *Sarguemines*, étoit autrefois bien plus étendu qu'il n'est aujourd'hui, puisqu'il renfermoit toute la Lorraine Allemande. Ses principaux endroits sont, *Sarguemines*, ville ci-devant fortifiée, sur la Saare ; *Sarable* & *Bouquenon*, petites villes anciennes ; *Sarwerden*, autrefois Comté, dont les Ducs de Lorraine se sont emparés, prétendant en être héritiers, au préjudice des Comtes de Nassau-Sarbruck. Le procès a été porté il y a long-temps à la Chambre Impériale, & n'a point été jugé. On trouve encore dans ce Bailliage *Puttelange*, Seigneurie considérable.

XXIII. Le Bailliage de *Bitche* : on a fortifié cette ville depuis une trentaine d'années, & il y a un Lieutenant général, avec une garnison.

XXIV. Le Bailliage de *Fenestrange*, petite ville sur la Saare, autrefois Baro-

nie, & dont le Roi Stanislas a acquis une partie du Prince de Salm : l'autre est possédée par la famille de Croi.

XXV. Le Bailliage de *Lixheim*, très-petite ville, à quatre lieues sud-est de Fenestrange, sur les frontieres de l'Alsace.

II. *Le Duché de Bar.*

Ce pays, qui est à l'occident de la Lorraine, & au voisinage de la Champagne, fut d'abord un Comté, & l'on ignore comment il eut ensuite le nom de Duché. Il fut uni à celui de Lorraine par le mariage de René d'Anjou, Duc de Bar, avec Isabelle Duchesse de Lorraine, en 1419.

Les premiers Princes qui ont possédé le Barrois, ont prétendu tenir leurs terres en franc-aleu, c'est-à-dire, n'en devoir aucun hommage; mais Henri III, Comte de Bar, étant entré en l'année 1297, dans la ligue qu'Edouard I, Roi d'Angleterre, dont il avoit épousé la fille, avoit faite contre la France, avec le Duc de Brabant, fut pris prisonnier par la Reine Jeanne de Champagne; & ayant été conduit à Paris, il ne put obtenir sa liberté, qu'à condition de se soumettre lui & sa postérité à l'hommage des Rois de France. En conséquence de ce traité les successeurs de Philippe le Bel ont joui

des droits régaliens dans toute l'étendue du Barrois, sans distinction jusqu'en l'année 1571, que le Roi Charle IX restreignit l'hommage du Barrois, à la partie qui est à l'occident de la Meuse, qu'on appella depuis le Barrois mouvant. Le contrat qui en fut dressé entre ce Roi & Charle, Duc de Lorraine, son beau-frere, à cause de Madame Claude de France son épouse, fut suivi de deux déclarations publiques des années 1572 & 1573; & enfin d'une derniere de Henri III en 1575. Charle III, Duc de Lorraine, ayant refusé de rendre hommage, fut privé du Duché de Bar par arrêt du Parlement du 30 Août 1633. Le droit de la France fut reconnu & confirmé en 1659, par le traité des Pyrénées; & depuis ce temps le Duché de Bar a toujours prêté l'hommage.

Le Barrois se divisoit ci-devant en quatre Bailliages, y compris celui de *Clermont*, dont on a parlé, page 215, en traitant de la partie du Barrois qui depuis long-temps est annexée à la Généralité de Metz.

En conséquence de l'Édit du Roi Stanislas, donné en 1751, pour l'érection des nouveaux Bailliages, il y en a dix dans le Barrois, dont les deux premiers forment le Barrois mouvant, qui ressortit au Parlement de Paris: les huit autres

contiennent le Barrois non mouvant, mêlé de quelques petits cantons de la Lorraine.

I. Le Bailliage de *Bar-le-Duc*. Cette ville, assez jolie, est partagée en haute & basse, que l'Ornain ou Ornei, arrose. Quoique ce Bailliage soit très-étendu, il y a cependant fort peu d'endroits considérables, à l'exception de *Ligni-en-Barrois*, la seule ville qui s'y trouve, avec *Bar*, ancienne capitale du Duché. *Stainville*, érigé en Duché, sous le nom de *Choiseul*, en 1758. *Naix* ou *Nas*, aujourd'hui bourg, étoit un lieu considérable du temps des Romains.

II. Le Bailliage de *la Marche*, au midi du précédent, contient une partie du Bassigni, qui s'étend aussi en Champagne. Il est divisé en quatre districts, qui sont séparés les uns des autres. Le plus septentrional, qui est voisin du Bailliage de Bar, a pour lieu principal, la petite ville de *Gondrecourt* : dans le second est *Saint-Thiébaut* : dans le troisiéme se trouvent *la Marche* & *Châtillon-sur-Saone* ; & enfin le quatriéme, qui est enclavé dans la Franche-Comté, a *Conflans en Bassigni*.

III. Le Bailliage de *Bourmont*, entre le district de S. Thiébaut & celui de la Marche, prend son nom d'une petite ville bâtie sur une montagne, à une lieue de S. Thiébaut. Elle s'est accrue après la rui-

ne de la *Motte*, place très-forte, que le Prince de Condé prit en 1645, & qui fut ensuite rasée.

IV. Le Bailliage de *Saint-Mihiel* étoit autrefois beaucoup plus étendu qu'il n'est. Le nom de la ville principale, qui est sur la Meuse, est corrompu du nom de Saint Michel, ancien Monastere, auquel cette ville doit son origine. On remarque encore dans ce Bailliage, *Apremont*, ancien Comté, & *Hatton-Châtel*, Seigneurie considérable, qui ayant été acquise par Charle, Duc de Lorraine, en 1566, fut érigée en Marquisat, par l'Empereur Maximilien II.

V. Le Bailliage de *Thiaucourt* n'a de remarquable que la petite ville de *Thiaucourt*, entre S. Mihiel & Pont-à-Mousson; & le bourg de *la Chaussée*, ancienne Châtellenie.

VI. Le Bailliage de *Pont-à-Mousson*. Cette ville est bâtie des deux côtés de la Moselle, & est ainsi du Diocèse de Metz & de celui de Toul. C'est la Seigneurie la plus ancienne qu'aient possédé les premiers Comtes de Bar. L'Empereur Charle IV l'érigea en Marquisat en 1534. Il y a une Université, qui a été autrefois plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui. Sa Faculté de Médecine a été aggrégée au Collége Royal des Médecins de Nanci, par le Roi Stanislas en 1753. On peut re-

marquer dans ce Bailliage, le bourg de *Preni*, trois lieues au nord de Pont-à-Mousson : il y avoit anciennement une forteresse considérable, & les Ducs de Lorraine en tiroient alors leur cri de guerre, *Prini*, *Prini*.

VII. Le Bailliage d'*Etain*, est au nord-ouest, ainsi que les suivans. Etain est une petite ville ancienne, sur l'Orne. *Buzi* n'est qu'un bourg, quoique le chef-lieu d'un ban considérable.

VIII. Le Bailliage de *Briei*, n'a de remarquable que le lieu qui lui donne son nom, & *Constans-en-Jarnisi*, bourg sur l'Orne.

IX. Le Bailliage de *Longwion*, petite ville située au confluent du Chiers & de la Crune. *Arranci*, bourg où il y avoit autrefois un château extrêmement fort.

X. Le Bailliage de *Viller-la-Montagne*, prend son nom d'un simple bourg : *la Grandville* en est un autre qui a le titre de Marquisat. Il y a dans ce Bailliage, qui confine au Luxembourg, beaucoup de mines de fer.



ARTICLE XII.

GÉNÉRALITÉ D'ALSACE.

CARTES.

Nous avons plusieurs Cartes de cette Province : celle de M. DELISLE, *donnée sous le nom de Cours du Rhin, est bonne ; mais je lui préfere celle que M.* JAILLOT *fit paroître en deux feuilles en 1706. L'Alsace est encore assez bien détaillée dans la Carte de la Lorraine qui est en six feuilles. On trouve aussi chez* JAILLOT *les Cartes d'Alsace de Henri* SENGRE, *en six feuilles, qui sont estimées, & faites avec un grand détail.*

CETTE Province, l'une des meilleures & des plus importantes du Royaume, appartenoit à la France sous les deux premieres races : elle fut depuis dépendante de l'Empire d'Allemagne, & on lui donna le titre de Landgraviat, qui a longtemps été possédé par la Maison d'Autriche. Elle est abondante en bleds, en vins, en pâturages, en tabacs & en bois. Elle est arrosée de plusieurs rivieres : l'*Ill* & le *Rhin* en sont les principales ; & cette

derniere la ſépare de l'Allemagne, & y facilite le commerce. Il y a un Conſeil Souverain à Colmar, qui s'étend ſur toute la Province, & un Evêché à Straſbourg.

On diviſe l'Alſace en haute & baſſe, & Sundgaw. Ces Pays furent cédés à la France par le traité de Munſter en 1648, à l'exception des villes Impériales, qu'elle n'eut que par le traité de Nimégue en 1679. Enfin Straſbourg s'étant ſoumis à la France en 1681, lui a été confirmé par le traité de Riſwick en 1697, & par les autres ſuivans.

I. *Haute Alſace.*

La haute Alſace a pour capitale *Colmar*, aſſez bonne ville près de la riviere d'Ill. Elle étoit autrefois fortifiée; mais elle eſt aujourd'hui réduite à une ſimple muraille. Elle eſt le ſiége d'un Conſeil ſouverain, qui décide de toutes les appellations de la Province. *Rappolſtein*, *Ribauviller* ou *Ribaupierre*, eſt une petite ville ſituée un peu au-deſſus de Scheleſtat. *Enſisheim*, aſſez bonne ville, où étoit autrefois le Conſeil de la Province. *Keiſerſperg*, petite ville fort pauvre. Le *Nouveau* ou *Neuf-Briſac*, eſt une ville nouvelle, à une demi-lieue du Rhin, vis-à-vis Briſac de Souabe, qui a été rendu à la Maiſon d'Autriche par les traités de Riſ-

wick & de Bade. Le *Fort Mortier*, qui dépend du Neuf-Brisac, est sur le Rhin. *Curtkeim*, petite ville près de Colmar. *Ruffac*, petite ville avec un château. *Sultz* & *Gebwiller*, sont encore moins considérables. *Murback*, célebre Abbaye. Il y a encore des endroits moins remarquables, tels sont, *Willer*, *Sainte-Marie aux Mines*, *Ob-Bergen*, *Marckelseim*, *Saint-Damarin* & *Cernai*.

II. *Basse Alsace.*

La *Basse Alsace* est beaucoup plus considérable, tant par son étendue que par ses richesses, & la multitude de ses villes. Elle a pour capitale *Strasbourg*, qui l'est aussi de toute la Province. Cette ville est grande, riche, belle, bien peuplée, & très-commerçante. Elle se rendit au Roi en 1681; & depuis on y a fait de très-belles fortifications, & une des meilleures citadelles de l'Europe. C'est une espece de République, à laquelle le Roi a conservé tous ses priviléges. Tous les membres de la Magistrature de la ville doivent être roturiers, & les Chanoines de l'Eglise cathédrale doivent être d'une très-ancienne & très-illustre noblesse, & faire preuve de huit générations paternelles, & de huit maternelles, reconnus pour Princes ou Comtes de l'Empire, ou pour Ducs & Pairs & Maréchaux de Fran-

te. La grande Eglise a été rendue aux Catholiques, ausquels les Luthériens l'avoient enlevée. Cependant le libre exercice de la Religion Protestante a été conservé à ces derniers, avec plusieurs Eglises, tant dans la ville que dans les campagnes. Le clocher de la grande Eglise est parfaitement beau, & la plus haute pyramide qu'il y ait en Europe. Sa grande horloge est aussi très-belle, & surpasse celle de S. Jean de Lyon; cependant quelques-uns de ses mouvemens commencent à manquer. Strasbourg est encore fameuse par son Université protestante, remplie de personnes extrêmement habiles. La ville, qui est gouvernée avec beaucoup de sagesse, a des magasins publics, où l'on trouve en bleds la provision de la ville pour plus d'une année; ces magasins sont sagement administrés, parce qu'ils sont sous la direction du corps de Ville. Sous le canon de la ville est un pont de bois sur le Rhin, qui n'a pas moins d'un quart de lieue, & qui entretient la communication de la France avec l'Allemagne de ce côté-là.

On ne sait ni par qui ni en quel temps Strasbourg a été bâtie; mais on croit que c'est l'*Argentoratum* des Romains. Cette ville devint célebre dans le IVe siécle, par la défaite des Barbares. C'est-là que Julien César vainquit les Allemands &

leur Roi Chonodomar. Dans le sixiéme siécle elle prit le nom de *Strataburgus*, parce qu'elle étoit sur la grande route de Germanie. Strasbourg est à présent une ville des plus considérables du Royaume, tant par sa situation & son étendue, que par l'importance des fortifications que Louis le Grand y fit faire, dès qu'elle fut sous son obéissance. La riviere d'Ill la traverse, & y forme plusieurs canaux. On entre dans la ville par six différentes portes, sur deux desquelles sont les armes de France & divers ornemens. En général les rues de cette ville sont étroites; mais la grande rue, celle du marché, & celle de la petite boucherie, sont très-belles, droites & bien percées. La ville est très-peuplée, & la plupart des maisons enferment trois ou quatre familles; quelques-unes même ont jusqu'à quatre ou cinq étages. Les Bourgeois sont plus curieux de la solidité des édifices que des meubles & de l'ajustement des dedans, où l'on ne remarque guère que de la boiserie & de la menuiserie assez belles.

Comme la riviere d'Ill passe au travers de Strasbourg avant que de s'aller jetter dans le Rhin, il y a six ponts pour la communication des différens quartiers de la ville. Deux de ces ponts sont de pierre assez bien construits; mais les autres ne sont que de bois. On ne boit à Strasbourg

que

que de l'eau de puits; elle vient du Rhin par des sources souterreines & abondantes. On vante sa légéreté & sa bonté, qui sont telles qu'elle ne fait jamais de mal, pas même aux étrangers. Tous les puits sont publics & entretenus aux dépens de la ville.

Les principaux édifices de Strasbourg sont bâtis de pierre de taille rouge, qu'on tire principalement des abondantes carrieres, qui sont du côté de Saverne, ou de celles qui sont le long du Rhin. Ces carrieres fournissent des pierres dures & solides d'une grandeur surprenante.

L'Hôtel de Ville est un grand bâtiment quarré, terminé par des pavillons avancés qui donnent à cette maison un air de grandeur. La façade est décorée de dorures & de peintures anciennes, avec quelques inscriptions en langue allemande.

L'Arsenal est un ancien & vaste bâtiment, où l'on voit beaucoup d'armes & l'habillement du grand Gustave Adolphe, Roi de Suéde. Le jardin en est assez agréable & bien entretenu.

L'Hôpital des Bourgeois est une très-belle maison, où l'on admire un amas fort singulier de vin & de grains, conservés avec beaucoup de soin. On y fait gouter du vin gardé & enregistré sur les Registres de la ville depuis plus d'un sié-

cle. On y conſerve auſſi des grains depuis plus de cent trente ans, & dont on fait quelquefois du pain pour en faire gouter par curioſité aux perſonnes de diſtinction. L'Hôpital François eſt pour les ſoldats ; & ce bâtiment eſt digne de la piété & de la magnificence de Louis le Grand. C'eſt un des plus beaux Hôpitaux du Royaume.

L'Evêque de Straſbourg eſt Prince de l'Empire, & a ſéance à la Diete de Ratiſbone, pour quelques Fiefs qu'il poſſede au-delà du Rhin, dans l'Ortenau, en Souabe. On y remarque les petites villes d'*Oberkirch*, *Oppenau*, & *Ettenheim.*

Après Straſbourg, les villes de la baſſe Alſace ſont, en les prenant par le nord, *Anweiller*, place peu conſidérable ; *Landaw*, ville très-importante & très-bien fortifiée, qui a été dans la guerre de 1701, priſe & repriſe plus d'une fois ; elle étoit autrefois Impériale. *Germerſheim*, gros bourg ſur le Rhin très-peu éloigné de Philiſbourg. *Klingenmunſter*, *Belickheim*, *Bergzabern*, & *Rheinzabern*, auſſi-bien que *Iockenum* & *Hagenback*, ſont de petites villes peu diſtinguées. *Weiſſenbourg* eſt petite, mais aſſez agréable. *Lauterbourg*, ſur la riviere de Lauter, aſſez près du Rhin. *Seltz*, *Beinheim*, *Reishofen*, *Gerſtorf*, *Werdz*, *Ingweiller*, *Newiller*, *Buſweiller*, avec *Paffenhoven* :

Hochfeldt, *Brumpt*, *Druscheim*, & *Offendorf*, sont toutes petites places ou gros bourgs, dont la multitude fait voir la richesse & l'abondance du pays. *La petite Pierre* & *Lie&tenberg*, sont des forteresses importantes sur les frontieres de l'Alsace & de la Lorraine. *Saverne*, assez jolie ville, est le lieu de la résidence ordinaire de l'Evêque de Strasbourg, où il y a un superbe château, digne des plus grands Princes. *Haguenau*, est la résidence du Grand Bailli d'Alsace; cette ville étoit autrefois très-considérable; mais elle n'a plus aujourd'hui qu'une simple muraille. *Le Fort Louis* du Rhin, est dans une des Isles de ce fleuve: le Roi Louis XIV l'a fait bâtir avec la ville, qui est extrêmement forte & très-agréablement bâtie. *Maurmunster*, *Marlen*, *Wangen*, *Westhofen*, *Mutzig*, *Dachstein*, *Rosheim*, *Berlscheim*, *Ober-Ehenheim*, *Nider-Ehenheim*, *Baar*, & *Ehrsten*, n'ont rien de remarquable. *Molsheim* est le lieu où le grand Chapitre de Strasbourg s'étoit retiré, lorsque les Protestans se furent emparés de l'Eglise cathédrale. *Andlaw* a une célebre Abbaye de Chanoinesses. *Schelestat* est une place importante sur l'Ill, & très-bien fortifiée; *Benfeld* sur la même riviere, l'est beaucoup moins.

III. *Le Sundgaw.*

Ce pays, qui eſt au midi de la haute Alſace, eſt rude & montueux. Il eſt diviſé en cinq Bailliages, ſoumis à des villes qui en ſont les chef-lieux. *Beffort*, qui en eſt la ville principale, eſt une place très-bien fortifiée. *Ferrette* eſt un Comté, qui a été autrefois aſſez conſidérable. *Huningue* eſt une bonne fortereſſe ſur la rive gauche du Rhin, à une demi-lieue de Baſle. *Altkirck*, au milieu du Sundgaw, eſt l'endroit où ſe tient l'Official de l'Evêque de Baſle, le Sundgaw étant de ſon Diocèſe. *Taann*, a une égliſe & un clocher bâti ſur le modele de celui de Straſbourg. *Maſmunſter* eſt une célebre Abbaye de Chanoineſſes, qui font preuve de nobleſſe. *Mulhauſen* eſt une enclave, étant ville libre & alliée des Suiſſes. *Landſcroon*, château & fortereſſe ſur une haute montagne près de la Suiſſe; *Granviller*, *Delle*, & *Florimont*, ſont peu de choſe.



GÉNÉRALITÉS DU MILIEU DE LA FRANCE.

ARTICLE XIII.

GÉNÉRALITÉ DE BRETAGNE.

CARTES.

Cette Province qui est très-importante, mériteroit que l'on en fît une Carte très-ample & très-étendue. Les meilleures que nous ayons, ne sont qu'en une feuille; savoir, celle de NOLIN, *en 1695 & 1703; celle de* JAILLOT *en 1706; & celle de* ROBERT *fils, en 1758. Cette derniere est la plus détaillée.*

LA Province de Bretagne est une des meilleures & des plus importantes du Royaume. Sa situation, qui est très-avantageuse, la met en état de profiter des richesses des autres Royaumes. Elle s'avance en forme de presqu'isle dans la mer, dont elle se trouve environée au nord, au sud & à l'ouest, ne tenant à la terre ferme que par l'est. Elle a quantité de

ports qui lui facilitent un commerce considérable.

César subjugua les habitans de la Bretagne, après qu'il eut soumis les Arverniens. Ils se révolterent ensuite, dans le temps qu'il alla en Illyrie; mais cette révolte fut bien-tôt appaisée. Auguste les comprit dans la troisiéme Lyonnoise, & ils furent soumis aux Romains pendant près de quatre siécles. Mais après que l'Empereur Maxime, qui s'étoit fait proclamer dans la grande Bretagne, parce que Gratien lui avoit préféré Théodose à l'Empire, s'en fut rendu le maître, il donna ce qu'on a appellé ensuite la petite Bretagne, aux Bretons qui s'étoient attachés à lui. Conan leur chef, qui avoit épousé la cousine de Maxime, prit le titre de Roi; il mourut l'an 388, & sa postérité finit en Allain II, l'an 690. La Bretagne fut ensuite gouvernée par des Princes, qui voulurent s'ériger en souverains; mais Charlemagne les obligea de lui faire hommage. Salomon fut le dernier de cette seconde race; il fut tué en 874. Ceux qui régnerent après lui se contenterent du titre de Comte. Alain *Barbetorte* fut le premier. Conan I, Comte de Rennes, lui succéda; il fut tué l'an 992, dans une bataille contre Foulques *Nerra*, Comte d'Anjou. Il laissa d'Ermengarde d'Anjou, Geoffroi I.

Après une longue postérité, Alix, fille aînée & héritiere de Constance, Comtesse de Bretagne, & de Gui, Vicomte de Thouars, porta la Bretagne en dot l'an 1213, à Pierre de Dreux, petit-fils de Robert de France, Comte de Dreux. Il étoit fils du Roi Louis le Gros, & il prit la qualité de Duc de Bretagne. Jean I, dit *le Roux*, son fils, en fit hommage à S. Louis en 1229. Il eut de Blanche de Champagne, Jean II. Ensuite Jean III, surnommé le Bon, succéda à Artus II; mais ne laissa point d'enfans. Ainsi Charle de Blois, qui avoit épousé Jeanne, fille de Gui de Bretagne, Comte de Penthievre, frere de Jean III, fut déclaré Duc de Bretagne, par arrêt de la Cour des Pairs, rendu à Conflans le 7 Septembre 1341. Mais Jean, Comte de Montfort, frere de Jean III, du second lit, prétendoit être l'héritier présomptif; & pour se faire un puissant protecteur, il fit hommage de la Bretagne à Edouard III, Roi d'Angleterre. Il fut assiégé dans le château de Nantes, & après la reddition de cette place, il fut conduit prisonnier dans la Tour du Louvre, où il demeura jusqu'au jour de Noel 1343. Il jura en sortant qu'il renonçoit à toutes ses prétentions sur la Bretagne; mais s'étant rendu auprès de sa femme, il publia que la renonciation qu'il avoit faite étoit nulle,

parce qu'elle avoit été forcée, & s'empara de la ville de Dinan : après quoi il passa en Angleterre pour demander du secours à Edouard, qui le lui refusa, ce qui le fit mourir de chagrin au château de Hennebon en 1345. Jean IV son fils, mit des troupes sur pied pour soutenir son droit; il gagna la bataille d'Aurai sur Charle de Blois, qui fut tué dans le combat. Cette victoire mit Jean IV en possession de la Bretagne : ce qui fut confirmé par le traité de Guerrande du 12 Avril 1364, par lequel Jeanne renonça à tous les droits qu'elle pouvoit prétendre sur la Bretagne, se contentant du Comté de Penthiévre. Ce traité fut ensuite confirmé par plusieurs autres.

Jean IV fut surnommé le Vaillant. Il fit hommage de la Bretagne à Charle V, à Paris l'an 1366. Il en fut depuis dépouillé pour avoir pris le parti des Anglois; mais il y rentra en renonçant à leur alliance. Jean V, dit le Sage, fut pere de François I, & de Pierre I, Ducs de Bretagne, morts sans enfans, le premier en 1450, & l'autre en 1457. Artus, frere de Jean V, qui étoit Connétable de France, régna après ses neveux. Il eut pour successeur François II, fils de Richard son frere, Comte d'Etampes, & de Marguerite d'Orléans, Comtesse de Vertus. Il fit hommage à Charle VII à

Monbaſon le 28 Février 1458. Il ſe ligua avec le Comte de Charolois contre Charle VII, & enſuite avec les Anglois contre Charle VIII : mais après la perte de la bataille de Saint-Aubin du Cormier, il accepta les conditions de paix qui lui furent offertes, & mourut d'une chute de cheval l'an 1488. Il laiſſa Anne, qui devoit épouſer Maximilien, Archiduc d'Autriche ; mais ce Prince s'étant contenté de l'épouſer par procureur, Charle VIII y fut en perſonne, & ſupplanta ſon compétiteur. Cette Princeſſe épouſa en ſecondes nôces Louis XII, qui ſuccéda à Charle VIII. De ce mariage vinrent Claude, qui fut mariée avec François I, & Renée, qui épouſa Hercule, Duc de Ferrare. Les Ducs de Lorraine avoient prétendu que la Bretagne leur appartenoit, comme deſcendans de Claude de France, fille de Henri II, qui étoit la plus proche héritiere de ſa mere. Mais elle a été unie à la France l'an 1532, du conſentement des Etats. Nos Rois lui ont conſervé ſes priviléges, & les Etats s'y aſſemblent tous les deux ans.

Etats de Bretagne.

Ces Etats ſont compoſés des Députés du Clergé, de la Nobleſſe & du Tiers-Etat.

Le Roi convoque cette aſſemblée ; il

en prescrit le temps & le lieu, & fait expédier des lettres circulaires à tous ceux qui doivent s'y trouver. Ces lettres sont adressées au Gouverneur, & en son absence au Lieutenant Général, dans le département duquel cette assemblée doit se tenir. Les Etats sont divisés en trois ordres, le Clergé, la Noblesse & le Peuple. Le Clergé est composé des Evêques de Rennes, Nantes, Cornouailles, Vannes, Saint-Malo, Saint-Brieux, Tréguier, Léon & Dol; des Abbés mitrés; des Ecclésiastiques qu'il plaît au Roi de nommer, & des Députés des Chapitres qu'on appelle Capitulaires. C'étoit autrefois le plus ancien Evêque qui présidoit; mais depuis quelques années, c'est celui dans le Diocèse duquel les Etats s'assemblent, & les autres ont rang suivant l'ordre de leur sacre. Les Evêques & les Abbés y entrent en rochet & en camail, & les Capitulaires en soutane & en bonnet.

Les Députés de la Noblesse sont les neuf anciens Barons de Bretagne, qui étoient anciennement ceux d'Avaugour, Léon, Fougeres, Vitré, Retz, la Roche-Bernard, Châteaubriand, Lanvaux, le Pont & Ancenis; mais parce que les Baronies d'Avaugour, de Fougeres & de Lanvaux, ont été réunies au domaine ducal, on leur en a substitué trois autres, qui sont celles de Malétroit, de

Derval & de Quintin. Les Barons de Léon & de Vitré alternent ensemble pour la préséance : ils ont eu à ce sujet de grandes contestations ; mais par arrêt du Parlement de Bretagne rendu en 1651, par renvoi du Conseil d'Etat, il fut ordonné que quand le rang manqueroit par quelque raison que ce fût, le Baron de Léon occuperoit la premiere place. Les Barons de Pont-Château & de Pont-l'Abbé n'ont qu'une place, parce qu'on n'a jamais pu décider lequel des deux est le véritable Baron de Pont ; ils en jouissent alternativement, à cause que les autres Barons ne souffriroient pas qu'ils s'y trouvassent tous deux ensemble. Ceux de Malétroit, de Derval & de Quintin, sont toujours à la queue. Il y a encore dans l'ordre de la Noblesse les Pensionaires des Etats, & tous les Gentilshommes de la Province, lesquels prennent indifféremment leur place comme ils se trouvent, avec cette seule différence, que celui qui est le plus ancien, est le Doyen ; & en cette qualité il a double pension, & sa place est distinguée des autres par une couverture de serge verte.

Le Tiers-Etat comprend les Députés de quarante Communautés, qui ont voix & séance aux Etats ; elles en envoient tel nombre qu'elles veulent. Le premier est choisi entre les Officiers de Justice, & le

second est toujours le Syndic de la Communauté : ils sont défrayés, & on leur donne ordinairement deux écus par jour. Le Président du Présidial dans le ressort duquel l'assemblée est convoquée, est le Président du Tiers-Etat, & à son défaut, c'est le Sénéchal ou l'Alloué : il y assiste en robe & en bonnet; c'est lui qui fait les propositions & qui recueille les voix.

Lorsque le Roi a résolu de convoquer les Etats, il fait expédier des commissions au Gouverneur de la Province, aux deux Lieutenans-Généraux, à un Conseiller d'Etat, aux deux premiers Présidens du Parlement, & de la Chambre des Comptes, à deux autres Présidens de ces deux Cours, & aux deux Procureurs Généraux, pour y assister en qualité de ses Commissaires. Le Grand Maître des Eaux & Forêts, & deux Trésoriers de France s'y trouvent aussi; mais ils n'ont pas des commissions particulieres. Le Conseiller d'Etat est représenté par l'Intendant, & il est proprement le Commissaire du Roi. Toutes ces commissions sont lues dans l'assemblée, après que le Gouverneur en a fait l'ouverture par un discours, qui est suivi de la harangue du premier Président. Ensuite se fait celle du Procureur Général, Syndic des Etats, qui répond à l'une & à l'autre, au nom des Etats. Le lendemain le Commissaire

du Roi fait sa harangue, à laquelle le Procureur Général, Syndic des Etats, répond.

Après que ces préliminaires sont achevés, les Etats déliberent sur les propositions, qui leur ont été faites de la part du Roi, & ensuite sur les affaires de la Province; & lorsqu'il y a des contestations entre les Corps, le Clergé & le Tiers-Etat se retirent dans leurs chambres; mais la Noblesse demeure toujours dans le lieu de l'assemblée, & y opine publiquement.

Quand les Etats sont assemblés, on y recueille les voix par ordre. Le Président du Tiers-Etat prend l'avis des Députés; & après qu'il est retourné à sa place, il leur ôte son bonnet, se leve, & dit tout haut l'opinion de son Corps. Le Président de la Noblesse fait la même chose; & comme celui du Clergé l'est aussi des Etats, après avoir observé les mêmes cérémonies, il dit: Messieurs de l'Eglise sont d'un tel avis; & ensuite il conclut à la pluralité des voix: Les Etats ont ordonné & ordonnent, que telle affaire sera reçue ou rejettée, &c. Quand le don gratuit est accordé, on travaille à la répartition, qui se fait toujours par Diocèses. On régle ensuite d'autres affaires qui regardent le bien de la Province. Cette assemblée dure ordinairement six semaines

ou deux mois, suivant le nombre des affaires.

La *Loire* finit son cours dans cette Province: au lieu que la *Villaine*, le *Mén*, l'*Oust*, le *Blavet* & l'*Aven*, y ont leur cours entier, mais il est peu considérable.

On trouve en Bretagne d'excellens pâturages, où l'on nourit quantité de bestiaux; & l'on y fait le meilleur beurre du Royaume. La terre n'y est pas fort fertile en bleds, & il n'y croît presque pas de vin; mais les habitans en tirent d'ailleurs, tant par la Loire que par la Mer. Ils sont braves, robustes & bons pilotes; mais on les accuse d'être mal propres, fainéans & ivrognes. Leur principal commerce consiste en beurre, en toiles & en cordages, parce que le pays rapporte beaucoup de lin & de chanvre. On y pêche aussi sur les côtes quantité de sardines, & d'autres poissons.

Le Parlement est à Rennes, où il a été établi en 1553, & la Chambre des Comptes est à Nantes.

La Bretagne se divise en haute & en basse Bretagne, qui se subdivisent en neuf Evêchés, savoir:

Rennes,	Nantes,
Saint-Brieux,	Vannes,
Saint-Malo,	Quimper,
Dol,	Saint-Paul-de-Léon,

Tréguier.

Les cinq premiers sont dans la haute Bretagne, & les quatre derniers dans la basse : tous sont suffragans de la Métropole de Tours.

I. *Evêché de Rennes.*

L'Evêché de Rennes a pour capitale *Rennes*, située sur la Villaine, qui l'est aussi de toute la Province ; & le siége du Parlement, & d'un Présidial. Cette ville a été désolée par un incendie d'une vivacité & d'une rapidité surprenante, la nuit du 22 Décembre 1720. Un Menuisier ivre ayant mis le feu dans sa boutique, au milieu de la rue Tristin, les flammes eurent bientôt gagné toutes les maisons voisines ; & en peu de temps les deux côtés de la rue Tristin & de la rue Neuve, ne firent plus qu'une arcade de feu. La construction des maisons, qui n'étoient bâties que de bois, contribua infiniment à augmenter la violence du feu. Il gagna la charpente de l'horloge qui tomba le 23, à deux heures après minuit, avec un bruit extraordinaire. Le feu continua jusqu'au 29, & consuma environ huit cens cinquante maisons. Cet incendie qui consuma les meubles, l'argent comptant, & les titres d'une bonne partie des familles de la Province, qui étoient chez les Juges, Avocats, Procureurs & Notaires, jetta

tout le monde dans la consternation. Mais cette ville a été rétablie depuis avec beaucoup plus d'élégance qu'elle n'avoit. Dans la grande place est une statue équestre de Louis XIV, & dans une autre est celle de Louis XV.

Les lieux les plus considérables de cet Evêché, sont après Rennes, *Antrain* & *Fougeres*, sur les frontieres de la Normandie; *Saint-Aubin du Cormier*, où Louis, Duc d'Orléans, depuis Roi de France, XIIe du nom, fut battu & fait prisonnier; *Vitré*, petite ville, & le siége de la premiere Baronie de Bretagne, qui appartient à la Maison de la Trimouille, aussi-bien que le Vicomté de Rennes, & le Marquisat d'*Epinai*; *Château-Giron*, gros bourg près de Rennes.

II. *Evêché de Saint-Brieux.*

La ville de *Saint-Brieux* est à une demi-lieue de la mer, avec un petit port. *Beau-Port*, sur la mer, *Bosquien* & *Saint-Aubin du Bois*, sont trois Abbayes. *Lamballe*, petite ville, autrefois plus considérable. *Montcontour*, *la Cheze*, *Quintin*, Duché; *Penthiévre*, autre Duché plus considérable, possédé ci-devant par M. le Comte de Toulouse, & aujourd'hui au Duc de Penthievre son fils. *Jugon* & *Loudeac*, sont encore assez remarquables.

III. *Evêché de Saint-Malo.*

L'Evêché de Saint-Malo est assez étendu. La ville de *Saint-Malo* est située sur un rocher, dans la petite isle de Saint-Aaron, qui est jointe à la terre ferme, par une chaussée défendue par un bon château. Son Port est assez sur; mais il est peu profond, & a une barre qui en rend l'entrée assez difficile. Les Malouins ont toujours passé pour de bons armateurs, & leur navigation a rendu cette ville peuplée, riche & marchande. Comme elle est importante, on la garde avec beaucoup de soin. *Château-Neuf*, gros bourg. *Dinan*, petite ville, sur une montagne escarpée. *Ploermel*, *Josselin* & *Montfort*, envoient, aussi-bien que Dinan, des Députés aux Etats. *Cancale*, sur la mer, où l'on pêche d'excellentes huitres : les Anglois y débarquerent le 5 Juin 1758; mais ils furent bientôt obligés de remonter dans leurs vaisseaux. *Broons*, *Combourg*, *Tintimiac*, *Comper*, *Bréal*, *la Trinité* & *Guer*, sont d'autres endroits assez distingués de l'Evêché de Saint-Malo.

IV. *Evêché de Dol.*

L'Evêché de *Dol* est un des moins étendus de la Bretagne. La ville, qui est située dans un endroit marécageux, est mal fai-

ne. L'Evêque a prétendu autrefois avoir le droit d'Archevêque sur les autres Evêques de Bretagne. Il y a peu d'endroits distingués dans cet Evêché, qui ne contient pas plus de 80 paroisses.

V. *Evêché de Nantes.*

L'Evêché de *Nantes* ou pays Nantois, est un des plus considérables, soit par son étendue, soit par ses richesses. *Nantes*, sur la Loire en est la capitale. C'est la seconde ville en rang, mais la plus marchande de la Province. Elle est peuplée, très-riche, & dans une situation fort agréable, ce qui fait qu'on l'appelle *Nantes la Jolie*; elle a une Université, une Chambre des Comptes & un beau Pont sur la Loire. Elle a quatre fauxbourg plus grands & plus considérables que la ville : ce sont *Saint-Clément*, *le Marché*, *la Fosse* & *Pillemil*. Celui de la Fosse est près du Port, & l'on y voit de belles maisons & de grands magasins. C'est en cette ville que Henri IV fit dresser en 1598 le fameux Edit de Nantes, qui accordoit aux Calvinistes l'exercice de leur Religion, & que Louis XIV a révoqué en 1685. Le Bureau des Trésoriers de France est à Nantes, qui est ainsi le siége de la Généralité; mais depuis quelques années l'Intendant fait sa résidence à Rennes. C'est à *Painbœuf* que s'arrêtent & se déchargent les vaisseaux

qui vont à Nantes. Le *Croisic* est un Port assez connu ; & *Guerande* est un territoire où il se fait beaucoup de sel, qui passe en Hollande & en Angleterre. *Pornic* a un petit Port, & *Bourg-neuf*, outre un Port, a aussi des marais salans. *Machecou* est un endroit assez bon, & la capitale du Pays de Retz. *Pont-Château*, fameuse Baronie. *Coislin*, Duché-Pairie. *Château-Briant*, belle terre. *Nozai*, *Saffé* & *Saint-Julien de Vouvantes*, sont des bourgs assez bons. *Ancenis*, sur la Loire, est une des premieres Baronies des Etats.

On trouve encore sur cette côte de Bretagne, deux Isles, dont la premiere est peu considérable : c'est l'Isle *Bouin*, où l'on fait beaucoup de sel. *Belleisle*, qui avoit ci-devant le titre de Marquisat, est plus grande & plus importante ; elle est presque toute environée de rochers escarpés ; de sorte qu'on ne peut y aborder que par trois endroits, dont le principal est défendu par une bonne citadelle. Le dedans de cette isle est assez agréable & assez fertile ; il y a des salines, & les vaisseaux passent ordinairement le long de ses côtes. Cette isle, érigée en marquisat l'an 1573, a appartenu à M. Fouquet, Surintendant des Finances ; mais son petit-fils le Maréchal de Belleisle, qui a été l'un de nos plus habiles Généraux, l'a

échangée avec le Roi, contre le Comté de Gisors en Normandie.

VI. *Evêché de Vannes.*

L'Evêché de *Vannes* a un territoire d'une assez grande étendue. La ville est située à deux lieues de la mer : elle est petite ; mais ses deux fauxbourgs du Marché & de S. Paterne, sont très-considérables. *Aurai* est aussi une petite ville avec un port & une célebre Chartreuse. *Hennebont*, sur la riviere de Blavet, est distingué par son commerce. *Port-Louis*, qui est à l'embouchure de la riviere de Blavet, est considérable par son port, qui est très-bon, même pour les plus grands vaisseaux. C'est dans la baye de ce Port que relâchent les vaisseaux de la Compagnie des Indes, en un port nommé l'*Orient*, où se fait depuis 1735, la vente générale des marchandises de cette Compagnie. *Guémené*, qui a le titre de Principauté, est à la Maison de Rohan, aussi-bien que *Pontivi*, qui est connu par le commerce de ses toiles. *Rohan*, Duché qui est entré dans la Maison de Chabot ; *Baud* & *Lœminé*, sont des lieux considérables. *Malétroit* est une des Baronies des plus nobles de la Province. *Carautoir*, *Questamber*, *Sarzau*, *Mesvillac* & *Rieux*, sont des bourgs assez bons.

La côte est remplie de beaucoup d'Isles, mais peu considérables. Les principales sont l'isle de *Grouais*, celles de *Gavre*, de *Hoat*, de *Hedic*, de *Taignouse*, de *Meban*, d'*Arf* & l'*Isle aux Moines.*

VII. *Evêché de Quimper.*

Quimper, appellé aussi *Quimper-Corentin* & *Cornouailles*, est un Evêché plus étendu encore que celui de Vannes. La ville est sur la mer; elle a donné naissance au célebre Pere Hardouin Jésuite, également distingué par l'étendue de son savoir, & par la singularité de ses sentimens. *Douarnenez*, a un Port assez bon; *Doulas*, Abbaye de Bénédictins; *Le Faon*, bourg assez près de la mer; *Château-Lin*, *Château-Neuf*, *Landelleau* & *Carhaix*, avec une Abbaye, sont sur la riviere d'Aven; le *Faonet*, assez gros bourg; *Pont-l'Abbé*, *Concarnau* & *Quimperlai*, sont sur la mer, & font du commerce.

VIII. *Evêché de Saint-Paul-de-Léon.*

Saint-Paul-de-Léon, où est un Evêché qui tient tout le couchant de la Bretagne, seroit très-peu de chose sans le port de *Roscof*, qui est assez bon, & qui peut passer pour un de ses fauxbourg. Cet Evêché contient d'ailleurs des lieux considérables, entr'autres *Brest*, le premier port de la France sur l'Océan. La ville est pe-

tite & les rues en sont étroites ; mais le fauxbourg de la Recouvrance est aussi grand que la moitié de la ville. *Lesneven* & *Saint-Renan*, sont deux petites villes sans aucun commerce. *Landernau*, au-dessus de Brest, est le chef-lieu de la Baronie de Léon, l'une des plus anciennes & des plus distinguées de la Bretagne, & qui donne à son possesseur la présidence alternative des Etats, avec le Baron de Vitré : cette Baronie appartient aux Ducs de Rohan. *Le Châtel*, belle terre connue par Tannegui du Châtel, si célebre sous Charle VII. *Morlaix*, assez bonne ville, dont une partie est de l'Evêché de Tréguier : il s'y fait un assez grand commerce de toiles. *Le Conquêt* est à la pointe de la Bretagne : au-delà on trouve les isles d'*Ouessant*, qui sont peu considérables.

IX. *Evêché de Tréguier.*

Tréguier, ville & Evêché, est presque au milieu des eaux, avec un petit port. *Guingamp*, chef-lieu du Duché de Penthiévre, qui s'étend fort avant dans l'Evêché de S. Brieux. *Lannion*, petite ville, qui fait quelque commerce de crins & de chanvres. *Lenmeur*, autre petite ville peu considérable. *Le vieux Marché*, *Belisle* & *Pontrieux*, sont de gros bourgs, peu distingués d'ailleurs.

ARTICLE XIV.

GÉNÉRALITÉ DE TOURS.

CARTES.

Nous avons deux Cartes de la Généralité de Tours : l'une de M. JAILLOT, qui parut en 1711 : l'autre de M. DELISLE, publiée en 1719 & 1720.

LA Généralité de Tours comprend plusieurs Provinces ou Gouvernemens ; la Touraine, l'Anjou, le Saumurois, une petite partie du Poitou, & le Maine, sans y comprendre le Perche, qui est partagé entre les Généralités d'Alençon & d'Orléans.

Ces Provinces sont très-fertiles : la Touraine sur-tout, qu'on peut regarder comme le jardin de la France, autant pour l'abondance que pour la bonté de ses fruits ; elle est fertile en bleds, en vins & en tout ce qui est nécessaire à la vie. On compte dans cette Généralité jusqu'à onze Duchés, sans y comprendre la Touraine & l'Anjou, qui avoient anciennement ce titre. Il n'y a pas moins de dix-sept rivieres, dont les principales sont la *Loire*, le *Cher*, la *Vienne*, la *Creuse* & l'*Indre*.

La Généralité de Tours renferme ſeize Elections : huit au nord & huit au midi de la Loire.

Les huit ſituées au nord de la Loire, ſont celles de :

1. Mayenne, 2. Laval, 3. Le Mans, 4. Château du Loir.	dans le Maine.
5. Château Gontier, 6. La Fléche, 7. Angers, 8. Baugé.	en Anjou.

Les huit Elections au midi de la Loire, ſont celles de :

9. Tours, 10. Amboiſe, 11. Loches, 12. Chinon.	en Touraine.
13. Saumur, en Saumurois.	
14. Montreuil-Bellai, en Anjou.	
15. Loudun, en Poitou.	
16. Richelieu, en Saumurois.	

I. *Election de Mayenne.*

L'Election de *Mayenne* tire ſon nom de ſa capitale, ſituée ſur une riviere de même nom. Cette ville a été plus conſidérable qu'elle n'eſt aujourd'hui : elle eſt néanmoins aſſez peuplée : c'eſt un Duché érigé en 1573, & poſſédé aujourd'hui par la Maiſon de Mazarin. Comme cette Election

Election est assez fertile, quoique sans commerce, elle a plusieurs gros bourgs, qui sont, *Landivi*, *Fougerolles*, *Desertines*, *Couesmes*, le *Pas*, *Ceaucé*, *Cigné*, *Ambrieres*, *Gorron*, *Brecé*, *Châtillon*, *Oisseau*, *Champeou*, *Saint-Elliers*, *Montaudin*, l'*Archamp*, *Saint-Pierre des Landes*, *Saint-Hilaire des Landes*, *Ernée*, *Montenai*, *Vautorte*, *Chailland*, *Placé*, *Contest*, *Commer*., *Martigné*, *Grazai*, *Jublains*, *Baix*, & *Euron*, Abbaye.

II. *Election de Laval.*

Laval sur la Mayenne, assez bonne ville & fort marchande, principalement en toiles : elle a titre de Comté, & a donné son nom à une Maison illustre qui est fondue en celle de Montmorenci. Elle appartient aujourd'hui à la Maison de la Trimouille. Il y a dans le reste de l'Election des endroits considérables : tels sont, *Juvigné*, la *Crouxille*, le *Bourgneuf*, *Andouillé*, *Saint-Jean sur Mayenne*, la *Gravelle*, le *Genest*, *Ahuillé*, *Cossé*, *Astillé*, *Entrême* & *Meslai.*

III. *Election du Mans.*

Le *Mans*, ville Episcopale sur la Sarte, grande & bien peuplée : c'est la capitale de la Province du Maine. Il s'y fait un grand commerce de cire & de volaille. Elle

a été plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui, & cependant elle contient encore quatorze ou quinze mille ames. Son Election est fort étendue & renferme beaucoup de gros bourgs & de petites villes. Les plus remarquables en commençant par le nord, sont *Lassai*, petite ville en titre de Marquisat; *Nyort*, *Chantrigné*, *Couptrain*, *Lignieres*, *Prez en paille*, *Saint-Pierre des Nids*, *Notre-Dame de Fresnai*, *Beaumont-le-Vicomte*, petite ville sur la Sarte; *Ballon*, sur l'Orne; *Mamers*, sur la Dive; *Bonnestable*, petite ville assez bonne; la *Ferté-Bernard*, petite ville sur la riviere d'Huisne.

IV. *Election du Château de Loir.*

Le *Château du Loir* est une ville assez jolie. Son Election est moins étendue que la précédente. On y remarque *Vibraye*, assez bonne terre; *Saint-Calais*, petite ville du Vendômois, avec titre de Baronie & une Abbaye; *Montdoubleau*, petite ville; *Bessé* & *Sougé*, bourgs sur la riviere de Braye; *Dollon*, *Bonlouere*, & *Courdemanche*.

V. *Election de Château-Gontier.*

L'Election de *Château-Gontier* est assez petite. Son chef-lieu, situé sur la Mayenne, est une ville petite, mais assez peu-

plée & marchande, ſur-tout en toiles. *Craon*, petite ville, avec titre de Baronie très-conſidérable & fort étendue; *Cuillé*, *Villiers*, *Ruille* & *Daon*.

VI. *Election de la Fléche.*

La ville de *la-Fléche* eſt ſur la Loire, & très-agréable; on y compte environ ſix mille habitans, & il y a un très-beau Collége que le Roi Henri IV établit en 1593. *La Suſe*, *Noyant*, *Malicorne*, *Sablé* & *Morannes*, ſont des endroits aſſez conſidérables ſur la Sarte. *Durtal*, petite ville ſur le Loir, avec titre de Comté. *Vaas*, Abbaye.

VII. *Election d'Angers.*

L'Election d'*Angers* eſt fort étendue; ſa ville capitale, qui eſt le ſiége d'un Evêque, eſt ſituée ſur la Mayenne, qui, un peu au-deſſous, reçoit la Sarte & le Loir. Il y a un Préſidial & une Univerſité. Elle eſt aſſez marchande & bien peuplée. On y fait tous les ans, le jour de la Fête-Dieu, une proceſſion ſolemnelle nommée le Sacre d'Angers, en réparation de l'héréſie de Bérenger, Archidiacre d'Angers, qui le premier oſa attaquer, sur la fin du XIe ſiécle, la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. Le château d'Angers, qui eſt ſur une élévation, eſt très-fort,

& ses fossés sont taillés dans le roc. *Pouancé*, petite ville. *Challain*, le *Lyon d'Angars*, *Jauvardail*, *Ville-l'Evêque* sur le Loir; *Beaufort* & *Longué*. *Ingrande*, petite ville sur le Loir. *Champtocé*, un peu au-dessus d'Ingrande. Le *Pont de Cé*, petite ville, & passage important sur la Loire. *Saint-Mathurin* & *les Rosiers*, sur la même riviere. De l'autre côté de la Loire, on trouve encore *Champtoceaux*, *Saint-Florent*; *Chalonnes* & *Dené* sur la même riviere. *Chemillé*, *Touarcé* & *Brissac*, Duché-Pairie.

VIII. *Election de Baugé.*

La ville de Baugé est petite & peu considérable. Les autres endroits de cette Election sont *Jarzé*, *Mazé*, le *Lude*, petite ville avec titre de Duché-Pairie, sur le Loir. *Chenus*, *Château-la-Valliere*, *Parcé*, *Vernantes* & *Verneuil*.

IX. *Election de Tours.*

Tours est la capitale de la Touraine, & de toute la Généralité; c'est une ville archiépiscopale, fort grande, sur la Loire. Elle a beaucoup de priviléges, & des fabriques d'étoffes de soye. Il y a deux Chapitres considérables, celui de S. Gatien où est la métropole; & celui de Saint Martin, qui est beaucoup plus illustre,

par ses richesses, ses dignités & ses priviléges.

Les autres lieux principaux de cette Election sont *Marmoutiers*, célebre Abbaye; le *Plessis-lès-Tours*, Maison royale, bâtie par le Roi Louis XI, en un lieu nommé auparavant les *Montils*. Ce Monarque y passa une grande partie de sa vie dans des inquiétudes continuelles, qui ne finirent que par sa mort arrivée le 30 Août 1483. Le Plessis a un Gouverneur, comme toutes les autres Maisons royales. *Bueil*, qui a donné son nom à une Maison illustre; *Neuvi* & *Château-Regnault*, avec *Nueillé*, *Nouzillé*, *Monnoye*, *Mettré*, *Langets*, renommé par ses bons melons; *Luynes*, Duché-Pairie; *Savonieres* & *Azai* sur le Cher; *Azai-le-Rideau*, *Artanes* & *Montbason*, Duché-Pairie sur l'Indre; *Esvres*, sur la même riviere; *Cillouze* & *Sorigné*.

X. *Election d'Amboise*.

L'Election d'*Amboise* est assez petite, & porte le nom de sa capitale, qui est une ville assez jolie, au confluent de la Loire & de la Masse: il y a un château, où Charle VIII est né, & où il est mort en 1498. Le château & la ville furent confisqués sur Louis d'Amboise, Vicomte de Thouars, & uni au domaine par arrêt du 8 Mai 1431. C'est dans ce château

que Louis XI établit l'Ordre de S. Michel en 1469. *Villedosmé*, *Nazelle* & *Noizai*. *Mont-Louis*, gros bourg sur la Loire. *Saint-Martin le Bel*, ou *le Beau*, connu par une bataille gagnée sur les Normans l'an 841. *Bleré*, petite ville sur le Cher. *Chenonceau*, belle maison bâtie par Catherine de Médicis. *Montrichard* sur la même riviere, petite ville de peu de conséquence.

XI. *Election de Loches.*

La ville de *Loches* est sur l'Indre, avec un petit Chapitre, dans l'Eglise duquel est enterrée Agnès Sorel, maîtresse de Charle VII, bienfaitrice de ce Chapitre. *Beaulieu*, autre petite ville près de Loches, avec une Abbaye. *Cormeri*, autre Abbaye sur l'Indre. *Coxigni*. *Manthelan*. *Paulmi*, terre considérable. *Preuilli*, Abbaye sur la Claize, & la *Rochéposai* sur la Creuse.

XII. *Election de Chinon.*

Chinon est une petite ville située sur une montagne, au pied de laquelle passe la riviere de Vienne. Cette ville est la patrie de Rabelais, l'un des plus beaux esprits & des plus dérangés de son temps. *Cande*, à l'embouchure de la Vienne dans la Loire. *Brehemont*, entre la Loire & le Cher.

Pont-Amboise & *Sainte-Maure*. *La Haye*, gros bourg sur la Creuse, a vu naître le célebre Descartes, l'un des plus grands Philosophes de ces derniers temps. *Pressigni*, petite ville, avec le titre de Baronie.

XIII. *Election de Saumur.*

L'Election de *Saumur* est assez considérable. La ville, qui est sur la Loire, est assez petite, & a des rues fort obscures & mal percées; mais ses fauxbourgs sont grands & beaux. Son château, bâti sur un roc, est extrêmement fort; & son Eglise des Ardilliers est très-riche, & fameuse par la dévotion qu'on y a pour la Sainte Vierge. Saumur, qui est dans une situation importante, étoit extrêmement peuplée avant la révocation de l'Edit de Nantes; & les Calvinistes y avoient une célebre Académie. *Montsoreau*, au confluent de la Vienne & de la Loire, est fort marchande en bleds. *Fontevrauld*, belle & fameuse Abbaye, & Chef d'ordre, dont l'Abbesse, par un privilége particulier, a jurisdiction sur les Religieux, aussi bien que sur les Religieuses de son ordre. *Brezé*, Duché & belle maison. *Saint-Florent de Saumur*, belle Abbaye, aussi-bien que *Bourgueuil*. *Chousé* & *la Chapelle blanche* sur la Loire, avec *Gennes* & *Blaison*. *Gerzillé*, *Ambillon*, *Martigné*, *Aubigné*, *Ti-*

gné & *Doué*, sont les autres lieux les plus distingués de cette Election.

XIV. *Election de Montreuil-Bellai.*

L'Election de *Montreuil-Bellai*, dont la ville est sur le Thoué, est la moindre des Elections de la Généralité de Tours. *Montreuil-Bellai* est une assez belle terre. Les autres lieux sont, en allant du couchant au levant, *Torsou*, *Montigné*, la *Séguiniere*; *Cholet*, petite ville; *Maulevrier*, *Yzernai*, *Somploire*, *Tourmantine*, la *Tour-Landri*, *Couron*, *Villiers*, *Passavant*, *Neuil* & le *Pui-Notre-Dame*, petite ville, où Louis XI a fondé un Chapitre.

XV. *Election de Loudun.*

Il n'y a guère de remarquable que la ville de *Loudun*, qui est assez jolie & bâtie sur une élévation. Cette ville est remplie de Prêtres & de Moines. C'est le lieu de la naissance de plusieurs savans, entr'autres Scévole & Louis de Sainte-Marthe; Théophraste Renaudot, Auteur de la Gazette; Ismaël Bouillaud, habile dans toutes les sciences; Urbain Chevreau, de qui nous avons divers ouvrages. Urbain Grandier qui fut brulé vif comme sorcier, par Arrêt des Commissaires du Conseil, le 18 août 1634, étoit Chanoine & Curé de Loudun. *Challais* est une terre considérable de cette Election.

XVI. *Election de Richelieu.*

La ville de *Richelieu* eſt près la riviere de Noireau, nommée auſſi l'Amable. Ce n'étoit autrefois qu'un village; mais en 1637, le grand Cardinal de Richelieu y fit bâtir une ville également belle & réguliere, qui jouit des mêmes priviléges que les capitales de Provinces. Le château en eſt magnifique; & l'on peut dire que dans le peu d'étendue qu'a cette ville, c'eſt une des plus belles de l'Europe. Elle fut érigée en Duché-Pairie dès l'an 1631. Tout y eſt digne de la grandeur du Miniſtre qui l'a fait bâtir. L'*Iſle Bouchard*, ancienne Baronie, eſt une petite ville qui fut unie en 1631, au Duché de Richelieu : elle a vû naître André Ducheſne, l'Ecrivain qui a le plus travaillé pour illuſtrer notre hiſtoire. *Champigni*, ſur Vede, eſt un gros bourg aſſez conſidérable. *Mirebeau*, autre bourg, eſt le lieu principal du *Mirebalais*. *Champigni le-ſec*, ſur la Vouzaille. *Moncontour*, célebre par la victoire qu'y remporta en 1569, le Duc d'Anjou, depuis Roi de France Henri III, contre l'Amiral de Coligni, qui commandoit l'Armée calviniſte.

ARTICLE XV.

GÉNÉRALITÉ DE POITIERS.

CARTES.

La Carte de la Généralité de Poitiers du sieur JAILLOT, *publiée en 1732, est bonne, & c'est la seule dont on doive se servir.*

LE Poitou, qui est assez étendu, n'est pas également fertile. Il y croît du bled & du vin : on y nourit quelque bétail, & les côtes de la mer sont assez commerçantes. Les Poitevins aiment plus la danse & le repos que la guerre.

Cette Province a été célebre dans notre histoire ; mais comme elle passa aux Anglois par le mariage d'Eléonor de Guienne avec Henri Duc de Normandie, & depuis Roi d'Angleterre, cela apporta beaucoup de préjudice à la France. Elle fut confisquée par Philippe-Auguste sur Richard Roi d'Angleterre, qui refusoit de lui en rendre hommage.

La Généralité de Poitiers se divise en neuf Elections ; ce sont celles de,

1. Poitiers,
2. Saint-Maixant,
3. Nyort,
4. Fontenai-le-Comte,
5. Thouars,
6. Mauléon,
7. Les Sables d'Olonne,
8. Châtelleraut,
9. Confolens.

I. *Election de Poitiers.*

L'Election de Poitiers est la plus étendue de cette Généralité. *Poitiers*, sur le Clain, capitale, ne le céde en grandeur qu'à Paris; mais elle est mal bâtie, mal peuplée, remplie de jardins & de terres labourables. Elle est décorée non-seulement d'un siége épiscopal; mais encore d'un Présidial, d'une Cour de Monnoie, & d'une Université. Outre le Chapitre de la cathédrale, on y trouve encore la célebre Collégiale de S. Hilaire, & quelques autres. Les viperes qu'on prend aux environs de Poitiers sont excellentes pour la thériaque, & l'on en fait un grand débit. La bataille de Poitiers en 1356, fut malheureuse pour la France, & les Anglois y furent doublement victorieux par la prise du Roi Jean. Le combat de *Civau* ou de *Vouglé*, qui avoit été donné plus anciennement dans son voisinage, fut plus heureux, puisque Clovis I y défit & tua de sa propre main Alaric, Roi des Goths, qui furent ensuite chassés des Gaules. Les lieux les plus distingués de cette Election, après Poitiers, sont *Airyaut*, gros bourg sur le

Thoué; *Parthenai*, petite ville autrefois assez remarquable; la *Meilleraye*, avec titre de Duché-Pairie; *Sanzai*, terre considérable; *Luzignan*, petite ville, qui a donné autrefois son nom à une illustre Maison. Le château de Luzignan a été célebre dans l'Histoire des troubles de la Religion au XVIe siécle; mais comme il étoit important, on le fit raser en 1574. Luzignan n'est pas moins célebre par la fable de Merlusine, que par l'histoire. *Vivonne*, petite ville sur le Clain, est un Comté, à la Maison de Rochechouart, qui y posséde encore le Duché de *Mortemar*, & le Marquisat de *Lussac*. *Chauvigni*, sur la Vienne, est une petite ville, aussi-bien que *Montmorillon*, sur la riviere de Gartempe. *Plaisance*, gros bourg sur la même riviere. *La Trimouille*, Duché-Pairie, est à une des plus illustres Maisons du Royaume, distinguée par son ancienneté & par ses belles alliances. *Civrai* ou *Sivrai*, petite ville sur la Charente. *Lezai*, *Rom*, *Couhé* & *Gençai*, sont de gros bourgs.

II. *Election de Saint-Maixant.*

Cette Election est assez petite, & n'a guère de considérable que la petite ville de *Saint-Maixant*, qui est assez mal bâtie. *Melle*, gros bourg, en est ensuite l'endroit le plus distingué.

III. *Election de Nyort.*

L'Election de *Nyort*, un peu plus étendue, n'a de remarquable que sa ville principale, qui est assez marchande. *Chizar* & *Aulnai*, sont d'autres lieux de la même Election.

IV. *Election de Fontenai-le-Comte.*

Cette Election est une des plus étendues de cette Généralité. Sa ville principale n'est pas fort grande ; mais elle est assez peuplée & assez marchande. *Pousauges*, *Réaumur*, *Mouilleron*, *la Chasteigneraye* & *Vouvant*, sont de gros bourgs, aussi-bien que *le Pui-Beliart*, *la Chaise-le-Vicomte*, *Chantonai* & *Creil Bournezeau*. *Mareuil* est une petite ville, sur le Lai. *Luçon* est un bourg avec siége épiscopal. *Maillezais* avoit aussi autrefois un siége épiscopal ; mais il a été transféré en 1649 à la Rochelle, en Aunis.

V. *Election de Thouars.*

La ville de *Thouars* a titre de Duché, dont les mouvances sont fort étendues. *Argenton-le-Comte* & *la Pommeraye*, sont ensuite les autres endroits les plus distingués de cette Election.

VI. *Election de Mauléon.*

Cette Election renferme *Mauléon*, petite ville; *Mortagne* & *Tiffauge*; *Paluau* qui a titre de Comté; *la Rocheserviere*, *Montaigu*, *les Essarts*, *les Herbieres*, *Saint-Laurent* & *Malievre*, qui sont de gros bourgs.

VII. *Election des Sables d'Olonne.*

Cette Election, qui est le long de la mer, est fort considérable par ses richesses & par son commerce. Sa capitale est un gros bourg, avec un Port de mer. *Beauvoir* & *Saint-Gilles*, sont dans une pareille situation. *La Garnache* & *Aspremont*, sont de gros bourgs, aussi-bien qu'*Aizenai*. *La Roche-sur-Yon* a le titre de Principauté. *Talmont*, avec une Abbaye, assez près de la mer. L'Isle de *Noirmoutier* est de la même Election.

VIII. *Election de Châtelleraud.*

Cette Election n'a de remarquable que la ville de *Châtelleraud*, qui est située sur la Vienne; elle est médiocrement grande, & fait un assez bon commerce de coutellerie.

IX. *Election de Confolens.*

Cette Election, au sud-est de celle de

Poitiers, prend ſon nom de *Confolens*, petite ville ſur la Vienne, près de l'Angoumois, à qui elle appartenoit ci-devant. *L'Iſle Jourdain*, *Alvailles* & *Saint-Junien*, ſont des bourgs ſur la même riviere.

ARTICLE XVI.

GÉNÉRALITÉ DE BOURGES.

CARTES.

La meilleure Carte de la Généralité de Bourges, eſt celle que le ſieur JAILLOT *fit paroître en une feuille l'an 1707. Elle eſt exacte & bien diviſée.*

LA Généralité de Bourges comprend la Province du Berri, qui a titre de Duché, une partie du Bourbonnois, & une petite portion du Nivernois. Elle eſt aſſez fertile en bleds, en ſeigles & en vins, dont quelques-uns égalent preſque les meilleurs de Bourgogne. On y éleve & engraiſſe des moutons, dont les laines qui ſont les meilleures du Royaume, ſervent à faire des étoffes qui procurent un grand profit à ſes habitans. Il y a dans cette Province des mines de fer, le meilleur & le plus doux qu'il y ait en France. Les rivieres qui ar-

rosent cette Généralité sont, la *Loire*, l'*Evre*, le *Cher*, l'*Arnon*, l'*Indre* & la *Creuse*.

Cette Généralité se divise en sept Elections, qui sont :

1. Bourges,
2. Issoudun,
3. Châteauroux, } en Berri.
4. Le Blanc,
5. La Châtre,
6. Saint-Amand, en Bourbonnois,
7. La Charité, sur Loire, dans le Nivernois.

I. *Election de Bourges.*

La ville de *Bourges* est la capitale de tout le Berri. Elle est située entre l'Evre & l'Orron, extrêmement grande, mais très-mal peuplée & sans aucun commerce. Outre le siége d'un Archevêque, on trouve à Bourges une Université, autrefois fameuse pour le Droit, où le célebre Cujas a enseigné long-temps. C'est dans cette ville que fut faite la Pragmatique-Sanction ; & c'est le lieu de la naissance de Louis XI. Elle a vu naître aussi le P. Bourdaloue, Jésuite, le plus grand Prédicateur de son temps. Cette Election a d'autres endroits remarquables : *Clermont*, *Argent* & *Concoursaut*, sont sur la grande Saudre. *Menetréol* & *la Chapelle-Dam-Gilon*, sur la petite Saudre. *Aubigni* est une petite

ville peu diſtinguée aujourd'hui. *Villegenon* eſt un gros bourg. *Beaulieu* & *Levai*, ſur la Loire. *Les Aix-Dam-Gilon*, autrefois ville, n'eſt plus qu'un gros bourg. *Sancerre*, ville très-célebre dans le XVI[e] siécle, par deux ſiéges qu'elle a ſoutenus contre l'armée de Charle IX, l'un en 1569 qui fut levé, & l'autre en 1573, où les aſſiégés ſouffrirent les plus dures extrémités. *Vierzon* & *Meun*, ſur Evre, deux petites villes, qui ne ſont plus auſſi conſidérables qu'elles l'étoient autrefois. *Saint-Fleurant*, ſur le Cher. *Dun-le-Roi*, aſſez bonne ville. *Villequier*, gros bourg ſur une haute montagne. *Selles*, ſur le Cher, eſt de la même Election. *Boisbelle* ou *Henrichemont*, eſt une Principauté ſur la nature & les droits de laquelle le Roi ne s'eſt pas encore expliqué en perſonne dans ſon Conſeil. Elle eſt enclavée dans l'Election de Bourges; mais elle eſt exempte de toutes tailles & de toutes impoſitions: elle ne vaut que deux mille livres de revenu; mais les Fermiers Généraux donnent une groſſe ſomme d'argent par an pour avoir droit d'y vendre le ſel & le tabac. On doit regarder cette terre comme un franc-aleu, ainſi qu'il y en a pluſieurs dans le Royaume. La ville d'*Henrichemont* eſt peu de choſe, malgré ſes franchiſes & ſes immunités.

II. *Election d'Issoudun.*

Issoudun est une assez bonne ville, & la seconde du Berri. *Charost*, ville & Duché-Pairie. *Reuilli*, *Mareuil* & *Lignieres*, petites villes, sont sur la riviere d'Arnon. *Châteauneuf*, belle terre sur le Cher. *Cluis dessus*, *Cluis-dessous* & *le Châtelet*, sont des bourgs. *Châteaumeillant* est une petite ville aux extrémités du Berri, du côté du Bourbonnois, aussi-bien que *Clugniac* & *Boussac*.

III. *Election de Châteauroux.*

L'Election de *Châteauroux* contient la ville de ce nom, située sur l'Indre, & qui est un Duché très-considérable par ses mouvances; *Déols*, autre petite ville sur la même riviere; *Valençai*, belle terre; *Châtillon-sur-Indre*, petite ville; *Palluau* & *Buzançais*, terres considérables sur la même riviere; *Martizai* & *Mezieres*, sur la Claise.

IV. *Election de Blanc.*

Le Blanc, petite ville peu considérable sur la Creuse, donne son nom à une Election, qui n'a de remarquable que le *Mont-Saint-Savin*, *Ingrande*, *Fontcombault*, Abbaye, *Bellabre* & le bourg de *Chaillac*.

V. *Election de la Châtre.*

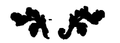
La Châtre eſt une ville peu remarquable, ſi ce n'eſt pour avoir donné ſon nom à une Maiſon illuſtre. *Saint-Gautier*, & *Argenton* petite ville en titre de Comté. *Saint-Chartier*, autre petite ville, & *Sainte-Severe* ſur l'Indre.

VI. *Election de Saint-Amand.*

Saint-Amand, dans la partie nord-oueſt du Bourbonnois, en eſt le lieu principal : cette ville eſt petite & peu diſtinguée. Les autres lieux ſont *Charenton*, *Ainé le vieux*, *Ainé le château*, *Bannegon*, *Eſpineuil* & *Perſac.*

VII. *Election de la Charité.*

La Charité ſur Loire eſt dans le Nivernois : ſon Election eſt aſſez conſidérable. La ville, qui eſt bien ſituée, a un riche Prieuré de l'ordre de S. Benoît ; elle a beaucoup ſouffert dans les guerres de la Religion au XVIe ſiecle. *Pouilli* ſur la Loire, & *Douzi* en ſont enſuite les lieux les plus remarquables.



ARTICLE XVII.

GÉNÉRALITÉ D'ORLÉANS.

CARTES.

On a deux Cartes de cette Généralité : l'une de M. DE LISLE *publiée en* 1718, *& l'autre de M.* JAILLOT, *en* 1719. *Le ſieur* DE FER *a donné une Carte des Canaux d'Orléans & de Briare, qui peut être de quelque utilité.*

LA Généralité d'Orléans eſt étendue, & très-fertile en bleds & en vins. Il s'y fait un grand commerce de bois, & les rivieres y facilitent le tranſport des marchandiſes étrangeres. La *Loire*, le *Cher* & *l'Eure* en ſont les plus remarquables. Deux Canaux, ceux de Briare & d'Orléans, font la communication de la Loire avec le Loing, qui va tomber dans la Seine au-deſſous de Moret.

Cette Généralité comprend douze Elections, qui ſont celles de :

1. Chartres,
2. Dourdan,
3. Pithivier,
4. Châteaudun,
5. Orléans,
6. Beaugenci,
7. Blois,
8. Vendôme,

9. Romorantin,
10. Montargis,
11. Gien,
12. Clameci, dans le Nivernois.

I. *Election de Chartres.*

Chartres, capitale de la Beauce & le siége d'un Evêché, d'un Présidial & d'un Bailliage, est aussi le chef-lieu d'une Election. Cette ville située sur la riviere d'Eure, passe pour une des plus anciennes du Royaume. Son Eglise cathédrale, qui est très-belle, a les plus beaux clochers de France. Cette Eglise, qui fut consumée par le feu l'an 1020, fut rétablie en l'état où on la voit, par l'Evêque Fulbert, qui soutenu de la protection des Princes de l'Europe, & des charités & aumônes des fideles, entreprit & acheva un édifice dont un Roi auroit eu peine à venir à bout. Il y eut une quantité immense de plomb employé à la couverture de ce superbe bâtiment, qui d'ailleurs est construit dans un terrein qui ne produit ni bois, ni pierres; & cependant la charpente & la maçonerie en sont dignes d'admiration. Des deux clochers, qui se voyent à la pointe de l'Eglise, le moins élevé, qu'on dit pourtant avoir soixante & trois toises de hauteur, est d'une structure beaucoup plus parfaite que le plus grand, étant revêtu de pierres taillées en écailles de

poiſſon. La ville de Chartres eſt aſſez grande, & tout ſon commerce conſiſte en bleds. Les autres endroits principaux de cette Election, ſont *Nogent-le-Roi*, petite ville, en titre de Comté; *Gallardon*; *Maintenon*, Marquiſat, où commençoit un aqueduc pour porter à Verſailles les eaux de la riviere d'Eure; *Eſpernon*, Duché; *Rambouillet*, belle & magnifique maiſon à M. le Comte de Toulouſe, aujourd'hui à M. le Duc de Penthievre. *Pontgouin*, *la Louppe*, *Champrond*, *Illiers*, *Meſlai-le-Vidame*, *Voves*, *Viabon* & *Ouarville*, ſont des bourgs aſſez bons.

II. *Election de Dourdan.*

Dourdan eſt une petite ville, où il ſe fait beaucoup de bas. *Bullion*, *Bonnelle*, *Saint-Arnoul*, *Rochefort*, *Ablis* & *Monnerville*, ſont enſuite les endroits les plus connus de cette petite Election.

III. *Election de Pithivier.*

Elle n'a de remarquable avec *Pithivier*, petite ville, nommée auſſi *Pluviers*, qu'*Angervilliers*, *Sermaiſe*, *Yanville*, *Thouri*, *Autrui*, *Soiſi*, *Malesherbes*, *Puiſeaux* & *Yevre-le-Châtel*.

IV. *Election de Châteaudun.*

La ville de *Châteaudun* eſt ſituée ſur le

Loir. C'est la principale ville du pays de Dunois, qui a été l'apanage des Princes de la Maison de Longueville, qui sont inhumés dans la Sainte-Chapelle de Châteaudun. Cette Election a des bourgs ou villes assez remarquables. Telles sont *Authon*, *Brou*, *Saint-Romain*, *Dangeau*, *Alluye* & *Bonneval*. *Patai*, petite ville, vit en 1429 la défaite des Anglois, par le fameux Comte de Dunois, & par Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans. *Montmiral*, autre petite ville, aussi-bien que *Cloye*, *Marchenoir* & *Freteval*; c'est près de cette derniere ville que Philippe Auguste fut surpris par le Roi d'Angleterre, & y perdit son sceau & la plupart des titres de la couronne. *Morée* & *Ouques*, gros bourgs.

V. *Election d'Orléans.*

L'Election d'Orléans est la plus considérable, & a pour lieu principal *Orléans*, capitale de la Province. Cette ville, qui est très-grande, & dans une des plus belles situations du Royaume, est assez mal bâtie. La Loire qui l'arrose en facilite le commerce. On y a tenu plusieurs Conciles. Elle a été assiégée plus d'une fois; mais le plus célebre siége fut celui de 1429, que Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans, fit lever aux Anglois. Cette ville souffrit encore beaucoup dans

les troubles de la Religion au XVI[e] siécle. Le Prince de Condé la furprit le 2 Avril 1562. Le Duc de Guife l'affiégea le 5 Février de l'année fuivante ; & il alloit s'en rendre maître, lorfque Poltrot l'affaffina d'un coup de piftolet. Cette ville, qui a été autrefois la capitale d'un Royaume, fert d'apanage au fecond fils de France. Son Univerfité n'eft célebre que pour le Droit. Son Evêque, qui eft fuffragant de Paris, a le privilége de délivrer des criminels, le jour qu'il fait fon entrée folemnelle dans la ville d'Orléans ; cérémonie durant laquelle il a le droit de fe faire porter à la cathédrale par cinq Barons du pays. Autrefois tous les criminels, même condamnés à mort, qui fe trouvoient dans les prifons de la ville, & ils s'y rendoient de toutes parts, étoient délivrés le jour de cette cérémonie. Il n'y avoit d'exceptés que les criminels de leze-majefté. Mais les inconvéniens qui en réfultoient, ont fait reftreindre ce privilége. Aujourd'hui l'Evêque d'Orléans ne peut plus accorder l'abolition que de certains crimes, fpécifiés dans l'édit du Roi Louis XV donné à ce fujet au mois de Novembre 1753 ; & feulement en faveur des criminels nés dans le Diocèfe d'Orléans.

Cleri, au midi d'Orléans, eft fameux par la dévotion qu'on y a pour la Sainte Vierge : c'eft le lieu de la fépulture de Louis XI.

XI. *Boigni*, près d'Orléans, est une Commanderie & le chef-lieu de l'ordre de S. Lazare, qui fut établi en France par le Roi Louis le Jeune l'an 1154, incontinent après son retour de la Terre Sainte, d'où il avoit emmené douze Chevaliers pour avoir la direction des Maladreries & Léproseries du Royaume. Il les établit à Boigni, où les Chevaliers ont toujours tenu leurs assemblées générales jusqu'à M. le Marquis de Dangeau, Grand-Maître, qui pour la commodité les fit tenir à Paris depuis 1699. *Jargeau* ou *Gergeau*, est une petite ville sur la Loire, dont l'Evêque d'Orléans est seigneur temporel. *Châteauneuf*, belle terre, & *Fleuri* ou *S. Benoît* sur Loire, célebre Abbaye. *Arthenai* & *Ascheres*, gros bourg au nord de la ville d'Orléans, comme *la Ferté-Senneterre* & *Saint-Aubin*, sont au midi, sur la riviere de Cousson, & *Ouzouer* sur la Loire. Un peu au-dessus d'Orléans, commence le canal qui porte son nom, & qui fait la communication de la Loire avec la Seine, par le moyen du Loing, dans lequel il se décharge un peu au-dessous de Montargis. Il fut commencé en 1682, & fini en 1692. Il a toujours été d'une grande utilité pour les marchandises qui viennent à Paris.

VI. *Election de Beaugenci.*

Beaugenci ſur la Loire, au-deſſous d'Orléans, eſt une aſſez jolie ville. *Ouzouer-le-Marché*, gros bourg. *Meun* ſur la Loire, petite ville, qui eſt de la temporalité de l'Evêque d'Orléans, a vu naître Jean de Meun, ſurnommé *Clopinel*, bon Poëte pour ſon temps, qui a vécu dans le XIVe ſiécle. Il a continué le Roman de la Roſe, commencé par Guillaume de Lorris, qui vivoit ſous le regne de Saint Louis. *Chaumont*, gros bourg.

VII. *Election de Blois.*

Blois eſt non-ſeulement le lieu principal de ſon Election, mais encore la capitale du Blaiſois. La ville eſt ſur la Loire, dans une très-belle ſituation. C'eſt un des endroits du Royaume, où l'on parle le mieux françois, & où le peuple eſt le plus poli. Elle eſt ſituée dans un pays fertile, & a un château, connu dès le commencement du Xe ſiécle. Louis XII, qui avoit fait quelques augmentations à ce château, s'y plaiſoit fort. C'eſt-là que le fameux Duc de Guiſe, chef de la Ligue, fut tué avec le Cardinal ſon frere, en 1588, par ordre du Roi Henri III. Ce fut dans ce même château que ſe tinrent les Etats du Royaume en 1576 & en 1588. Gaſton de

France, frere de Louis XIII, y fit commencer en 1635 un château magnifique, qui n'a pas été porté à sa perfection. Le pont de Blois, qui avoit été abattu par les inondations, a été rétabli avec une grande magnificence. *Suevre*, *Saint-Dié* & *Menârs*, avec *Onzaîn* & *Coutre*, sont des endroits assez bons. *Chambord*, au midi de la Loire, sur la riviere de Cousson, à quatre lieues à l'est de Blois, & à demi-lieue de Saint-Dié, est une Maison royale, la plus belle qu'il y ait dans le gout gothique, François I la fit bâtir à son retour d'Espagne. On y connoissoit dès l'an 1290 une maison de plaisance & de chasse des Comtes de Blois. Louis XIV y avoit fait jetter les fondemens de quelques nouveaux bâtimens, qu'il vouloit élever; mais cela n'a pas eu de suite. Le Roi Louis XV avoit donné ce château pour servir de demeure au Maréchal de Saxe, qui y a fini sa carriere le 30 Novembre 1750. *Herbaut*, *Ville-Savin*, *Chiverni*, *Beauregard*, sont de belles terres.

VIII. *Election de Vendôme.*

La Ville de *Vendôme* est sur le Loir: son nom est illustre, ayant été possédée par des Princes de l'auguste maison de Bourbon, dont la branche est montée sur le trône en la personne de Henri IV. *Montoire*, autre petite ville sur le Loir;

la Ville aux Clercs, ſont enſuite les endroits les plus remarquables.

IX. *Election de Romorantin.*

Romorantin eſt ſur la Saudre, & fait quelque commerce de laine; du reſte elle eſt peu diſtinguée. *Millançai*, petite ville, avec une Juſtice royale. *La Ferté-Aurain*, ſur le Beuvron, & *la Ferté-Imbaut*, ſur la Saudre. *Nançai* a donné ſon nom à l'illuſtre Maiſon de la Châtre. *Châtillon* ſur Saudre, & *Saint-Aignan* qui a titre de Duché-Pairie. *Ville-Franche*, *Meneton*, ſur le Cher, *Mery*, avec *Graçai*, *Buxeuil* & *Vatan*, ſont les autres endroits les plus connus de cette Election.

X. *Election de Montargis.*

La ville de *Montargis* eſt ſituée ſur le Loing, & fait un aſſez bon commerce avec Paris. *Ferrieres*, ſur le Clairi. *Châtillon*, ſur Loing, & *Château-Regnard*, ont appartenu à l'Amiral de Coligni, ſi célebre dans les troubles de la Religion au XVIe ſiécle. *Loris*, aſſez jolie ville. *Noyan*, *Beaulne*, *Bois-Commun* & *Choiſi-Bellegarde*, ſont d'autres lieux aſſez diſtingués de cette Election.

XI. *Election de Gien.*

L'Election de *Gien* porte le nom de ſa

ville principale, qui a un pont sur la Loire, mais qui est peu considérable d'ailleurs. *Sulli*, Duché-Pairie, sur la même riviere. *Briare*, où commence le canal qui porte son nom, & qui va se rendre à Montargis comme celui d'Orléans. *Ozouer-sur-Trezée*, où passe le canal de Briare. *Châtillon* sur Loire, en titre de Duché. *Bonni*, *Neufvi* & *Cosne*, sont des endroits considérables sur la Loire. *Saint-Amand*, en Puisaie, n'a rien de remarquable. *Saint-Fargeau*, belle terre avec un magnifique château, possédée jadis par Mademoiselle de Montpensier. *Bleneau*, sur le Loing, *Thoussi* & *Thuri*, sont peu de chose.

XII. *Election de Clameci.*

La ville de *Clameci* est dans la partie septentrionale du Nivernois, sur l'Yonne, & peu considérable. Les endroits les plus connus de cette Election, sont : *Saint-Sauveur*, *Pereuse*, *Estais*, *Druis*, *Chastelcensoi*, *Antrain*, *Varzi*, *Chamlemi* & *Fannai.*



ARTICLE XVIII.

GÉNÉRALITÉ DE MOULINS.

CARTES.

La Carte de cette Généralité, est celle que le sieur JAILLOT a publiée en une feuille : elle est assez bonne & assez bien faite.

LA Généralité de Moulins s'étend dans le Bourbonnois, dans le Nivernois, dans la Marche & dans une partie de l'Auvergne.

Le Bourbonnois tire son nom de la ville de Bourbon-l'Archambaud, d'où l'a tiré la branche de la Maison de France qui est sur le trône. Cette Province n'a pas beaucoup d'étendue, & n'est considérable que par ses bains chauds & ses eaux minérales. Ses principales rivieres sont la *Loire*, l'*Allier* & le *Cher*.

La Généralité de Moulins se divise en sept Elections; savoir, celles de :

1. Moulins, en Bourbonnois.
2. Nevers, en Nivernois.
3. Château-Chinon, en Bourbonnois.
4. Gueret, dans la Marche.
5. Montluçon, en Bourbonnois.
6. Evaux, en Auvergne.

7. Gannat, en Bourbonnois, & aussi en Auvergne.

I. *Election de Moulins.*

Moulins en est la capitale, aussi-bien que du Bourbonnois, & de toute la Généralité. Cette ville, située sur l'Allier, a un Présidial & un Bailliage; elle est très-jolie & assez peuplée, décorée de plusieurs Eglises & Couvens. Celui des filles de la Visitation est magnifique, & fut bâti par Madame de Montmorenci, qui s'y retira après la mort de son mari, décapité à Toulouse l'an 1632. On trouve dans la même Election *le Veurdre*, près de l'Allier; *Bourbon-l'Archambaud*, petite ville ouverte, dans un vallon qui est entre quatre montagnes; elle est sans murailles, & connue seulement aujourd'hui par ses bains chauds : il y a une Sainte-Chapelle très-bien bâtie, & qui est un monument de la piété des Ducs de Bourbon. *Souvigni*, petite ville, avec un Prieuré considérable de l'ordre de S. Benoît. *Varennes* & *Billi*, sont deux petites villes ruinées sur l'Allier. *Jalligni* & le *Donjon*, sont peu considérables, ainsi que *la Palisse*, qui appartient à l'ancienne & illustre Maison de Chabannes, qui a produit trois Grands Maîtres de France, & Jacque II de la Palisse, Maréchal de France.

II. *Election de Nevers.*

Cette Election est assez étendue. *Nevers*, sa capitale, l'est aussi du Nivernois, pays abondant en bois & en forges. Cette ville est bâtie en amphithéâtre sur les bords de la Loire, avec un très-beau pont de pierres. Il s'y fait quelque commerce : elle est le siége d'un Evêque. Les autres lieux de cette Election sont, *Premeri*, assez gros bourg ; *Saint-Pierre-le-Moutier*, petite ville, avec un Présidial, mais assez mal saine, & toute-environée de montagnes ; *la Ferté Chauderon*, petite ville & ancienne Baronie, sur l'Allier. *Decise*, ville située dans une isle de la Loire, qui a vu naître le fameux Jurisconsulte Gui Coquille, mort en 1603. *Ceres*, *Latour*, *Moulins-Engilbert*, petite ville au pied des montagnes du Morvant ; *Luzi*, autre petite ville de peu de conséquence.

III. *Election de Château-Chinon.*

Cette Election n'est pas fort considérable. On n'y remarque que *Château-Chinon*, qui lui donne son nom, & *Lorme.*

IV. *Election de Gueret.*

Cette Election contient la partie orientale de la Marche, qui est fertile en bled : sa capitale est décorée d'un Présidial. *Cro-*

zau, *Frozeline* & *Celle-du-Naise*, qui sont assez connus, sont sur la Creuse, aussi-bien que *Glénic*, *Akun* & *Aubusson*, petite ville qui a donné son nom à une Maison illustre. *Chastelus*, *Jordaigne* & *Chenerailles*, sont de gros bourgs.

V. *Election de Montluçon.*

Montluçon, petite ville sur le Cher, en Bourbonnois, est passablement peuplée pour sa grandeur. *Hérisson*, *Caune*, *Néris*, *Montmeraut* & *Beaulne*, sont de petites villes presque ruinées; & *Gouzon*, est un gros bourg.

VI. *Election d'Evaux.*

Cette Election, l'une des plus petites de la Généralité de Moulins, est dans la partie nord-ouest de l'Auvergne. *Evaux*, dans le pays de Combrailles, en est le lieu principal. Elle a encore quelques endroits assez bons; tels sont, *Lespaux*, *Chambon*, *Auzance*, *Sermur* & *Croe.*

VII. *Election de Gannat.*

Cette Election s'étend en partie dans le Bourbonnois, en partie dans le nord-est de l'Auvergne. *Gannat*, en Bourbonnois, est une petite ville de peu de conséquence. *Saint-Pourçain*, de village est devenu une petite ville. *Chantelle*, où étoit la belle

N v

maison du Connétable de Bourbon; *Charroux*; *Ebreuille*, Abbaye sur la Sioude; *Pionsat*, *Saint-Gervais*, *Menat*, *Aigueperse*, chef lieu du Duché de Montpensier, en Auvergne, & *Pui Guillaume*, *Vichi* & *Cusset*; ces deux derniers endroits sont connus par leurs eaux minérales.

ARTICLE XIX.

GÉNÉRALITÉ DE DIJON,

ou de BOURGOGNE.

CARTES.

La Carte la plus exacte de cette Province, est celle que M. DELISLE *a donnée en deux feuilles en 1709. On en a aussi une de M.* JAILLOT, *également en deux feuilles, qui a été publiée en 1708. L'une & l'autre nous ont servi pour former cet article, parce qu'elles représentent le dernier état de cette Province. Celle de M. Jaillot contient la Bresse; & M. Delisle n'a donné dans la sienne, que ce qui constitue les Etats de Bourgogne.*

LA Généralité de Dijon a la même étendue que la Province ou le Gouvernement de Bourgogne. C'est une des plus

considérables du Royaume, par son étendue & sa fertilité, sur-tout en vins qui sont excellens.

Les anciens habitans de la Bourgogne, sous le nom d'Eduens & de Sénonois, tenoient le premier rang entre les Celtes ; & ce fut pour le conserver qu'ils firent la guerre aux Auvergnats. César parle de leurs forces & de leur puissance en plusieurs endroits de ses Commentaires. Au commencement du Ve siécle, les Bourguignons, Germains d'origine, qui avoient tenté, sous Auguste, de passer le Rhin, se rendirent les maîtres de ce pays, & y ajouterent ce que nous appellons aujourd'hui la Franche-Comté, le Dauphiné, la Provence, la Savoye, & une partie de la Suisse. Isidore a cru qu'ils descendoient des Gaulois, qui passerent dans la Germanie avec Sigovèse, & qui depuis ayant quitté la Sicambrie, où ils s'étoient arrêtés, vinrent occuper le pays qui est le long du Rhin, & prirent le nom de *Burgundiones*, Bourguignons. Agathias & d'autres Historiens prétendent qu'ils sont sortis de la Scythie Européenne, & qu'ils ont été nommés Bourguignons, de ce qu'ils campoient sous des tentes divisées en troupes, qu'ils appelloient Bourgs, selon le langage de leurs pays. Quoi qu'il en soit, ces peuples ennuiés de vivre dans un

pays inculte, quitterent leur ancienne demeure, & s'étant emparés des terres de leurs voisins, pousserent leurs conquêtes jusqu'aux bords du Rhin. La résistance qu'on leur fit en cet endroit, les contraignit de tourner d'un autre côté, & de passer enfin ce fleuve malgré les efforts de leurs ennemis. Le commerce qu'ils eurent avec des peuples plus polis qu'eux, leur ayant fait perdre un peu de leur grossiéreté, ils s'imposerent des loix, & choisirent des Rois pour leur commander, qu'ils rendoient responsables des événemens. Ils se jetterent souvent sur les terres de l'Empire; & comme ils avoient ajouté à la force & à la valeur, l'ordre & la discipline, ils gagnerent quelques batailles, & en perdirent quelques autres. L'Empereur Valentinien fit alliance avec eux, & s'en servit contre les Allemands; mais sous le regne d'Honorius, poussés par Stilicon, qui vouloit mettre l'Empire dans sa maison, ils se joignirent aux Goths & aux Vandales, & s'emparerent des Provinces dont j'ai parlé, & qui se nommoient alors Séquanoise, Lyonnoise premiere, & Viennoises, premiere & seconde. Ils reçurent la Religion Chrétienne vers l'an 414; mais ils tomberent dans l'hérésie des Ariens. Dieu les punit de cet aveuglement par des guerres intestines; & après qua-

tre-vingt-dix ans, leur Royaume fut éteint & uni à la France, par les enfans de Clovis en 534.

Les Pays dont ce Royaume étoit composé, furent dans la suite divisés en plusieurs Principautés; & ce qu'on appelle aujourd'hui le Duché de Bourgogne, fut donné avec ce titre, l'an 1015, par le Roi Robert, à Robert sont roisiéme fils. La postérité de ce Prince l'a possédé jusqu'en 1361, que ce Duché fut réuni à la Couronne, après l'extinction de la premiere branche des Ducs de Bourgogne. Mais l'an 1363, le Roi Jean, malgré la promesse qu'il avoit faite de ne le point aliéner, donna ce même Duché à Philippe le Hardi son fils, avec droit de réversion à la Couronne, au défaut d'héritiers mâles: ce qui arriva après la mort de Charle le Téméraire, tué devant Nanci le 5 Janvier 1477.

Comme ce Prince ne laissa d'Isabelle de Bourbon qu'une fille nommée Marie, Louis XI réunit le Duché de Bourgogne à la Couronne; ce qui fut confirmé par les Etats du pays. L'Empereur Charle-Quint fit insérer dans le traité de Madrid, que François I, alors prisonnier en Espagne, lui restitueroit ce Duché, comme faisant partie de l'héritage de Marie; mais après le retour du Roi, ce traité fut déclaré nul & directement contraire aux loix

de l'Etat, par arrêt du Parlement du 16 Décembre 1527.

Les principales rivieres qui arrosent la Bourgogne sont, la *Seine*, qui y prend sa source, la *Saone*, l'*Yonne*, & quelques autres moins considérables. Il y a un Parlement à Dijon, dont dépend toute la Province; à l'exception de l'Auxerrois & du Mâconnois, qui ressortissent au Parlement de Paris. Ses Evêques, au nombre de cinq, sont suffragans de l'Archevêque de Lyon, hormis celui d'Auxerre, qui est sous la métropole de Sens. L'Evêque d'Autun se dit Président-né des Etats de Bourgogne; & il est premier suffragant & administrateur du spirituel & du temporel de l'Archevêché de Lyon, quand le siége est vacant.

Etats de Bourgogne.

Les Etats de Bourgogne, qui par un privilége particulier, ont la direction de la plupart des affaires de finance dans la Province, s'assemblent par permission du Roi tous les trois ans, ou environ, au mois de Mai, en présence du Gouverneur Général, ou de l'un des Lieutenans Généraux en son absence, & des Commissaires du Roi. La convocation est faite par celui qui doit y présider, soit le Gouverneur, ou autre, à cri public, & les

trois Etats ne manquent point de s'y trouver aux jours & aux lieux marqués pour l'assemblée. Le *Clergé*, la *Noblesse* & le *Tiers-Etat*, sont les trois corps, dont elle est composée.

Le *Clergé* comprend d'abord les cinq Evêques de la Province. Celui d'Autun prétend être le Président né des Etats, fondé sur sa possession & sur un arrêt du Conseil de l'année 1658 : celui de Châlons, celui d'Auxerre, dont la séance est réglée par rapport à l'Evêque de Châlons, par l'arrêt d'union du Comté d'Auxerre au Duché de Bourgogne, & celui de Mâcon qui prétend que l'Evêque d'Autun a usurpé sa séance par la négligence de ses prédécesseurs, en sorte que le rang n'est déterminé par aucun jugement définitif. L'Evêque de Dijon, comme le dernier par la création, marche après les quatre autres. Ces Evêques ont tous le fauteuil, & sont en camail & en rochet.

Après les Evêques siégent les Abbés dans l'ordre suivant : Cîteaux, S. Bénigne, S. Etienne, Fontenai, Flavigni, la Bussiere, S. Pierre de Châlons, S. Martin d'Autun, S. Seine, le Moutier S. Jean, Mesieres, Oigni, Sainte Marguerite, S. Germain d'Auxerre, S. Pere de la même ville, Rigni, Châtillon-sur-Seine & S. Martin d'Auxerre. Ces Abbés sont sur des chaises à bras, ou dans des

formes, vêtus à l'ordinaire; mais Cîteaux prétend le fauteuil.

Après les Abbés, les Doyens ont leurs séances. Celui de la Sainte Chapelle de Dijon précéde tous les autres; & quoique ce droit lui soit contesté par les Doyens des cathédrales, il est néanmoins en possession. Après lui les Doyens d'Autun, de Châlons & d'Auxerre; ceux des Collégiales de Beaune, de S. George, de Galon & d'Avalon. Ensuite sont les Députés des cathédrales, dans le même ordre; après lesquels est le Député de la Sainte Chapelle, puis les Députés des Eglises particulieres de Notre-Dame de Beaune, de S. Denis de Vergi, de Notre-Dame d'Autun, de S. Lazare d'Avalon, de S. Andoche d'Auxerre, de S. George de Châlons, de la Chapelle au Riche de Dijon, de Notre-Dame de Montréal, du Clergé de Charolois, & du Clergé de Bar-sur-Aube.

La Noblesse a sa place à main gauche, & vis-à-vis du Clergé. L'Elu de ce Corps actuellement en charge, y tient le premier rang dans un fauteuil; & les autres Gentilshommes, sans garder aucun ordre entr'eux, y sont assis sur des siéges à dos. Il faut observer que tous les Gentilshommes reconnus tels par les Commissaires des Etats, & ayant seigneurie ou fief dans l'étendue du Duché de Bourgogne,

ou des Comtés qui en dépendent, ont droit d'aſſiſter aux Etats, & ont ſéance dans la Chambre de la Nobleſſe. C'eſt pourquoi le Corps de la Nobleſſe commet expreſſément deux Gentilshommes, pour examiner les titres de ceux qui s'y préſentent nouvellement.

Le Tiers-Etat eſt composé des Députés des villes, qui ont droit d'aſſiſter aux Etats. Le Maire de Dijon occupe toujours la premiere place, ayant à ſa droite le Maire de la ville d'Autun, & à ſa gauche deux Echevins de Dijon, ſuivis des Députés des Comtés, comme à la droite les Députés des autres villes ſuivent le Maire d'Autun.

La ſéance du Gouverneur eſt ſous un dais & ſur une eſtrade, entre le Clergé & la Nobleſſe, en face du Tiers-Etat. Les Commiſſaires du Roi, qui ſont ordinairement le premier Préſident du Parlement & l'Intendant, ont leur place en des fauteuils, entre le Gouverneur & les Evêques; les Lieutenans-Généraux ont la leur auſſi dans des fauteuils, entre le Gouverneur & le Corps de la Nobleſſe. Deux Tréſoriers de France, entre les mains deſquels ſont les lettres-patentes pour la convocation des Etats, ſont aſſis ſur des ſiéges ſans bras, derriere les Lieutenans-Généraux. Au bas de l'eſtrade du Gouverneur eſt un bureau pour les Officiers des

Etats, & derriere sa chaise sont les Officiers de sa Maison.

L'assemblée étant formée dans l'ordre qui vient d'être expliqué, le plus ancien des Trésoriers de France fait l'ouverture des Etats par un discours, qu'il termine en présentant les lettres-patentes de la convocation. Après cela le Gouverneur expliquoit autrefois les intentions du Roi pour le bon ordre, & faisoit connoître sa bonne volonté particuliere, & son affection pour la Province. Il se contente aujourd'hui de dire qu'il assurera le Roi de leur zèle, & tâchera de leur procurer toujours l'honneur de sa bienveillance. Ce discours est suivi de celui du premier Président; & l'Intendant en fait un autre immédiatement après, qui se réduit ordinairement à deux choses, à présenter la Commission du Roi, & à faire les réquisitions conformes à ses ordres. Le Président ecclésiastique des Etats y répond par un autre discours, où parmi les assurances du zele de la Province pour la gloire & le service du Roi, il n'oublie pas de se plaindre des malheurs communs, & de représente leur impuissance.

Les corps se séparent ensuite pour délibérer, chacun dans sa chambre particuliere, sur les propositions de l'Intendant, & ils y prennent séance dans les mêmes rangs qui ont été ci-dessus marqués. Les

deux Secrétaires des Etats rédigent les délibérations de la Chambre du Clergé & de la Noblesse, & un Commis du Greffier des Etats reçoit celles du Tiers-Etat.

Cette conférence se tient dans une chambre destinée à cet usage, où l'on rapporte en public les délibérations particulieres; & quand il se rencontre que deux corps sont du même avis, on en dresse aussi-tôt le Décret, dont l'exécution est commise aux Elus; mais quand les avis sont différens, on cherche à se concilier mutuellement.

Dans la Chambre du Clergé l'on choisit alternativement pour Elus de l'Ordre, un Evêque, un Abbé & un Doyen. Dans la Chambre de la Noblesse l'élection se fait à la pluralité des voix. Mais l'expérience fait connoître, à l'égard des uns & des autres, que le Gouverneur dispose arbitrairement de ces postes d'honneur, & qu'il en revêt ceux qui lui sont les plus agréables, ou qu'il veut favoriser. Dans le Tiers-Etat l'Elu est choisi alternativement dans les villes d'Autun, Beaune, Châlons, Nuitz, Saint-Jean-de-Losne, Sémur en Auxois, Montbar, &c.

Ces Elus entrent en possession de leur fonction au jour de la conférence générale; & après la clôture des Etats, ils forment avec les autres membres, dont il va être parlé, la Chambre de l'Election.

Ils tiennent leurs séances dans la maison du Roi à Dijon, pendant la triennalité ; c'est-à-dire, dans l'intervalle des Etats.

Chaque Chambre nomme encore des Alcades, ou Commissaires de son ordre, pour examiner la gestion des Elus à la fin de leur triennalité, & en rendre compte aux Etats. Il y en a deux pour le Clergé, autant pour la Noblesse, & trois pour le Tiers-Etat : ils s'assemblent ordinairement dans le mois de Décembre qui précede l'assemblée des Etats. Les Elus sont tenus de leur représenter leurs comptes ; & ils y font leurs observations rédigées en forme de Mémoire, qui est présenté aux Etats.

Quant à la Chambre de l'Election, elle est composée de trois Elus des ordres, d'un Elu du Roi, pourvu par provision spéciale, des deux Députés de la Chambre des Comptes, & du Maire de Dijon. Mais les Députés de la Chambre n'ont qu'une voix ; l'Elu du Tiers-Etat & le Maire, une autre, pendant que les trois autres Députés ont chacun la leur ; ce qui fait en tout cinq voix. Les deux Greffiers des Etats servent alternativement année par année dans cette Chambre, avec un Receveur des Etats. La fonction la plus honorable des Elus, est d'aller présenter au Roi le cahier des Etats. Ce voyage se fait presque immédiatement

après leur clôture ; mais la plus importante eſt celle de régler, & faire la répartition de toutes les impoſitions ordonnées par les Etats.

Le Tréſorier Général reçoit les deniers de la recette, des mains des Receveurs particuliers établis en chaque Bailliage, au nombre de ſeize.

Il ſemble que tout ce qui ſe leve en Bourgogne ſe peut réduire environ à 2400000 liv. ſans compter les ſecours extraordinaires que le Roi en a tirés par des ſuppreſſions & créations de charges & d'offices, par des taxes particulieres de toute nature, par des dons gratuits & décimes du Clergé, & par une infinité d'autres moyens, ſans compter le revenu ordinaire des Gabelles qui monte au moins à 1200000 liv.

Diviſion.

La Province de Bourgogne ſe diviſe de deux manieres par les Géographes :

1°. En cinq grands & anciens *Bailliages*, qui ſe ſubdiviſent enſuite en Bailliages particuliers. Ces grands Bailliages ſont ceux de ;

Dijon, Châlons,
Auxerre, Mâcon,
Et de Breſſe & Bugei.

2°. En Bailliages particuliers, & c'eſt

cette derniere division que nous suivrons. Ce sont les Bailliages de :

1. Dijon,
2. Bar-sur-Seine,
3. Châtillon-sur-Seine,
4. Nuits,
5. Beaune,
6. Saint-Jean-de-Losne,
7. Auxonne,
8. Auxerre,
9. Avalon,
10. Saulieu,
11. Sémur en Auxois,
12. Arnai-le-Duc,
13. Autun,
14. Bourbon-Lanci,
15. Montcenis,
16. Charolois,
17. Sémur-en-Briennois,
18. Châlons,
19. Mâcon.

Avec les trois Elections de

Bresse, Bugei,

Pays de Gex.

Il y faut de plus ajouter la Principauté de Dombes, qui est nouvellement réunie à la Couronne.

I. *Bailliage de Dijon.*

Ce Bailliage est assez étendu. Il comprend *Dijon*, capitale de la Bourgogne, sur la riviere d'Ouche, ville grande, belle & bien peuplée. Elle est le siége d'un Evêché depuis 1731, & il y a un Parlement établi l'an 1480. C'est aussi le lieu où se tiennent les Etats de la Province, qui s'y assemblent tous les trois ans. Cette ville est fortifiée à l'antique, avec un château

de même ſtructure. Elle eſt ancienne, ſuppoſé qu'elle doive ſon premier établiſſement aux Romains. Mais on croit que ce n'étoit de leur temps qu'un château, bâti pour aſſurer la communication d'Autun avec la ville de Langres. La beauté & la fertilité de ſon territoire y a fait multiplier les habitans, de ſorte que ſon enceinte s'étant accrue inſenſiblement, elle ſe trouve à préſent d'une heure entiere de chemin. Sa ſituation eſt dans une belle plaine, ſur les rivieres d'Ouche & de Suzon, & ſes abords ont été rendus parfaitement agréables par quantité de plants d'arbres; l'on y voit un cours très-ſpacieux ſur le chemin d'Auxonne. Ses murs ſont beaux, & accompagnés de douze baſtions, avec un foſſé à fond de cuve, couvert au midi par un fer à cheval, qui défend l'entrée de la ville de ce côté-là. Le château, de figure quarrée, flanqué de quatre groſſes tours & deux ouvrages en fer à cheval, l'un au-dehors, & l'autre plus petit du côté de la ville, eſt ſitué au nord, & augmente les fortifications de cette partie.

L'on compte à Dijon trente-trois Egliſes, & il y a quatre Abbayes, deux d'hommes & deux de filles. L'Egliſe de S. Etienne qu'on a choiſie pour la cathédrale, étoit une Collégiale, qui reçut des Religieux en l'année 1116, à l'occaſion de

quelques-uns de ses Chanoines, qui embrasserent la régularité au lieu de Pusigni, & qui furent rappellés à S. Etienne; mais en 1611, le Pape Paul V la rendit de nouveau séculiere, en conservant le titre d'Abbé, & y établit trois dignités, douze Chanoines, six Chapelains, un Sacristain & quatre Enfans de choeur.

L'Evêque auquel est unie la qualité d'Abbé, est collateur de tous les Bénéfices dépendans de cette Eglise, & entr'autres de cinq cures de la ville. Il a aussi droit de justice dans l'enclos de l'Abbaye. L'Abbé Fiot y a établi à la fin du XVIIe siécle un petit Séminaire.

Le Parlement de Bourgogne fut créé par le Roi Louis XI, en 1480, pour tenir lieu des Jours Généraux établis à Beaune & à Saint-Laurent, près Châlons, par les derniers Ducs, pour rendre la justice à leurs sujets. Ce même Roi leur avoit attribué, dès qu'il fut en possession de la Bourgogne, le droit de juger souverainement; car avant lui les appellations en étoient portées au Parlement de Paris.

La Place qui est devant l'Eglise cathédrale de S. Etienne, est une des promenades de la ville, où l'on fait les réjouissances. On y remarque une fontaine ornée de la statue d'Hercule, qui est de bronze antique, & d'une bonne exécution.

La

La Sainte Chapelle de Dijon fut fondée en 1172, par Hugue III, Duc de Bourgogne. Le chœur n'est orné que des armoiries des Chevaliers de la Toison d'Or, que Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, y assembla, pour un Chapitre qu'il tint à la naissance de Charle, Comte de Charolois son fils. Ce qu'on remarque dans cette Eglise de plus précieux, est le présent que lui fit Philippe le Bon, de l'Hostie miraculeuse, que le Pape Eugêne IV lui avoit envoyée à Lille en Flandre, en reconnoissance du secours, que ce Prince lui avoit donné contre les ennemis de son exaltation. On voit sur cette Hostie plusieurs taches du sang qui sortit par autant de coups de couteau, qui, selon la tradition, lui furent donnés par un Juif. Ce précieux trésor, qui subsiste sans altération depuis si long-temps, est gardé dans un coffre d'or, donné par le Duc d'Epernon, dans le temps qu'il étoit Gouverneur de Bourgogne. Lorsqu'on expose cette Hostie aux ieux des Fidéles, on la met dans un vaisseau d'or, du poids de cinquante-un marcs, garni de pierreries, & de la couronne d'or que Louis XI porta le jour de son sacre, & dont il fit présent à la sainte Hostie.

Ce qu'on appelle le Logis du Roi, étoit le château des Ducs de Bourgogne. Il est magnifique & bien logeable; salle des

Gardes, grands appartemens, rien n'y manque. La piece, que l'on appelle la salle des Etats, est destinée à faire l'ouverture de ces assemblées, & elle a été bâtie sous le Gouvernement du Prince de Condé. Ce Palais est situé sur la Place Royale, qui est ornée d'une statue équestre de Louis le Grand. Cette place est percée en plusieurs endroits, qui répondent à autant de rues, dont l'une conduit au Palais.

Ce Palais est un grand bâtiment à l'antique. . Au frontispice est un porche soutenu par quatre colonnes, & élevé sur un perron de plusieurs marches. Charle IX fit bâtir la grande salle qui a des boutiques de chaque côté, où l'on vend toutes sortes de marchandises. La grand'chambre est pour les audiences : plafond : dorures & peintures, rien n'y est épargné, aussi est-ce Louis XII qui la fit bâtir.

La Chartreuse, qui est dans un des fauxbourgs de la ville, conserve les corps des quatre derniers Ducs de Bourgogne, avec ceux des Duchesses leurs épouses & de leur famille. La ville de Dijon a vu naître l'illustre M. Bossuet, la plus grande lumiere que l'Eglise de France ait eu dans ces derniers temps. *Fontaine*, à une lieue au nord de Dijon, a vu naître S. Bernard, dont le pere étoit seigneur de cet endroit. On trouve encore dans ce Bailliage, com-

mençant par le nord, *le Lorgei*, *Fontaine-Françoise*, où Henri IV défit les Espagnols en 1595. *Is*, sur Til; *Til-le-Château*; *Baize*, Abbaye; *Mirebeau*, *Ars*, sur Til; & *Fleurai*, sur la riviere d'Ouche.

II. *Bailliage de Bar-sur-Seine.*

Le Bailliage de *Bar-sur-Seine* est petit : sa ville capitale est assez médiocre, & située au pied d'unè montagne, près de la Seine. Il n'y a rien de fort remarquable dans le reste de ce Bailliage.

III. *Bailliage de Châtillon.*

Celui de *Châtillon* est fort étendu; & sa capitale est partagée par la Seine en deux parties. Cette ville, qui est passablement grande, n'a cependant qu'une Paroisse; son Bailliage fut établi en 1696. Les autres endroits les plus connus de ce Bailliage, sont *Villiers*, *Arnai-le-Duc*, *le Val-des-Choux*, Abbaye & chef d'ordre; *Aizei-le-Duc*, *Champceau*, assez près des sources de la Seine; *Saint-Seine*, Abbaye; *Latrecei*, *Arc* en Barrois & *Gié*, sont aussi de ce Bailliage, quoique enclavés dans la Généralité de Châlons en Champagne.

IV. *Bailliage de Nuits.*

Au midi du Bailliage de Dijon est ce-

lui de *Nuits*, dont la capitale, quoique petite, est renommée pour ses bons vins. C'est dans ce Bailliage qu'est la célebre Abbaye de *Cîteaux*, dont la jurisdiction s'étend sur toutes les Abbayes de son ordre, dispersées dans tout le monde chrétien.

V. *Bailliage de Beaune.*

Celui-ci est plus étendu, & aussi célebre pour la bonté de ses vins, qui font la richesse du pays. La ville de *Beaune*, passablement grande, a une Collégiale & un Hôpital magnifique, qui fut fondé en 1443, par Nicolas Rollin, Chancelier de Bourgogne. Les autres lieux distingués de ce Bailliage sont, *Beligni*, *Luzigni*, *Nolai* & *Murseaux*, avec *Pomar* & *Volenai*, connus par leurs bons vins.

VI. *Bailliage de Saint-Jean-de-Losne.*

Le Bailliage de *Saint-Jean-de-Losne* est très-petit, & répond à la ville, qui n'est pas grande, Elle est sur la Saone. Les Espagnols, qui l'assiégerent en 1636, furent obligés d'en lever le siége, & Louis XIII donna aux habitans l'exemption de tailles, pour avoir fait une si vigoureuse défense,

VII. *Bailliage d'Aussonne.*

Ce Bailliage est un peu plus étendu. La

ville d'*Aussonne* est pareillement sur la Saone, avec un assez beau pont. On avoit commencé à la fortifier en 1673 ; mais comme elle est couverte par la Franche-Comté, on n'en a pas continué les fortifications. *Pontaillé*, dans une isle de la Saone, est ensuite l'endroit le plus distingué de ce Bailliage.

VIII. *Bailliage d'Auxerre.*

Le Bailliage d'*Auxerre*, qui a eu ci-devant le titre de Comté, fut démembré de la Couronne par le Roi Robert, au milieu du XI[e] siécle : il revint au Roi Charle V, l'an 1370, par achat. Charle VII le céda à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, par le traité d'Arras ; mais il revint à la Couronne après la mort de Charle le Téméraire, dernier Duc de Bourgogne ; & par arrêt du Conseil de l'an 1669, il fut uni au Duché de Bourgogne. *Auxerre*, qui en est la capitale, est bâtie à mi-côte sur la riviere d'Yonne. Elle est le siége d'un Evêque, & renferme l'Abbaye de S. Germain, où l'on trouve une grande quantité de corps saints & de reliques. Il y a un Présidial & une Prevôté royale. *Seignelai*, Marquisat & belle maison ; *Coulanges*, surnommée *la Vineuse*, de la bonté de ses vins, *Crevant*, petite ville ; *Vermanton*, *Courson*, *Mailli-le-Châtel* & *Mailli-la-Ville*.

IX. *Bailliage d'Avalon.*

Avalon donne ſon nom à un Bailliage aſſez étendu. La ville eſt petite, & ſituée ſur une élévation. *Noyers*, autre petite ville du même Bailliage ; auſſi-bien que *Château-Girard* & *Montréal*.

X. *Bailliage de Saulieu.*

Le Bailliage de *Saulieu* fut établi l'an 1694, & démembré de ceux d'Auxois, d'Autun & du Morvant. La ville eſt petite & peu conſidérable. La Carte de M. Jaillot ne marque point ce Bailliage. M. Deliſle l'a marqué ſur la ſienne.

XI. *Bailliage de Sémur en Auxois.*

Le Bailliage de *Sémur en Auxois* eſt grand & aſſez conſidérable. La ville principale eſt ſituée ſur une montagne eſcarpée ; elle eſt paſſablement grande, ſi l'on y comprend ſes ſix fauxbourgs. Dans les mouvemens de la Ligue, cette ville a toujours tenu ferme pour le Roi. Son Bailliage fut érigé en Préſidial l'an 1696. Les autres endroits les plus connus ſont, *Verdonnay*, *Neſles*, *Touillon* ; *Montbard*, petite ville ruinée, ſur la riviere de Braine. *Sainte-Reine*, connue par la bonté & la pureté de ſon eau. Près de là eſt *Aliſe*, que l'on croit être l'*Alexia* de Jules Céſar.

Flavigni, petite ville & Abbaye considérable, aussi bien que *Viteaux*. *Moustiers-Saint-Jean*, bourg & Abbaye. *Espoisses & Precy* sont deux autres bourgs.

XII. *Bailliage d'Arnai-le-Duc.*

Arnai-le-Duc est le lieu principal d'un Bailliage. La ville est petite & peu considérable. *Château-neuf* est ensuite l'endroit le plus distingué de ce Bailliage.

XIII. *Bailliage d'Autun.*

Autun, ville épiscopale, autrefois très-célebre, est située sur l'Aroux; au pied de trois grandes montagnes, & l'on y trouve de très-beaux restes de son ancienne splendeur. *Chissei* & *Lucenai-l'Evêque*, sont deux endroits assez connus, aussi-bien que *Mesvres*, *Couches*, *Issi-l'Evêque*, & *la Motte-Saint-Jean*.

XIV. *Bailliage de Bourbon-Lanci.*

Ce Bailliage est peu considérable, & n'est connu que par ses eaux minérales. La ville de *Bourbon-Lanci*, qui est sur le penchant d'une montagne, est le seul lieu remarquable.

XV. *Bailliage de Mont-Cenis.*

Celui de *Mont-Cenis* ne vaut pas mieux que le précédent; il tire son nom d'un

bourg ſitué ſur une petite montagne, & il n'y a à obſerver enſuite que *Torcy*.

XVI. *Bailliage de Charolles.*

Le Bailliage de *Charolles* ou le *Charollois*, eſt un fief conſidérable, mouvant du Duché de Bourgogne. Il eſt entré en 1600 dans la Maiſon de Bourbon-Condé, à titre d'indemnité de la part du Roi d'Eſpagne, pour des ſommes conſidérables que ce Prince devoit au grand Prince de Condé. Ce Pays tient ſes Etats particuliers, qui ſont ſubordonnés aux Etats Généraux de la Province. Ces Etats particuliers s'aſſemblent à *Charolles*, petite ville, qui en eſt le lieu principal. Les autres endroits les plus connus ſont *Toulon*, *Perci*, *le Mont S. Vincent* & *Parai-le-Monial*, qui ſont autant de petites villes, mais de peu de conſéquence.

XVII. *Bailliage de Semur en Briennois.*

Le Bailliage de *Semur en Briennois*, qui eſt traverſé par la Loire, eſt d'une médiocre étendue : ſa capitale ſituée ſur une montagne, eſt une ville très-petite. On trouve encore dans ce Bailliage *Digoin*, ſur la Loire ; *Lugneau*, *Anzi-le-Duc*, & *Marſigni*, qui eſt recommandable par un Prieuré de filles, où l'on fait preuve de nobleſſe.

XVIII. *Bailliage de Châlons.*

Ce Bailliage eſt un des plus grands & des plus conſidérables de la Bourgogne par ſa fertilité en bleds, en vins, en pâturages & en chanvres. C'eſt une plaine magnifique, coupée par la Saone, le Doux & la Seille. Il comprend *Châlons*, ville épiſcopale ſur la Saone, très marchande & aſſez bien fortifiée; *Seure* ou *Bellegarde*, Duché-Pairie, & petite ville ſur la Saone, dans une agréable ſituation; *Verdun*, autre petite ville au confluent de la Saone & du Doux, avec titre de Comté; elle n'eſt pas avantageuſement ſituée, & ſe voit expoſée à de fréquentes inondations: d'ailleurs cette ville eſt commerçante. *Bellevesvres*, *Bouhans* & *Mervans*, ſont d'autres endroits aſſez connus, auſſi-bien que *Louhans*, petite ville de peu de conſéquence. *Branges* & *Cuzeri* ſur la Seille, & *Cuzeaux*. *Chagni*, *Givri* & *Buſſi*, ſont à l'occident de la Saone. *La Ferté-ſur-Croſne*, eſt une belle Abbaye & la premiere fille de Cîteaux.

XIX. *Bailliage de Mâcon.*

Le Bailliage de *Mâcon* n'eſt guère moins conſidérable que celui de Châlons. Il a ſes Etats en particulier, qui ſe tiennent tous les trois ans, & députent aux Etats Généraux de la Province. *Mâcon*,

qui en est la capitale, est située à mi-côte sur le bord de la Saone. Elle est le siége d'un Evêque & d'un Présidial : sa situation lui fait faire quelque commerce. *Saint-Gengoux*, petite ville. *Tournus* vaut beaucoup mieux, tant pour l'étendue de la ville, que pour sa situation sur la Saone, & son Abbaye, qui est fort belle, & qui a été sécularisée. *Verizet*, gros bourg, assez près de la Saone. *Clugny*, petite ville & célebre Abbaye sur la Crosne, fut fondée par Guillaume I, Duc d'Aquitaine & Comte d'Auvergne. *Le Bois sainte Marie*, & *la Clayette*, sont deux autres bourgs assez connus.

XX. *La Bresse, & ses Annexes.*

La *Bresse* contient trois Pays différens sous une même dénomination, & forme trois *Elections*. Ce sont celles de

Bresse,
Bugei,
Et Gex.

Ils ont leurs Etats particuliers, & envoient aux Etats Généraux de Bourgogne.

Ces petits Pays qui étoient originairement à la France, après diverses révolutions, sont tombés dans la Maison de Savoie ; mais enfin ils sont revenus à la France, par l'échange qui s'en fit contre le Marquisat de Saluces, par le traité de Lyon de l'an 1601.

L'Election de Bresse est divisée en 24 Mandemens, qui portent le nom du Chef-lieu de chaque Mandement. Ce sont les suivans, en commençant par le nord. *Saint-Trivier*, *Pont-de-Vaux*, *Saint-Julien*, *Baugé*, *Montrevel*, *Langes*, *Coligni*, *Jasseron*, *Treffort*, *Montdidier*, *Villereversure*, *Pont-de-Velle*, *Bourg*, *Châtillon*, *Saint-Paul*, *Pont-d'Ain*, *Varabon*, *Bouligneu*, *Villars*, *Loye*, *Peroumge*, *Mirebel*, *Montluel*, & *Gourdans*.

Les villes les plus distinguées de ces Mandemens sont *Bourg*, capitale de la Bresse. Cette ville est passablement grande, avec un Chapitre & plusieurs Maisons Religieuses, & ornée d'un Présidial depuis 1601. Elle a vû naître Claude Bachet de Meziriac, célebre Littérateur du dernier siecle, & Claude Faure de Vaugelas, qui a tant travaillé à perfectioner la Langue françoise. Dans le voisinage de Bourg est la magnifique Eglise de Notre-Dame de Brou, où sont à présent des Augustins Réformés. Cette Eglise, que Marguerite d'Autriche, tante de l'Empereur Charle Quint, fit bâtir depuis 1515 jusqu'en 1528, est un chef-d'œuvre d'architecture. On y voit le magnifique mausolée de Philibert II, Duc de Savoye, son mari. Cette Marguerite d'Autriche avoit été promise au Roi Charle VIII. Elle épousa depuis Jean Prince d'Espagne, &

ensuite Philibert II, Duc de Savoye, & fut Gouvernante des Pays-Bas. Elle a toujours affectioné la France, où elle avoit été élevée, & elle a fait le traité de Cambray avec Madame d'Angoulême, mere de François I. *Pont de Vaux*, petite ville dans un endroit fertile, jouit d'une très-belle situation. *Pont de Velle*, près la Principauté de Dombes, est un assez gros endroit. *Montluel*, autre petite ville, où il se fait quelque commerce. *Châtillon* est très-petite. *Saint-Trivier* est peu considérable; mais dans une situation avantageuse, se trouvant sur une hauteur toute environée de marais. *Beaugé*, en titre de Marquisat, autrefois capitale de la Bresse, est aujourd'hui fort peu de chose.

XXI. *Le Bugey.*

Le Bugey, qui a pareillement titre d'Election & de Bailliage, est séparé de la Bresse par la riviere d'Ain, & de la Savoie par le Rhône, au-delà duquel est une petite partie de l'ancien Bugey, qui est restée à la Savoie. Le Bugey François, qui est plus considérable, n'est pas aussi bon que la Bresse. Il est pareillement divisé en Mandemens, qui sont, en commençant par le nord, *Mattefelon*, *Montréal*, *Nantua*, *Seissel*, *Chezeri*, *Pontan*, *Saint-Rambert*, *Valromey*, *Saint-Germain d'Amberieu*, *Saint-Sorlin* & *Rossillon*;

qui tous prennent leur nom de leurs lieux principaux. Les villes les plus remarquables sont le *Bellay*, ville épiscopale, entre deux collines, à une lieue du Rhône, qui est la capitale. *Pierre-Chastel*, Forteresse, avec une Chartreuse fameuse. *Nantua*, petite ville d'une seule rue, est assez bien bâtie, près d'un lac très-poissoneux, avec un riche Prieuré de Bénédictins de Clugni, qui doivent faire preuve de noblesse. *Seissel*, jolie ville partagée en deux par le Rhône, est un grand passage : la partie d'au-delà du Rhône est de Savoie, par le traité de Turin de 1760. *Saint-Rambert*, assez mauvais bourg, avec une Abbaye. *Châtillon de Michaille* est peu de chose, & *Rossillon* n'est remarquable que pour avoir donné son nom à un Mandement.

Le Val de *Chézeri* étoit ci-devant à la Savoie ; mais il a été cédé à la France en 1760, & depuis ce temps le milieu du Rhône partage les deux Etats. En conséquence, la France a cédé à la Savoie *Aire-la-Ville*, le *Pont d'Arlod*, le *Seissel* oriental & son *territoire*, celui de *Chanaz*, & *la Balme*, qui est vis-à-vis *Pierre-Chastel*; ces lieux étant au delà du Rhône.

XXII. *Pays de Gex.*

Le Bailliage ou Pays de Gex, enfermé entre le Mont-Jura, le Rhône & le lac

de Genève, est assez stérile. Il ne laisse pas d'avoir des pâturages sur les montagnes, & l'on y fait d'assez bons fromages. *Gex* en est la ville principale, située au pied du mont Saint-Claude. *Le Fort de la Cluse* sur le Rhône est de conséquence.

XXIII. *Principauté de Dombes.*

Dans la même Généralité se trouve enclavée la *Principauté de Dombes*, qui faisoit autrefois partie de la Bresse; mais qui en a été séparée il y a long-temps, puisque dès le temps de Philippe Auguste, au XIIe siécle, elle étoit déja considérée comme une Souveraineté indépendante, & a toujours été regardée sur le même pied jusqu'à ces dernieres années. Elle fit d'abord partie du Royaume de Bourgogne, passa depuis dans les Maisons de Baugé, de Beaujeu & de Bourbon, d'où elle est tombée à M. le Duc du Maine. Son fils le Comte d'Eu l'a cédée au Roi le 28 Mars 1762. Le pays qui est beau & fertile, se divise en douze Châtellenies, qui sont celles de *Trévoux*, *Montmerle*, *Beauregard*, *Thoissei*, *Lans*, *Chalamont*, *Châtelart*, *Saint-Trivier-de-Dombes*, *Villeneuve*, *Ambrieu*, *Lignieu* & *Baneins*.

La principale ville du pays de Dombes, qui pour le Gouvernement a été uni à la Bourgogne, est *Trévoux*, capitale, sur une colline, avec le siége d'un petit

Parlement pour l'étendue de cette Principauté ; le Roi l'a conservé. *Thoissei* est la seconde ville de la Principauté, où l'on trouve un assez bon Collége, fondé en 1680. Les autres lieux que nous avons nommés sont peu considérables.

ARTICLE XX.

GÉNÉRALITÉ DE BESANÇON,

ou de FRANCHE-COMTÉ.

CARTES.

Nous avons deux Cartes de la Franche-Comté ; l'une donnée par le sieur JAILLOT *en 1695, en deux feuilles. Elle est bonne & peut suffire pour l'étude. Mais il y en a une autre plus détaillée & fort estimée, donnée par M.* QUERET, *Ingénieur, en 1746. Elle est en quatre grandes feuilles.*

LA Franche-Comté qui étoit anciennement du Royaume de Bourgogne, fut unie à la France, dont elle a été séparée sur la fin de la seconde race de nos Rois. Elle fut possédée ensuite par des Souverains particuliers, puis soumise à l'Empire. Elle tomba par mariage à Philippe le Hardi,

le chef de la ſeconde branche des Ducs de Bourgogne. Après la mort de Charle, dernier de ces Ducs, elle vint à Maximilien I, Empereur, par ſon mariage avec Marie de Bourgogne: on en fit alors un dixieme Cercle de l'Empire avec les Pays-Bas, & elle fut donnée à l'Eſpagne par Charle-Quint. Louis XIV s'en rendit maître en 1668; mais elle fut rendue à l'Eſpagne la même année, par le traité d'Aix-la-Chapelle. En 1674, Louis XIV en fit de nouveau la conquête, & elle lui fut cédée par le traité de Nimegue en 1678. Le terroir en eſt fertile en grains & en vins. Il s'y fait beaucoup de ſel, & l'on y trouve des bois qui commencent néanmoins à y devenir plus rares. Les rivieres de cette Province ſont la *Saone*, l'*Ougnon*, le *Doux* & le *Dain*.

Quatre grands Bailliages, qui ſe diviſent en pluſieurs autres petits, partagent toute la Province. Ces *Bailliages* ſont ceux d'*Amont* ou de *Grai*, de *Beſançon*, du *Milieu* ou de *Dole*, & celui d'*Aval* ou de *Salins*. Ou bien l'on compte *quatorze petits Bailliages*; ſavoir, *ſept* au nord & *ſept* au midi. Les premiers ſont ceux de

1. Beſançon,
2. Grai,
3. Veſoul,
4. Baume,
5. Dole,
6. Ornans,
7. Quingei.

Les Bailliages du midi ſont ceux de

8. Salins,
9. Arbois,
10. Pontarlier,
11. Poligni,
12. Lons-le-Saunier,
13. Orgelet,
14. La Judicature de Saint-Claude.

Nous suivrons cette derniere division, qui est plus simple.

I. *Bailliage de Besançon.*

Il prend son nom de la ville de *Besançon*, sa capitale, qui l'est aussi de toute la Franche-Comté. Elle est située sur le Doux, qui en fait une presqu'isle. Cette ville autrefois libre & impériale, est grande, forte, & défendue par une bonne citadelle. Il y a un siége archiépiscopal, une Université & un Parlement pour toute la Province, aussi-bien qu'un Présidial établi en 1696. Besançon fut pris par Louis XIV, dans l'hiver de l'année 1668. Elle fut ensuite rendue la même année aux Espagnols par le traité d'Aix-la-Chapelle; & comme ils déclarerent la guerre à la France l'an 1673, ce Prince l'assiégea & la reprit en 1674, après une vigoureuse défense. Son Bailliage formé en 1674, est un démembrement des trois autres, & n'a rien de remarquable que la capitale, avec *Bellevaux*, Abbaye, *Cromeri* sur l'Ougnon, *Châtillon-Guiote*, *Châtillon-le-Duc*, & *Vaulx*. Besançon est le lieu de la naissance d'Antoine Perenot de Granvelle, Cardinal, Archevêque de Besançon, & principal

Miniſtre de Charle-Quint ; il étoit né l'an 1516, & mourut à Madrid le 21 Septembre 1586. MM. Chifflet qui ont illuſtré l'Hiſtoire & les Lettres, étoient auſſi de cette ville. Il y a depuis quelques années deux Sociétés Littéraires.

II. *Bailliage de Grai.*

La ville de *Grai*, ſur la Saone, eſt aſſez commerçante ; il y a un Préſidial établi en 1696. Cette place étoit autrefois aſſez forte, mais aujourd'hui elle eſt démolie. Le Bailliage, aſſez étendu, n'a de remarquable, outre ſa capitale, que *Chanite la Ville* & le *Château Rei* ſur la Saone, *Peſme* & *Marnai* ſur l'Ougnon, *Gi*, *Choye* & *Saint-Loup*.

La Prevôté de Juſſei eſt au nord de ce Bailliage, auſſi-bien que la terre de Jonvelle, où l'on trouve *Jonvelle* ſur la Saone. *Juſſei* eſt ſur la Mance. *Charlieu*, qui dépend de ſa Prevôté, a une Abbaye de l'ordre de Cîteaux.

III. *Bailliage de Veſoul.*

Veſoul eſt une ville médiocrement grande, mais aſſez forte. Les autres endroits les plus connus de ce Bailliage ſont, *Conflans*, *Bourguignon*, *Favernai*, Abbaye, *Amance* & *Conflandai*, avec *Rup*, ſitué ſur la Saone ; *Flagi*, *Montagu*, *Bitaine*, Abbaye, *Fondremant* ſur une mon-

tagne, & *Granvelle*, terre du Cardinal de ce nom.

Les Prevôtés de Montboson & de Mont-Justin sont au levant de ce Bailliage. On trouve dans la premiere *Montboson* sur l'Ougnon, & *Montmartin*; & dans la seconde sont *Mont-Justin*, *Villers-sur-Cei*, près de l'Ougnon; & *Grange*.

Au nord de ce Bailliage sont, la terre de *Vaux-Villers*, qui ressortit directement au Parlement de Besançon; la célebre Abbaye de *Luxeul*, & celle de *Lure*, dont les Prevôtés ressortissent aussi au même Parlement. Celle de *Fauconai* comprend, outre cette ville, *Fougereuil*, *Servance* & *Saint-Hilaire*.

IV. *Bailliage de Baume-les-Nonnes.*

Ce Bailliage est assez étendu; mais la ville de *Baume-les-Nonnes* est petite, & presque ruinée par le passage des troupes. L'Abbaye de filles qui lui a donné son nom, est assez considérable, & l'on y fait preuve de noblesse. On trouve encore dans le même Bailliage, *Lieu-croissant* ou les *Trois-Rois*, Abbaye; *Lisle* & *Clerval*, sur le Doux. *Grammont* & *Montbi* sont sur des montagnes; aussi-bien que *Neufchâtel*, *Bevoie*, *Châtillon*, *Passavant*, & *Bouclans*. *Saint-Hypolite* est sur le Doux & le Soubre.

V. *Bailliage de Dole.*

Dole, ſur le Doux, a été autrefois la capitale de la Franche-Comté, & le ſiége d'un Parlement. Elle poſſede encore la Chambre des Comptes de la Province, & l'Univerſité. Cette ville, qui n'a plus de fortifications, eſt ancienne, & montre encore dans ſes maſures quelques reſtes de monumens des Romains. *Montmirei*, ſur une élévation ; *Fraiſans* & *Rochefort*, ſur le Doux ; *Vaudrei*, qui a donné ſon nom à une Maiſon illuſtre.

VI. *Bailliage de Quingei.*

Il eſt peu conſidérable ; & la ville de *Quingei* eſt fort petite. Le reſte du Bailliage n'a rien de remarquable.

VII. *Bailliage d'Ornans.*

Le Bailliage d'*Ornans* eſt plus étendu que le précédent, & ſa ville, quoique médiocre, eſt un peu plus peuplée. *Cicon* & *Villafans* ſont les ſeuls lieux qui méritent d'être obſervés.

VIII. *Bailliage de Salins.*

La ville de *Salins*, qui a un Préſidial, eſt très-ancienne. Elle eſt aujourd'hui célebre par ſes Salines, aſſez grande & aſſez peuplée. La Saline ou la Saulnerie eſt un bâtiment magnifique, & digne de

l'attention des curieux. *Rene* est sur la riviere de la Louve. *Sainte-Anne* est un château sur un rocher escarpé, aussi-bien que *Chalamont*. Le Fort *Bracon* est près de Salins, & fut bâti sous le regne de Louis XIV. *Nozeroi* est une petite ville.

IX. *Bailliage d'Arbois.*

Le Bailliage d'*Arbois* est peu étendu, & n'a de remarquable que sa ville capitale, fameuse pour ses bons vins, & assez peuplée, quoique petite.

X. *Bailliage de Pontarlier.*

Ce Bailliage est plus grand que le précédent. La petite ville de Pontarlier est située sur le Doux, ainsi que *Mortau* & *Mont-Benoist*, Abbaye. Le *Château de Joux*, sur une montagne près du Doux. *La Riviere*, *Sainte-Marie*, *Rochejean*, *Moute*, & *Jougne.*

XI. *Bailliage de Poligni.*

Poligni est une petite ville, qui renferme dans son Bailliage *Thoulouse*, *Château-Châlon*, sur une élévation; *Baume-les-Moines*, Abbaye; & *la Chaux.*

XII. *Bailliage de Lons-le-Saulnier.*

Ce Bailliage porte aussi le nom de *Montmorot*. La ville de *Lons-le-Saulnier* est petite; mais cependant le siége d'un Prési-

dial. Les autres endroits remarquables sont *Montmorot*, *Arlei*, *Bletterans*, *Corlaon*, *Beauregard* & *Saint-Laurent de la Roche*.

XIII. *Bailliage d'Orgelet.*

Ce Bailliage est assez étendu ; mais n'a de connu, avec *Orgelet*, petite ville, que *Clerval*, *Saint-Amour*, *Montfleur* & *Arinthos*.

XIV. *Judicature de S. Claude.*

Cette Judicature ressortit au Parlement de Besançon. *Saint-Claude*, sa capitale, est une petite ville, où étoit ci-devant une Abbaye ancienne & noble, convertie en un Chapitre, l'an 1742, que l'on a érigé dans son Eglise un siége Episcopal. On fait toujours dans ce Chapitre preuve de huit quartiers de noblesse, quatre paternels & quatre maternels. *Charcella*, *Moiran*, & *Grandvaux*, Abbaye sur un lac, en sont les lieux les plus connus.



GÉNÉRALITÉS DE LA PARTIE MÉRIDIONALE DE LA FRANCE.

ARTICLE XXI.

GÉNÉRALITÉ DE LA ROCHELLE.

CARTES.

La Généralité de la Rochelle a été donnée avec beaucoup d'exactitude par le sieur NOLIN *en 1700, en deux feuilles, sur les Mémoires de M. Bégon, Intendant.*

CETTE Généralité contient l'Aunis, la Saintonge, & l'Angoumois occidental. C'est, pour l'étendue, une des moindres du Royaume; mais comme elle est voisine de la mer, sur la Charente & sur la Boutonne, elle est assez commerçante. Outre le bétail qu'on y nourit, il s'y fait encore beaucoup de sel, le meilleur de l'Europe, & le seul qui convient pour les salaisons des voyages de long cours.

Elle se divise en cinq Elections, qui sont celles de:

1. La Rochelle, en Aunis.
2. Saintes, } en Saintonge.
3. Saint Jean d'Angeli, }
4. Marennes, en Brouage.
5. Coignac, en Angoumois.

I. *Election de la Rochelle.*

La ville de la *Rochelle* est médiocrement grande; mais très-importante, bien bâtie, & l'une des plus belles & des plus propres du Royaume. Son Port, qui est fort commode, y attire un grand commerce maritime, qui répand beaucoup d'argent dans les environs. Outre l'Evêché, il y a un Présidial. Cette ville est devenue fameuse dans les guerres de religion. Elle reçut le Calvinisme en 1557, & fut livrée au Prince de Condé en 1567. On y forma une République presque semblable à celle de Genève. Henri, Duc d'Anjou, qui fut depuis Roi de Pologne & de France, l'assiégea en 1573. Il l'auroit peut-être emportée, si les Ambassadeurs de Pologne, qui lui vinrent offrir leur Couronne, ne l'eussent engagé à lever honorablement le siége. Mais le plus célebre de tous est celui qu'elle soutint contre le Roi Louis XIII en 1627 & 1628. Elle fut vigoureusement défendue par le Maire Guitton, homme de grande expérience & de valeur; mais il fallut se rendre en 1628, après treize mois. Les Anglois

glois tenterent d'y jetter du ſecours ; mais ils en furent empêchés par cette fameuſe digue, qui fut cauſe de la priſe de la ville. Le Cardinal de Richelieu, qui préſidoit au ſiége ſous Louis XIII, fit faire cette digue, qui étoit longue de 747 toiſes. La ville ſe rendit le 28 Octobre 1628 ; & le Roi y fit ſon entrée le jour de la Touſſaints de la même année. Pour punir la rébellion de cette ville, qui ſeroit devenue une autre Carthage, il en fit démolir les fortifications, abolit tous ſes priviléges ; & y rétablit la Religion Catholique, qu'on en avoit bannie. Elle a été fortifiée de nouveau en 1689.

Marans, gros bourg, ſur la Seure, eſt le grenier de la Rochelle, & l'un des endroits du Royaume le plus commerçant en bled. *Courſon* & *Surgeres*, ſont deux gros bourgs. *Rochefort*, qui eſt dans la même Election, eſt une ville nouvellement bâtie ſur la Charente : on la commença en 1665 : & c'eſt le ſecond département de la Marine de France ſur l'Océan. Elle a des chantiers pour la conſtruction des vaiſſeaux du Roi, de très-beaux magaſins, un arſenal, une fonderie de canons & de très-belles corderies. La ville a de beaux priviléges, & eſt l'une des plus jolies du Royaume. Le Roi y tient un Intendant pour la Marine. L'Iſle de *Rhé*, qui eſt de la même Election,

est fertile en vin, & il s'y fait beaucoup de sel. Elle est défendue par la petite ville de *Saint-Martin*, qui a une bonne citadelle. Cette isle est encore soutenue de plusieurs forts : tels sont ceux de la *Prée*, de *Samblanceau*, & du *Martrais*. Les Anglois l'ont plusieurs fois attaquée inutilement.

II. *Election de Saintes.*

Cette Election est fort étendue, & assez fertile en bleds & en vin. La ville de *Saintes*, située sur la Charente, est le siége d'un Evêque : elle est ancienne, & conserve encore quelques vestiges d'antiquité. *Pons* est une petite ville sur la Seugre, & une Sirie, dont relevent environ 250 fiefs, d'où l'on dit le Sire de Pons. *Corme-Royal* est un bourg. *Royan*, à l'embouchure de la Garonne, a été ruinée sous Louis VIII. Il ne reste plus qu'un fauxbourg : il y a un petit port assez commode à l'embouchure de la Garonne. *Tallemont*, petite ville en titre de Principauté, sur la Garonne. *Mortagne*, gros bourg sur la même riviere, a aussi le titre de Principauté. *Mirambeau*, *Montandre*, *Montguyon*, *Vassiac*, *Montlieu* & *Saint-Michel d'Ozillac*, sont de gros bourgs, aussi-bien que *Jonsac*, *Saint-Maigrin* & *Saint-Pierre d'Archiac*. *Barbesieux* a été autrefois ceint de murailles. *Plassac*, bourg, dont le château passe pour

la plus belle maison de la province.

III. *Election de Saint-Jean d'Angéli.*

Saint-Jean d'Angéli, est comme Saintes, dans la Saintonge. C'étoit autrefois une ville assez passable ; mais elle fut en partie démolie par ordre de Louis XIII, qui la prit en 1621. On estime beaucoup ses eaux-de-vie. *Fontenai-l'Abattu*, sur lequel est le titre de Rohan-Rohan Duché, & *Tonnai-Boutonne*, sont deux bourgs : *Tonnai-Charente*, & *Taillebourg*, petites villes. Cette derniere avoit un bon château, qui a été démoli.

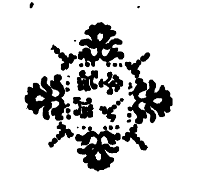
IV. *Election de Marennes.*

L'Election de *Marennes* tire son nom de son chef-lieu, qui est environé de marais. *Brouage*, ville forte, est au voisinage de la mer ; il y avoit autrefois un assez bon port. C'est dans cet endroit que la Ferme Générale fait embarquer tous les sels dont elle a besoin pour l'approvisionement du Royaume. *Soubize*, à deux lieues de la mer, avec titre de Principauté, est un bourg considérable, où l'air est fort sain. *Arrest*, gros bourg, avec une presqu'isle qui produit des sapins. *La Tremblade*, village très-peuplé, & assez bien bâti. *L'Isle-Madame*, à l'embouchure de la Charente, dépend de la Principauté de

Soubize, L'Isle d'*Oléron* a pour endroits principaux, le château d'*Oléron* & *Pérotine*. Les usages d'Oléron ont servi de modéles à nos premieres Ordonances sur la Marine.

V. *Election de Cognac.*

Cette Election comprend la partie occidentale de l'Angoumois. *Cognac* est une ville fort jolie, dans une belle situation, & il s'y fait un grand commerce d'eau-de-vie. *Marpin*, *Ségonzac* & *Boutteville*, sont des bourgs assez remarquables. *Jarnac*, bourg célebre, sur la Charente, où Henri, Duc d'Anjou, depuis Roi de France, battit les Calvinistes en 1569. *Château-neuf*, *Montignac* & *Mansle*, sont de gros bourgs, aussi sur la Charente.



ARTICLE XXII.

GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES.

CARTES.

Nous n'avons qu'une Carte assez bien faite de la Généralité de Limoges : c'est celle que le sieur JAILLOT *fit paroître en une feuille l'an 1719. Elle est bonne & passablement bien gravée.*

LA Généralité de Limoges comprend le Limosin, la partie orientale de l'Angoumois, & la partie occidentale de la Marche.

Le Limosin est peu fertile & ne produit guère que du seigle, de l'orge & des châtaignes ; les habitans sont laborieux & ménagers. Le commerce qui s'y fait consiste en chevaux & en bœufs, en papiers & en étoffes : on y fait aussi des armes. L'Angoumois est un pays assez bon. La Marche, qui a le titre de Comté, produit du bled, & a des vignobles en quelques endroits. Les principales rivieres sont, la *Dordogne*, la *Vienne*, la *Vezere*, la *Correze* & la *Gartempe*.

Cette Généralité se divise en cinq Elections ; savoir, celles de :

1. Limoges,
2. Tulles, } en Limosin.
3. Brive,
4. Bourganeuf, dans la Marche.
5. Angoulême, en Angoumois.

I. *Election de Limoges.*

Limoges, située sur la Vienne, avec le siége d'un Evêché, est la capitale du Limosin. Cette ville est assez mal bâtie, mais on y fait du commerce. On y remarque *Saint-Germain* & *Saint-Jumien*, petite ville, sur la Vienne; *Saint-Léonard*, qui est un peu plus grande; *Pierre-Bussiere*, avec titre de premiere Baronie du Limosin; *Saint-Paul*, *Eymoutiers* & *Saint-Priest la Perche*, avec *Chalus*, célebre par sa foire de chevaux.

Le *Dorat*, *Rançon* & *Belac*, sont dans la haute Marche, mais de l'Election de Limoges.

II. *Election de Tulles.*

Tulles, ville épiscopale, & le siége d'un Présidial, est non-seulement la capitale de cette Election, mais encore du bas Limosin. Elle a vu naître Etienne Baluze, que ses travaux littéraires ont rendu célebre. *Treignac*, sur la Vezere. *Courreze*, sur une riviere de même nom. *Meimac*, Abbaye. *Ussel*, *Saint-Exuperi*, *Vantadour*,

Duché-Pairie, sont les lieux les plus considérables de cette Election.

III. *Election de Brives.*

Brives, surnommée *la Gaillarde*, pour sa beauté & l'agrément de sa situation, a un Présidial. *Libersat*, *Userche*, petite ville assez bien bâtie, avec une Abbaye. *Boutteſſac*, gros bourg. *Turenne*, Vicomté fameuse, étoit possédée autrefois en toute souveraineté; mais depuis elle a été sujete à l'hommage, avec la réserve cependant des droits régaliens : ainsi le Roi ne levoit rien dans la Vicomté de Turenne, mais uniquement le Vicomte de Turenne, qui étoit M. le Duc de Bouillon. Cette terre a été réunie à la Couronne en 1738, par la cession que les Princes de Bouillon en ont faite au Roi. *Beaulieu*, Abbaye, & *Argentat*, tous deux sur la Dordogne, sont de cette Vicomté.

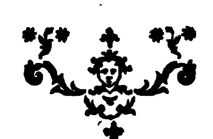
IV. *Election de Bourganeuf.*

Bourganeuf, dans la Marche occidentale, dont l'Election est fort petite, en est le seul endroit remarquable.

V. *Election d'Angoulême.*

L'Election d'*Angoulême* contient la meilleure partie de l'Angoumois, ou sa partie orientale. Angoulême, bâtie sur une montagne, au pied de laquelle passe la Charente, est le siége d'un Evêché &

d'un Présidial : elle est assez commerçante, sur-tout en papier. Cette ville est la patrie de Louis Guez de Balzac, l'homme le plus éloquent de son temps, & qui a le plus perfectioné la langue françoise: Il mourut le 28 de Février 1654. Les endroits les plus distingués de cette Election sont, *Ruffec*, petite ville près de la Charente. *Verteuil*, gros bourg. *Nanteuil*, ville & Abbaye de l'ordre de S. Augustin. *Champagne-Mouton*, autre ville. *Cellefroin*, bourg & Abbaye. *Chabanois*, sur la Vienne. *Vars*, *la Rochette* & *Jaudes*, gros bourgs. *La Rochefoucault*, sur la Tardouette, avec titre de Duché-Pairie. *Saint-Cibar*, Abbaye sur la Charente, au pied d'Angoulême. *Villebois* ou *la Valette*, sur une montagne, autrefois Duché. *Blanzac*, *Montmoreau*, *Aubeterre*, *Palleau* & *la Tour-blanche*, qui est enclavée dans le Périgord, sont les autres lieux les plus remarquables de cette Election.



ARTICLE XXIII.

GÉNÉRALITÉ DE RIOM,

*ou d'*AUVERGNE.

CARTES.

Nous avons une Carte d'Auvergne de DUFRETAT*, qui est la meilleure que nous connoissions; mais elle est si rare, qu'on ne sauroit la conseiller. Il faut donc prendre celle de la Généralité de Riom, que M.* JAILLOT *publia en une feuille l'an 1715.*

CETTE Généralité contient presque toute l'Auvergne, pays fertile en quelques endroits, & fort montueux en quelques autres. Comme il y a diverses situations, il y a aussi différens climats; celui de la basse Auvergne est chaud, & plus agréable que celui des montagnes qui est extrêmement froid; mais cependant rempli de pâturages excellens.

L'Auvergne n'a de rivieres considérables que l'*Allier* & la *Dordogne*. Les habitans y sont spirituels, industrieux & prudens. Il s'y fait un assez grand commerce de fruits, de petites étoffes, de

coutellerie, de papier le meilleur & le plus beau de toute la France, de cartes à jouer, & de charbon de terre. On y fait aussi des tapisseries & des chaudrons.

Cette Généralité se divise en six Elections, qui sont celles de :

1. Saint-Flour,
2. Aurillac, } dans la haute Auvergne.
3. Riom,
4. Clermont,
5. Issoire,
6. Brioude. } dans la basse.

I. *Election de Saint-Flour.*

La ville de *Saint-Flour*, qui est épiscopale, se prétend la capitale de la haute Auvergne. Il s'y fait un assez grand commerce de mules & de mulets, qui s'envoient en Espagne. *Caudes-Aigues*, petite ville, qui tire son nom de ses bains chauds; *Murat*, autre petite ville, près la petite riviere d'Alagnon; *Alanche*, gros bourg avec un château. *Mauriac* est une petite ville qui a comme une Election particuliere, mais dépendante de celle de Saint-Flour; elle contient la petite ville de *Salers*.

II. *Election d'Aurillac.*

La ville d'*Aurillac* par sa grandeur, paroît devoir être la capitale de toute la haute Auvergne : elle est assez belle &

aſſez commerçante ; elle a vu naître le Pape Sylveſtre II. *Maurs*, petite ville & Abbaye, ſur la Celle. *Vic*, *Carlat*, *Montſalvi* & *Roquebrou*, ſont bourgs peu diſtingués.

III. *Election de Riom.*

Cette Election, qui occupe preſque toute la baſſe Auvergne, à l'exception de ce qui appartient à la Généralité de Moulins, eſt d'une aſſez grande étendue. *Riom*, ſa capitale, eſt décorée d'un Préſidial ; aſſez belle & paſſablement peuplée, mais ſans aucun commerce ; elle a vu naître le Pere Sirmond, l'un des plus ſavans Jéſuites. *Hermant*, petite ville, d'où la famille des Arnaulds eſt originaire ; *Montaigu* lez Combrailles ; *Maringues*, petite ville, aſſez commerçante, ſur l'Allier ; *Thiers*, aſſez bonne ville, & où il ſe fait un aſſez grand commerce.

IV. *Election de Clermont.*

L'Election de *Clermont*, ancienne capitale de toute l'Auvergne, que l'on nomme *Clermont-Ferrand*, eſt la plus étendue & la plus conſidérable. La ville de Clermont en Auvergne, qui eſt le ſiége d'un Evêque, eſt riche & très peuplée, avec pluſieurs Chapitres & beaucoup de Couvens. Dans l'enclos de l'Abbaye de S. Allyre de Clermont, on trouve une fontaine

qui pétrifie tout ce qu'on y jette, pour peu qu'il y reste quelque temps. Elle coule à travers un jardin, dans lequel elle a formé insensiblement une muraille de 140 pas de long, & haute de 15 à 20 pieds ; elle y a même formé un Pont très-curieux & qu'on peut regarder comme une merveille. M. Pascal, connu par bien des endroits, étoit né à Clermont, aussi-bien que M. Domat, Auteur de l'excellent livre des Loix Civiles. *Montferrand*, unie à Clermont, en étoit à un quart de lieue, & n'est connue aujourd'hui que par son Bailliage royal. Les autres endroits les plus remarquables sont, *Bort*, sur la Dordogne, & aux frontieres du Limosin; *Marsenac* & *Besse*, gros bourgs; *Pont-Gibaut*, sur la Siourde, & *Pont-du-Château*, sur l'Allier, qui augmente tous les jours par son commerce; *Vic-le-Comte*, riche bourg, & *Billon*, petite ville assez pauvre.

V. *Election d'Issoire.*

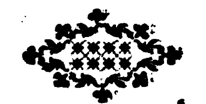
L'Election d'*Issoire* est assez bonne. Sa capitale, assez près de l'Allier, a une Abbaye de Bénédictins, & a vu naître le Cardinal du Prat, Chancelier de France, sous François I. *Ardes*, petite ville, est le chef lieu du Duché de Mercœur. *Auson*, petite ville, & ancienne Baronie. *Saussillanges*, autre petite ville. *Saint-Germain Lambron*, petite ville, où il se fait

quelque commerce de vin & de bleds. *Arlenc*, *Saint-Amand* & *Ambert*, sont des villes, dont la derniere seule est très-considérable par sa manufacture de papiers, de cartes à joüer, de rubans de fil, d'épingles & d'étoffes de laine. *Pardines* étoit en 1733, un village à une lieue d'Issoire, situé presque sur la croupe d'un rochèr ou montagne : mais le 23 Juin 1733, sur le soir, ce village qui étoit sur le roc, s'abîma avec la montagne. Les habitans avoient eu de temps en temps quelques légeres secousses, dont ils ne furent pas étonnés. Mais la veille de S. Jean la montagne s'entr'ouvrit tout-à-coup, & une partie tomba dans une espece d'abîme, avec la plupart des maisons du village. Le reste de la montagne, des rochers, des maisons, & même du terrein des environs n'étant pas soutenu, s'écroula bientôt après. Le lendemain tout ce qui pouvoit rester de la montagne & des maisons, fondit avec un fracas épouvantable ; ce qui s'est étendu à plus de 300 toises de long sur 200 de large. On attribue cette catastrophe aux eaux souterreines qui ont miné insensiblement les fondemens qui soutenoient ce rocher. Aucun des habitans n'est péri ; tous s'étant sauvés dès qu'ils ont senti les secousses de la montagne. Cet endroit ne présente aujourd'hui que des sources & quelques petits lacs. La relation de ce triste

événement fut imprimée, & publiée à la fin de Juillet 1733.

VI. *Election de Brioude.*

La ville de *Brioude* est peu considérable en soi; mais il y a un Chapitre de Chanoines très-noble, où l'on exige les mêmes preuves qu'à S. Jean de Lyon. La *vieille Brioude*, à une demi-lieue de l'autre, est sur l'Allier, où se voit un pont de pierres d'une seule arche, qui est un monument digne des Romains. *Mercœur*, Duché. *Massiac* & *Blesse*, sont sur l'Alagnon. La *Chaise-Dieu*, célebre Abbaye de Bénédictins, où est mort en 1740 M. Jean Soanen, Evêque de Senez. *Polignac*, en titre de Comté, a donné son nom à une illustre Maison, dont étoit ce célebre Cardinal qui mourut en 1741, après avoir été l'ornement du sacré Collége, & même de son siécle. *Langeac*, Marquisat sur l'Allier, est le titre d'une autre famille très-noble.



ARTICLE XXIV.

GÉNÉRALITÉ DE LYON.

CARTES.

La Carte de cette Généralité qui m'a paru la meilleure, est celle que le sieur JAILLOT *fit paroître en 1721. Elle est en deux grandes feuilles, & contient de plus les Généralités de* Moulins *&* de Riom. *C'est dommage que cette Carte ne soit pas gravée avec plus de soin.*

LA Généralité de Lyon, qui paroît peu considérable par rapport au nombre de ses Elections, l'est beaucoup à cause de la ville de Lyon. Elle a plusieurs rivieres qui servent à y entretenir un commerce qui est très-considérable. Les principales sont, la *Saone*, le *Rhône* & la *Loire*; je ne parle pas de plusieurs autres moins considérables. On trouve dans cette Province du bled, du vin & toutes sortes de fruits.

Les cinq Elections de cette Généralité sont celles de :

1. Lyon, en Lyonnois.
2. Saint-Etienne, } en Forez.
3. Montbrison, } en Forez.
4. Roanne. } en Forez.
5. Villefranche, en Beaujolois.

I. *Election de Lyon.*

L'Election de *Lyon* eſt moins conſidérable par ſon étendue, que par l'importance de ſa capitale, ſituée au confluent de la Saone & du Rhône. Cette ville, qui eſt ancienne, eſt auſſi une des plus riches & des plus marchandes du Royaume. Elle eſt le ſiége d'un Archevêché, auquel eſt attachée la Primatie de l'Egliſe Gallicane. Le Doyen & les Chanoines de S. Jean de Lyon, qui eſt la Métropole, portent le titre de Comtes, & font preuve de nobleſſe de quatre générations paternelles, & de quatre maternelles : ils ne doivent pas même remonter plus haut. Pendant la vacance de l'Archevêché de Lyon, c'eſt à l'Evêque d'Autun qu'en appartient l'adminiſtration & la régale ; & réciproquement l'Archevêque de Lyon adminiſtre, quant au ſpirituel, l'Evêché d'Autun pendant la vacance du ſiége ; mais il ne jouit pas de la régale temporelle. *Lyon* a un Préſidial & une Cour des Monnoies. Sa Place de Bellecour, ou de Louis le Grand, eſt ſuperbe & magnifique par la beauté des bâtimens ; & il y a une ſtatue équeſtre de Louis XIV qu'on y plaça le 27 Décembre 1713. L'Hôtel de Ville, ſur la place des Terreaux, n'eſt pas moins magnifique, & pour le dehors & pour le dedans. La place du Change eſt moins

fameuſe par ſa grandeur, que par le commerce qui s'y fait toûs les jours, tant pour l'intérieur du Royaume, que pour les Pays étrangers. Le pont du Rhône, composé de vingt arches, n'eſt pas moins remarquable. Lyon eſt encore célebre par les treiziéme & quatorziéme Conciles généraux qui s'y ſont tenus; le premier en 1244, ſoûs le Pape Innocent IV, qui s'y trouva, de même que S. Louis, Roi de France; & le ſecond fut célébré l'an 1274. Lyon a encore quatre belles Foires, qui durent chacune 25 jours. La premiere commence le Lundi d'après les Rois; la deuxiéme le Lundi d'après la Quaſimodo; la troiſiéme commence au mois d'Août, & la quatriéme tient le 3 Novembre. Les Manufactures d'étoffes de ſoye ſont la plus grande richeſſe de Lyon, auſſi-bien que les dorures, les draps & les toiles, dont le débit ſe fait principalement à Paris & en Eſpagne, en Italie, en Allemagne & en Hollande. Le château de *Pierre-Enciſe*, qui étoit autrefois le Palais des Archevêques de Lyon, eſt à préſent une eſpece de fortereſſe. *La Guillotiere*, quoique fauxbourg de Lyon, eſt cependant du Dauphiné. Les autres endroits de cette Election, ſont *Tarrare*, bourg au pied de la montagne de ce nom, & grand paſſage ſur la route de Paris; *Saint-Forgeux*; *Breſle*, petite ville entre

des montagnes, ſur la petite riviere de Tardine. *Cheſſi*, ſur le Breuil. *Ance*, aſſez près de la Saone, où il s'eſt tenu quelques Conciles; *Chaſei*, *Chaſſelei*, *Briniais* & *Saint-Genis*; *Laval* ſur le Garon.

II. *Election de Saint-Etienne.*

Cette Election comprend le haut-Forez, & quelques parties du Lyonnois propre. *Saint-Etienne-de-Forez* en eſt la capitale, & après Lyon, c'eſt la ville la plus diſtinguée de ce Gouvernement. La ville, qui eſt très-commerçante & très-peuplée, eſt ſituée ſur la petite riviere de Furens: on y travaille beaucoup en acier & en armes. *Rochetaillis*, ſur la même riviere, & le bourg d'*Argental*, ſont dans le Forez; mais *Saint-Chaumont*, petite ville aſſez marchande, avec un château, & *Condrieux*, connue par ſes bons vins, ſont du Lyonnois, & cependant de l'Election de Saint-Etienne.

III. *Election de Montbriſon.*

L'Election de *Montbriſon* eſt encore dans le Forez. Sa capitale, ſur la petite riviere de Veſire, eſt peu conſidérable; mais elle eſt le ſiége d'un Bailliage royal. *Saint-Marcellin*; *Saint-Rambert*, ſur la Loire; *Saint-Bonnet le Châtel*, *Fouilloſe*, & *Pont Temperat*, ſont les lieux les plus

connus de la même Election. *Saint-Galmier* est une petite ville, où l'on trouve une fontaine minérale, dont le goût est vineux & très-salutaire.

IV. *Election de Roanne.*

Roanne, en titre de Duché, où la Loire commence à porter bateau, est le chef-lieu de l'Election. La ville, quoique petite, est assez peuplée & assez commerçante. *Saint-Germain-Laval*, *Pominiers*, *l'Hôpital*, *Saint-Priest de la Roche* sur la Loire, aussi-bien que *Pouilli* & *Feurs*; *Donzi* sur le Vernaison.

V. *Election de Villefranche.*

Cette Election comprend le Beaujolois. *Villefranche*, à présent la capitale de ce pays, est assez près de la Saone; elle fut bâtie seulement au commencement du XIIe siecle. *Beaujeu*, qui étoit autrefois la capitale, n'est plus qu'un bourg. *Belleville*, sur la Saone; *Lai*, & *S. Symphorien de Lai*, sont dans la montagne, aussi-bien que le bourg de *Thisi*.



ARTICLE XXV.

GÉNÉRALITÉ DE BOURDEAUX.

CARTES.

On a deux Cartes qui peuvent servir pour cette Généralité. La premiere est celle de M. DELISLE, qui porte le titre de Bourdelois, *&c. qui se joint à celle de Gascogne, sous le titre de* Béarn, *&c. L'autre Carte est celle que le sieur JAILLOT publia en 1733, en quatre feuilles : elle contient tout le Gouvernement de Guienne & de Gascogne.*

LA Généralité de Bourdeaux a été beaucoup plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui ; mais dans l'état présent elle ne laisse pas de s'étendre sur plusieurs Provinces ; entr'autres, la Guienne propre & le Périgord. La Guienne a été long-temps possedée par des Ducs, jusqu'à Guillaume VIII. Eléonor de Guienne, sa fille, ayant été répudiée en 1150, par Louis le Jeune, elle épousa l'an 1152, Henri, Duc de Normandie, qui devint Roi d'Angleterre. Les Anglois se virent donc les maîtres de la Guienne, & ce démembrement pensa ruiner la France. Mais l'an 1451, Bour-

deaux & la Guienne rentrerent ſous la domination de nos Rois. Les Anglois les reprirent en 1452, & elle leur fut enfin enlevée pour toujours l'an 1453 par le Roi Charles VII.

La facilité de la navigation ſur la *Garonne*, la *Dordogne*, & le *Lot*, augmente conſidérablement le commerce de cette Généralité, qui ſe fait principalement en eaux-de-vie, en vin & en vinaigre. Ce commerce va quelquefois ſi loin, que le droit de la comptablie, qui appartient au Roi, eſt porté juſques à quatre millions, & ne tombe jamais au-deſſous de trois millions & demi.

La Généralité de Bourdeaux ſe diviſe en cinq Elections, qui ſont celles de

1. Bourdeaux, 3. Sarlat,
2. Périgueux, 4. Agen,
5. Condom.

I. *Election de Bourdeaux.*

I. L'Election de *Bourdeaux* tire ſon nom de la capitale de toute la Province, qui n'eſt pas néanmoins de l'Election, puiſqu'elle eſt exempte de tailles. Cette ville, très-ancienne, & paſſablement grande, bien bâtie, fort riche & très-marchande, eſt ſituée ſur la Garonne, quelques lieues au-deſſus de ſon embouchure dans l'Océan. Les rues en ſont aſſez étroites, & l'on y compte plus de cinq mille maiſons. Elle

est le siége d'un Archevêché, dont le Palais est assez beau. L'Eglise métropolitaine de S. André est une des plus belles du Royaume. Les fortifications de la ville sont à l'antique; mais la ville est défendue par trois forts, savoir, 1. le *Château-Trompette*, qui défend & commande le Port; c'est une ancienne citadelle, que l'on commença l'an 1454, & qui fut réparée sous le regne de Louis XIV. 2. Le *château du Haa*, qui est du côté de la campagne; il fut commencé en même temps que le Château-Trompette, & c'est une fortification à l'antique; mais 3. le *Fort-Louis*, ou de *Sainte-Croix*, qui est au-dessus de la riviere, à l'opposite du Château-Trompette, fut commencé par Louis XIV. en 1676. Le Port de Bourdeaux est un des plus beaux du Royaume; & comme il y a deux Foires franches dans cette ville, l'une le premier Mars, & l'autre le 15 Octobre, qui durent quinze jours, on voit souvent dans ce port quatre ou cinq cens vaisseaux de toutes les nations, qui viennent y charger toutes sortes de marchandises, sur-tout des vins, dont il ne se consomme pas moins de cent mille tonneaux. Bourdeaux est aussi le siége d'un Parlement créé en 1462, par le Roi Louis XI. L'Université y fut établie en 1441, & l'Académie des Sciences & Belles-Lettres en 1712.

La *Tour de Cordouan* eſt bâtie à l'embouchure de la Gironde ou Garonne. Elle eſt ſur un rocher, reſtes d'une iſle que la mer a abſorbée. Le célebre Architecte Louis de Foix la commença par ordre d'Henri II: & elle ne fut achevée que ſous Henri IV. On l'a réparée en 1665. Elle eſt haute de 150 pieds, & ſert de fanal, par des feux qu'on y allume pendant la nuit, pour empêcher les vaiſſeaux de ſe perdre ſur les bancs qui ſont à l'entrée de la riviere.

Au couchant de la Garonne, on trouve *Soulac* près de la mer, *Leſpare*, *Caſtillon* ſur l'étang de Carcans; *Caſtillon* & *Pauliac* ſur la riviere; *Verteuil* qui n'en eſt pas éloigné; le fort de *Médoc* vis-à-vis de Blaye. *Caſtres* & *Langon* renommé par ſes bons vins, ſont de petites villes ſur la même riviere, mais au-deſſus de Bourdeaux. *Caſtelnau de Médoc*, *Margaux*, *Macaut*, *Sainte-Hélene*, *Ségones*, *Blanquefort*, *la Tête de Buc* & *Baliſac*, ſont des bourgs qui ſont entre la Garonne & la mer. Dans l'Entre-deux mers (on appelle ainſi le pays entre la Dordogne & la Garonne) ſont le bourg d'*Ambarz*, & les petites villes de *Rions*; *Cadillac*, avec un très-beau château, & *Saint-Macaire*.

Blaye eſt une petite ville au levant de la Garonne, diviſée en ville hauſe & en ville baſſe: c'eſt en cette ville que les

vaiſſeaux qui vont à Bourdeaux ſont obligés de laiſſer leurs canons & leurs armes. *Bourg*, autre petite ville, avec un port ſur la Dordogne, où l'on vient charger des vins, qui ſont aſſez bons. *Fronſac*, petite ville ſur une élévation, érigée en Duché-Pairie pour le Cardinal de Richelieu. *Libourne*, ville aſſez bonne au confluent de Lille & de la Dordogne, vis-à-vis Fronſac, eſt aſſez commerçante. *Caſtillon* eſt ſur la Dordogne. *Coutras* ſe trouve plus au nord: c'eſt où Henri, Roi de Navarre, & depuis Roi de France, défit en 1587, les troupes du Roi Henri III, commandées par le Duc de Joyeuſe, qui y fut tué.

II. *Election de Périgueux.*

Cette Election comprend le haut Périgord, pays rude, pierreux, rempli de bois & en général peu fertile, ſi ce n'eſt en noix, en châtaignes & en vins, qui y viennent en quelques endroits. Il reſſortit au Parlement de Bourdeaux, & ſe trouve arroſé de Lille & de la Dordogne. Sa ville principale eſt *Périgueux*, qui eſt très-ancienne, & le ſiége d'un Evêque. On y trouve encore quelques reſtes d'antiquités, qui montrent qu'elle étoit autrefois très-habitée. Quoique la ville ſoit aujourd'hui plus petite qu'elle n'étoit anciennement, elle ne laiſſe pas d'être encore aſſez peuplée. Elle eſt franche & exempte de tailles,

aussi-bien que sa banlieue. Son Election contient beaucoup de bourgs ou petites villes. *Jenouillac* a donné son nom à une illustre Maison. *Nontron*, *Rochebeaucourt*, *Mareuil*, *Bruzac* & *Tiviers*, sont les endroits les plus connus ; avec *Brantosme*, *Bourdeilles*, *Lille*, & *Riberac*, qui a donné son nom à une maison illustre. *La Roche-Chalais* est sur la Dronne. *Montpont* & *Mucidan* sont sur Lille ; mais *Montravel* & *la Force*, Duché, la plus belle maison de la Province, sont sur la Dordogne, aussi-bien que *Bergerac*, ville autrefois très-importante par ses fortifications, mais aujourd'hui démolies. Cette ville a fait beaucoup de bruit dans les guerres de Religion au XVI & XVIIe siécle. On prétend qu'avant la révocation de l'Edit de Nantes, il y avoit à Bergerac & à six lieues aux environs, plus de quarante mille Calvinistes. *La Linde* & *Limeil* sont aussi sur la Dordogne. On trouve à son midi *Issigeac* & *Aymet*.

III. *Election de Sarlat.*

Sarlat, capitale du bas Périgord & de cette Election, est une ville épiscopale, avec un Présidial, mais pauvre & sans commerce. Les lieux les plus remarquables sont ensuite *Essideuil*, *Hautefort*, *Fourtoirac*, *Terrasson*, *Montignac*, *Domme*, *Saint-Pompon*, *Villefranche*, *Bel-*

vaiſſeaux qui vont à Bourdeaux ſont obligés de laiſſer leurs canons & leurs armes. *Bourg*, autre petite ville, avec un port ſur la Dordogne, où l'on vient charger des vins, qui ſont aſſez bons. *Fronſac*, petite ville ſur une élévation, érigée en Duché-Pairie pour le Cardinal de Richelieu. *Libourne*, ville aſſez bonne au confluent de Lille & de la Dordogne, vis-à-vis Fronſac, eſt aſſez commerçante. *Caſtillon* eſt ſur la Dordogne. *Coutras* ſe trouve plus au nord: c'eſt où Henri, Roi de Navarre, & depuis Roi de France, défit en 1587, les troupes du Roi Henri III, commandées par le Duc de Joyeuſe, qui y fut tué.

II. *Election de Périgueux.*

Cette Election comprend le haut Périgord, pays rude, pierreux, rempli de bois & en général peu fertile, ſi ce n'eſt en noix, en châtaignes & en vins, qui y viennent en quelques endroits. Il reſſortit au Parlement de Bourdeaux, & ſe trouve arroſé de Lille & de la Dordogne. Sa ville principale eſt *Périgueux*, qui eſt très-ancienne, & le ſiége d'un Evêque. On y trouve encore quelques reſtes d'antiquités, qui montrent qu'elle étoit autrefois très-habitée. Quoique la ville ſoit aujourd'hui plus petite qu'elle n'étoit anciennement, elle ne laiſſe pas d'être encore aſſez peuplée. Elle eſt franche & exempte de tailles,

aussi-bien que sa banlieue. Son Election contient beaucoup de bourgs ou petites villes. *Jenouillac* a donné son nom à une illustre Maison. *Nontron*, *Rochebeaucourt*, *Mareuil*, *Bruzac* & *Tiviers*, sont les endroits les plus connus; avec *Brantosme*, *Bourdeilles*, *Lille*, & *Riberac*, qui a donné son nom à une maison illustre. *La Roche-Chalais* est sur la Dronne. *Montpont* & *Mucidan* sont sur Lille; mais *Montravel* & *la Force*, Duché, la plus belle maison de la Province, sont sur la Dordogne, aussi-bien que *Bergerac*, ville autrefois très-importante par ses fortifications, mais aujourd'hui démolies. Cette ville a fait beaucoup de bruit dans les guerres de Religion au XVI & XVIIe siécle. On prétend qu'avant la révocation de l'Edit de Nantes, il y avoit à Bergerac & à six lieues aux environs, plus de quarante mille Calvinistes. *La Linde* & *Limeil* sont aussi sur la Dordogne. On trouve à son midi *Issigeac* & *Aymet*.

III. *Election de Sarlat.*

Sarlat, capitale du bas Périgord & de cette Election, est une ville épiscopale, avec un Présidial, mais pauvre & sans commerce. Les lieux les plus remarquables sont ensuite *Essideuil*, *Hautefort*, *Fourtoirac*, *Terrasson*, *Montignac*, *Domme*, *Saint-Pompon*, *Villefranche*, *Bel-*

vaiſſeaux qui vont à Bourdeaux ſont obligés de laiſſer leurs canons & leurs armes. *Bourg*, autre petite ville, avec un port ſur la Dordogne, où l'on vient charger des vins, qui ſont aſſez bons. *Fronſac*, petite ville ſur une élévation, érigée en Duché-Pairie pour le Cardinal de Richelieu. *Libourne*, ville aſſez bonne au confluent de Lille & de la Dordogne, vis-à-vis Fronſac, eſt aſſez commerçante. *Caſtillon* eſt ſur la Dordogne. *Coutras* ſe trouve plus au nord: c'eſt où Henri, Roi de Navarre, & depuis Roi de France, défit en 1587, les troupes du Roi Henri III, commandées par le Duc de Joyeuſe, qui y fut tué.

II. *Election de Périgueux.*

Cette Election comprend le haut Périgord, pays rude, pierreux, rempli de bois & en général peu fertile, ſi ce n'eſt en noix, en châtaignes & en vins, qui y viennent en quelques endroits. Il reſſortit au Parlement de Bourdeaux, & ſe trouve arroſé de Lille & de la Dordogne. Sa ville principale eſt *Périgueux*, qui eſt très-ancienne, & le ſiége d'un Evêque. On y trouve encore quelques reſtes d'antiquités, qui montrent qu'elle étoit autrefois très-habitée. Quoique la ville ſoit aujourd'hui plus petite qu'elle n'étoit anciennement, elle ne laiſſe pas d'être encore aſſez peuplée. Elle eſt franche & exempte de tailles, auſſi-bien

aussi-bien que sa banlieue. Son Election contient beaucoup de bourgs ou petites villes. *Jenouillac* a donné son nom à une illustre Maison. *Nontron*, *Rochebeaucourt*, *Mareuil*, *Bruzac* & *Tiviers*, sont les endroits les plus connus; avec *Brantosme*, *Bourdeilles*, *Lille*, & *Riberac*, qui a donné son nom à une maison illustre. *La Roche-Chalais* est sur la Dronne. *Montpont* & *Mucidan* sont sur Lille; mais *Montravel* & *la Force*, Duché, la plus belle maison de la Province, sont sur la Dordogne, aussi-bien que *Bergerac*, ville autrefois très-importante par ses fortifications, mais aujourd'hui démolies. Cette ville a fait beaucoup de bruit dans les guerres de Religion au XVI & XVIIe siécle. On prétend qu'avant la révocation de l'Edit de Nantes, il y avoit à Bergerac & à six lieues aux environs, plus de quarante mille Calvinistes. *La Linde* & *Limeil* sont aussi sur la Dordogne. On trouve à son midi *Issigeac* & *Aymet*.

III. *Election de Sarlat.*

Sarlat, capitale du bas Périgord & de cette Election, est une ville épiscopale, avec un Présidial, mais pauvre & sans commerce. Les lieux les plus remarquables sont ensuite *Essideuil*, *Hautefort*, *Fourtoirac*, *Terrasson*, *Montignac*, *Domme*, *Saint-Pompon*, *Villefranche*, *Bel-*

ves, *Prats*, *Montpasier*, & *Biron*, Duché-Pairie à une illustre maison. Ce sont tous des bourgs ou petites villes.

IV. *Election d'Agen.*

Agen, ville épiscopale sur la Garonne, est aussi la capitale du Comté d'Agenois. Il y a un Présidial, mais très-peu de commerce, quoique le pays soit bon & très-fertile. C'est là qu'est né le célebre Joseph Scaliger, le 4 Août 1540. *Clermont*, *Port Sainte-Marie*, *Aiguillon*, Duché-Pairie, & *Valence*, sont aussi sur la même riviere. *Castel-Sacrat*, *Rocquecor*, *Sainte-Foi* sur la Dordogne, petite ville assez marchande. *Duras*, Duché, aussi-bien que *Lauzun*. *Marmande* sur la Garonne, où il se fait un assez bon commerce de bled, de vin & d'eau-de-vie. *Gontaut* qui a donné son nom à une illustre maison, & *Tonneins*, sont deux petits bourgs presque joints ensemble : le dernier est le chef-lieu du Duché de *la Vauguyon*, érigé en 1758. *Clairac*, petite ville sur le Lot, est assez marchande : il y a une riche Abbaye que le Roi Henri IV donna aux Chanoines de S. Jean de Latran à Rome, qui en jouissent encore à présent. *Villeneuve d'Agenois* est dans une belle situation, avec un pont sur le Lot. *Pennes* & *Fumel* sont sur la même riviere. *La Salvetat*, sur le Drot, lieu de la naissance

de M. Claude, l'un des plus éloquens Théologiens qu'aient eu les Calvinistes. *Castillonez*, *Cancon*, *Montestruc*, *Montelas*, & *Montflanquin*, font de la même Election.

V. *Election de Condom.*

L'Election de *Condom* est une des plus fertiles de la Généralité de Bourdeaux. Sa capitale, qui est le siége d'un Evêque, vit naître Scipion Dupleix, assez médiocre Historien, mort en 1661, âgé de 98 ans. *Nerac*, petite ville. *Thouars* & *Montagnac*. *Bazas*, ville assez ancienne, avec le siége d'un Evêché & d'un Présidial. *Beaulac*, *Castelgeloux*, *Monheurt* sur la Garonne. *La Réole*, petite ville sur la même riviere, assez commerçante. *Langon*, fameux par ses bons vins. *Mauvesin*, *Roquebrune*, *Sauveterre*, *Castelmorron*, *Civrac*, & *Moulies* : ces deux derniers endroits sont sur la Dordogne.



ARTICLE XXVI.

GÉNÉRALITÉ DE MONTAUBAN.

Cartes.

La Carte de cette Généralité a été donnée en 1717 avec celle de Toulouse, par le sieur JAILLOT, *en quatre feuilles : elle est faite avec soin & dans un assez grand détail.*

LA Généralité de Montauban comprend la Guienne orientale, c'est-à-dire le Querci & le Rouergue, anciens Comtés, dont le premier est assez fertile. Les rivieres dont elle est arrosée, sont le *Lot*, l'*Aveirou* & le *Tarn*, qui se jettent dans la Garonne.

Elle est divisée en six Elections, qui sont celles de

1. Montauban, 2. Cahors, 3. Figeac,	en Querci.
4. Villefranche, 5. Rhodès, 6. Milhau,	en Rouergue.

I. *Election de Montauban.*

La ville de *Montauban*, sur le Tarn,

est assez grande, très-peuplée, & le siége d'un Evêché, d'une Cour des Aides, & d'un Présidial; elle est nouvelle, n'ayant commencée à être bâtie qu'en 1144. On la divise en trois parties, l'ancienne & la nouvelle ville, & la Bourbonne, qui est comme un fauxbourg; ces parties se communiquent par des ponts. Le Palais de l'Evêque, la Fontaine Grifon, & la Falèse, promenade publique sur le Tarn, sont ce qu'il y a de remarquable dans cette ville. Louis XIII ayant assiégé Montauban en 1621, fut obligé d'en lever le siége; mais à présent elle est sans fortifications depuis l'an 1629, qu'elles furent démolies. Son Election a beaucoup d'autres villes & bourgs considérables. *Moissac*, ville ancienne, étoit plus grande autrefois qu'elle n'est à présent: il y a une Abbaye fondée par Clovis, & rétablie par Louis le Débonnaire. La *Françoise*, est une petite ville sur une élévation. *Négrepelisse*, sur l'Aveirou, enferme tout au plus 800 habitans, restés de la vengeance que Louis XIII prit de tous les autres, pour avoir coupé la gorge en une nuit à 400 hommes que ce Prince y avoit mis en garnison, pendant le siége de Montauban. *Caussade* est passablement peuplée. Les autres petites villes ou bourgs, sont, *Molieres*, *Monclar*, *Piquecoz*, *Mirabel*, *Realville*, *Bieulé*, *Albenque*; *Cay-*

lus, qui eſt un peu plus peuplée que les autres, *Montricoux* & *Bruniquel*.

II. *Election de Cahors.*

La ville de *Cahors*, ſur le Lot, eſt le ſiége d'un Evêché : elle eſt très-ancienne, aſſez grande, mais pauvre; on y voit les reſtes d'un amphithéâtre. Le Pape Jean XXII, & Clément Marot, ſont nés à Cahors. Les autres endroits remarquables de cette Election ſont, *Gourdon*, petite ville ſur une montagne, aſſez peuplée ; *Salviac* ; *Caſals*, ſur une élévation ; *Duravel*, *Pui-l'Evêque* & *Luzetz*, toutes trois ſur le Lot ; *Monteuq*, *Caſtelnau-de-Montatier* & *Lauzerte*, qui, quoique petite, eſt aſſez peuplée.

III. *Election de Figeac.*

Cette Election eſt aſſez étendue. La ville de *Figeac*, où eſt une Abbaye fondée par Pepin l'an 755, a été autrefois aſſez forte, mais aujourd'hui elle eſt démolie. *Cadenac*, preſque toute environée par le Lot ; *Cajarc*, ſur la même riviere, *Fons*, *Caſtelnau de Bretenoux*, *Gramat* & *Souillac*, ſont de petites villes qui n'ont point de commerce & peu d'habitans.

IV. *Election de Villefranche.*

L'Election de *Villefranche* eſt la plus

considérable de celles du Rouergue. Sa capitale, située sur l'Aveirou, est moderne & assez peuplée pour sa grandeur; il y a Présidial. *Conques*, sur le Dordon; *Peyrusse*; *Villeneuve*; *Bournazel*, *Saint-Antonin*, sur l'Aveirou; *la Salvetat de Cars*, *Nayac*, *Corbieres* & *la Guepie*, ont quelques mines de cuivre ouvertes en 1672 & 1673; *la Salvetat de Feyralez*, *Rupeyroux*, *Sauveterre* & *Saint-Just*.

V. *Election de Rhodès.*

La ville de *Rhodès*, située sur une montagne près de l'Aveirou, est assez peuplée, mais sans commerce. C'est le siége d'un Evêque; elle a une fort belle Eglise cathédrale où l'on prétend avoir un soulier de la Sainte Vierge. *Mur-de-Barrez*, *Entraigues*, *Estain*, *la Guiole*, *Aubrac*, avec une Abbaye; *Prades d'Aubrac*, *Ville-Comtal*, *Marsillac*, *Bosoul*, *la Selve*, *Villefranche* & *Broquiez*, sont les lieux les plus distingués de cette Election. Il y faut ajouter *Albin*, qui est enclavé dans l'Election de Villefranche.

VI. *Election de Milhau.*

Cette Election est assez étendue, mais dans un terrein sec & aride. *Milhau* est petite, mais assez peuplée. *Severac le Castel*, *Calmont*, *Salescuran*, *Saint-Bau-*

zeli, *Compeyre*, *Roma-de-Tarn*, *Saint-Iſeri*, *Saint-Cernin*, *Sainte-Afrique*, *Cornuz*, *Pont-de-Camarez*, *Belmont* & *Bruſquez*, ſont les endroits les plus connus, avec *Vabres*, petite ville, mal peuplée; mais cependant le ſiége d'un Evêque.

ARTICLE XXVII.

GÉNÉRALITÉ D'AUCH.

CARTES.

Pour cette Généralité, il faut prendre la Carte de M. DELISLE, *intitulée* Béarn, &c. *ou celle que le ſieur* JAILLOT *a publiée en quatre feuilles l'an 1733, ſous le titre de Gouvernement de Guyenne & de Gaſcogne.*

CETTE Généralité qui eſt fort étendue, étoit autrefois à *Pau*; mais lorſque le Roi regnant la transféra à *Auch*, il l'augmenta encore de quelques portions, tirées de celle de Bourdeaux. Le pays n'y eſt pas également bon : il eſt fertile en quelques endroits, ſec & ſtérile en d'autres.

La Généralité d'Auch ſe diviſe en ſeize Quartiers, dont il y en a ſeulement ſix qui ſont des Elections, les autres étant ou Pays d'Etats, ou Pays abonnés pour

les impositions. Huit de ces seize Quartiers sont au levant de la Généralité, & huit au couchant. Les premiers sont :

1. L'Armagnac, ou l'Election d'*Auch*.
2. La Lomagne, Election.
3. La riviere de Verdun, Election.
4. L'Astarac, Election.
5. Le Pays de Comminges, Election.
6. Le Nebouzan, } Pays d'Etats.
7. Le Bigorre, } Pays d'Etats.
8. Les quatre Vallées, abonnées.

Les huit du couchant sont :

9. Les Landes, Election.
10. Le Pays de Marsan, } Pays abonnés.
11. Le Gabardan, } Pays abonnés.
12. Le Chalosse, } Pays abonnés.
13. Le Pays de Labourd, } Pays abonnés.
14. Le Béarn, } Pays d'Etats.
15. La basse Navarre, } Pays d'Etats.
16. Le Pays de Soule. } Pays d'Etats.

Les rivieres qui arrosent la Généralité d'Auch sont la *Garonne*, l'*Adour* & un grand nombre d'autres moins considérables, qui sortent des Monts Pyrénées, & se rendent dans celles que nous venons de nommer.

I. *L'Armagnac, ou l'Election d'Auch.*

L'*Armagnac* est une Province très-fertile en grains & en vins. Elle a eu autrefois des Comtes particuliers, qui ont extrêmement figuré dans l'Histoire. *Auch*,

sa capitale, est le siége d'un Archevêque très-riche; mais elle n'est pas fort peuplée: l'Eglise métropolitaine passe pour une des plus belles du Royaume. Le pays renferme beaucoup de gros bourgs ou petites villes, qui sont, en commençant par le couchant, *la Bastide*, *Casaubon*, *Eause*, *Manciet*, *Nogaro*, *Barcelone* sur l'Adour, aussi-bien que *Saint-Mont* & *Riscle*; *Aignan*, *Gondrin*, *Lanepatz*, *Vicfezenzac*, *Jegun*, *Montesquiou* & *Baran*; *Florance-sur-le-Gers*, *Montfort*, *Mauresin*, *Aubiet* & *l'Isle Jourdain*.

II. *Election de la Lomagne.*

La *Lomagne*, pays fertile & assez proche de la Garonne, a pour ville principale *Leytoure*, sur le Gers, avec un Evêché & un Château; *Layrac*, gros bourg assez peuplé; *Montesquiou*, près de la Garonne; *la Plume*, *Cau-de-Coste*, *Dunes*; *Miradoux*, sur une montagne près de la Garonne; *Saint-Clar* & *Labit*.

III. *Election de la Riviere de Verdun.*

Les lieux les plus remarquables du Pays de Gavre ou de Verdun, sont, *Verdun* & *Grenade*, sur la Garonne. On y trouve encore *Beaumont*, *Cologne* & *Till*.

IV. *Election de l'Estarac.*

Le Pays d'Estarac ou Asterac, a pour

capitale *Mirande*. Les autres endroits les plus distingués sont, *Beaumarchez*, *Bassoues*, *Marslac*, *Mielan*, *l'Isle*, *Trie*, où est un Chapitre, *Galan*, *Castelnau*, *Masseoube*, *Villefranche*, *Simorre*, *Saramon* & *Pavie*.

V. *Election de Comminges.*

Le Pays de *Comminges*, auquel est uni celui de *Couserans*, contient, en commençant par le nord, *Lombez*, petite ville, qui n'est considérable que par son Evêché; *Muret*, sur la Garonne, célebre par le siége que S. Dominique y soutint en 1213, contre les Albigeois; *Rioumes*, *Montpesat*, *l'Isle-Doudon*, *Boulogne*, *Alan*, *Cazeres*, sur la Garonne, aussi-bien que *Saint-Martori* & *Montespan*; *Saint-Bertrand* qui est le siége épiscopal du pays de Comminges; *Salliés*, *Aspect* & *Saint-Béat*, dont toutes les maisons sont de marbre. On trouve dans le Couserans *Saint-Lizier*, siége de l'Evêque, *Girons*, *Castillon*, *Seixe* & *Massat*. La petite ville de *Valentine* est du Languedoc; & c'est ce qui donne entrée aux Etats de cette Province à l'Evêque de Comminges.

VI. *Le Nebouzan.*

Le *Nebouzan*, petit Pays d'Etats, a pour capitale *Saint-Gaudens*, petite ville, mais

assez peuplée ; *Monrejau*, *Saint-Planeat* & *Mauvezin*.

VII. *Le Bigorre*.

Le *Bigorre* est aussi Pays d'États, mais plus étendu que le précédent : il est coupé en deux par l'Adour. Sa capitale est *Tarbes*, ville Episcopale sur l'Adour. Les autres endroits sont *Vic de Bigorre*, *Saint-Sever*, *Lourde*, avec un château sur un rocher, *Bagneres*, célebre par ses bains, *Campan*, *Argelez*, *Auzun*, *Luz-de-Barege*, fameux par ses bains ; *Ibos*, ville autrefois Capitale, & *Tournai*.

VIII. *Les Quatre Vallées*.

Les *Quatre Vallées*, situées dans les montagnes des Pyrénées, sont celles de Magnoac, où est *Castelnau de Magnoac* ; le Val de Nestez, où est le bourg de *la Barthe* ; le Val de Barousse, où est la petite ville de *Mauléon* ; & le Val d'Aure, plus considérable que les autres, où sont *Sarrancolin*, *Arreau*, *Ancizan* & *Tremesaigues*.

IX. *Election des Lannes ou Landes*.

Les Landes sont assez stériles, & l'on y trouve seulement de la résine, de la cire & du miel. *Dax*, assez belle & assez bonne ville épiscopale sur l'Adour, en est la

capitale; elle a une fontaine d'eaux chaudes, qui ont été plus renommées qu'elles ne sont aujourd'hui. Les autres endroits sont *Tartas*, ville assez médiocre, *Port-de-Lannes*, *le Cap-Breton*, célebre par ses bons vins, *Maremnes*, *Hastingue* & *Lahontan*, célebre par ses jambons. Le Duché d'Albret fait aussi partie des Landes, où l'on trouve *Albret* ou *Labrit*.

X. *Pays de Marsan.*

Ce pays contient *Mont-de-Marsan*, jolie ville, mais petite; *Saint-Justin* & *Roquefort*.

XI. *Le Gabardan.*

Le *Gabardan* est un petit pays entre le Marsan & le Condomois; qui n'a de remarquable que *Gabaret*, petite ville peu considérable.

XII. *Pays de Chalosse.*

Le pays de *Chalosse* est plus considérable que les deux précédens, & a pour ville principale *Saint-Sever*, assez bonne ville sur l'Adour. On y trouve encore *Aire*, ville épiscopale très-ancienne sur la même riviere, mais qui n'a rien de considérable; *Montgaillard*, *Mugron*, *Geune* & *Sault*.

XIII. *Le Pays de Labourd.*

Ce pays fait partie de celui des Basques. Il eſt fertile en bleds & en vins, mais ſur-tout en poires & en pommes; dont ont fait d'excellent cidre. Sa capitale eſt *Bayonne*, ville épiſcopale, très-commerçante ſur l'Adour; elle eſt à une lieue de la mer, & il y a un bon port, qui eſt très fréquenté, quoique l'entrée en ſoit difficile. Cette ville eſt d'ailleurs aſſez bien fortifiée, paſſablement grande & bien peuplée, avec une citadelle, & une Synagogue de Juifs. Le *Saint-Eſprit* eſt un des fauxbourgs de Bayonne, qui communique avec la ville par un pont ſur l'Adour. Les autres lieux remarquables ſont, *Langlet*, au-deſſous de Bayonne; *Fort-Saint-Martin*, ſur la mer; *Biarrit*, *Bidert*, *Villefranche*, *Uſteritz*, *Haſpern* & *Saint-Pè*. *Saint-Jean-de-Luz*, bourg & port ſur la mer, eſt célebre pour avoir vu marier en 1660, le Roi Louis XIV, avec Marie Thérèſe Infante d'Eſpagne. *Sibourre*, eſt un bourg vis-à-vis Saint-Jean-de-Luz; *Andaye*, eſt un autre bourg ſur la Bidaſſoa, vis-à-vis de la ville de Fontarabie, où commence l'Eſpagne; il eſt célebre par ſes bonnes eaux-de-vie. Ce pays eſt la grande route pour paſſer en Eſpagne.

XIV. *Vallée de Soule.*

Le Vicomté, ou la *Vallée de Soule*, entre la basse Navarre & le Béarn, n'a de remarquable que *Mauléon*, sur le Gave de Suson; c'est le lieu de la naissance de Henri Sponde, qui a fait une Histoire Ecclésiastique. *Pagalle*, *Beuditte*, *Troisvilles*, *Bontor*, *Larraux* & *Sainte-Engrace*, sont les autres lieux les plus distingués.

XV. *Basse Navarre.*

Ce Pays faisoit la partie septentrionale du Royaume de Navarre, dont Ferdinand, Roi d'Aragon, usurpa, l'an 1512, la partie méridionale qui est au-delà des Pyrénées, sur Jean d'Albret, Roi de Navarre. Henri son fils ne put la recouvrer, quoique aidé des armes de François I, dont il avoit épousé la sœur. Leur fille unique Jeanne porta ce Royaume à Antoine de Bourbon, d'où est venu Henri IV, Roi de France, qui joignit au courage de sa mere, l'esprit de bonté que l'on remarquoit dans Antoine de Bourbon son pere. La basse Navarre, aussi-bien que le Béarn qui lui étoit uni, est un Pays d'Etats. Les villes principales sont, *Saint-Jean-Pied-de-Port*, ville médiocre avec une citadelle, qui commande ce passage par où l'on peut venir d'Espagne; la *Ba-*

stide de Clarence, qui n'a rien de fort remarquable; *Garris*, autrefois ville, mais qui n'est plus qu'un bourg; *Saint-Palais*, petite ville peu considérable; *Luxe*, *Mongelot* & *Saint-Just*, qui sont peu de chose.

XVI. *Le Béarn.*

Le *Béarn* est une Principauté plus étendue que la basse Navarre, & dont le commerce consiste en vins & en toiles. C'est, comme nous l'avons dit, un pays où les Etats s'assemblent tous les ans sous l'autorité du Roi. La capitale est *Pau*, sur le Gave ou riviere de ce nom, assez bien bâtie, passablement grande, & le siége d'un Parlement. Cette ville a vu naître le 13 Décembre 1557, le Roi Henri IV, & ensuite le brave Maréchal de Gassion, l'un des plus grands Capitaines de son temps. Son Palais & le Collége sont ce qu'il y a de plus remarquable. *Lescar* est une ville épiscopale, dont l'Evêque est Conseiller-né du Parlement de Pau, & Président des Etats de la Province. Les autres lieux remarquables sont, *Beloc*, *Ortez*, ville peu considérable; aussi-bien que la *Bastide de Béarn*, *Sauveterre*, *Saillies* où est une fontaine d'eau salée; *Morlanes*, *Morlas* & *Moneins*, qui est fort peuplée; *Nai*, petite ville, mais assez commerçante; *Naverreins*, autrefois assez

bonne place, mais dont les fortifications sont aujourd'hui peu de chose; *Pontac*; *Oléron*, grande ville épiscopale assez peuplée, sur le Gave de même nom, autrefois fort commerçante. *Sainte-Marie* & *Marcadet*, ne sont séparés d'Oléron que par la riviere. *Larun*, *Accoux* & *Lescun*, sont les autres lieux les plus connus.

ARTICLE XXVIII.

GÉNÉRALITÉ DE PERPIGNAN,

ou de ROUSSILLON *&* de FOIX.

CARTES.

Nous avons une bonne Carte du Roussillon, donnée par M. l'Abbé BAUDRAND; *mais elle n'est pas commune.* DE FER *en a aussi publié une qui est passable. On peut encore se servir de la Carte de Catalogne, donnée par le P.* PLACIDE, *ou de celle de M.* JAILLOT. *Quant au Pays de Foix, on ne le trouve que dans les Cartes du Languedoc, dont il dépendoit autrefois.*

LA Généralité de Perpignan, quoique petite, ne laisse pas d'être de conséquence pour la France; parce qu'elle met le bas

Languedoc à couvert de ce côté-là contre les entreprises que pourroit faire l'Espagne. Elle comprend le Roussillon & le Pays de Foix.

Le Roussillon est rempli de montagnes en plusieurs endroits; mais ce qui est dans la plaine est très-fertile en bleds, en vins, en olives, en oranges & en beaucoup d'autres fruits. Ce Pays a eu bien des vicissitudes, tantôt sous les Romains, les Goths, les Sarasins, & des Comtes particuliers, qui ont été pendant un temps sous la dépendance de la France; tantôt sous les Rois d'Aragon & d'Espagne. Il fut engagé à la France, sous le Roi Louis XI, pour trois cens mille écus d'or; mais son fils Charle VIII eut la foiblesse de le remettre à Ferdinand Roi d'Aragon. Louis XIII s'en rendit maître en 1642; & il est resté à la France par le traité des Pyrénées en 1659.

Le Pays de Foix, qui est peu fertile, a eu des Comtes fameux & puissans, qui possédoient encore d'autres terres, particuliérement le Béarn: leurs biens vinrent enfin à la Maison d'Albret, dont Henri IV étoit par sa mere.

La Généralité de Perpignan ne comprenoit d'abord que la *Viguerie de Perpignan*, la *Viguerie de Conflent*, & la *Cerdagne Françoise*; mais comme ce département paroissoit trop petit, le feu Roi, par son

Edit du mois d'Avril 1706, détacha de la Généralité de Montauban, le Pays de *Foix*, avec le *Dounesan* & le Val d'*Andore*, pour être joints à la Généralité de Roussillon. Ainsi elle est aujourd'hui divisée en six parties.

I. *Viguerie de Perpignan.*

Cette Viguerie qui est fort étendue, tire son nom de *Perpignan*, sa capitale, qui l'est aussi de tout le Roussillon. Cette ville est située sur la rive méridionale de la Tet, qui se perd à une lieue de-là dans la Méditerranée. Elle est bien fortifiée; & Louis XIV y a fait faire une augmentation du côté de la France; l'enceinte en est faite, mais il n'y a point encore beaucoup de bâtimens. C'est le siége d'un Evêque, qui étoit ci-devant à Elne, & l'Evêque de Perpignan prend toujours le titre d'Evêque d'Elne, quoiqu'il soit transféré à Perpignan depuis 1602. Il y a aussi une Université, & un Conseil Souverain. La citadelle qui est très-forte, fut commencée par Charle-Quint, continuée par Philippe II, Roi d'Espagne, & perfectionée par Louis XIV. Les autres Places de cette Viguerie, en commençant par le nord, sont, *Tautavell*, sur une montagne; *Salces*, gros bourg ou petite ville, avec un château assez près de l'Etang de Leucate, qui se nomme en quelques endroits l'E-

tang de Salces. *Estagelz* & *Rivesaltes*, bourg connu par ses bons vins muscats; *Illes*, jolie ville, sur la rive méridionale de la Tet. *Millas*, sur la même riviere; *San Féliu-d'Amont*, & *San-Féliu d'Aval*. La *Tour de Roussillon* est un reste de l'ancienne *Ruscino*. *Canet*, au-dessous de Perpignan, & assez près de la mer. *Belpoutz*, sur une montagne. *Elne* ou *Elna*, bâtie sur le lieu où étoit anciennement *Illiberis*, où il s'est, dit-on, tenu un Concile: elle est sur le Tech, & presque ruinée; c'étoit anciennement le titre de l'Evêché du Roussillon. *Collioure*, petite place sur la mer, avec le *Fort S. Elme*. *Port-Vendres* n'est remarquable que par son port. Le *Fort de Bellegarde* est sur une des montagnes des Pyrénées. *El-Bolo* & *Ceret*, qui a un très-beau pont; *Arles*, au pied du Mont Canigou, & *Prats de Mouliou*, qui a un château, l'un & l'autre très-forts. Le *Fort des Bains*. Ces cinq dernieres places sont sur le Tech.

II. *Viguerie de Conflent.*

La Viguerie de *Conflent*, moins grande que la précédente, est traversée du couchant au levant par la Tet. *Villefranche*, sa capitale, est sur la rive méridionale: c'est une petite ville, passablement forte, où le feu Roi a fait faire un château sur une montagne, qui est sur la rive septen-

rionale de la Tet. *Prades*, assez jolie ville, près de la même riviere. *Vinzat*, un peu plus bas, & dans la même situation. *Aulette*, au-dessus de Villefranche, sur la rive septentrionale de la Tet. On trouve aussi le *Puyvaledor* & *Formiguera*, dans un petit canton nommé le *Capsir*, qui dépend de la Viguerie de Conflent.

III. *Cerdagne Françoise.*

La *Cerdagne Françoise* est un démembrement de la Cerdagne Espagnole, qui fait partie de la Catalogne : elle fut cédée à la France par le Traité des Pyrénées, en 1659. On y trouve *Mont-Louis*, place très-forte, sur un rocher des Pyrénées, que le Roi Louis XIV fit bâtir en 1680. La ville est petite, mais bien bâtie & bien fortifiée : elle a une citadelle qui est très-réguliere. *Carol* est une autre petite ville de la Cerdagne.

IV. *Pays de Foix.*

Le Pays de Foix, autrefois Comté assez considérable, est renfermé en grande partie dans les Monts Pyrénées. C'est encore aujourd'hui un pays d'Etats, dont les Députés s'assemblent à Foix, qui est la capitale, mais peu considérable. Les autres endroits principaux, en commençant par le nord, sont *Lezat*, sur une petite riviere de même nom; *Sainte-Gabelle* & *Saver-*

dun sur l'Ariége; *Damazan*, *Mas-d'Asile*, & la *Bastide de Seron*, sur la Rise, petite riviere. *Le Carla*, petite ville, est célebre, pour avoir vu naître le 18 Novembre 1647, Pierre Bayle, mort à Roterdam le 28 Décembre 1706, l'homme de son temps le plus distingué dans la République des Lettres, soit par son Dictionnaire critique, soit par d'autres ouvrages. *Mazeres*, sur le grand Lers. *Pamiers*, ville épiscopale sur l'Ariége; son enceinte est assez grande, & la ville assez bien percée. *Bareilles*, *Tarascon*, presque ruinée, & *Acqz*, sont sur la même riviere. *Vic de Soz* est sur un ruisseau, & dans une vallée de même nom. Le Pays de Foix avoit autrefois sous lui le Donnezan & le Val d'Andore, qui sont assez peu de chose.

V. *Le Donnezan.*

Le *Donnezan* ou *Dounezan*, a été pendant un temps une souveraineté particuliere, qui faisoit hommage aux Rois d'Aragon. Il n'y a de remarquable que *Guerigu*, qui en est le chef-lieu; le *Château de Son*, *Artigues*, & sept autres bourgs.

VI. *Le Val d'Andorre.*

Ce Pays est dans les Monts Pyrénées; & il n'a que les villages d'*Andorre*, d'*Ourdines*, &c.

ARTICLE XXIX.

GÉNÉRALITÉ DE TOULOUSE.

CARTES.

La Carte de cette Généralité a été donnée avec celle de Montauban, en 1717, par le sieur JAILLOT*, en quatre feuilles. Il a aussi publié en 1721, une Carte Générale du Languedoc, en deux feuilles, où sont les deux Généralités de cette Province, qui sont réunies sous un même Intendant.*

LE Languedoc, l'un des plus considérables Gouvernemens du Royaume, est très-fertile en bleds, en bétail & en gibier; en huile, en saffran, en pastel, en raisins muscats, en figues & en autres fruits excellens. Les rivieres les plus remarquables qui l'arrosent, sont le *Rhône*, la *Garonne*, l'*Aude*, le *Tarn*, l'*Allier* & la *Loire*. Mais ce qui mérite le plus d'être observé, c'est le Canal qui joint l'Océan avec la Mer Méditerranée.

Canal de Languedoc.

Ce Canal est un des plus beaux monu-

mens de la grandeur du Roi Louis XIV, d'avoir fait exécuter en quatorze ans, ce que Charlemagne, François I, Henri IV & Louis XIII n'avoient osé entreprendre, malgré l'envie qu'ils avoient de le faire. Louis XIV nomma donc des Commissaires en 1664, pour examiner de plus près la possibilité de cette entreprise; & sur leurs avis M. de Riquet, qui en avoit formé le plan, avec l'aide du sieur Andreossy, habile Mathématicien, se chargea de faire exécuter ce Canal. On travailla avec zèle à ce grand ouvrage depuis l'an 1667, jusqu'en 1680, qu'il fut conduit à son entiere perfection. M. de Riquet eut la gloire de l'achever avant sa mort, & il laissa à ses deux fils celle d'en faire le premier essai en 1681. Leur postérité en est encore propriétaire.

On sera étonné de la grandeur de l'ouvrage, quand on saura qu'il contient un trajet de 125435 toises; ce qui fait environ quarante lieues, & qu'il a couté treize millions. Il a fallu toute l'attention de M. Colbert & la fermeté de M. de Vauban, pour en poursuivre constamment l'exécution. Ce canal prend à la Garonne, un peu au-dessous de Toulouse, tourne au sud-est, vient passer entre Montlaur & Montgiscar, & au pied de Montesquiou, d'où il se rend à Naurouse près de Castelnaudari. C'est là qu'est le point de partage,

comme

comme à l'endroit le plus élevé qui soit entre les deux mers, & l'on y a pratiqué un bassin de 200 toises de long sur 150 de large, où il y a en tout temps sept pieds d'eau que l'on distribue du côté de Bourdeaux & de l'Océan par le moyen d'une écluse, & par le moyen d'une autre du côté de la Mer Méditerranée. De Naurouse, le canal va se rendre au nord de Carcassonne, & côtoyant la riviere d'Aude jusqu'à Saint-Nazaire, vient à Capestan, passe sous la montagne de Malpas, se rend à Beziers, & va se décharger dans la Méditerranée auprès d'Agde.

Révolutions du Languedoc.

Les Romains ayant fait la conquête de ce qu'on appelle aujourd'hui Languedoc, 636 ans après la fondation de Rome, 117 avant l'Ere chrétienne, le conserverent sous le nom de Gaule Narbonnoise, jusqu'à l'Empereur Honorius, qui, au commencement du cinquiéme siécle, céda aux Visigoths cette Province de l'Empire. Ils s'établirent donc dans la Gaule Narbonnoise, qu'ils occuperent avec l'Espagne pendant près de 300 ans, jusqu'à Roderic. Mais l'an 714, les Sarasins ayant détruit leur Royaume en Espagne, passerent en Languedoc, qu'on appelloit alors Septimanie, & en furent les maîtres jusqu'en 752 ou 759, que Pepin les en chassa

entiérement. Charlemagne, son fils, l'érigea en Royaume, sous le titre de Royaume d'Aquitaine, & y établit en même-temps des Comtes, Ducs, ou Marquis amovibles, pour gouverner ce pays. En 1208, Simon, Comte de Montfort, fut mis à la tête des Croisades contre les Albigeois, qui étoient soutenus par Raymond Comte de Toulouse. En 1214, le Concile de Montpellier adjugea le Comté de Toulouse au Comte de Montfort. Amauri, Comte de Montfort, fils de Simon, fit donation l'an 1223, au Roi Louis VIII du Comté de Toulouse; mais l'an 1228, fut arrêté le mariage de Jeanne, héritiere des anciens Comtes, avec Alphonse, Comte de Poitiers, frere de S. Louis, à condition de réversion à la Couronne au défaut d'enfans nés de leur mariage; ce qui arriva l'an 1270, qu'Alphonse & Jeanne moururent sans enfans; & Philippe le Hardi, fils de S. Louis, se rendit maître du Languedoc, qui ne fut néanmoins réuni à la Couronne qu'en 1361, par lettres-patentes du Roi Jean.

Le caractere des peuples est différent dans le haut & dans le bas Languedoc. Dans le haut, pays gras & fertile, les habitans y sont grossiers, peu laborieux, sans beaucoup d'industrie: qualités ordinaires de ceux qui sont appliqués à la culture de la terre. Le bas Languedoc est sec

& stérile ; mais les habitans y sont vifs, spirituels, industrieux & sont propres aux Arts & aux Manufactures.

Cette grande Province est un pays d'Etats, c'est-à-dire que ce sont les Députés des ordres différens qui font les impositions, à proportion des biens que chaque particulier y posséde. L'Archevêque de Narbonne est Président-né des Etats.

Etats de Languedoc.

L'origine des Etats de Languedoc peut venir de ce que cette Province étoit sous les Romains du nombre des sept de la Gaule, qui jouissoient du Droit Itálique, c'est-à-dire de l'exemption des tributs, & dont l'usage étoit de s'assembler tous les cinq, dix ou vingt ans, pour offrir par leurs Députés le vœu qu'elles faisoient pour la conservation de l'Empire & la santé des Empereurs, accompagné des sommes qu'elles contribuoient volontairement pour les dépenses publiques. Elle se maintint sous le Gouvernement des Goths, & sous celui des Comtes dans la même possession, où nos Rois l'ont d'autant plus aisément confirmée, qu'ils ont trouvé par ce moyen beaucoup de facilité à en tirer plus qu'ils n'auroient fait d'une autre maniere, & même d'une façon plus aisée.

Ce qu'on dit ici par présomption est confirmé par les titres. Raymond VI déclara par son Testament, que ce qu'il avoit reçu des habitans de Toulouse & de ses autres sujets, étoient des concessions volontaires, qu'ils lui avoient faites, sans y être obligés. Alphonse, frere de S. Louis, & le dernier des Comtes, reconnoît par ses lettres-patentes du mois de Juin 1270, que ce qui lui a été donné par ses sujets pour faire le voyage de Terre-Sainte, est une subvention gratuite, qui ne peut être tirée à conséquence, pour les obliger à l'avenir d'en faire de semblables sous aucun prétexte. L'année suivante 1271, le Roi Philippe le Hardi prit possession du Languedoc, & commit pour prêter en sa place le serment ordinaire, le Sénéchal de Carcassonne, lequel jura de maintenir les peuples dans leurs usages, & de ne jamais rien exiger d'eux, que de leur consentement, donné dans une assemblée générale. Il lui fut d'autant plus aisé de jurer cette clause du serment, qu'il étoit sans exemple que ces mêmes peuples eussent refusé leur secours à leurs Souverains, quand ils en avoient besoin; aussi dans la suite n'ont-ils jamais manqué de contribuer aux charges de l'Etat avec libéralité. On sait à quel excès ils la porterent pendant le regne de Charle VI.

Mais au commencement de cette réu-

nion du Languedoc à la Monarchie, les assemblées des Etats étoient bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Comme le Languedoc avoit été possédé par différens Seigneurs, qui tenoient les assemblées de leurs Etats séparément & indépendamment les uns des autres; il fut d'abord en usage de les convoquer par Sénéchaussées, où les Evêques, Abbés, Nobles & Consuls des Villes étoient invités, & avoient droit d'assister tous sans exception. Dans la suite les Rois ayant réuni à leur domaine plusieurs terres, qui n'avoient point appartenu aux Comtes de Toulouse, comme Narbonne, Montpellier, le Vivarais, le Gévaudan, le Vélai, &c. & se trouvant maîtres de toute la Province, ils se porterent à convoquer les Etats en un seul corps, pour faciliter la distribution des impositions. Pour éviter même la multitude, ils en ont réduit les Députés; ceux de l'Eglise à l'Evêque de chaque Diocèse, ceux de la Noblesse à un certain nombre de Barons, & ceux des villes aux principales. On attribue ce changement à une disposition de Charle VII; mais cela est assez incertain. Il est sûr néanmoins que depuis l'an 1500, les Etats ont conservé la même forme, parce que les Registres, qui ne remontent pas plus haut, sont entiers depuis cette année.

A l'égard du lieu de la convocation;

tang de Salces. *Estagelz* & *Rivesaltes*, bourg connu par ses bons vins muscats ; *Illes*, jolie ville, sur la rive méridionale de la Tet. *Millas*, sur la même riviere ; *San Féliu-d'Amont*, & *San-Féliu d'Aval*. La *Tour de Roussillon* est un reste de l'ancienne *Ruscino*. *Canet*, au-dessous de Perpignan, & assez près de la mer. *Belpoutz*, sur une montagne. *Elne* ou *Elna*, bâtie sur le lieu où étoit anciennement *Illiberis*, où il s'est, dit-on, tenu un Concile : elle est sur le Tech, & presque ruinée ; c'étoit anciennement le titre de l'Evêché du Roussillon. *Collioure*, petite place sur la mer, avec le *Fort S. Elme*. *Port-Vendres* n'est remarquable que par son port. Le *Fort de Bellegarde* est sur une des montagnes des Pyrénées. *El-Bolo* & *Ceret*, qui a un très-beau pont ; *Arles*, au pied du Mont Canigou, & *Prats de Mouliou*, qui a un château, l'un & l'autre très-forts. Le *Fort des Bains*. Ces cinq dernieres places sont sur le Tech.

II. *Viguerie de Conflent.*

La Viguerie de *Conflent*, moins grande que la précédente, est traversée du couchant au levant par la Tet. *Villefranche*, sa capitale, est sur la rive méridionale : c'est une petite ville, passablement forte, où le feu Roi a fait faire un château sur une montagne, qui est sur la rive septen-

trionale de la Tet. *Prades*, assez jolie ville, près de la même riviere. *Vinzat*, un peu plus bas, & dans la même situation. *Aulette*, au-dessus de Villefranche, sur la rive septentrionale de la Tet. On trouve aussi le *Puyvaledor* & *Formiguera*, dans un petit canton nommé le *Capsir*, qui dépend de la Viguerie de Conflent.

III. *Cerdagne Françoise.*

La *Cerdagne Françoise* est un démembrement de la Cerdagne Espagnole, qui fait partie de la Catalogne : elle fut cédée à la France par le Traité des Pyrénées, en 1659. On y trouve *Mont-Louis*, place très-forte, sur un rocher des Pyrénées, que le Roi Louis XIV fit bâtir en 1680. La ville est petite, mais bien bâtie & bien fortifiée : elle a une citadelle qui est très-réguliere. *Carol* est une autre petite ville de la Cerdagne.

IV. *Pays de Foix.*

Le Pays de Foix, autrefois Comté assez considérable, est renfermé en grande partie dans les Monts Pyrénées. C'est encore aujourd'hui un pays d'Etats, dont les Députés s'assemblent à Foix, qui est la capitale, mais peu considérable. Les autres endroits principaux, en commençant par le nord, sont *Lezat*, sur une petite riviere de même nom; *Sainte-Gabelle* & *Saver-*

Ce qu'on dit ici par présomption est confirmé par les titres. Raymond VI déclara par son Testament, que ce qu'il avoit reçu des habitans de Toulouse & de ses autres sujets, étoient des concessions volontaires, qu'ils lui avoient faites, sans y être obligés. Alphonse, frere de S. Louis, & le dernier des Comtes, reconnoît par ses lettres-patentes du mois de Juin 1270, que ce qui lui a été donné par ses sujets pour faire le voyage de Terre-Sainte, est une subvention gratuite, qui ne peut être tirée à conséquence, pour les obliger à l'avenir d'en faire de semblables sous aucun prétexte. L'année suivante 1271, le Roi Philippe le Hardi prit possession du Languedoc, & commit pour prêter en sa place le serment ordinaire, le Sénéchal de Carcassonne, lequel jura de maintenir les peuples dans leurs usages, & de ne jamais rien exiger d'eux, que de leur consentement, donné dans une assemblée générale. Il lui fut d'autant plus aisé de jurer cette clause du serment, qu'il étoit sans exemple que ces mêmes peuples eussent refusé leur secours à leurs Souverains, quand ils en avoient besoin; aussi dans la suite n'ont-ils jamais manqué de contribuer aux charges de l'Etat avec libéralité. On sait à quel excès ils la porterent pendant le regne de Charle VI.

Mais au commencement de cette réu-

tion du Languedoc à la Monarchie, les assemblées des Etats étoient bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Comme le Languedoc avoit été possédé par différens Seigneurs, qui tenoient les assemblées de leurs Etats séparément & indépendamment les uns des autres; il fut d'abord en usage de les convoquer par Sénéchaussées, où les Evêques, Abbés, Nobles & Consuls des Villes étoient invités, & avoient droit d'assister tous sans exception. Dans la suite les Rois ayant réuni à leur domaine plusieurs terres, qui n'avoient point appartenu aux Comtes de Toulouse, comme Narbonne, Montpellier, le Vivarais, le Gévaudan, le Vélai, &c. & se trouvant maîtres de toute la Province, ils se porterent à convoquer les Etats en un seul corps, pour faciliter la distribution des impositions. Pour éviter même la multitude, ils en ont réduit les Députés; ceux de l'Eglise à l'Evêque de chaque Diocèse, ceux de la Noblesse à un certain nombre de Barons, & ceux des villes aux principales. On attribue ce changement à une disposition de Charle VII; mais cela est assez incertain. Il est sûr néanmoins que depuis l'an 1500, les Etats ont conservé la même forme, parce que les Registres, qui ne remontent pas plus haut, sont entiers depuis cette année.

A l'égard du lieu de la convocation;

Etat ; ſavoir, celui d'une ville épiſcopale ; & celui d'une Diocéſaine, qui ſont appellés dans leur rang.

A l'égard de l'ordre de la ſéance, les Evêques en camail & rochet occupent les hauts ſiéges à la droite du Préſident ; & les Barons avec l'épée, ſont de même à la gauche ; le Tiers-Etat occupe le Parquet. De plus les Officiers de la Province, au nombre de ſix, ont leur place à un *Bureau* particulier. Ces Officiers ſont, les trois Syndics Généraux des trois anciennes Sénéchauſſées ; deux Greffiers, & le Receveur de la Bourſe.

Quant à la forme de la convocation, elle ſe fait par lettres de cachet adreſſées aux Maires & Echevins des Villes ; leſquelles ſont envoyées au Gouverneur du Languedoc, ou à celui qui en tient la place, par le Secrétaire d'Etat, qui a le département de la Province, & ce Miniſtre les accompagne d'une Lettre de ſa part.

Au jour marqué les Députés étant aſſemblés, l'ouverture des Etats ſe fait par la lecture des Commiſſions du Roi, en préſence de ſes Commiſſaires.

Les Commiſſaires du Roi ſont : le Gouverneur ou Commandant ; un Lieutenant Général de la Province ; trois Lieutenans de Roi ; l'Intendant ; & deux Tréſoriers

de France ; un pour le Bureau de la Généralité de Toulouse, & l'autre pour celui de Montpellier.

Lorsqu'ils entrent, ils sont reçus à la porte de la rue par les Syndics Généraux ; dans la cour de l'Hôtel, par des Députés des Villes ; au bas de l'escalier, par les vingt-trois Députés de la Noblesse ; & au haut, par six Evêques. On les reconduit avec le même cérémonial.

Les affaires qui sont traitées dans les Etats se rapportent toutes à l'intérêt général de la Province, ou à celui des corps particuliers qui la composent.

Les impositions étant résolues, sont départies sur les vingt-trois Diocèses de la Province, sur le pied d'un ancien tarif, qui fait la regle.

Or de même que les impositions de chaque Diocèse sont réglées dans les Etats Généraux sur le tarif de la Province, de même dans les assietes particulieres, on se regle sur la recherche de chaque Diocèse ; c'est-à-dire, sur l'état de la valeur des biens de chaque Communauté, qui étant dressé quand il en est besoin par un Officier commis de la Cour des Aides, avec des Arpenteurs & Judicateurs, contient une estimation générale des fonds, Communauté par Communauté, eu égard à la qualité du terroir,

commodité ou incommodité de la situation, au commerce qui s'y peut faire, &c. Sur cette estimation générale, on regle la part de l'imposition que chaque Communauté doit porter, par livres, sols, deniers, oboles, pites & mailles.

Ce département étant fait, chaque Communauté distribue sa portion sur les particuliers au taux du compoix ou cadastre, par rapport à une Communauté, ce qui se recherche par rapport à un Diocèse. Cela se fait de l'autorité de la Cour des Aides; & comme la recherche contient l'allivrement de chaque Communauté, le compoix fait la valeur intrinséque de chaque fonds particulier, suivant lequel se fait la répartition des sommes totales. Quoiqu'on ne puisse pas dire ici au juste ce que paye la Province, on croit néanmoins que cela peut aller à quinze millions.

Division du Languedoc.

La division du Languedoc est en haut & en bas Languedoc, & en pays des Cévennes; mais comme nous suivons la division des Généralités, nous dirons que le Languedoc se divise en deux *Généralités*, savoir celle de *Toulouse* & celle de *Montpellier*; elles sont cependant unies sous le même Intendant.

La *Généralité de Toulouse*, dont nous parlerons dans cet article, contient onze Diocèses. Ce sont ceux de

1. Toulouse,	Archevêchés.	
2. Albi,		
3. Lavaur,		
4. Castres,		
5. Rieux,		
6. Saint-Papoul,	Evêchés.	
7. Mirepoix,		
8. Carcassonne,		
9. Aleth,		

10. Partie du Diocèse de Montauban.
11. Partie de Comminges.

Nous parlerons dans l'article suivant des douze Diocèses de la *Généralité de Montpellier*, qui s'étend dans le bas Languedoc & le Pays des Cévennes.

I. *Diocèse de Toulouse.*

Le Diocèse de *Toulouse* est fort étendu. Sa capitale, qui l'est aussi de la Province, est située sur la Garonne, qui commence à y porter bateau, & où le Canal des deux Mers se perd un peu au-dessous de la ville. Elle est très-ancienne, & a beaucoup figuré sous les Romains; mais aujourd'hui elle ne garde pas le même lustre. Quoiqu'il n'y ait pas de ville dans le Royaume plus avantageusement située pour le commerce, il ne s'y en fait cependant presque point; le génie des habi-

tans les porte à entrer dans la Robe, ou à jouir de la Nobleſſe que leur donne le Capitoulat. Ce qui fait que Toulouſe, l'une des plus grandes villes du Royaume, eſt une des moins riches, & n'eſt pas même fort peuplée. Les maiſons en général, toutes de briques, n'y ſont pas magnifiques. Le Pont, qui eſt du deſſein de François Manſart, eſt beau, & d'un trait hardi; il a 135 toiſes de long ſur 12 de large. Il eſt terminé par un bel arc de triomphe, ſur lequel le Roi Louis XIV eſt repréſenté. L'Egliſe métropolitaine n'eſt pas achevée; mais ce qui en eſt fini eſt fort beau. L'Egliſe de S. Sernin eſt grande & magnifique; mais obſcure. La Maiſon de Ville, nommée Capitole, eſt très-bien bâtie, & les Capitouls ſont les Echevins, que l'on élit tous les ans. La Dorade eſt une Egliſe ancienne: elle tire ſon nom d'une Statue de la Sainte Vierge, qui eſt dorée; on la deſcend dans les grandes calamités, & on la porte en proceſſion. Le Charnier de l'Egliſe des Cordeliers eſt fameux, par la propriété qu'il a de deſſécher les corps morts; mais c'eſt un vilain ſpectacle, que celui de pluſieurs cadavres arrangés. Outre un Archevêché, dont cette ville eſt décorée, elle eſt encore le ſiége d'un Parlement, & a une Univerſité & une Académie de Belles-Lettres. Toulouſe eſt le lieu de la naiſ-

sance du fameux Cujas, le plus savant des Jurisconsultes modernes. Les autres endroits les plus connus de ce Diocèse, sont *Daux*, *Pibrac*, *Plaisance*, *Portet* sur la Garonne, *Bessiere*, *Saint-Sulpice*, *Buzet* sur le Tarn, *Montastruc*, *Castelmoron*, *Carmin*, *Monlaur*, *Mongiscar*, *Montesquiou*, *Villefranche* & *Auterive*.

II. *Diocèse d'Albi.*

La ville d'*Albi* n'est Archevêché que depuis 1676, que ce Diocèse fut démembré de la métropole de Bourges. Le Chœur de l'Eglise métropolitaine & le Palais de l'Archevêque, sont deux beautés de la ville, qui est située sur le Tarn. *Gaillac* est sur la même riviere, quatre lieues au-dessous d'Albi, & connue par une Abbaye de Bénédictins. *Rabastens* est une ville ancienne sur le Tarn, mais aujourd'hui fort désolée. L'*Isle*, entre Rabastens & Gaillac, est peu de chose. *Pampelone* est sur le Biaur; *Cordes* & *Monestier* sur le Ceron. *Valence*, autre petite ville. *Villeneuve*, *Caheusac* & *Pechelsi*, sont situées sur le Vere; *Castelnau de Montmiral* en est assez près. *Denat*, *Lombers*, *Réalmont* & *Cadelens*, sont au-delà du Tarn.

III. *Diocèse de Lavaur.*

Le Diocèse de *Lavaur*, dont la ville

capitale est sur l'Agoux, contient encore quelques autres endroits, savoir, *Puylaurens*, *Revel*, *Soreze*, *Saix*, *la Brugiere*, *Mazamet*, *la Bastide de Saint-Amans* & *la Cabarede*.

IV. *Diocèse de Castres.*

La ville de *Castres* est située sur l'Agoux, & n'a rien de remarquable. On trouve encore dans ce Diocèse beaucoup de petites villes & de gros bourgs, dont les plus remarquables sont en allant du couchant au levant, *Vielmur*, *Servies* & *Fiac*, sur l'Agoux : *Briateste*, *Graulhet* & *Mondragon*, sur le Dadou ; *Brousse*, *Lautrec* & *la Crousette*, sur de petites montagnes ; *Roquecourbe* & les deux *Brassacs*, sur l'Agoux. *Boissefon* & *Saint-Amans*, *Vabres*, *Senegais*, *la Case* & *la Caune*, sont sur la petite riviere du Gijon. *Castelnau*, *Esperausses* & *Saint-Gervais*.

V. *Diocèse de Rieux.*

Le Diocèse de *Rieux*, coupé en deux par la Garonne, est un des plus petits de cette Généralité. La ville épiscopale de *Rieux* est fort peu de chose, & le Diocèse n'a rien de remarquable que cinq bourgs ou petites villes, qui sont *Fossere*, sur la Louge, *Cazeres* & *Carbonne*, sur la Garonne, *Montesquiou de Volvestre* & *Saint-Sulpice*.

VI. *Diocèse de Saint-Papoul.*

Saint-Papoul est une petite ville ; mais *Castelnaudarri* est une ville passable sur une petite éminence, au pied de laquelle est le grand bassin du Canal Royal de Languedoc. Les autres endroits de ce Diocèse sont très-peu de chose. *Laurac* étoit autrefois la capitale d'un petit pays, qui porte encore le nom de *Lauraguais*, & qui a le titre de Duché depuis 1731.

VI. *Diocèse de Mirepoix.*

Le Diocèse de *Mirepoix*, du nom de sa capitale, petite ville épiscopale, n'a de distingué que *Belpuech*, *Fangeaus*, *Cillibra*, *Lagarde*, *Chalabre*, *Sainte-Colombe*, *Puyvert*, *Balesta*, *Monsegur* & *le Carla*, petite ville.

VIII. *Diocèse de Carcassonne.*

Carcassonne, dont le Diocèse est assez considérable, est une assez bonne ville, qui est située sur la riviere d'Aude, avec un château qui la commande. Elle est marchande, bien bâtie & a quelques manufactures de draps qui sont d'une grande beauté, & qui s'envoient au levant. Les endroits les plus distingués de ce Diocèse sont, *Mas de Cabardes*, *Alzone*, *Mon-*

réal, *Penautier*, *Trebes*, *Marceillette* & *la Grace*, célebre Abbaye.

IX. *Diocèse d'Alet.*

Le Diocèse d'*Alet*, dans l'ordre politique, renferme le District de *Limoux*, qui, pour l'ecclésiastique, est du Diocèse de Narbonne. *Alet* est au pied des Pyrénées, & c'est fort peu de chose. On a prétendu qu'il y avoit autrefois dans son voisinage des mines d'or; mais ce fut inutilement que M. Colbert les fit chercher en 1672. *Limoux*, petite ville, célebre par ses bons vins. *Esperaza*, *Coustauza*, *Quilla*, sur l'Aude, *Bulgarach*, *Puylaurens* ou *Puechlaurent*, *Roquefort*, *Caudies*, *Saint-Paul-de-Fenouilledes*, *Sourniac* & *Sault*, sont les meilleurs endroits du Diocèse d'Alet.

X. *Partie du Diocèse de Montauban.*

Nous avons déja parlé de la ville de Montauban, en traitant de sa Généralité qui s'étend dans le Querci & le Rouergue. On n'en parle ici que parce qu'il y a quarante Paroisses de son Diocèse, qui sont dans le Languedoc. Les plus considérables sont, *Castel-Sarasin*, sur la Garonne, où l'on voit les restes d'un vieux château; *Montech* & *Grisolles*, sur la même riviere; on fait dans cette derniere beaucoup

de couteaux & de cizeaux : *la Bastide de Pierre*, sur le Tarn, *Saint-Urcise*, *Villemeur*, sur le Tarn.

XI. *Partie du Diocèse de Comminge.*

Le Pays de *Comminge* est dans la Guyenne ; cependant son Diocèse entre aux Etats de Languedoc, pour raison d'onze Paroisses qui sont dans cette derniere Province. Les principales sont *Valentine* & *Saint-Béat* : ces deux villes sont passables ; la premiere a été autrefois plus célebre qu'elle n'est aujourd'hui, & *Saint-Béat* est assez bien fortifiée.

ARTICLE XXX.

GÉNÉRALITÉ DE MONTPELLIER,

dans le bas Languedoc & les Cévennes.

CARTES.

On doit prendre pour cette Généralité la Carte du Languedoc de M. JAILLOT, ou celle que M. ROBERT DE VAUGONDI a publiée en 1759.

LA Généralité de Montpellier, où réside ordinairement l'Intendant du Languedoc, contient le bas Languedoc & le Pays

des Cévennes, c'est-à-dire douze Diocèses, qui sont ceux de :

1. Narbonne, *arch.*	7. Nismes,
2. Saint-Pons,	8. Alais,
3. Beziers,	9. Usès,
4. Agde,	10. Mende,
5. Lodève,	11. Le Pui,
6. Montpellier,	12. Viviers.

I. *Diocèse de Narbonne.*

C'est le plus méridional de la Généralité. La ville de *Narbonne*, à deux lieues de la Mer Méditerranée, est Archiépiscopale. Elle a eu autrefois des Vicomtes & des Comtes : elle ne fut unie à la Couronne qu'en 1507. C'est une très-ancienne ville, & passablement forte. On voit au milieu du chœur de la grande Eglise, le tombeau de Philippe le Hardi, fils de S. Louis, qui mourut à Perpignan l'an 1285. Narbonne est bâtie dans un fond environé de montagne ; ce qui fait qu'elle est souvent inondée par les pluies. *Cuxac* est sur la riviere d'Aude ; *Argens* & *Capestan* sur le grand Canal. *Villedaigne*, *Lezignan*, *Peyrac*, *la Roque de Fa* & *Tucha* sont les autres endroits les plus connus de ce Diocèse, avec *Leucatte*, petite ville entre l'étang du même nom & la mer.

II. *Diocèse de Saint-Pons.*

Ce Diocèse est assez pauvre, & n'a de remarquable, avec la petite ville de *Saint-Pons*, qu'*Anglés*, *la Salvetat*, *Olonsac*, *Oupia*, *Saint-Chiran*, *Olargues* & *Cassenon*.

III. *Diocèse de Béziers.*

Le Diocèse de *Béziers* est un des plus fertiles de cette Généralité; il y croît d'excellens vins, & l'on y recueille plus de bleds qu'il ne s'en consomme dans le pays, avec une très-grande quantité d'huile. *Béziers*, ville épiscopale, est sur une élévation, au pied de laquelle passe la riviere d'Orbe, & même le grand Canal. La ville, qui est soutenue par une citadelle, est d'une grande enceinte, mais mal peuplée à proportion de sa grandeur. On peut dire que les environs de Béziers sont les plus beaux de France, & que les huit écluses du Canal qui sont à la vue de cette ville, forment un des plus beaux coups d'œil, qu'il y ait peut-être en Europe. Les autres endroits les plus connus de ce Diocèse, sont, *Bec-du Riou*, *Gignac*, *Coulombiés*, *Sérignan*, *Vendres*, qui a un petit port.

IV. *Diocèse d'Agde.*

C'est le plus petit Diocèse de la Province;

mais le plus riche par son commerce. La ville d'Agde est petite, mais bien peuplée. *Pezenas*, autre petite ville, fort jolie, est dans la plus belle exposition de la Province, avec la Maison de *la Grange-des-Prez*, bâtie par le Connétable Henri de Montmorenci. Elle appartient aujourd'hui avec la ville, à M. le Prince de Conti. On trouve encore dans ce Diocèse *Montagnac*, *Saint-Tuberi*, *Bessan*, *Florensac*, *Vias*, *Marseillan*, *Loupian*, *Brescou*, isle & fort; enfin le *Port de Cette* ou de *S. Louis*.

V. *Diocèse de Lodève.*

Ce Diocèse est un pays sec & stérile, qui ne produit pas le bled nécessaire pour les habitans, mais qui est excellent pour le commerce des bestiaux. La ville de *Lodève* est ancienne, mais aujourd'hui peu considérable. Le *Caylar*, *Madieres*, *Saint-Jean de Fos* & *Clermont de Lodève*. Cette derniere est une assez jolie ville, près de laquelle on fabrique d'excellens draps, qui se portent au levant.

VI. *Diocèse de Montpellier.*

Le Diocèse de *Montpellier* est assez étendu; mais ce qui le distingue plus particuliérement est sa capitale, qui est assez grande, belle, forte & défendue par une ci-

radelle : sa situation est haute & basse. Outre l'Evêché, on y trouve une Chambre des Comtes & une Cour des Aides, qui sont unies ; enfin un Bureau des Finances. Les habitans sont spirituels, honnêtes & extrêmement affables aux étrangers, qui s'y plaisent avec raison, plus qu'en aucune autre ville du Royaume. Le Peyrou est une promenade hors des portes de la ville ; c'est une des plus belles places du Royaume par sa situation & par la vue étendue qu'elle offre de tous côtés, tant sur la mer que sur les Pyrénées & les montagnes voisines. La porte de la ville par où l'on va à cette promenade, est un arc de triomphe, bâti avec beaucoup de dépense, d'une belle architecture, accompagnée de quatre bas-reliefs extrêmement beaux.

L'Université de Montpellier est ce qui donne plus de réputation à cette ville. Elle est composée de quatre Facultés, mais qui ne sont pas unies. On commença d'y enseigner la Médecine en 1180. Ce furent des Médecins Arabes ou Sarasins, qui étant chassés d'Espagne, s'y retirerent ; & Guillaume, Seigneur de Montpellier, leur donna des lettres. La Faculté de Droit n'y est pas moins ancienne.

La porte qui mene au Peyrou, conduit aussi au Jardin du Roi, qui est très-beau & très-bien entretenu, & l'on y remarque une

infinité de plantes étrangeres qu'on y a rassemblées. L'Académie ou Société Royale des Sciences de Montpellier, fut établie par lettres-patentes du mois de Février 1706. C'est une extension de celle de Paris, avec laquelle elle est unie en un même corps.

On trouve dans ce Diocèse *Frontignan*, sur la mer, très-connue par ses vins muscats & par ses raisins secs qu'elle envoie par toute l'Europe; *Balaruc*, renommée par ses bains; *Villeneuve*, pareillement sur la mer; *Maguelone*, dans une isle de même nom, où étoit anciennement le siége épiscopal de Montpellier; *Maugio*, sur la côte de la mer. Ensuite, en reprenant par le nord, on trouve *Ganges*, petite ville sur l'Aude, belle terre & Baronie qui donne entrée & séance aux Etats de Languedoc; *Saint-Bausile*, *Brissac*, *Viols*, *Treviez*, *Agnane*, petite ville, avec une célebre Abbaye; *Pignan*, *Fabregues* & *Gigean*, avec *Lunel*, qui est renommé pour ses bons vins muscats.

VII. *Diocèse de Nismes*.

Le Diocèse de *Nismes* est dans une plaine très-fertile, où l'on recueille beaucoup de bleds, d'huiles & de très-bons vins, avec une grande quantité de soie. L'industrie des habitans portée au commerce, a rendu *Nismes* très-marchande.

Cette ville eſt très-ancienne & remplie de beaucoup d'antiquités, qui ſont : l'Amphithéâtre preſque entier, la Maiſon quarrée, le Temple de Diane, la Tour-Magne, & nombre de ſtatues & d'inſcriptions. Il s'en faut beaucoup que Niſmes ſoit aujourd'hui auſſi grand qu'il étoit autrefois, quoiqu'il y ait une citadelle qui n'y étoit pas. Les environs de cette ville ſont admirables. On voit à trois lieues au nord de Niſmes, *le Pont du Gard*, ſur le Gardon; c'eſt encore un des plus beaux monumens des Romains.

Sommiéres a un château, dont le gouvernement eſt aſſez conſidérable; *Aymargues*, petite ville de peu de conſéquence; *Marſyllargues*, ſur le Vidourle; *Aiguemortes*, où il y avoit autrefois un aſſez bon port ſur la mer : le *Fort Peçais*, auprès duquel ſont des ſalines. *Saint-Gilles* a un grand Prieuré de l'Ordre de Malte, *Beaucaire*, ſur le Rhône, eſt célebre par ſa Foire franche de la Magdeléne, où il ſe rend des marchands de tous les Royaumes, François, Italiens, Allemands, Eſpagnols, Turcs, Arméniens, Lévantins & autres nations commerçantes.

VIII. *Diocèſe d'Alais.*

Le Diocèſe d'*Alais* a été diſtrait de celui de Niſmes, & il fut érigé en Evêché l'an 1692. La ville, ſituée ſur le Gardon,

eſt aſſez grande & aſſez peuplée ; & quoique le Diocèſe ſoit dans les montagnes, il eſt fertile & bien cultivé. *Cantobre*, *Meyrueych*, *le Vigan*, *Alzon*, *Sumene*, *Saint-Hyppolite* & *Anduze*, en ſont les endroits les plus diſtingués.

IX. *Diocèſe d'Uſez.*

Le Diocèſe d'*Uſez* eſt un des plus étendus de la Province : fertile en bleds, en vins & en ſoie, il nourit auſſi quantité de beſtiaux. La ville eſt petite & a le titre de Duché, poſſédé par le Roi, l'Evêque & le Duc. Les autres lieux diſtingués du Diocèſe ſont, *Villefort*, *les Vens*, *Bane*, *Portes*, *Genouillac*, *Barjac*, le *Pont Saint-Eſprit*, qui eſt célebre par un beau pont ſur le Rhône, commencé en 1265, & achevé vers l'an 1309. *Luſſan*; *Bagnols* qui a une place magnifique ; *Lodun*, *Aramon*, & *Villeneuve d'Avignon*.

X. *Diocèſe de Mende.*

Le Diocèſe de *Mende*, dans le Gevaudan, eſt fort étendu ; mais étant dans les montagnes, il eſt aſſez ſec & ſtérile : on y trouve des forges, & quelques manufactures. La ville épiſcopale de *Mende*, près des ſources du Lot, eſt petite ; la grande Eglise eſt ornée de deux clochers, dont un ſur-tout eſt d'une extrême délicateſſe.

Les autres endroits les plus connus du Diocèse sont, *Monistrol*, *Saint-Lazier-de-Malzieu*, *le Malzieu*, *Saint-Auban*, *Saint-Lazier-de-Peyre*, *Montbouzon*, *Maruege* ou *Maruejols*, petite ville assez bien bâtie; *Chirac*, *la Carnouge*, *Chenac*, *Quezac*, *Sainte-Enimie*, *Espagnac*, *Pont-de-Montvert*, *Castelnaurandon*.

XI. *Diocèse du Pui.*

Ce Diocèse tient tout le Vélai, pays de montagnes, qui n'a de remarquable que la ville épiscopale du *Pui*, laquelle est assez grande. Ses autres principaux endroits sont, *Crapone*, *Chalençon*, *Bouzac*, *Saint-Didier*, *Roche*, *la Voute*, *Issigneaux*, *Montfaucon*, *Polignac*, *Solignac* & *le Monestier*.

XII. *Diocèse de Viviers.*

Le Diocèse de *Viviers* qui est très-étendu, contient presque tout le Vivarais. La ville de *Viviers* est sur le Rhône, petite & mal propre. *Annonai*, en titre de Marquisat; *Serriere* & *Andance*, sur le Rhône; aussi-bien que *Tournon*, petite ville, avec un beau Collége. *La Voulte*, *le Chailar*, *Pradelles*, *Rioutor*, *Bays*, le bourg *Saint-Andiol*, *Ville-neuve-le-Berg*, *Largentiere* & *Joyeuse*.

eſt aſſez grande & aſſez peuplée ; & quoique le Diocèſe ſoit dans les montagnes, il eſt fertile & bien cultivé. *Cantobre*, *Meyrueych*, *le Vigan*, *Alzon*, *Sumene*, *Saint-Hyppolite* & *Anduze*, en ſont les endroits les plus diſtingués.

IX. *Diocèſe d'Uſez.*

Le Diocèſe d'*Uſez* eſt un des plus étendus de la Province : fertile en bleds, en vins & en ſoie, il nourit auſſi quantité de beſtiaux. La ville eſt petite & a le titre de Duché, poſſédé par le Roi, l'Evêque & le Duc. Les autres lieux diſtingués du Diocèſe ſont, *Villefort*, *les Vens*, *Bane*, *Portes*, *Genouillac*, *Barjac*, le *Pont Saint-Eſprit*, qui eſt célebre par un beau pont ſur lē Rhône, commencé en 1265, & achevé vers l'an 1309. *Luſſan* ; *Bagnols* qui a une place magnifique ; *Lodun*, *Aramon*, & *Villeneuve d'Avignon.*

X. *Diocèſe de Mende.*

Le Diocèſe de *Mende*, dans le Gevaudan, eſt fort étendu ; mais étant dans les montagnes, il eſt aſſez ſec & ſtérile : on y trouve des forges, & quelques manufactures. La ville épiſcopale de *Mende*, près des ſources du Lot, eſt petite ; la grande Eglise eſt ornée de deux clochers, dont un ſur-tout eſt d'une extrême délicateſſe.

Les

Les autres endroits les plus connus du Diocèse sont, *Moniſtrol*, *Saint-Lazier-de-Malzieu*, *le Malzieu*, *Saint-Auban*, *Saint-Lazier-de-Peyre*, *Montbouzon*, *Maruege* ou *Maruejols*, petite ville aſſez bien bâtie; *Chirac*, *la Carnouge*, *Chenac*, *Quezac*, *Sainte-Enimie*, *Eſpagnac*, *Pont-de-Montvert*, *Caſtelnaurandon*.

XI. *Diocèſe du Pui.*

Ce Diocèſe tient tout le Vélai, pays de montagnes, qui n'a de remarquable que la ville épiſcopale du *Pui*, laquelle eſt aſſez grande. Ses autres principaux endroits ſont, *Crapone*, *Chalençon*, *Bouzac*, *Saint-Didier*, *Roche*, *la Voute*, *Iſſigneaux*, *Montſaucon*, *Polignac*, *Solignac* & *le Moneſtier*.

XII. *Diocèſe de Viviers.*

Le Diocèſe de *Viviers* qui eſt très-étendu, contient preſque tout le Vivarais. La ville de *Viviers* eſt ſur le Rhône, petite & mal propre. *Annonai*, en titre de Marquiſat; *Serriere* & *Andance*, ſur le Rhône; auſſi-bien que *Tournon*, petite ville, avec un beau Collége. *La Voulte*, *le Chailar*, *Pradelles*, *Rioutor*, *Bays*, le bourg *Saint-Andiol*, *Ville-neuve-le-Berg*, *Largentiere* & *Joyeuſe*.

ARTICLE XXXI.

GÉNÉRALITÉ DE GRENOBLE, ou de DAUPHINÉ.

CARTES.

En 1728, le sieur JAILLOT fit paroître en une feuille une Carte du Dauphiné. Elle n'est point à la vérité divisée par Elections ; mais on peut aisément suppléer à cette division, parce que les petits cantons qu'elle renferme, forment presque toujours une Election.

LE Dauphiné faisoit autrefois partie du Royaume de Bourgogne ; il fut ensuite soumis au Royaume d'Arles ou de Provence : les Comtes d'Albon se rendirent ensuite les maîtres de la plus grande partie. On ne connoît les Souverains particuliers de cette Province, que depuis l'an 889 : mais cette Principauté, après être passée dans la Maison de Bourgogne, l'an 1184, & dans la Maison de la Tour du Pin, l'an 1282, a enfin été cédée à la France par deux transactions, que fit Humbert II, Dauphin de Viennois, la premiere l'an 1343, & la seconde l'an 1349 ;

mais à condition que le fils aîné du Roi de France porteroit le nom de Dauphin.

Le terroir du Dauphiné est fertile en quelques endroits ; mais stérile en beaucoup d'autres, à cause des montagnes qui occupent la plus grande partie de la Province. Les principales rivieres qui l'arrosent sont, le *Rhône*, la *Durance*, l'*Isère* & la *Drome*.

La Généralité de Grenoble se divise en six Elections, qui sont celles de :

1. Grenoble,	4. Valence,
2. Vienne,	5. Montelimart,
3. Romans,	6. Gap.

I. *Election de Grenoble.*

Cette Election contient le Graisivaudan. *Grenoble*, qui est la capitale de tout le Dauphiné, est sur l'Isère. C'est non-seulement le siége d'un Evêché, mais encore d'un Parlement & d'une Chambre des Comptes. Elle est assez grande & passablement bien bâtie, & assez forte. Le cours & le mail, sont deux promenades agréables. Les autres endroits remarquables de cette Election sont, *Sassenage*, qui a donné son nom à une illustre Maison ; *Voiron*, *Vorespe* ; la *Grande Chartreuse*, Chef-d'Ordre fameux, où le Général demeure toute sa vie. Cette auguste retraite est située entre d'affreuses montagnes ; mais la maison en est très-belle.

On trouve enſuite ſur l'Iſére, le *Fort de Barreaux*, aſſez près de Montmélian, ville de Savoie; *Gonzoulin*, *Domaine*, *Vizille*, *Bourg-d'Oiſans*, *Saint-Guillaume*, *la Mure*, *Mens* & *Leſdiguiere.*

II. *Election de Vienne.*

Cette Election contient le Viennois. *Vienne*, ſa capitale, a le titre d'Archevêché: c'eſt une ville fort ancienne, qui eſt ſur le Rhône, & paſſablement grande, mais mal bâtie & mal percée. Elle eſt renommée pour ſes lames d'épées, ſon papier, ſes ancres pour les vaiſſeaux & les galeres, & pour pluſieurs autres ouvrages de fer qu'on y travaille très-bien. Il s'y eſt tenu un Concile général l'an 1311. Les autres lieux remarquables de ſon Election ſont, *Saint-Saphorin d'Oſon*, *Venecieux*, *Bron*, *Cremieux*, *Eyrieux*, *la Verjulliere*, *Bourgoin*, *Chapeaucornu*, *Moretel*, *Amblerieu*, *Quirieux*, *la Tour du Pin*, *Mornas*, *Pont Beauvoiſin*, *Virieux*, *Beauvoir*, *Coſte-Saint-André*, *Revel*, *Beaurepaire* & *Auberive.*

III. *Election de Romans.*

La ville de *Romans*, qui en eſt principale, eſt ſituée ſur l'Iſére, & fort marchande. Les autres endroits diſtingués, ſont, *Moras*, *Vireville*, *Moiran*, *Tullin*, *l'Ar-*

Ibre, *Saint-Marcellin*, *Saint-André*, *Pont de Royan*, *Bourbon*, *Serre*, *Chevrieres*, *Mirebelle*, *Châteauneuf de Galaures*, *Saint-Rambert*, *Saint-Vallier*, *Saint-Donat*, *Mercurol* & *Tain*, qui eſt renommé par ſes bons vins de l'Hermitage.

IV. *Election de Valence.*

L'Election de *Valence*, contient la ville de ce nom, ſituée ſur le Rhône, & le ſiége d'un Evêque & d'une Univerſité : elle eſt d'une médiocre grandeur, mais les environs en ſont agréables. On y trouve enſuite l'*Etoile*, *Livron*, *Creſt*, *Quint*; *Die*, ville épiſcopale, & *Luc*.

V. *Election de Montelimart.*

La ville de *Montelimart* n'eſt pas éloignée du Rhône, & elle eſt aſſez peuplée. Les autres endroits de cette Election ſont *Lauriol*, *Morſan*, *Mirmande*, *Châteauneuf-de-Mazane*, *Bordeaux*, *Dieu-le-fit*, *Donzere*, *Pierre-Latte*, ſur le Rhône; *Saint-Paul-Trois-Châteaux* ou *Tricaſtin*, ville épiſcopale; *Suze*, *Condorcet*, *Nyons*, *le Buis* & *Mevillons*. *Grignan*, qui y eſt enclavé, dépend de la Provence. Mais auſſi l'on trouve dans cette derniere Province, la Principauté d'*Orange*, qui eſt de l'Election de Montelimart : nous en parlerons dans un moment avec quelque détail.

VI. *Election de Gap.*

Cette Election est très-étendue, & contient, outre le *Gapençois*, l'*Ambrunois* & le *Brianconois*. *Gap*, ville épiscopale; *Malmont*, *Mont-Maur*, *Serres*, *Orpiere*, *Tallard*; *Embrun*, sur une montagne, avec un Archevêché; *Mont-Dauphin* & *Guillestre*; *Briançon*, sur une montagne très-escarpée.

PRINCIPAUTÉ D'ORANGE.

On en a une bonne Carte Topographique dans l'Atlas de BLAEU, *Tome VII, partie 2, page 625.*

La Ville & la Principauté d'Orange étoient fameuses dès le temps des Romains, qui y ont laissé divers monumens illustres, pareils à ceux dont ils honoroient les Cités qu'ils favorisoient le plus. Ce petit pays passa des Romains aux Goths, puis aux François; & l'an 700 il y avoit déja des Comtes ou Gouverneurs. Les Sarasins s'en emparerent dans le VIII[e] siécle; mais sur la fin de ce même siécle, cette ville leur fut enlevée par Guillaume au court nez; Charlemagne lui en donna le Gouvernement en 793. L'an 1173, ce Comté passa par alliance de la postérité de Guillaume dans la maison de Baux; & dans la suite les Princes d'Oran-

ge reconnurent les Comtes de Provence pour suserains. En 1386, cette Principauté passa par mariage dans la maison de Châlons. L'inquiétude des Seigneurs de Châlons, qui se liguoient continuellement contre la France, fut cause que le pays éprouva plusieurs révolutions. Philibert de Châlons, dernier mâle de cette branche, institua en 1530, pour son héritier dans la Principauté d'Orange, René de Nassau, fils de sa sœur.

Cette Principauté n'a pas souffert moins de révolutions, depuis qu'elle est entrée dans la Maison de Nassau : elle a été confisquée & rendue plus d'une fois à ses possesseurs. Enfin depuis la mort de Guillaume III, Prince d'Orange & Roi d'Angleterre, elle a été réunie à la couronne. Le Roi de Prusse, l'un des héritiers de ce Prince, la céda à la France, en 1713, par le Traité d'Utrecht, se chargeant d'arranger ce qui la concernoit avec les autres héritiers, dont un Prince de Nassau est seulement Prince titulaire d'Orange. Cependant le pays a été attribué au Dauphiné, par arrêt du Conseil du 23 Décembre 1714.

Cette Principauté, qui se trouve presque toute enclavée dans le Comté Venaissin & la Provence, est petite, & n'a guère de remarquable que la ville d'*Orange*, siége d'un Evêché, & très-ancienne,

mais aussi très-petite. On y trouve les restes d'un amphithéâtre fort beau, & d'un arc de triomphe qui tomba en 1707 & 1709. Cette ville avoit autrefois un château, que le Prince Maurice de Nassau avoit fait fortifier en 1622, & que le Roi fit démolir en 1660. *Courtezou* & *Joncquieres* sont les principaux bourgs de cette Principauté.

ARTICLE XXXII.

GÉNÉRALITÉ D'AIX,

ou de PROVENCE.

CARTES.

On a deux bonnes Cartes de la Provence : l'une est celle que M. DELISLE *a donnée en 1715, & que M.* BUACHE *son gendre a depuis rendue conforme au dernier Traité de Turin, fait en 1760 : l'autre est celle de M.* JAILLOT, *publiée en 1707 ; mais corrigée depuis 1713.*

LA Provence a été célebre dans tous les temps, sous les Romains, sous les Goths, sous les Sarasins, sous les François, sous les Souverains ou Rois particuliers qu'elle a eus, & sous ses Comtes. Elle revint sous Louis XI au corps entier de la Monar-

chie, & y fut réunie par lettres patentes de Charles VIII, du 24 Octobre 1486, entérinées aux Etats Généraux tenus à Aix le 9 Avril 1487.

Depuis ce temps-là cette Province n'a pas été moins recommandable, tant par sa situation que par sa fertilité. Elle a titre de Comté, & c'est une espece de pays d'Etats.

Assemblées de Provence.

Les Assemblées qui tiennent à présent la place des Etats, étoient en usage avant la suppression des mêmes Etats, lorsqu'il étoit besoin d'une prompte résolution, sur quelques affaires imprévues. On y garde la même forme, qui étoit pratiquée en ce temps-là, excepté qu'il n'est plus permis de les convoquer que par un ordre exprès de Sa Majesté, qui est adressé au Gouverneur de la Province, ou à celui qui y tient sa place, & par lui donné aux Procureurs du pays, qui écrivent en conséquence des lettres circulaires pour cette convocation.

L'Archevêque d'Aix est le chef de l'assemblée, comme le premier des Procureurs du pays, & en son absence son Grand-Vicaire. Après lui sont les deux Evêques Procureurs joints du Clergé; ensuite les deux Gentilshommes Procureurs joints de la Noblesse; puis les Con-

ſuls d'Aix ; Procureurs nés du pays ; enſuite les Procureurs Syndics des trente Communautés qui ont droit d'aſſiſter aux aſſemblées ; le Tréſorier général du pays, les deux Greffiers & l'Agent. Ce ſont-là tous ceux qui ont droit de préſence aux aſſemblées, le reſte des ordres en étant exclus.

Au ſurplus, comme ces aſſemblées ne ſe tiennent que par l'ordre exprès de Sa Majeſté, il eſt certain qu'il ne les permet jamais qu'en la préſence d'un Commiſſaire de ſa part, qui eſt qualifié d'homme du Roi ; & cet homme eſt toujours l'Intendant, quand il y en a un dans la Province. Mais cette qualité ne lui donne aucunement le pouvoir de changer l'ordre de l'aſſemblée, dont l'Archevêque d'Aix eſt toujours le Préſident ; & en ſon abſence le plus ancien des Prélats, parce que le Grand-Vicaire ne ſiége qu'après les Evêques.

La diſpoſition de la ſalle où ſe tient l'aſſemblée, eſt telle qu'au fond il y a un autel garni de tous les ornemens, où l'on dit premiérement la Meſſe ; après quoi l'on tire un rideau, qui le ſépare du reſte de la ſalle. Le Gouverneur ou Lieutenant de Roi, qui a convoqué l'aſſemblée, a ſa place dans un fauteuil élevé contre le rideau, lequel eſt couvert d'un tapis en forme de trône. Le Capitaine de ſes gar-

des est assis sur le marche-pied ; & à droite & à gauche de ce fauteuil sont placés deux autres fauteuils garnis de leurs tapis, l'un pour l'Archevêque président ; & l'autre pour l'Intendant. A la droite & au-dessous de l'Archevêque, est placé un banc à dos pour les deux Evêques, & pour le Grand-Vicaire d'Aix, quand il y assiste ; & à la gauche est un semblable banc pour les deux Procureurs joints de la Noblesse.

Au-dessous du banc des Evêques est une chaise à dos couverte d'un tapis pour le Syndic des Communautés ; mais elle est plus reculée que la ligne du banc des Consuls d'Aix, qui suit celui des Evêques. A la gauche, & en face du Gouverneur, sont des bancs à dos sans tapis, pour asseoir les Procureurs des Communautés ; & comme le nombre en est toujours fort grand, on a soin de doubler les bancs, afin que chacun y puisse avoir place.

Au-devant & à l'extrémité du banc des Consuls d'Aix, est une table couverte d'un tapis, autour de laquelle sont les Greffiers & l'Agent du pays, sur des chaises ordinaires. Sur la même ligne, en face du Gouverneur, est assis le Trésorier du pays dans un fauteuil, qui laisse la table à sa gauche.

Dans cette disposition l'ouverture de l'assemblée se fait par un petit discours

du Gouverneur ou du Lieutenant Général, suivi d'un autre de l'Intendant ou Commissaire, ausquels répondent l'Archevêque ou le Président, & l'un des Procureurs du pays par deux autres discours.

Celui des Procureurs qui est chargé de la réponse, est communément nommé Assesseur : c'est toujours un Officier de robe ; & son rang est si considérable, que c'est lui qui regle toutes les séances, & qui propose les matieres qui y sont mises en délibération.

Les propositions & délibérations finies, on travaille à régler l'imposition nécessaire pour le payement du don gratuit, qui se fait annuellement ; & l'on en cotise la charge sur tous les contribuables, à raison de tant par feu. Il en est de même de toutes les autres charges, dont l'on compose un total de recouvrement, duquel le Trésorier est chargé.

La Provence est le pays le plus délicieux du Royaume : l'air y est doux & tempéré ; mais en général plus chaud que froid. La terre y produit peu de bleds, assez de vin, du ris, des huiles les plus douces de France. Les raisins & le muscat y sont excellens ; enfin l'on y trouve quantité de figues, d'olives, de grenades, d'amandes & de capres. Le *Rhône* côtoye la Provence au couchant ; la *Durance*, le

Verdon & l'*Argents* la traversent, & le *Var* la sépare d'avec l'Italie. Les Provençaux sont spirituels, agréables dans la conversation, sobres, vaillans; mais ils aiment peu le travail, & sont inconstans & avares.

Division.

On divise communément la Provence en haute & basse Provence; la haute contient quatre Sénéchaussées, & la basse en contient huit; ces Sénéchaussées se divisent ensuite. Mais pour ne pas faire tant de sous-divisions, je partagerai tout d'abord la Provence en Vigueries ou Comtés, qui sont au nombre de vingt-huit, dont quatorze dans la haute Provence : ce sont celles d'Apt, de Forcalquier, de Sisteron, de Cournillon, de Grign[illegible], de Digne, de Seyne, de Barcelonette, de Colmars, du Val-de-Barrême, de Castellane, de Moustiers, d'Annot, d'Entrevaux (ci-devant à Guilleaumes). Tous ces Cantons regardent la haute Provence, c'est-à-dire, celle qui est au nord de la Durance, du Verdon & de la Vaire.

La basse Provence, qui est au midi de ces trois rivieres, contient aussi quatorze Vigueries; savoir, celles d'Aix, de Marseille, de Tarascon, d'Arles, de Saint-Maximin, de Barjols, de Brignolles, de Toulon, d'Hieres, de Draguignan,

d'Aups, de Lorgues, de Grasse, & de Saint-Paul ou de Vence.

Haute Provence.

I. *Viguerie d'Apt.*

Sa capitale est *Apt*, ville épiscopale, où l'on prétend avoir des Reliques de Sainte Anne, mere de la Sainte Vierge : on y voit aussi quelques restes d'antiquités. *Sault*, fameux Comté ; *Cucuron* & *Cadenet*, en sont les meilleurs endroits.

II. *Viguerie de Forcalquier.*

La ville de *Forcalquier* est ancienne & assez considérable : c'étoit autrefois un Comté, dont le Roi prend encore le nom dans les actes, qui sont expédiés pour la Province. Ce Comté fut établi vers l'an 900, & avoit une assez grande étendue. *Manosque*, petite ville ; *Reillane*, *Peyruis*, *Lurs* & *Mane*.

III. *Viguerie de Sisteron.*

Cette Viguerie n'a de remarquable que la ville qui lui donne son nom, & *Valonne*. *Sisteron*, sur la Durance, est épiscopale, assez bien fortifiée, avec une citadelle.

IV. *Viguerie de Cournillon.*

Cournillon est un bourg avec le titre de

Baronie, enclavé dans le Dauphiné. On trouve encore dans cette petite Viguerie, *Cournillac* & *la Charce*.

V. *Comté de Grignan.*

Ce Comté de *Grignan* est pareillement enclavé dans le Dauphiné, & donne son nom à une illustre Maison : il n'y a de remarquable que le bourg de *Grignan*.

VI. *Viguerie de Digne.*

La Viguerie de *Digne*, où est un Evêché, comprend la Baronie d'*Oise* ou *Champtercier*, auprès de Digne, lieu de la naissance du célebre Philosophe Gassendi, mort en 1655. On y trouve encore *Mirabel*, *Lesmées* & *Pui-Michel*.

VII. *Viguerie de Seyne.*

La Viguerie de *Seyne*, dans les montagnes, est du Diocèse d'Embrun, & n'a de remarquable avec *Seyne*, petite ville, que *Breoule* & *Salonet*.

VIII. *Viguerie de Barcelonette.*

La Vallée de Barcelonette a éprouvé bien des révolutions, ayant été tantôt à la France, tantôt à la Maison de Savoie : enfin elle fut entiérement cédée en 1713 à la France, par le traité d'Utrecht. Le Dauphiné demanda ensuite qu'elle lui fût unie, en dé-

dommagement de plusieurs territoires qu'il avoit perdus par ce même traité ; mais le Roi l'unit à la Provence, comme cette Vallée l'étoit sous François I. *Barcelonette* est une petite ville sur l'Ubaye, ainsi que *le Lauzet*, bourg. *Entrame* en est encore un lieu remarquable, qui donne son nom à une vallée particuliere, arrosée par le Var dès sa source. *Alloze* est près de celle de Verdon.

IX. *Viguerie de Colmars.*

La Viguerie de *Colmars*, sur le Verdon, n'a de distingué, après cette petite ville, que les deux *Toramenos*, haute & basse.

X. *Viguerie du Val-de-Barrême.*

Cette Viguerie, qui est très-petite, n'a que *Barrême*, qui est un bourg, aussi-bien que *Clumans*.

XI. *Viguerie de Castellanne.*

Castellanne, ville passable, & Baronie sur le Verdon, est le seul endroit considérable de cette Viguerie, & le lieu de la résidence de l'Evêque de *Senez*, qui n'est qu'un bourg.

XII. *Viguerie de Moustiers.*

La Viguerie de *Moustiers* contient la ville de ce nom, qui est ancienne, mé-

diocrement grande & renommée par sa belle manufacture de faïence ; *Riez*, ville épiscopale assez jolie ; *Valensole*, assez bon bourg, qui députe aux Etats de la Province ; *Greoux*, *Montpesat* & *la Palud*.

XIII. *Viguerie d'Annot.*

Cette Viguerie n'a de remarquable que le bourg d'*Annot*, qui lui donne son nom, & le bourg de *Saint-Benoît*.

XIV. *Viguerie d'Entrevaux.*

Cette Viguerie étoit ci-devant connue sous le nom de *Guilleaumes*, & étoit bien plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui. La raison de cela est que pour mieux fixer les limites avec les Etats de Savoie, le Roi a cédé plusieurs territoires, & en a acquis d'autres en échange, par le traité de Turin en 1760. En conséquence la ville de Guilleaumes a été cédée par la France, & annexée au Piémont, avec tout ce qui étoit à l'orient du Var dans cette Viguerie, à l'exception des environs d'*Entrevaux*. C'est une petite ville, avec quelques fortifications, où réside l'Evêque de *Glandêves*, bourgade vis-à-vis & de l'autre côté du Var. Plus au midi, la France a perdu encore les territoires de *la Pene*, *Saint-Antonin*, *Saint-Pierre*, &c. mais en échange elle a acquis à l'ouest de l'Este-

ron, ceux d'*Aiglun*, de *Bajon*, &c. qui font maintenant de la Viguerie d'Entrevaux; & plus au midi, le territoire de *Gâtieres*, qui étoit enclavé dans la Viguerie de *Saint-Paul.*

Basse Provence.

XV. *Viguerie de Tarascon.*

La Viguerie de *Tarascon* tire son nom d'une petite ville sur le Rhône, avec un château. *Lansac* est aussi sur le Rhône; *Barbantane*, sur la Durance, a donné son nom à une illustre Maison; *Château-Renard* & *Noves* sont sur la même riviere; *Saint-Remi* est le lieu de la naissance de Michel Nostradamus; *Orgon* & *Ayguieres*. A l'égard de *Salon*, il n'est pas proprement de cette Viguerie ni d'aucune autre, mais de ce qu'on appelle en Provence, Terres adjacentes. Michel Nostradamus est inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de Salon.

XVI. *Viguerie d'Arles.*

La ville d'*Arles*, sur le Rhône, est Archiépiscopale: son Eglise métropolitaine est un bâtiment gothique, assez vaste; l'Hôtel de Ville est une maison assez réguliere. On voit au milieu de la place d'Arles un obélisque de marbre granite, que l'on tira de terre l'an 1675, & qui

fut élevé l'année d'après. L'amphithéâtre est un des plus beaux monumens des Romains. *Les Baux*, n'est qu'un bourg dont les Seigneurs ont figuré dans l'Histoire, sous le nom de Princes de Baux. Dans l'isle de la *Camargue*, est la ville des *Trois-Maries*, où l'on dit qu'aborderent Lazare & la Magdeléne. La *Craux* est une campagne où les cailloux sont arrangés avec autant d'ordre, que si on les avoit placés avec la main, & cependant les pâturages y sont excellens : au milieu de cette campagne est le village de *Saint-Martin*.

XVII. *Viguerie d'Aix.*

Cette Viguerie est l'une des plus étendues de la Province. *Aix*, sa capitale, qui l'est aussi de toute la Provence, est passablement grande ; mais belle, bien bâtie & le siége d'un Archevêché, d'un Parlement & d'une Université. L'Eglise métropolitaine est un bâtiment gothique : le Palais est assez étendu : le quartier d'Orbitelle est très-bien bâti ; & le cours qui est dans le même endroit, est la promenade ordinaire de la ville. On trouve dans la même Viguerie des endroits assez remarquables ; savoir, *Lambesc*, fort jolie ville, où se tiennent ordinairement les assemblées générales de la Province ; *Malemort*, près de la Durance ; *Istres*, *Ferrieres*, l'*Isle*, *Joncquieres*, *Berre* & *Ma-*

rignane, tous sur la mer ou l'étang de Martigue, où l'on trouve des salines. *Pertuis* & *Rians*, sont au nord de cette Viguerie. *Aubagne* & *Cassis*, sur la mer, aussi-bien que la *Ciotat*, célebre par ses bons vins. *Olioules*, petite ville avec un Collége de Peres de l'Oratoire.

XVIII. *Viguerie de Marseille.*

La ville de *Marseille* est très-ancienne, bien bâtie, riche & très-marchande ; il y a aussi un Évêché. Elle est forte & défendue par une bonne citadelle. Son port où sont les galeres du Roi, est un des plus surs de toute la Méditerranée, & c'est delà que toutes les Provinces de France tirent toutes les marchandises du Levant. La vieille ville est moins bien bâtie que la nouvelle ville, qui est séparée de l'ancienne par un cours ou rue magnifique, dont les maisons sont de la même simétrie, avec des portiques & de grandes colomnes. L'Hôtel de Ville a une très-belle façade. Saint Victor de Marseille étoit cidevant une Abbaye célebre, très-ancienne & remplie autrefois de grands hommes, qui lui ont attiré tous les beaux priviléges dont elle est décorée : elle a été sécularisée depuis quelques années, & c'est maintenant une Collégiale, dont le chef porte le nom d'Abbé. La ville de Marseille, qui a de tout temps été regar-

dée comme un centre du commerce, doit ſon illuſtration à ſon Port, qui eſt le plus beau que l'on connoiſſe pour les galeres. Il y a encore quelques iſles, qui ſont de la Viguerie de Marſeille ; ſavoir, celle de *Saint-Etienne* ou *Ratonneau*, l'iſle de *Saint-Jean* ou de *Pomegue*, l'iſle & château d'*If*. Les autres lieux du territoire de Marſeille n'ont rien de remarquable.

XIX. *Viguerie de Saint-Maximin.*

Cette Viguerie n'a de conſidérable que la petite ville de *Saint-Maximin*, célebre par la dévotion que l'on y a pour la Magdeléne. La *Sainte Baume*, qui en eſt à quatre lieues vers le midi, fut, dit-on, le lieu de retraite où cette Sainte fit pénitence ; il y a une Egliſe jolie & un Couvent de Dominicains.

XX. *Viguerie de Barjols.*

La Viguerie de *Barjols*, au nord de la précédente, n'a de remarquable que cette petite ville du Diocèſe de Fréjus, avec *Vignon* & *Cotignac*.

XXI. *Viguerie de Brignolles.*

La Viguerie de *Brignolles*, petite ville aſſez bonne, renferme encore *le Val*, qui eſt ce qu'il y a de plus diſtingué, avec *Vins*, Marquiſat.

XXII. *Viguerie de Toulon.*

La Viguerie de *Toulon* est assez petite; mais elle est considérable par cette ville, qui est très-forte, & qui a un des plus beaux ports de mer, & des plus surs qu'il y ait sur la Méditerranée; c'est le second département de la Marine de France. La ville est assez grande, mais mal propre; cependant le quartier neuf en est assez bien bâti. Le Duc de Savoie & le Prince Eugene assiégerent cette place en 1707, & furent obligés d'en lever le siége. *La Valette*, *Ardennes* & *Six-Fours*, sont de la même Viguerie, aussi-bien que *Sainte-Marguerite*, Baronie.

XXIII. *Viguerie d'Hieres.*

Hieres est une petite ville, recommandable par ses salines, qui sont aux environs. Les autres endroits sont, le *Puget*, *Cuers*, *Souliers*, *Pierefeu*, *Couloubrieres*, & *Giem* dans une presqu'isle. *Bregançon* est un fort dans la mer. Les *Isles d'Hieres* sont de cette Viguerie; savoir, celles de *Ribaudas*, de *Porquerolles*, de *Port-cros* & du *Levant* ou du *Titan*.

XXIV. *Viguerie de Draguignan.*

Cette Viguerie est fort étendue, & contient beaucoup de villes & de gros bourgs. *Draguignan* est une ville passable. *Ber-*

gemont, qui est au nord, étoit un apanage des cadets des Comtes de Provence. On doit la distinguer, pour avoir vu naître Louis Morery, premier Auteur du Dictionaire historique qui porte son nom, & que l'on a bien augmenté depuis lui, puisque d'un volume *in-fol.* il a été porté jusqu'à dix. *Seillans*, *Tourrettes*, *Fayance*, *Calans* & *Callas*, sont les meilleurs endroits qu'il y ait aux environs de Bargemont. *Villecrose*, *Salernes* & *Flayosc*, sont au couchant de Draguignan. *Trans*, *les Arcs*, *Lemui*, *le Luc* & *Roquebrune*, sont au midi. *Fréjus*, à une demi-lieue de la mer, est une ville épiscopale, assez bonne & très-ancienne, où l'on trouve même quelques monumens d'antiquités : elle est fortifiée, & a un Gouverneur. *Pignan* est connu par sa Collégiale. *Gonfaron*, *Cougoulin* & *Grimaud* sont au midi, & dans des montagnes qui avoisinent la mer. *Saint-Tropez* est sur la mer, avec un château; cette petite ville est fortifiée.

XXV & XXVI, *Vigueries d'Aups & de Lorgues.*

Les Vigueries d'*Aups* & de *Lorgues*, qui se trouvent entre celles de Barjols & de Draguignan, sont si petites, qu'il est étonnant qu'on ait décoré de ce titre les deux bourgs qui leur servent de chef-lieu.

XXVII. *Viguerie de Grasse.*

La petite ville de *Grasse* est le siége d'un Evêque, qui demeuroit autrefois à Antibes. On remarque d'ailleurs dans cette Viguerie, *Sevenon*, *Cipieres*, *le Bar*, *la Napoule*, *Canes*, *Antibes*, port de mer; & les isles de *Lérins*, dont les principales sont, l'isle de *Saint-Honorat*, où étoit l'ancienne & fameuse Abbaye de Lérins; & l'*Isle Sainte-Marguerite*, qui a un château assez fort.

XXVIII. *Viguerie de Saint-Paul.*

La Viguerie de *Saint-Paul* n'est pas d'une grande étendue. Outre la petite ville qui lui donne son nom, l'on y remarque *Vence*, ville épiscopale, *le Broc*, *Saint-Laurent*, & *Gâtieres* qui a été cédé en 1760 à la France par la Maison de Savoie.

Comtat Venaissin & *Avignon.*

Cette Principauté est un démembrement de la Provence; mais qui appartient au Pape, & qui néanmoins est enclavée dans la France. Les sujets du Pape y jouissent de tous les priviléges des Regnicoles. L'an 1210, Raymond VI, Comte de Toulouse, qui possédoit le Comtat, en fut dépouillé pour avoir suivi le parti des Albigeois. Son fils Raymond VII y fut rétabli;

rétabli ; mais enfin après quelques contestations, Philippe le Hardi accorda le Comtat au Pape ; & la Reine Jeanne de Naples & Comtesse de Provence, lui vendit Avignon l'an 1348. Si les habitans de cette Principauté jouissent de grands priviléges, ils sont aussi très-exposés dès qu'il y a des troubles entre Rome & la France.

Avignon est la ville la plus considérable de ce petit Etat : elle est archiépiscopale, située sur le Rhône, avec une Université, qui a les mêmes droits que celles de France. Le Vice-Légat du Pape y fait sa demeure, & l'on y bat monnoye au nom de Sa Sainteté. La belle Laure de Sade, si célebre dans les Poésies de Pétrarque, est inhumée dans l'Eglise des Cordeliers d'Avignon. *Vaison*, ville épiscopale, sous la métropole d'Avignon, est du Comtat, aussi bien que *Carpentras* & *Cavaillon*, qui sont aussi des siéges d'Evêchés. On y remarque encore *Sorgues* ; *Venasque*, autrefois épiscopale ; *Lille*, jolie ville ; *Pernes*, qui a vu naître M. Esprit Fléchier, l'un des hommes les plus éloquens de son siécle, & qui est mort Evêque de Nismes, en 1710.

La France possede encore plusieurs domaines dans l'Amérique septentrionale, & quelques forts en Asie, aussi-bien que quelques Isles sur les côtes d'Afrique :

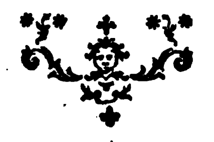
nous en parlerons en traitant de ces Parties du monde.

OBSERVATION.

Pour cette Description de la France, je me suis particuliérement servi des Mémoires manuscrits des Intendans. Nous serions heureux si tous avoient également bien réussi, dans un travail qui devoit être fait avec soin ; mais on ne sauroit s'empêcher de reprocher à la plupart d'entr'eux une négligence impardonnable, & de n'avoir pas suivi le plan si beau & si exact, que le feu Roi Louis XIV leur avoit tracé. Quelques-uns à la vérité de ces Mémoires sont faits avec beaucoup d'ordre & de lumieres ; & c'est la comparaison de ces derniers avec les autres, qui fait remarquer le défaut essentiel de ceux dont les personnes intelligentes ont eu lieu de se plaindre. Mais dirai-je ce qui arrive en ces occasions : c'étoient des Ouvrages de commande, & faits pour le Roi : c'est pourquoi la plupart sont si mal dirigés. C'est une fatalité attachée à la plupart des Rois ; ils méritent d'être servis & obéis ; cependant il n'y a pas de particuliers aises qui ne le soient mieux que leur Souverain. Mais il y auroit un moyen sûr d'avoir un état exact du Royaume ; ce seroit d'imiter la sage République de Venise,

qui oblige tous ses Ambassadeurs de dresser & de remettre à son retour un état circonstancié du Royaume ou de la République, près desquels on les envoie. Par-là ils peuvent juger des Révolutions même imperceptibles qui arrivent dans chaque Gouvernement. Ainsi notre Ministere pouroit ordonner à chaque Intendant de faire dans le cours de sa Commission, un état de sa Généralité; & engager les Evêques à donner le plan raisonné de leurs Diocèses. De pareils Ouvrages ne couteroient rien au Roi, & seroient d'un secours infini pour les Ministres.

M. le Comte de Boullainvilliers, *qui a fait un abrégé des Mémoires des Intendans, n'a pas eu les secours nécessaires pour les bien rectifier; ainsi son travail a les mêmes défauts que les originaux sur lesquels il a travaillé.*



LISTE ALPHABETIQUE

des Archevêchés & Evêchés du Royaume.

A.

ACQS, *voyez* Dax.
Agde, ſous Narbonne.
Agen, ſous Bourdeaux.
Aire, ſous Auſch.
Aix, Archevêché en Provence, a cinq Suffragans.
Alais, ſous Narbonne.
Albi, Archevêché, en Languedoc, a cinq Suffragans.
Allet, ſous Narbonne.
Ambrun, *voyez* Embrun.
Amiens, ſous Reims.
Angers, ſous Tours.
Angoulême, ſous Bourdeaux.
Apt, ſous Aix.
Arles, Archevêché en Provence, a quatre Suffragans.
Arras, ſous Cambrai.
Avranches, ſous Rouen.
Auſch, Archevêché en Guyenne, a dix Suffragans.
Autun, ſous Lyon.
Auxerre, ſous Sens.

B.

Bayeux, ſous Rouen.
Partie de Baſle, ſous Beſançon.
Bayonne, ſous Auſch.
Bazas, ſous Auſch.
Beauvais, ſous Reims.
Bellei, ſous Beſançon.
Beſançon, Archevêché en Franche-Comté, a quatre Suffragans, dont un en France, & partie du ſecond.
Beziers, ſous Narbonne.
Blois, ſous Paris.
Boulogne, ſous Reims.
Bourdeaux, Achevêché en Guyenne, a neuf Suffragans.
Bourges, Archevêché en Berri, a cinq Suffragans.

C.

Cahors, ſous Albi.
Cambrai, Archevêché aux Pays-Bas, a quatre Suffragans, dont deux en France.
Carcaſſonne, ſous Narbonne.
Caſtres, ſous Albi.
Châlons ſur Saone, ſous Lyon.
Châlons ſur Marne, ſous Reims.
Chartres, ſous Paris.
Ciſteron, *voyez* Siſteron.
Clermont, ſous Bourges.
Cominges, ſous Auſch.

Condom, ſous Bourdeaux.
Conſerans, ſous Auſch.
Coutances, ſous Rouën.

D.

Dax ou Acqs, ſous Auſch.
Die, ſous Vienne.
Digne, ſous Embrun.
Dijon, ſous Lyon.
Dol, ſous Tours.

E.

Elne, *voyez* Perpignan.
Embrun, Archevêché en Dauphiné, a cinq Suffragans.
Evreux, ſous Rouën.

F.

Frejus, ſous Aix.

G.

Gap, ſous Aix.
Glandeves, ſous Embrun.
Graſſe, ſous Embrun.
Grenoble, ſous Vienne.

I.

Partie d'Ipres, ſous Malines, aux Pays-Bas Autrichiens.

K.

Kimper-Corentin, *voyez* Quimper.

L.

Langres, ſous Lyon.
Laon, ſous Reims.
La Rochelle, ſous Bourdeaux.
Lavaur, ſous Toulouſe.
Lectoure, ſous Auſch.
Le Mans, ſous Tours.
Leſcar, ſous Auſch.
Limoges, ſous Bourges.
Liſieux, ſous Rouen.
Lodève, ſous Narbonne.
Lombez, ſous Toulouſe.
Luçon, ſous Bourdeaux.
Lyon, Archevêché dans le Lyonnois, a cinq Suffragans.

M.

Mans, *voyez* Le Mans.
Marſeille, ſous Arles.
Mâcon, ſous Lyon.
Meaux, ſous Paris.
Mende, ſous Albi.
Metz, ſous Treves, en Allemagne.
Mirepoix, ſous Toulouſe.
Montauban, ſous Toulouſe.
Montpellier, ſous Narbonne.

N.

Nantes, ſous Tours.
Narbonne, Archevêché en Languedoc, a onze Suffragans.

Nevers, ſous Sens.
Niſmes, ſous Narbonne.
Noyon, ſous Reims.

O.

Oléron, ſous Auſch.
Orange, ſous Arles.
Orléans, ſous Paris.

P.

Pamiers, ſous Toulouſe.
Paris, Archevêché, capitale du Royaume, a quatre Suffragans.
Périgueux, ſous Bourdeaux.
Perpignan ou Elne, ſous Narbonne.
Poitiers, ſous Bourdeaux.
Puy en Velai, ſous Bourges.

Q.

Quimper-Corentin, ſous Tours.

R.

Reims, Archevêché en Champagne, a huit Suffragans.
Rennes, ſous Tours.
Rhodez, ſous Albi.
Riez, ſous Aix.
Rieux, ſous Toulouſe.
Rouen, Archevêché en Normandie, a ſix Suffragans.

S.

Saintes ou Xaintes, ſous Bourdeaux.
Sarlat, ſous Bourdeaux.
Séez, ſous Rouen.
Senez, ſous Embrun.
Senlis, ſous Reims.
Sens, Archevêché en Bourgogne, a trois Suffragans.
Siſteron ou Ciſteron, ſous Aix.
Soiſſons, ſous Reims.
Saint-Brieux, ſous Tours.
Saint-Claude, ſous Lyon.
Saint-Flour, ſous Bourges.
Saint-Malo, ſous Tours.
Saint-Omer, ſous Cambrai.
Saint-Papoul, ſous Toulouſe.
Saint-Paul-trois-Châteaux, ſous Arles.
Saint-Pol de Léon, ſous Tours.
Saint-Pons, ſous Narbonne.
Straſbourg, ſous Mayence, en Allemagne.

T.

Tarbes, ſous Auſch.
Toul, ſous Treves, en Allemagne.
Toulon, ſous Arles.
Toulouſe, Archevêché en Languedoc, a ſept Suffragans.
Tréguier, ſous Tours.
Troyes, ſous Sens.
Tulles, ſous Bourges.

U.

Usez, sous Narbonne.

V.

Vabres, sous Albi.
Valence, sous Vienne.
Vannes, sous Tours.
Vence, sous Embrun.
Verdun, sous Treves, en Allemagne.
Vienne, Archevêché en Dauphiné, a cinq Suffragans, dont trois dans le Royaume.
Viviers, sous Vienne.

X.

Xaintes, *voyez* Saintes.

Fin du Tome V.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Villes, Provinces, Isles, Lacs, Rivieres, &c. dont il est fait mention dans ce Volume.

C.

Dordogne,

L.

M.

N.

O.

S.

T.

Tautavell,

Fin de la Table Alphabétique.

ERRATA.

Page 5. ligne 1. GÉNÉRALITÉ, *lisez* GÉNÉRALITÉS.

Page 266. *Election du Château de Loir*, lisez *de Château du Loir.*

MAY 18 1954

